This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

CH LIBRARIES
7437785 8

(Faculty
NVCE

BIBLIOTHÈQUE
LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N. 14.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE CICÉRON

LETTRES

REVUES

PAR M. DE GOLBERY

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT (INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)
MEMBRE DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

TOME NEUVIÈME.

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

PARIS
C. L. F. PANCKOUCKE
MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXV.

LETTRES

DE M. T. CICÉRON.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ.

EPISTOLA DCCCXVII.

(ad div., XI, 22.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. S. P. D.

Cum Appio Claudio, C. F. summa mihi necessitudo est, multis ejus officiis et meis mutuis constituta. Peto a te majorem in modum, vel humanitatis tuæ, vel mea causa, ut eum auctoritate tua, quæ plurimum valet, conservatum velis. Volo, te, quum fortissimus vir cognitus sis, etiam clementissimum existimari. Magno tibi erit ornamento, nobilissimum adolescentem beneficio tuo esse salvum. Cujus quidem causa hoc melior debet esse, quod pietate adductus, propter patris restitutionem, se cum Antonio conjunxit. Quare etsi minus veram causam habebis, tamen vel probabilem aliquam poteris inducere. Nutus tuus potest hominem, summo loco natum, summo ingenio, summa virtute, officiosissimum præterea et gratissimum, incolumem in civitate retinere. Quod ut facias, ita a te peto, ut majore studio magisve ex animo petere non possim.

LETTRES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRE DCCCXVII.

Écrite à Rome, en mai 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMPERATOR.

Je suis étroitement lié avec Appius Claudius, fils de C., et notre liaison est cimentée par un grand nombre de services mutuels. Je vous prie instamment, soit pour l'honneur de votre propre générosité, soit en ma considération, d'employer votre autorité, dont je connais toute l'étendue, pour sa conservation. Votre valeur est célèbre, je veux que votre clémence ne le soit pas moins. Il vous sera glorieux qu'un jeune homme distingué par la noblesse de sa naissance vous soit redevable de son salut. Sa cause doit être d'autant plus favorable, que c'est l'affection filiale qui l'a porté à se joindre avec Antoine, dans la vue d'obtenir le rétablissement de son père. Ainsi quand vous n'auriez pas de véritable raison pour justifier le service que je vous prie de lui rendre, il vous sera facile d'en donner une qui ne manquera pas de vraisemblance. Vous pouvez, d'un signe, retenir à Rome dans une situation tranquille un homme de la plus haute naissance, d'un esprit distingué, d'une vertu

EPISTOLA DCCCXVIII.

(ad div., X, 17.)

Scrib. in Allobrogibus, exeunte maio, A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI.

Antonius id. mai. ad Forum Julii cum primis copiis venit. Ventidius bidui spatio abest ab eo. Lepidus ad Forum Vocontium castra habet, qui locus a Foro Julii quatuor et viginti millia passuum abest; ibique me exspectare constituit, quemadmodum ipse mihi scripsit. Quodsi omnia mihi integra et ipse et fortuna servarit, recipio vobis, celeriter me negotium ex sententia confecturum. Fratrem meum, assiduis laboribus concursationibusque confectum, graviter se habuisse, antea tibi scripsi : sed tamen quum primum posse ingredi cœpit, non magis sibi quam reipublicæ se convaluisse existimans, ad omnia pericula princeps esse non recusavit. Sed ego eum non solum hortatus sum, verum etiam coegi isto proficisci, quod et illa valetudine magis conficere se, quam me tueri posset in castris, et quod acerbissimo interitu consulum rempublicam nudatam tali cive prætore in urbanis officiis indigere existimabam. Quod si qui vestrum non probabit, mihi prudentiam in consilio defuisse sciat, non illi erga patriam fidelitatem. Lepidus tamen, quod ego desiderabam, fecit, ut

rare, et d'ailleurs aussi officieux que reconnaissant. Je vous demande cette grâce avec tout le zèle et toute l'affection dont je suis capable.

LETTRE DCCCXVIII.

Au pays des Allobroges, fin de mai 710.

PLANCUS A CICÉRON.

ANTOINE est arrivé, le 15 mai, à *Forum Julii* avec son avant-garde. Ventidius n'en est éloigné que de deux journées. Lepidus est campé à *Forum Voconii*, d'où l'on compte vingt-quatre milles jusqu'à l'autre ville, et, suivant ce qu'il m'écrit, il est résolu à m'y attendre. Si Lepidus et la fortune me sont fidèles, je vous garantis que l'affaire se terminera bientôt comme nous le désirons. Je vous ai déjà marqué que les fatigues et les marches continuelles avaient beaucoup altéré la santé de mon frère; ce qui n'a point empêché qu'au premier pas qu'il a pu faire, se croyant rétabli pour le service de la république autant que pour lui-même, il n'ait été disposé à braver toutes sortes de périls. Mais je l'ai pressé, je l'ai même forcé à s'en aller, non-seulement parce qu'en demeurant ici dans l'état où il est, il ne ferait que ruiner entièrement ses forces sans m'être d'un grand secours, mais encore parce que la république, après la douloureuse perte des deux consuls, a besoin, dans les fonctions de la ville, d'un citoyen tel que lui pour préteur. Si quelqu'un d'entre vous n'approuvait point son retour, je déclare qu'on doit faire tomber le reproche, non sur lui, comme s'il

Apellam ad me mitteret, quo obside fidei illius et societatis in republica administranda uterer.

Studium mihi suum L. Gellius, de tribus fratribus se Gaviano probavit : quo ego interprete novissime ad Lepidum sum usus. Amicum eum reipublicæ cognosse videor : libenterque ei sum testimonio, et omnibus ero, qui bene merentur.

Fac valeas, meque mutuo diligas, dignitatemque meam, si mereor, tuearis, sicut adhuc singulari cum benivolentia fecisti.

EPISTOLA DCCCXIX.

(ad div., X, 16.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

Nihil post hominum memoriam gloriosius, nihil gratius, ne tempore quidem ipso opportunius accidere vidi, quam tuas, Plance, litteras. Redditæ sunt enim frequenti senatu Cornuto, quum is frigidas sane et inconstantes recitasset litteras Lepidi. Sub eas statim recitatæ sunt tuæ, non sine magnis quidem clamoribus. Quum rebus enim ipsis essent et studiis beneficiisque in rempublicam gratissimæ, tum erant gravissimis verbis et sententiis. Flagitare senatus institit Cornutum, ut re-

avait manqué de fidélité pour la patrie, mais sur mon imprudence, pour lui avoir donné ce conseil. Au reste, Lepidus a pris, comme je l'aurais souhaité, le parti de m'envoyer Apellas pour ôtage de sa sincérité dans le dessein qu'il a de servir avec moi la république.

L. Gellius m'a donné, dans cette occasion, une bonne preuve de son zèle, et n'a pas moins satisfait Sext. Gavianus sur l'affaire des trois frères. Aussi n'ai-je pas fait difficulté de l'employer tout nouvellement auprès de Lepidus; car je le crois dévoué à la république. Je lui rends volontiers témoignage, et je ne le refuserai jamais à ceux que j'en croirai dignes.

Prenez soin de votre santé, aimez-moi comme je vous aime, et, si vous croyez que je le mérite, continuez de soutenir ma dignité avec cette affection singulière dont vous n'avez pas cessé de me donner des preuves.

LETTRE DCCCXIX.

Écrite à Rome, en mai 710.

CICÉRON A PLANCUS.

Jamais évènement, mon cher Plancus, ne fut ni plus glorieux, ni plus agréable, ni plus convenable aux circonstances, que l'arrivée de vos lettres : elles ont été remises à Cornutus dans une nombreuse assemblée du sénat. Il en venait de lire une de Lepidus, mais si froide, si incertaine, que la lecture de la vôtre produisit aussitôt de grandes acclamations. On applaudit non-seulement au fond des choses, à votre zèle, aux services que vous rendez à la république, mais encore

ferret statim de tuis litteris. Ille se considerare velle. Quum ei magnum convicium fieret cuncto a senatu, quinque tribuni plebei retulerunt. Servilius rogatus rem distulit. Ego eam sententiam dixi, cui sunt assensi ad unum. Ea quæ fuerit, ex senatus consulto cognosces. Tu quamquam consilio non eges, vel abundas potius, tamen hoc animo esse debes, ut nihil huc rejicias, neve in rebus tam subitis tamque angustis a senatu consilium petendum putes. Ipse tibi sis senatus. Quocunque te ratio reipublicæ ducet, sequare. Cures, ut ante factum aliquod a te egregium audiamus, quam futurum putarimus. Illud tibi promitto, quidquid a te erit factum, id senatum, non modo ut fideliter sed etiam ut sapienter factum, comprobaturum.

EPISTOLA DCCCXX.

(ad div., XII, 30.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. P. D. CORNIFICIO.

Itane præter litigatores nemo ad te meas litteras? multæ istæ quidem. Tu enim perfecisti, ut nemo sine litteris meis tibi se commendatum putaret. Sed quis unquam tuorum mihi dixit esse, cui darem, quin dederim? aut quid mihi jucundius, quam, quum coram tecum loqui non possim, aut scribere ad te, aut tuas legere

à la noblesse du style et des pensées. L'assemblée pressa Cornutus d'en faire aussitôt le rapport. Il répondit qu'il voulait prendre du temps pour délibérer. Tout le sénat en paraissant mécontent, le rapport fut fait par cinq tribuns. Servilius, lorsqu'on en vint aux opinions, se déclara pour le délai. J'expliquai la mienne, et tout le monde s'y conforma sans exception. Vous apprendrez, par le décret même, comment elle était conçue. Quoique le conseil ne vous manque point, et qu'au contraire vous soyez, de ce côté-là, dans une espèce d'abondance, il faut, si vous m'en croyez, avoir assez de fermeté pour ne rien renvoyer ici; et dans des affaires si subites, si pressantes, vous ne devez pas vous croire obligé de consulter le sénat. Le sénat, c'est vous. Courez partout où la patrie vous appelle. Faites que nous apprenions de vous quelque belle action, avant que nous ayons pu la prévoir. J'ose vous garantir que vous ne ferez rien qui ne soit approuvé du sénat, et qui ne porte à ses yeux le caractère de la fidélité et de la prudence.

LETTRE DCCCXX.

Écrite à Rome, en mai 710.

M. T. CICÉRON A P. CORNIFICIUS.

Vous trouvez donc que je ne vous écris que par des plaideurs? En effet, je me suis servi souvent de cette voie; et vous devez vous en prendre à vous-même si personne ne se croit bien recommandé à vous sans mes lettres. Cependant jamais quelqu'un de vos gens m'a-t-il averti d'une occasion dont je n'aie profité? Et croyez-

litteras? Illud magis mihi solet esse molestum, tantis me impediri occupationibus, ut ad te scribendi meo arbitratu facultas nulla detur. Non enim te epistolis, sed voluminibus lacesserem; quibus quidem me a te provocari oportebat. Quamvis enim occupatus sis, otii tamen plus habes. Aut, si ne tu quidem vacas, noli impudens esse, nec mihi molestiam exhibere, et a me litteras crebriores, quum tu mihi raro mittas, flagitare. Nam quum antea distinebar maximis occupationibus, propterea quod omnibus curis rempublicam mihi tuendam putabam, tum hoc tempore multo distineor vehementius. Ut enim gravius ægrotant ii, qui, quum levati morbo viderentur, in eum de integro inciderunt, sic vehementius nos laboramus, qui, profligato bello ac pæne sublato, renovatum bellum gerere conamur.

Sed hæc hactenus. Tu tibi, mi Cornifici, fac ut persuadeas, non esse me tam imbecillo animo, ne dicam inhumano, ut a te vinci possim aut officiis aut amore. Non dubitabam equidem : verumtamen multo mihi notiorem amorem tuum effecit Cherippus. O hominem, semper illum quidem mihi aptum, nunc vero etiam suavem! Vultus me hercule tuos mihi expressit omnes : non solum animum ac verba pertulit. Itaque noli vereri, ne tibi succensuerim, quod eodem exemplo ad me, quo ad ceteros. Requisivi equidem proprias ad me unum litteras; sed neque vehementer, et amanter.

vous d'ailleurs qu'il y ait rien de plus agréable pour moi, lorsque je ne puis vous entretenir de vive voix, que de vous écrire ou de lire vos lettres? Ce qui m'afflige le plus, c'est que mes grandes occupations ne me permettent pas de vous écrire à mon gré. Je vous attaquerais, non par des lettres, mais par des volumes. Mais c'est vous néanmoins qui devriez me provoquer ainsi; car, tout occupé que vous êtes, vos affaires vous laissent du moins quelque loisir. Et si vous n'êtes pas plus libre que moi, pourquoi ne cesser de me demander des lettres plus fréquentes, lorsque j'en reçois si rarement de vous. Mes occupations ont été jusqu'à présent extraordinaires, parce que j'apportais tous mes soins à la défense de la république; mais elles le sont devenues plus que jamais dans le temps où nous sommes. Nous ressemblons à ceux qui retombent dans une maladie dont ils paraissaient délivrés : elle n'en devient que plus dangereuse. Ainsi, nous qui sommes forcés de renouveler la guerre après l'avoir presque entièrement terminée, nos maux se sont accrus.

Mais en voici assez à ce sujet : je suis persuadé, mon cher Cornificius, que vous ne me croyez pas assez ingrat pour me laisser vaincre en zèle et en affection. Quoique je n'aie jamais douté de vos sentimens, Cherippus me les a fait encore mieux connaître : c'est un homme qui m'avait toujours beaucoup plu; mais maintenant il m'est bien plus agréable. Il m'a représenté non-seulement votre cœur et vos expressions, mais jusqu'aux moindres mouvemens de votre visage. Ne craignez donc pas que je vous sache mauvais gré de m'avoir écrit dans les mêmes termes qu'à tous les autres. Si je vous ai demandé des lettres particulières, je l'ai fait avec

De sumptu, quem te in rem militarem facere et fecisse dicis, nihil sane possum tibi opitulari, propterea quod et orbus senatus consulibus amissis, et incredibiles angustiæ pecuniæ publicæ : quæ conquiritur undique, ut optime meritis militibus promissa solvantur; quod quidem fieri sine tributo posse, non arbitror. De Attio Dionysio nihil puto esse, quoniam mihi nihil dixit Stratorius. De P. Lucceio nihil tibi concedo, quo studiosior ejus sis, quam ego sum. Est enim nobis necessarius. Sed a magistris quum contenderem de proferendo die, probaverunt mihi, sese, quo minus id facerent, et compromisso et jurejurando impediri. Quare veniendum arbitror Lucceio. Quamquam, si meis litteris obtemperavit, quum tu hæc leges, illum Romæ esse oportebit.

Ceteris de rebus, maximeque de pecunia, quum Pansæ mortem ignorares, scripsisti, quæ per nos ab eo consequi te posse arbitrarere. Quæ te non fefellissent, si viveret : nam te diligebat. Post mortem autem ejus quid fieri posset, non videbamus.

De Venuleio, Latino, Horatio, valde laudo. Illud non nimium probo, quod scribis, quo illi animo æquiore ferrent, te tuis etiam legatis lictores ademisse. Honore enim digni cum ignominia dignis non erant comparandi;

plus de chaleur dans mon affection que dans mes instances.

A l'égard de la dépense que vous avez faite pour la guerre, et que vous faites encore, je ne vois aucun moyen de vous soulager, parce que le sénat est sans chef depuis la mort des consuls, et qu'il y a une incroyable pénurie de deniers publics. On cherche de l'argent de tous côtés, pour satisfaire aux promesses qu'on a faites aux meilleurs soldats, et qu'ils ont si bien méritées par leurs services. Je ne crois point qu'on en vienne à bout sans avoir recours au tribut. Apparemment que l'affaire d'Attius Dionysius n'est rien, puisque Stratorius ne m'en a point parlé. Je ne conviens pas que vous ayez plus de raisons que moi pour vouloir obliger P. Lucceius, car je suis lié avec lui très-étroitement : mais lorsque j'ai pressé les commissaires, pour obtenir d'eux une prolongation, ils m'ont fait voir que le compromis et le serment ne leur permettaient pas de l'accorder. Ainsi je crois que Lucceius doit prendre le parti de venir ici; et, s'il a fait quelque attention à ma lettre, il sera infailliblement à Rome lorsque vous recevrez celle-ci.

Vous ignoriez encore la mort de Pansa, lorsque vous m'avez écrit sur l'argent et les autres choses que vous vous flattiez d'obtenir de lui par mes sollicitations. Vous n'auriez point été trompé s'il eût vécu, car il vous aimait. Depuis sa mort, je ne vois point ce qu'on peut espérer.

J'approuve ce qui regarde Venuleius, Latinus et Horatius : mais je ne puis approuver que, pour les consoler, vous ayez ôté, comme vous le dites, les licteurs à vos propres lieutenans. Il me semble que sur un point

eosque ex senatus consulto, si non decedunt, cogendos, ut decedant, existimo.

Hæc fere ad eas litteras, quas eodem exemplo binas accepi. De reliquo, velim tibi persuadeas, non esse mihi meam dignitatem tua cariorem.

EPISTOLA DCCCXXI.

(ad div., XI, 18.)

Scrib. Romæ, XIII kal. jun., A. V. C. 710.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. COS. DES. S. D.

Etsi ex mandatis, quæ Galbæ Volumnioque ad senatum dedisti, quid timendum suspicandumque putares, suspicabamur, tamen timidiora mandata videbantur, quam erat dignum tua populique romani victoria. Senatus autem, mi Brute, fortis est, et habet fortes duces. Itaque moleste ferebat, se a te, quem omnium, quicunque fuissent, fortissimum judicaret, timidum atque ignavum judicari. Etenim quum te incluso spem maximam omnes habuissent in tua virtute, florente Antonio, quis erat, qui quidquam timeret, profligato illo, te liberato?

Nec vero Lepidum timebamus. Quis enim esset, qui

d'honneur vos lieutenans ne doivent point être comparés à des gens qui ne méritent que de l'opprobre; et je suis même d'avis que s'ils ne quittent pas la province, vous devez employer le décret du sénat pour les y contraindre.

Je crois avoir répondu à tous les articles de la lettre dont j'ai reçu deux copies. Il ne me reste qu'à vous prier d'être bien persuadé que ma propre dignité ne m'est pas plus chère que la vôtre.

LETTRE DCCCXXI.

Rome, 20 mai 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

QUOIQUE la commission dont vous avez chargé Galba et Volumnius auprès du sénat nous donne quelque soupçon de ce que vous croyez devoir craindre et soupçonner vous-même, il nous semble néanmoins qu'elle est plus timide que ne le demande votre victoire et celle du peuple romain. Croyez, mon cher Brutus, que le sénat est plein de courage, et que ses chefs en ont beaucoup aussi. Il n'a pu voir sans chagrin que vous n'eussiez pas une meilleure opinion de sa hardiesse et de sa fermeté, vous, qu'il regarde comme le plus brave de tous les hommes. Si dans le temps même que vous étiez resserré par un siège et qu'Antoine était puissant, tout le monde avait conçu les plus hautes espérances de votre vertu; à qui peut-il rester de la crainte lorsqu'Antoine est défait et que vous êtes délivré?

Nous n'appréhendons pas Lepidus. Comment pour-

illum tam furiosum arbitraretur, ut, qui in maximo bello pacem velle se dixisset, is in optatissima pace bellum reipublicæ indiceret? Nec dubito, quin tu plus provideas. Sed tamen tam recenti gratulatione, quam tuo nomine ad omnia deorum templa fecimus, renovatio timoris magnam molestiam afferebat. Quare velim equidem, id quod spero, ut plane abjectus et fractus sit Antonius : sin aliquid virium forte collegerit, sentiet, nec senatui consilium, nec populo romano virtutem deesse, nec reipublicæ, te vivo, imperatorem. XIII kalend. jun.

EPISTOLA DCCCXXII.

(ad div., XI, 19.)

Scrib. Vercellis, XII kal. jun., A. V. C. 710.

D. BRUTUS M. T. CICERONI S. P. D.

Ad senatum quas litteras misi, velim prius perlegas, et, si qua tibi videbuntur, commutes. Necessario me scripsisse, ipse animadvertes. Nam quum putarem, quartam et Martiam legiones mecum futuras, ut Druso Paulloque placuerat, vobis assentientibus, minus de reliquis rebus laborandum existimavi. Nunc vero, quum sim cum tironibus egentissimis, valde et meam et vestram vicem timeam, necesse est.

Vicetini me et M. Brutum præcipue observant. His

rait-il être assez furieux pour faire la guerre à la république dans le sein d'une paix si désirée, après s'être déclaré pour la paix au milieu d'une sanglante guerre? Je ne doute point que vous ne voyiez plus clair que nous. Mais si proche des actions de grâces que nous avons rendues en votre nom dans les temples des dieux, il est bien fâcheux que nos craintes se renouvellent. Fasse donc le ciel, comme je l'espère, qu'Antoine soit abattu et ruiné tout à-fait! Au reste, s'il parvient à rassembler quelques forces, il sentira que le sénat ne manque point de prudence, ni le peuple romain de courage, et que, tant que vous vivrez, la république ne manquera point de chef. Le 20 mai.

LETTRE DCCCXXII.

Vercelles, 21 mai 710.

D. BRUTUS, A M. T. CICÉRON.

Je vous prie de jeter les yeux sur la lettre que j'écris au sénat avant qu'elle lui soit présentée, et d'y faire les changemens que vous jugerez convenables. Vous remarquerez aisément que je n'ai pu me dispenser d'écrire. Lorsque je m'attendais d'avoir avec moi la légion Martia et la quatrième, suivant l'avis de Drusus et de Paulus, auquel vous aviez tous consenti, il me semblait que tout le reste devait m'inquiéter moins. A présent que je me vois avec des troupes sans expérience et qui manquent de tout, je suis forcé de trembler pour votre sort et pour le mien.

Les peuples du Vicentin ont une considération par-

ne quam patiare injuriam fieri in senatu vernarum causa, a te peto. Causam habent optimam, officium in rempublicam summum, genus hominum adversariorum seditiosum et incertissimum. XII kalendas jun. Vercellis.

EPISTOLA DCCCXXIII.

(ad div., X, 34.)

Scrib. in castris ad Pontem Argenteum, XI kal. jun., A. V. C. 710.

M. LEPIDUS IMP. ITERUM PONT. MAX. M. T. CICERONI S. P. D.

S. V. B. E. E. V. QUUM audissem, Antonium cum suis copiis, præmisso L. Antonio cum parte equitatus, in provinciam meam venire, cum exercitu meo ab confluente Rhodano castra movi, ac contra eos venire institui. Itaque continuis itineribus ad Forum Vocontium veni, et ultra castra ad flumen Argenteum contra Antonianos feci. P. Ventidius suas legiones tres conjunxit cum eo, et ultra me castra posuit. Habebat antea legionem secundam, et ex reliquis legionibus magnam multitudinem, sed mermorum. Equitatum habet magnum. Nam omnis ex prœlio integer decessit, ita ut sint amplius equitum XXX. Ad me complures milites et equites ab eo transierunt, et in dies singulos ejus copiæ minuuntur. Silanus et Culleo ab eo discesserunt. Nos etsi graviter ab his læsi eramus, quod contra nostram voluntatem ad Antonium ierant, tamen nostræ humanitatis et necessitudinis causa eorum salutis rationem ha-

ticulière pour M. Brutus et pour moi : je vous demande en grâce de ne pas permettre qu'ils reçoivent d'injustice au sénat dans l'affaire des esclaves. Leur cause est excellente, ils ont rendu de grands services à la république, et leurs adversaires sont une race de séditieux et de gens sans honneur. Le 21 mai, à Vercelles.

LETTRE DCCCXXIII.

Au camp du Pont d'Argens, le 22 mai 710.

M. LEPIDUS, IMPERATOR II, GRAND-PONTIFE, A CICÉRON.

Sur la nouvelle qu'Antoine avait pris le chemin de ma province avec ses troupes, et qu'il se faisait précéder par une partie de sa cavalerie, sous la conduite de Lucius son frère, j'ai quitté le camp que j'occupais à la jonction de la Saône et du Rhône, dans la résolution d'aller au devant d'eux. Je me suis rendu par des marches continuelles à *Forum Vocontium*, et même plus loin, pour asseoir mon camp sur les bords de l'Argens. P. Ventidius s'est joint à Marc-Antoine avec ses trois légions. Leur camp est au delà du mien. Antoine, avant cette conjonction, n'avait que la seconde légion, avec un assez grand nombre de soldats des autres légions, mais sans armes. Sa cavalerie est considérable, car elle est sortie entière du combat. Elle ne monte pas à moins de trente centuries : mais il me vient un grand nombre de ses gens, tant cavaliers que soldats, et son armée diminue tous les jours. Silanus et Culléon l'ont quitté. Quoique je fusse vivement irrité contre eux, pour s'être

buimus. Nec tamen eorum opera utimur : neque in castris habemus, neque ulli negotio præfecimus. Quod ad bellum hoc attinet, nec senatui nec reipublicæ deerimus.

Quæ postea egerimus, faciam te certiorem. Etsi omni tempore summa studia officii mutuo inter nos certatim constiterunt, pro nostra inter nos familiaritate, et proinde diligenter ab utroque conservata sunt : tamen non dubito, in tanto et tam repentino reipublicæ motu, quin nonnulla de me falsis rumoribus a meis obtrectatoribus me indigna ad te delata sint, quæ tuum animum magno opere moverent pro tuo amore in rempublicam. Ea te moderate accepisse, neque temere credendum judicasse, a meis procuratoribus certior sum factus : quæ mihi, ut debent, gratissima sunt. Memini enim et illa superiora, quæ abs tua voluntate profecta sunt, ad meam dignitatem augendam et ornandam : quæ perpetuo animo meo fixa manebunt.

Abs te, mi Cicero, magnopere peto, si meam vitam et studium diligentissime superioribus temporibus in republica administranda, quæ Lepido digna sunt, perspecta habes, ut paria aut eo ampliora reliquo tempore exspectes, et proinde tua auctoritate me tuendum existimes, quo tibi plura tuo merito debeo. Vale. D. xi kalendas junias, ex castris, ex Ponte Argenteo.

joints à lui contre ma volonté, l'amitié que j'ai pour eux et ma bonté naturelle m'ont porté à les recevoir : mais je n'emploie point leurs services; je ne les souffre pas même dans mon camp, et je ne leur donne aucune mission. A l'égard de cette guerre, je ne manquerai, ni au sénat, ni à la république.

J'aurai soin de vous marquer ce que j'aurai fait dans la suite. Quoique l'amitié qui est entre vous et moi nous ait toujours portés mutuellement à nous rendre les plus grands services et que ce sentiment ne se soit jamais altéré, je ne doute point que, dans une si subite et si violente agitation de la république, mes ennemis n'aient répandu sur mon compte quantité de bruits faux et indignes de moi, qui n'auront pas manqué d'aller jusqu'à vous, et de produire un fort mauvais effet sur un homme aussi dévoué que vous à la république. Les agens que j'ai à Rome m'assurent néanmoins que vous les avez reçus avec modération, et que vous avez jugé qu'ils ne devaient pas être crus légèrement. J'en ressens une vive joie; car je me rappelle avec reconnaissance tout ce que l'amitié vous a fait faire pour accroître ma dignité, et j'en conserverai éternellement le souvenir.

Ainsi, mon cher Cicéron, si vous avez connu jusqu'ici le fond de ma conduite, et si vous m'avez trouvé dans l'administration de la république un zèle et des sentimens dignes de moi, comptez que je serai toujours le même, ou que l'avenir ne fera qu'ajouter au passé. Ainsi, plus j'ai d'obligation à vos bons offices, plus vous devez vous croire obligé de défendre ma dignité. Adieu. Le 22 mai, au camp du Pont d'Argens.

EPISTOLA DCCCXXIV.

(ad div., X, 25.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

CICERO S. D. FURNIO.

Si interest, id quod homines arbitrantur, reipublicæ te, ut instituisti atque fecisti, navare operam, rebusque maximis, quæ ad exstinguendas reliquias belli pertinent, interesse : nihil videris melius, neque laudabilius, neque honestius facere posse, istamque operam tuam, navitatem, animum in rempublicam celeritati præturæ anteponendum censeo. Nolo enim te ignorare, quantam laudem consecutus sis : mihi crede, proximam Planco, idque ipsius Planci testimonio, præterea fama scientiaque omnium.

Quamobrem si quid operis tibi etiam nunc restat, id maximo opere censeo persequendum. Quid enim honestius, aut quid honesto anteponendum? Sin autem satisfactum reipublicæ putas, celeriter ad comitia, quando mature futura sunt, veniendum censeo; dummodo ne quid hæc ambitiosa festinatio imminuat ejus gloriæ, quam consecuti sumus. Multi clarissimi viri, quum reipublicæ darent operam, annum petitionis suæ non obierunt. Quod eo facilius nobis est, quod non est annus hic tibi destinatus, ut, si ædilis fuisses, post biennium tuus annus esset. Nunc nihil prætermittere vide-

LETTRE DCCCXXIV.

Écrite à Rome, en mai 710.

CICÉRON A FURNIUS.

S'IL importe, comme tout le monde en est persuadé, que vous continuiez de rendre service à la république et d'entrer dans toutes les mesures qui peuvent contribuer à éteindre les restes de la guerre, il me semble que vous ne pouvez rien faire de mieux, ni prendre de parti plus louable et plus honnête. L'avantage d'arriver plus tôt à la préture ne me paraît pas comparable à l'honneur de servir courageusement la patrie, car il ne faut pas vous laisser ignorer quelle gloire vous vous êtes acquise. Je vous assure qu'elle n'est guère moindre que celle de Plancus; et je parle sur le témoignage de Plancus même, auquel il faut joindre la renommée et la conviction universelle.

S'il vous reste donc quelque chose à terminer, je vous conseille de vous y attacher de toutes vos forces. Est-il rien de plus honorable? Et croyez-vous qu'il y ait rien de préférable à l'honneur? Mais si vous croyez avoir rempli ce que vous devez à la république, mon avis est que vous vous hâtiez de venir aux comices, puisqu'ils doivent se tenir de si bonne heure; en prenant garde néanmoins que cet empressement d'ambition ne diminue quelque chose de la gloire que nous avons obtenue. On a l'exemple de quantité d'illustres personnages, qui ont sacrifié une année de prétention au service de la république : ce qui doit nous coûter d'autant moins, que

bere usitati et quasi legitimi temporis ad petendum. Video autem, Planco consule, etsi etiam sine eo rationes expeditas haberes, tamen splendidiorem petitionem tuam, si modo ista ex sententia confecta essent. Omnino plura me scribere, quum tuum tantum consilium judiciumque sit, arbitrabar non ita necesse : sed tamen sententiam meam tibi ignotam esse nolebam; cujus est hæc summa, ut omnia te metiri dignitate malim, quam ambitione, majoremque fructum ponere in perpetuitate laudis, quam in celeritate præturæ. Hæc eadem locutus sum domi meæ, adhibito Q. fratre meo, et Cæcina, et Calvisio, studiosissimis tui, quum Dardanus libertus tuus interesset. Omnibus probari videbatur oratio mea. Sed tu optime judicabis.

EPISTOLA DCCCXXV.

(ad div., X, 18.)

Scrib. in castris paullo post XII kal. jun., A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI.

Quid in animo habuerim, quum Lævus Nervaque discesserunt a me, et ex litteris, quas eis dedi, et ex

cette année n'est pas celle qui vous appartient naturellement; comme elle serait si vous aviez été édile, et que vous eussiez droit de vous présenter à l'expiration des deux ans. Il semblera qu'à présent vous aurez été trop ponctuel à vouloir profiter du temps où l'usage et les lois vous permettent de demander. Au contraire, je trouve que si vous attendiez le consulat de Plancus, quoique vous n'ayez pas besoin de ce secours, votre demande en aurait plus d'éclat, surtout si le succès des affaires que vous dirigez répond à nos espérances. Sage et judicieux comme vous êtes, je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de vous en dire davantage; mais je suis bien aise aussi que vous n'ignoriez pas ce que je pense. En un mot, j'aimerais mieux que vous prissiez votre dignité que votre ambition pour règle; et je voudrais vous voir attacher un plus grand prix à la durée éternelle de la gloire, qu'à la promptitude avec laquelle vous pouvez obtenir la préture. J'ai tenu le même langage dans un autre entretien que j'ai eu chez moi avec Quintus mon frère, avec Cécina et Calvisius, qui vous sont tous fort affectionnés, en présence de Dardanus votre affranchi. Il m'a paru qu'ils entraient tous dans mon sentiment: mais vous en jugerez parfaitement vous-même.

LETTRE DCCCXXV.

Écrite au camp, un peu après le 21 mai 710.

PLANCUS A CICÉRON.

Lévus et Nerva ayant été continuellement témoins de ma conduite et de mes vues, vous apprendrez d'eux-

ipsis cognoscere potuisti, qui omnibus rebus consiliisque meis interfuerunt. Accidit mihi, quod homini pudenti et cupido satisfaciendi reipublicæ bonisque omnibus accidere solet, ut consilium sequerer periculosum magis, dum me probarem, quam tutum, quod habere posset obtrectationem. Itaque post discessum legatorum, quum binis continuis litteris et Lepidus me, ut venirem, rogaret, et Laterensis multo etiam magis, prope implorans, obtestaretur : non ullam rem aliam extimescens, quam eamdem, quæ mihi quoque facit timorem, varietatem atque infidelitatem exercitus ejus, non dubitandum putavi, quin succurrerem, meque communi periculo offerrem.

Sciebam enim, etsi cautius illud erat consilium, expectare me ad Isaram, dum Brutus trajiceret exercitum, et cum collega consentiente, exercitu concordi et bene de republica sentiente, hostibus obviam ire : tamen si quid Lepidus detrimenti cepisset, hoc omne assignatum iri aut pertinaciæ meæ aut timori videbam, si aut hominem offensum mihi, conjunctum cum republica, non sublevassem, aut ipse a certamine belli tam necessarii me removissem. Itaque potius periclitari volui, si possem mea præsentia et Lepidum tueri, et exercitum facere meliorem, quam nimis cautus videri. Sollicitiorem certe hominem, non suis contractis, neminem puto fuisse. Nam, quæ res nullam habebat dubitationem, si exerci-

mêmes, autant que par les lettres dont je les ai chargés, quelles étaient mes dispositions à leur départ. Je me trouve dans la position où se trouve presque toujours un homme délicat qui désire servir la république, et je puis dire dans la position commune à tous les honnêtes gens; c'est-à-dire, que j'ai mieux aimé choisir le parti le plus dangereux, parce qu'il justifie mes intentions, que de prendre le plus sûr, au risque de donner sur moi quelque prise à la malignité. Ainsi, me voyant sollicité par deux lettres, depuis le départ des députés; l'une de Lepidus, qui me priait de le joindre; l'autre de Latérensis, qui me demandait la même chose avec beaucoup plus d'instances et presqu'à genoux, en me représentant qu'il ne craignait que l'inconstance et l'infidélité de l'armée, sur laquelle je ne suis pas non plus sans défiance; j'ai cru qu'il ne fallait pas balancer, et que je devais m'exposer au péril qu'il m'était impossible de me déguiser.

Je n'ignorais pas qu'il était plus sûr d'attendre près de l'Isère que Brutus eût fait passer ici son armée, et d'aller au devant de l'ennemi de concert avec un collègue qui pense comme moi, et une armée si unie et si bien disposée pour la république : c'était le parti que devait prendre un homme de guerre; mais j'ai considéré que si, dans les bons sentimens où l'on pouvait supposer Lepidus, il lui arrivait quelque chose de fâcheux, on ne manquerait pas d'en accuser mon opiniâtreté ou ma frayeur; l'une, pour n'avoir pas secouru un homme lié avec la république, parce qu'il n'était pas mon ami; l'autre, pour avoir évité le combat dans une guerre si indispensable. Ainsi j'ai mieux aimé m'exposer à tous les risques, dans la vue de sou-

tus Lepidi abesset, ea nunc magnam affert sollicitudinem, magnumque habet casum. Mihi enim si contigisset, ut prior occurrerem Antonio, non me hercules horam constitisset : tantum ego et mihi confido, et sic perculsas illius copias, Ventidiique mulionis castra despicio. Sed non possum non exhorrescere, si quid intra cutem subest ulceris, quod prius nocere potest, quam sciri curarique possit. Sed certe nisi uno loco metaremur, magnum periculum ipse Lepidus, magnum ea pars exercitus adiret, quæ bene de republica sentit. Magnam etiam perditi hostes accessionem sibi fecissent, si quas copias a Lepido abstraxissent. Quæ si adventus meus represserit, agam gratias fortunæ constantiæque meæ, quæ ad hanc experientiam excitavit.

Itaque a. d. XII kalend. jun. ab Isara castra movi : pontem tamen, quem in Isara feceram, castellis duobus ad capita positis, reliqui, præsidiaque ibi firma posui, ut venienti Bruto exercituique ejus sine mora transitus esset paratus. Ipse, ut spero, diebus octo, quibus has litteras dabam, cum Lepidi copiis me conjungam.

tenir Lepidus et de fortifier son armée, que de m'arrêter à des excès de précautions. Je crois d'ailleurs en avoir marqué plus que personne dans des occasions qui ne peuvent pas m'être reprochées; car ce qui m'aurait été facile, si Lepidus n'était point ici avec son armée, me cause à présent beaucoup d'inquiétude et ne me paraît pas même exempt de danger. Je veux dire que si j'avais rencontré Antoine le premier, il n'aurait pas tenu une heure devant moi, tant j'ai de confiance en moi-même, et de mépris, soit pour ses troupes découragées, soit pour celles de ce muletier de Ventidius. Mais je frémis, quand je fais réflexion qu'il y a peut-être sous la peau quelque plaie cachée, dont les pernicieux effets peuvent se faire sentir avant qu'on puisse la connaître et chercher du remède. Cependant il est certain que si nous ne campions pas au même endroit, Lepidus et cette partie de l'armée, qui est bien disposée pour la république, courraient un grand danger. Nos ennemis se fortifieraient aussi beaucoup s'ils pouvaient enlever quelques troupes à Lepidus. La fortune, et ma constance, qui m'a excité à tenter cette entreprise, m'auront rendu un grand service si elle réussit.

J'ai donc quitté l'Isère, le 21 mai, après avoir muni de deux redoutes la tête du pont que j'y ai fait jeter, et j'y ai laissé des troupes suffisantes pour les défendre, afin que Brutus, en y arrivant avec son armée, puisse trouver le passage libre. Pour moi, j'espère que dans huit jours, à compter de la date de cette lettre, je me joindrai aux troupes de Lepidus.

EPISTOLA DCCCXXVI.

(ad div., X, 22.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

In te et in collega omnis spes est, diis approbantibus. Concordia vestra, quæ senatui declarata litteris vestris est, mirifice et senatus et cuncta civitas delectata est. Quod ad me scripseras de re agraria : si consultus senatus esset, ut quisque honorificentissimam de te sententiam dixisset, qui eam secutus esset certe ego fuissem. Sed propter tarditatem sententiarum moramque rerum, quum ea, quæ consulebantur, ad exitum non pervenirent : commodissimum mihi Plancoque fratri visum est, uti eo, quod ne nostro arbitratu componeretur, quis fuerit impedimento, arbitror te ex Planci litteris cognovisse. Sed sive in senatus consulto, sive in ceteris rebus desideras aliquid, sic tibi persuade, tantam esse apud omnes bonos tui caritatem, ut nullum genus amplissimæ dignitatis excogitari possit, quod tibi non paratum sit.

Litteras tuas vehementer exspecto, et quidem tales, quales maxime opto. Vale.

LETTRE DCCCXXVI.

Écrite à Rome, en mai 710.

CICÉRON A PLANCUS.

Toutes nos espérances, avec l'approbation des dieux, roulent sur vous et votre collègue. Vos lettres ont rendu témoignage au sénat de votre union : il en a ressenti une joie extrême, et Rome entière ne s'en réjouit pas moins. A l'égard des distributions de terres dont vous m'aviez écrit, si le sénat en eût pris connaissance, j'aurais embrassé les opinions qui vous auraient été honorables, et j'aurais même été le premier à les proposer; mais la lenteur des délibérations et l'embarras des conjonctures ayant retardé toutes les affaires, nous avons cru, Plancus votre frère et moi, qu'il fallait user du décret, tel qu'il est : Plancus n'aura pas manqué de vous écrire par la faute de qui il n'est pas conçu comme nous l'aurions désiré. Mais si vous y trouvez quelque chose à redire, ou dans toute autre occasion qui vous intéresse, soyez persuadé que, cher comme vous l'êtes à tous les honnêtes gens, il n'y a aucune sorte de distinction qu'on ne soit prêt à vous accorder.

J'attends de vos nouvelles avec impatience, et je souhaite qu'elles soient conformes à nos vœux les plus ardens. Adieu.

EPISTOLA DCCCXXVII.

(ad div., XI, 15.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. COS. DES. S. P. D.

Etsi mihi tuæ litteræ jucundissimæ sunt, tamen jucundius fuit, quod in summa occupatione tua Planco collegæ mandasti, ut te mihi per litteras excusaret : quod fecit ille diligenter. Mihi autem nihil amabilius officio tuo et diligentia. Conjunctio tua cum collega, concordiaque vestra, quæ litteris communibus declarata est, S. P. Q. R. gratissima accidit. Quod superest, perge, mi Brute, et jam non cum aliis, sed tecum ipse certa.

Plura scribere non debeo, præsertim ad te, quo magistro brevitatis uti cogito. Litteras tuas vehementer exspecto, et quidem tales, quales maxime opto.

EPISTOLA DCCCXXVIII.

(ad div., X, 13.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

Ut primum potestas data est augendæ dignitatis tuæ, nihil prætermisi in te ornando, quod positum esset aut

LETTRE DCCCXXVII.

Écrite à Rome, en mai 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

QUOIQUE vos lettres me causent beaucoup de plaisir, j'en ai ressenti encore plus, de l'attention que vous avez eue dans vos immenses occupations, de charger Plancus, votre collègue, du soin de me faire vos excuses. Il s'en est acquitté aussitôt, et je ne trouve rien de si aimable que cette attention et cette exactitude. Votre jonction avec un tel collègue et votre bonne intelligence, que vous avez fait connaître par une lettre commune, a causé beaucoup de satisfaction au sénat et au peuple romain. Continuez, mon cher Brutus. Il ne s'agit plus désormais de l'emporter sur les autres, mais de vous surpasser vous-même.

Je ne dois pas donner plus d'étendue à ma lettre, surtout en vous écrivant, à vous, que je veux prendre pour modèle du style laconique. J'attends impatiemment de vos nouvelles : puissent-elles être telles que je les souhaite!

LETTRE DCCCXXVIII.

Écrite à Rome, en mai 710.

CICÉRON A PLANCUS.

AUSSITÔT que j'ai pu contribuer à l'augmentation de votre dignité, je n'ai rien épargné pour vous procurer

in præmio virtutis aut in honore verborum. Id ex ipso senatus consulto poteris cognoscere. Ita enim est perscriptum, ut a me de scripto dicta sententia est: quam senatus frequens secutus est summo studio magnoque consensu.

Ego quamquam ex tuis litteris, quas mihi misisti, perspexeram, te magis judicio bonorum, quam insignibus gloriæ delectari, tamen considerandum existimavi, etiamsi tu nihil postulares, quantum tibi a republica deberetur. Tu contexes extrema cum primis. Qui enim M. Antonium oppresserit, is bellum confecerit. Itaque Homerus non Ajacem, nec Achillem, sed Ulyssem appellavit πτολίπορθον.

EPISTOLA DCCCXXIX.

(ad div., X, 19.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

Quamquam gratiarum actionem a te non desiderabam, quum te re ipsa atque animo scirem esse gratissimum, tamen (fatendum est enim) fuit ea mihi perjucunda. Sic enim vidi, quasi ea, quæ oculis cernuntur, me a te amari. Dices, *quid antea?* Semper equidem; sed nunquam illustrius.

Litteræ tuæ mirabiliter gratæ fuerunt senatui, quum rebus ipsis, quæ erant gravissimæ et maximæ, fortissimi

de nouveaux honneurs, soit par des éloges, soit par les récompenses qui conviennent au mérite. Vous le reconnaîtrez aux expressions du décret, car il est conçu dans les mêmes termes que j'ai employés pour expliquer mon opinion, que tout le sénat venait d'embrasser avec autant d'unanimité que de zèle.

Quoique vous m'eussiez fait connaître par votre dernière lettre que vous étiez plus sensible à l'estime des honnêtes gens qu'aux décorations de la gloire, j'ai cru que votre désintéressement ne devait point nous empêcher de considérer ce que vous devait la république. La fin répondra sans doute à ce commencement; car il faut compter que celui qui nous défera d'Antoine terminera la guerre. Ce n'est point Ajax ni Achille, mais Ulysse qu'Homère a nommé *le destructeur de villes.*

LETTRE DCCCXXIX.

Écrite à Rome, en mai 710.

CICÉRON A PLANCUS.

QUOIQU'ÉTANT aussi persuadé que je le suis de vos sentimens, je n'exigeasse aucune marque de votre reconnaissance, je ne dissimulerai pas que vos remercîmens m'ont fait beaucoup de plaisir. J'y ai reconnu que vous m'aimez aussi clairement que ce qui s'aperçoit par les yeux. Vous me direz : « Qu'en pensiez-vous donc auparavant? » Je m'en étais toujours flatté de même; mais je n'en avais jamais eu un témoignage plus éclatant.

Vos lettres ont plû merveilleusement au sénat, non-seulement par le fond des choses, qui sont assurément

animi, summique consilii, tum etiam gravitate sententiarum atque verborum. Sed, mi Plance, incumbe, ut belli extrema perficias. In hoc erit summa et gratia et gloria. Cupio omnia reipublicæ causa : sed, me hercules, in ea conservanda jam defatigatus non multo plus patriæ faveo, quam tuæ gloriæ : cujus maximam facultatem tibi dii immortales, ut spero, dedere; quam complectere, obsecro. Qui enim Antonium oppresserit, is hoc bellum teterrimum periculosissimumque confecerit.

EPISTOLA DCCCXXX.

(ad div., XI, 12.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO S. D. BRUTO IMP. COS. DES.

Tres uno die a te accepi epistolas; unam brevem, quam Flacco Volumnio dederas, duas pleniores, quarum alteram tabellarius T. Vibii attulit, alteram ad me misit Lupus. Ex tuis litteris, et ex Græceii oratione, non modo non restinctum bellum, sed etiam inflammatum videtur. Non dubito autem, pro tua singulari prudentia, quin perspicias, si aliquid firmitatis nactus sit Antonius, omnia tua illa præclara in rempublicam merita ad nihilum esse ventura. Ita enim Romam erat nun-

de la plus haute importance, et qui font autant d'honneur à votre courage qu'à votre prudence, mais encore par la noblesse des sentimens et des expressions. Mais il est question, mon cher Plancus, de finir heureusement la guerre : c'est par là que vous mettrez le comble à votre gloire et à l'affection qu'on a pour vous. Mes vœux sont sans bornes pour l'intérêt de la république; mais fatigué de tout ce que j'ai fait pour sa conservation, je ne sais si elle a maintenant beaucoup plus de part à mon zèle que l'intérêt de votre gloire. Il me semble que les dieux immortels ne pouvaient vous offrir une plus belle occasion de vous signaler. Saisissez-la, je vous en conjure. C'est à celui qui nous aura défait d'Antoine, qu'appartiendra l'honneur d'avoir terminé cette terrible et dangereuse guerre.

LETTRE DCCCXXX.

Écrite à Rome, en mai 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

J'AI reçu trois lettres de vous dans un même jour : l'une fort courte, dont vous aviez chargé Flaccus Volumnius; les deux autres plus longues, dont l'une m'a été remise par le messager de T. Vibius, et l'autre m'a été envoyée par Lupus. Je comprends, sur ce que vous m'écrivez et sur le récit de Gréceius, que la guerre se rallume, loin de s'éteindre. Vous êtes trop prudent pour ne pas voir que si Antoine trouve quelque moyen de se fortifier, tous ces glorieux services que vous avez rendus à la république vont se réduire à rien. On avait

tiatum, ita persuasum omnibus, cum paucis inermibus, perterritis metu, fracto animo, fugisse Antonium. Qui si ita se habet, ut, quemadmodum audiebam de Græceio, confligi cum eo sine periculo non possit : non ille mihi fugisse a Mutina videtur, sed locum belli gerendi mutasse. Itaque homines alii facti sunt : nonnulli etiam queruntur, quod persecuti non sitis; opprimi potuisse, si celeritas adhibita esset, existimant. Omnino est hoc populi, maximeque nostri, in eo potissimum abuti libertate, per quem eam consecutus sit. Sed tamen providendum est, ne qua justa querela esse possit.

Res se sic habet. Is bellum confecerit, qui Antonium oppresserit. Hoc quam vim habeat, te existimare malo, quam me apertius scribere.

EPISTOLA DCCCXXXI.

(ad div., X, 33.)

Scrib. in Hispania Ulteriore, mense maio, A. V. C. 710.

POLLIO CICERONI S. P.

S. V. B. E. E. Q. V. Quo tardius certior fierem de prœliis apud Mutinam factis, Lepidus effecit, qui meos tabellarios novem dies retinuit; tametsi tantam calamitatem reipublicæ quam tardissime audire optandum est, sed illis, qui prodesse nihil possunt, neque mederi. Atque utinam eodem senatus consulto, quo Plancum et

mandé à Rome, et tout le monde était persuadé qu'Antoine avait pris la fuite dans la dernière consternation, avec un petit nombre de gens mal armés et troublés par la crainte. S'il est vrai au contraire, comme Gréceius me le fait entendre, qu'on ne puisse en venir aux mains avec lui sans danger, il me semble qu'on ne peut pas donner le nom de fuite à son départ de Modène, et qu'il n'a fait que changer le théâtre de la guerre. Aussi les dispositions sont-elles ici toutes différentes. On se plaint même que vous ne l'ayez point poursuivi. On s'imagine qu'il pouvait être accablé, si l'on y eût apporté de la diligence. Tel est le caractère du peuple, et particulièrement du nôtre, d'abuser de sa liberté pour maltraiter celui de qui il la tient. Cependant il faut prendre garde que les plaintes ne puissent devenir justes.

Voici l'état des choses : l'honneur d'avoir fini la guerre est pour celui qui nous aura défait d'Antoine. J'aime mieux vous laisser peser la force de cette réflexion, que de m'expliquer plus ouvertement.

LETTRE DCCCXXXI.

Écrite de l'Espagne Ultérieure, en mai 710.

POLLION A CICÉRON.

La nouvelle du combat de Modène m'est venue fort tard, parce que Lepidus a retenu mes courriers pendant neuf jours. Il est peut-être à souhaiter de n'apprendre que le plus tard possible des évènemens si déplorables; mais c'est pour ceux qui ne peuvent y apporter de changement ni de remède. Plût au ciel que le même décret

Lepidum in Italiam arcessistis, me quoque jussissetis venire! profecto non accepisset respublica hoc vulnus. Quo si qui lætantur in præsentia, quia videntur et duces et veterani Cæsaris partium interiisse, tamen postmodum necesse est doleant, quum vastitatem Italiæ respexerint. Nam et robur et suboles militum interiit, si quidem, quæ nuntiantur, ulla ex parte vera sunt. Neque ego non videbam, quanto usui reipublicæ essem futurus, si ad Lepidum venissem. Omnem enim cunctationem ejus discussissem, præsertim adjutore Planco. Sed scribenti ad me ejusmodi litteras, quas leges, concionibus videlicet, quas Narbone habuisse dicitur, similes, palparer plane necesse erat, si vellem commeatus, per provinciam ejus iter faciens, habere. Præterea verebar, ne, si ante, quam ego incepta perficerem, prœlium confectum esset, pium meum consilium raperent in contrariam partem obtrectatores mei, propter amicitiam, quæ mihi cum Antonio, non major tamen, quam Planco fuit. Itaque a Gadibus mense aprili, binis tabellariis in duas naves impositis, et tibi et consulibus et Octaviano scripsi, ut me faceretis certiorem, quonam modo plurimum possem prodesse reipublicæ. Sed, ut rationem ineo, quo die prœlium Pansa commisit, eodem a Gadibus naves profectæ sunt. Nulla enim post hiemem fuit ante eam diem navigatio. Et hercules longe remotus ab omni suspicione futuri civilis tumultus penitus in Lusitania legiones in hibernis collocaram. Ita porro festinavit uterque confligere, tanquam nihil pejus timerent, quam ne sine maximo reipublicæ detrimento bellum componere-

du sénat, par lequel vous avez appelé Plancus et Lepidus en Italie, m'eût ordonné aussi de m'y rendre; il est certain que la république n'eût pas éprouvé ce malheur. Ceux qui s'en réjouissent, parce qu'il semble qu'on est délivré des chefs et des vétérans du parti de César, ne considèrent point qu'ils seront forcés de s'affliger lorsqu'ils jetteront les yeux sur les ravages de l'Italie. Toute la fleur et la race de nos guerriers a péri, du moins si les détails qu'on nous écrit des deux côtés sont fidèles. Je voyais assez de quel avantage il pouvait être pour la république que je me rendisse auprès de Lepidus. J'aurais dissipé toute sa lenteur, surtout avec le secours de Plancus. Mais lorsque je recevais de lui les lettres que je vous ferai lire, et qui ressemblent aux harangues qu'on dit qu'il faisait à Narbonne, il fallait bien le flatter, si je voulais me procurer des vivres en traversant sa province. Je craignais d'ailleurs que si la guerre se terminait avant l'exécution de mon entreprise, mes ennemis ne prissent droit des liaisons d'amitié que j'avais avec Antoine pour empoisonner mes intentions, quoique je ne fusse pas moins ami de Plancus. C'est par toutes ces raisons qu'ayant fait partir de Gades, au mois d'avril, deux messagers sur deux vaisseaux différens, j'écrivis non-seulement à vous, mais aux consuls et au jeune Octave, pour vous prier tous, par mes lettres, de m'apprendre en quoi je pouvais être le plus utile à la république. Suivant mon calcul, les deux vaisseaux partirent de Gades le jour que Pansa livra bataille; car depuis l'hiver la navigation n'avait pas été ouverte avant ce jour. J'étais encore si éloigné de croire à une guerre civile, que j'avais mis toutes mes légions en quartiers d'hiver dans le fond de la Lusitanie. Les

tur. Sed, si properandum fuit, nihil non summi ducis consilio gessisse Hirtium video.

Nunc hæc mihi scribuntur ex Gallia Lepidi, et nuntiantur, Pansæ exercitum concisum esse; Pansam ex vulneribus mortuum; eodem prœlio Martiam legionem interiisse, et L. Fabatum, et C. Peducæum, et D. Carfulenum; Hirtiano autem prœlio et secundam legionem, et omnes peræque Antonii cæsas, item Hirtii; quartam vero, quum castra quoque Antonii cepisset, a quinta legione concisam esse; ibi Hirtium quoque periisse, et Pontium Aquilam; dici etiam Octavianum cecidisse (quæ si, quod dii prohibeant! vera sunt, non mediocriter doleo); Antonium turpiter Mutinæ obsessionem reliquisse, sed habere equitum VM legiones sub signis armatas tres, et P. Bagienni unam, inermes bene multos; Ventidium quoque se cum legione septima, octava, nona conjunxisse; si nihil in Lepido spei sit, descensurum ad extrema, et non modo nationes, sed etiam servitia, concitaturum; Parmam direptam; L. Antonium Alpes occupasse.

Quæ si vera sunt, nemini nostrum cessandum est, nec exspectandum, quid decernat senatus. Res enim cogit huic tanto incendio succurrere omnes, qui aut

deux chefs se hâtèrent d'en venir aux mains, comme si leur plus grande crainte eût été qu'on ne trouvât le moyen de finir la guerre sans causer beaucoup de mal à la république. Cependant je vois que si la promptitude était en effet nécessaire, Hirtius s'est conduit avec toute l'habileté d'un grand général.

Voici maintenant ce qu'on m'écrit de la Gaule de Lepidus : on m'annonce que l'armée de Pansa est défaite; que Pansa lui-même est mort de ses blessures; que la légion Martia a péri tout entière; que L. Fabatus, C. Peducéus et D. Carfulenus ont perdu la vie; que dans le combat d'Hirtius, et la seconde légion, et toutes celles d'Antoine et celles d'Hirtius ont été taillées en pièces; que la quatrième légion s'était déjà saisie du camp d'Antoine lorsqu'elle a été si maltraitée par la cinquième; que le consul Hirtius et Pontius Aquila ont été tués dans le même lieu, et que, si l'on en croit la renommée, Octave est mort aussi. Plaise au ciel que tout ce détail soit faux! mais s'il ne l'est pas, ma douleur est extrême. On ajoute qu'Antoine a levé honteusement le siège de Modène, mais qu'il lui reste cinq mille hommes de cavalerie avec trois légions en bon ordre, une de P. Bagiennus, et quantité de soldats sans armes; que Ventidius s'est joint à lui avec la septième légion, la huitième et la neuvième; que s'il perd l'espérance du côté de Lepidus, il aura recours aux dernières extrémités, et que non-seulement il armera le peuple des provinces, mais jusqu'aux esclaves; qu'on a livré Parme au pillage; que L. Antoine s'est emparé des Alpes.

S'il n'y a point d'exagération dans ce récit, personne d'entre nous ne doit demeurer tranquille, ni même attendre les résolutions du sénat. Tous ceux à qui l'état

haberem, orabat. Non licuit diutius bene de eo sperare. Illud certe cavi et cavebo, ne mea credulitate reipublicæ summa fallatur.

Quum Isaram flumen, uno die ponte effecto, exercitum traduxissem, pro magnitudine rei celeritatem adhibens, quod petierat per litteras ipse, ut maturarem venire: præsto mihi fuit stator ejus cum litteris, quibus ne venirem denuntiabat; se posse per se conficere negotium; interea ad Isaram exspectarem. Indicabo temerarium meum consilium tibi: nihilominus ire decreram, existimans eum socium gloriæ vitare. Putabam posse me nec de laude jejuni hominis delibare quidquam et subesse tamen propinquis locis, ut, si durius aliquid esset, succurrere celeriter possem. Ego non malus homo hoc suspicabar. At Laterensis, vir sanctissimus, suo chirographo mittit mihi litteras, in eisque, desperans de se, de exercitu, de Lepidi fide, querensque se destitutum, aperte denuntiat, videam ne fallar; suam fidem solutam esse; reipublicæ ne desim.

Exemplar ejus chirographi Titio misi. Ipsa chirographa omnia, et quibus credidi, et ea, quibus fidem non

promesses de sa propre main, et surtout aux assurances de Latérensis, qui, étant alors près de moi, me conjurait de me réconcilier sincèrement et de me reposer sur sa parole. Il a fallu renoncer bientôt à de si belles espérances. Mais j'ai pris et je continuerai de prendre de bonnes mesures pour empêcher que ma crédulité ne devienne funeste à la république.

Après avoir jeté un pont sur l'Isère en un seul jour, j'avais fait passer mon armée avec la diligence que demandait une si grande entreprise, pour hâter ma marche, comme il m'en avait pressé lui-même par ses lettres, lorsque je reçus de lui par un exprès d'autres lettres, qui me recommandaient de ne point avancer, et de demeurer sur l'Isère, parce qu'il pouvait achever les affaires sans mon secours. Je ne vous cacherai point que je formai là dessus un projet fort téméraire. M'imaginant qu'il voulait se réserver toute la gloire, j'étais résolu de ne pas moins continuer ma marche. Il me semblait que, sans nuire à la gloire d'un homme si vain, je pouvais me poster dans quelque lieu voisin, pour être à portée de le secourir promptement s'il arrivait quelque chose de fâcheux. La simplicité de mon caractère éloignait de moi tous les soupçons. Mais dans cet intervalle Latérensis, dont la probité est reconnue, m'écrit de sa propre main, dans les termes du désespoir, qu'il n'y a plus de fond à faire sur l'armée ni sur la bonne foi de Lepidus, se plaint d'être abandonné, m'avertit ouvertement que je dois prendre garde d'être trompé; me déclare enfin qu'il est dégagé de sa parole, et que c'est à moi de demeurer fidèle à la république.

J'ai envoyé à Titius une copie de cette lettre; et Lévus Cispius, qui a été témoin de tout ce qui s'est passé,

habendam putavi, Lævo Cispio dabo perferenda, qui omnibus his interfuit rebus. Accessit eo, ut milites ejus quum Lepidus concionaretur, improbi per se, corrupti etiam per eos, qui præsunt, Canidios, Rufrenosque, et ceteros, quos, quum opus erit, scietis, conclamarint viri boni, pacem se velle, neque esse cum ullis pugnaturos, duobus jam consulibus amissis, tot civibus pro patria occisis, hostibus denique omnibus judicatis, bonisque publicatis. Neque hoc aut vindicarat Lepidus, aut sanarat. Huc me venire, et duobus exercitibus conjunctis objicere exercitum fidelissimum, auxilia maxima, principes Galliæ, provinciam cunctam, summæ dementiæ et temeritatis esse vidi : mihique, si ita oppressus essem, remque publicam mecum prodidissem, mortuo non modo honorem, sed misericordiam quoque defuturam. Itaque rediturus sum, nec tanta munera perditis hominibus dari posse sinam. Ut exercitum locis habeam opportunis, provinciam tuear, etiamsi ille exercitus descierit, omniaque integra servem, dabo operam, quoad exercitus huc summittatis, parique felicitate rempublicam hic vindicetis. Nec depugnare, si occasio tulerit, nec obsideri, si necesse fuerit, nec mori, si casus inciderit, pro vobis, paratior fuit quisquam.

recevra de moi toutes les autres pour les porter à Rome, soit celles que j'avais crues sincères, soit celles qui m'avaient inspiré de la défiance. Je ne dois pas oublier que Lepidus haranguant son armée, ses soldats, ou mal disposés d'eux-mêmes, ou corrompus par leurs chefs, tels que les Canidius, les Rufrenus, et d'autres que je vous ferai connaître lorsqu'il sera nécessaire, se sont écriés indignement qu'ils voulaient la paix; et qu'après avoir déjà vu périr deux consuls, après la perte de tant de citoyens qui étaient morts pour la patrie, lorsqu'ils se voyaient tous déclarés ennemis publics et leurs biens déjà confisqués, ils étaient résolus de ne se battre avec personne. Lepidus n'ayant ni puni les mutins, ni apporté de remède au désordre, j'ai conçu que sans un excès de folie et de témérité je ne pouvais penser plus long-temps à le joindre, ni exposer à deux armées réunies, une armée remplie de fidélité, un grand nombre d'auxiliaires, les plus honnêtes gens de la Gaule et toute la province. J'ai compris, dis-je, que risquer de périr dans cette entreprise c'était perdre la république avec moi, et me rendre indigne, non-seulement du moindre honneur, mais de la moindre pitié après ma mort. Je suis donc résolu de retourner sur mes pas, pour ne pas donner de si grands avantages à des misérables. J'aurai soin de faire occuper de bons postes à mon armée; et quand elle abandonnerait son devoir, je m'efforcerai de défendre ma province, et d'y conserver tout en bon état jusqu'à ce que vous m'ayez envoyé de nouvelles troupes, et que vous vengiez ici la république aussi heureusement qu'à Modène. Comptez que personne n'est plus disposé que moi, soit à combattre pour vous dans l'occasion, soit

Quare hortor te, mi Cicero, exercitum huc trajiciendum quam primum cures, et matures prius, quam hostes magis corroborentur, et nostri perturbentur. In quo si celeritas erit adhibita, respublica in possessione victoriæ, deletis sceleratis, permanebit. Fac valeas, meque diligas.

Fratrem meum tibi, fortissimum civem, et ad omnia paratissimum, excusem litteris? qui ex labore in febriculam incidit assiduam et satis molestam. Quum primum poterit istuc recurrere, non dubitabit, ne quo loco reipublicæ desit. Meam dignitatem commendatam habeas, rogo. Concupiscere me nihil oportet. Habeo te et amantissimum mei, et, quod optavi, summæ auctoritatis. Tu videris, quantum et quando tuum munus apud me velis esse. Tantum te rogo, in Hirtii locum me subdas et ad tuum amorem et ad meam observantiam.

EPISTOLA DCCCXXXIII.

(ad div., X, 26.)

Scrib. Romæ, mense maio, A. V. C. 710.

M. CICERO S. D. C. FURNIO.

Lectis tuis litteris, quibus declarabas, aut omittendos Narbonenses, aut cum periculo dimicandum, illud magis timui : quod vitatum non moleste fero. Quod de Planci et Bruti concordia scribis, in eo vel maximam

à soutenir un siège s'il en est besoin, soit à mourir si le hasard m'y expose.

Ainsi, mon cher Cicéron, je vous exhorte à faire ici passer promptement une armée, pour ne pas laisser à l'ennemi le temps de se fortifier, ni à nos gens celui de perdre courage. Si l'on se hâte autant qu'il le faut, ne doutez pas que les scélérats ne soient détruits, et que la république ne demeure en possession de la victoire. Prenez soin de votre santé, et continuez de m'aimer.

Dois-je faire des excuses pour mon frère, à qui la fatigue a causé une fièvre continue dont il est assez tourmenté? C'est un citoyen plein de courage et prêt à tout entreprendre. Le désir qu'il a de ne manquer nulle part à la république le ramènera bientôt ici, quand ses forces le permettront. Je vous recommande toujours ma dignité. Je n'ai rien à désirer, lorsque j'ai un ami tel que vous, revêtu, suivant mes désirs, de la plus haute autorité. Voyez vous-même ce que vous êtes porté à faire pour moi, et quel temps vous voulez prendre pour cette faveur. Je me croirai fort heureux, si dans votre amitié et par mon attachement vous permettez que je succède à Hirtius.

LETTRE DCCCXXXIII.

Écrite à Rome, en mai 710.

M. CICÉRON A FURNIUS.

Des deux partis dont vous m'écrivez qu'on ne pouvait éviter l'un, ou d'abandonner la Gaule Narbonaise, ou d'y combattre avec danger, c'est le premier qui m'a le plus alarmé; et je ne suis pas fâché qu'on ait trouvé le

spem pono victoriæ. De Gallorum studio, nos aliquando cognoscemus, ut scribis, cujus id opera maxime excitatum sit. Sed jam, mihi crede, cognovimus. Itaque jucundissimis tuis litteris stomachatus sum in extremo. Scribis enim, si in sextilem comitia, cito te : sin jam confecta, citius, ne diutius cum periculo fatuus sis. O mi Furni, quam tu causam tuam non nosti, qui alienas tam facile discas! Tu nunc candidatum te putas, et id cogitas, ut aut ad comitia curras, aut, si jam confecta, domi tuæ sis, ne cum maximo periculo, ut scribis, stultissimus sis? Non arbitror te ita sentire. Omnes enim tuos ad laudem impetus novi. Quodsi, ut scribis, ita sentis, non magis te, quam de te judicium reprehendo meum.

Te adipiscendi magistratus levissimi et divulgatissimi, si ita adipiscare, ut plerique, præpropera festinatio abducet a tantis laudibus, quibus te omnes in cœlum jure et vere ferunt? Scilicet id agitur, utrum hac petitione, an proxima prætor fias, non ut ita de republica mereare omni honore ut dignissimus judicere? Utrum nescis, quam alte adscenderis? an pro nihilo id putas? Si nescis, tibi ignosco : nos in culpa sumus. Sin intelligis,

moyen de s'en garantir. La bonne intelligence régnant, comme vous me le marquez, entre Plancus et Decimus Brutus, je la regarde comme le plus heureux présage de la victoire. A l'égard des Gaulois, nous connaîtrons quelque jour leur affection. Il faut s'y attendre, puisque vous le dites, vous qui les avez si bien disposés. Mais, croyez-moi, nous la connaissons déjà. Je n'aurais trouvé que des sujets de joie dans votre lettre, si la fin ne m'avait causé un peu de mauvaise humeur. Vous m'écrivez que si les comices se tiennent au mois d'août vous serez bientôt ici, et que vous y serez plus tôt, s'ils sont déjà finis, de peur qu'on ne vous reproche de n'avoir été qu'un sot, qui s'expose au danger sans raison. O mon cher Furnius, que vous connaissez mal votre cause, vous qui jugez si bien de celles d'autrui! Vous vous regardez à présent comme un candidat, et vous ne pensez qu'à vous rendre promptement aux comices, ou à vous retirer chez vous s'ils sont déjà finis. Votre résolution, dites-vous, est de ne pas vous obstiner dans une sottise périlleuse. Non, je ne puis me persuader que ce soient là vos sentimens; je connais trop bien votre passion pour la gloire. Si vous pensez ce que vous m'écrivez, je vous accuse moins que le jugement que j'ai toujours porté de vous.

Quoi! l'impatience d'obtenir une magistrature frivole, un honneur commun, du moins s'il est pour vous ce qu'il est pour le plus grand nombre, vous fera renoncer à tant de justes louanges, par lesquelles tout le monde vous élève avec raison jusqu'au ciel? Il n'est donc question pour vous que d'être préteur cette année ou l'année suivante, et non pas de rendre service à la république pour obtenir une gloire infinie par tous les suffrages? Ignorez-vous donc à quel degré d'honneur vous

ulla tibi est prætura vel officio, quod pauci, vel gloria, quam omnes sequuntur, dulcior? Hac de re et ego et Calvisius, homo magni judicii, tuique amantissimus, te accusamus quotidie. Cōmitia tamen, quando ex his pendes, quantum facere possumus, quod multis de causis reipublicæ arbitramur conducere, in januarium mensem protrudimus. Vince igitur, et vale.

EPISTOLA DCCCXXXIV.

(ad div., XI, 14.)

Scrib. Romæ, circa VIII kal. jun., A. V. C. 710.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. COS. DES. S. P. D.

Mirabiliter, mi Brute, lætor, mea consilia measque sententias a te probari de decemviris, de ornando adolescente. Sed quid refert? mihi crede, homini non glorioso: plane jam, Brute, frigeo. Ὄργανον enim erat meum senatus. Id est jam dissolutum. Tantam spem attulerat exploratæ victoriæ tua præclara Mutina eruptio, fuga Antonii, conciso exercitu, ut omnium animi relaxati sint, meæque illæ vehementes contentiones tanquam σκιαμαχίαι esse videantur.

êtes déjà parvenu, ou n'en tenez-vous aucun compte? Si vous l'ignorez, je vous pardonne, et c'est nous qui sommes coupables; mais si vous le savez, quelle préture peut avoir plus de charmes pour vous que le devoir, qui a bien peu de partisans, ou que la gloire, dont tout le monde est idolâtre? Calvisius est homme d'un grand jugement et fort affectionné pour vous; il ne se passe point de jour que lui et moi nous ne vous accusions d'oublier là dessus vos intérêts. Cependant, puisque vous dépendez si fort des comices, nous tâchons de les remettre au mois de janvier, parce qu'il nous a paru que l'intérêt de la république le demandait par diverses raisons. Soyez donc vainqueur, et portez-vous bien.

LETTRE DCCCXXXIV.

Rome, vers le 25 mai 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ.

Ma joie est extrême, mon cher Brutus, de vous voir approuver mes vues et mes avis, touchant les décemvirs et les honneurs que je crois dus à notre jeune homme. Mais, qu'importe au fond? Je vous assure, cher Brutus, moi qui ne suis pas fort glorieux, que j'ai absolument les bras croisés. Le sénat était mon organe : le sénat est séparé. Votre brillante sortie de Modène et la fuite d'Antoine après la défaite de son armée avaient tellement enflé nos espérances, qu'on aperçoit aujourd'hui dans tout le monde un relâchement de courage, et que cette véhémence qu'on a vue dans mes mouvemens n'a plus l'air que d'un combat en peinture.

Sed, ut ad rem redeam, legionem Martiam et quartam negant, qui illas norunt, ulla conditione ad te posse perduci. Pecuniæ, quam desideras, ratio potest haberi, eaque habebitur. De Bruto arcessendo, Cæsareque ad Italiæ præsidium tenendo, valde tibi assentior. Sed, ut scribis, habes obtrectatores : quos equidem facillime sustineo; sed impediunt tamen. Ex Africa legiones exspectantur. Sed bellum istic renatum mirantur homines. Nihil tam præter spem unquam. Nam die tuo natali victoria nuntiata, in multa sæcula videbamus rempublicam liberatam. Novi timores retexunt superiora.

Scripsisti autem ad me iis, quas idibus maiis dedisti, modo te accepisse a Planco litteras, non recipi a Lepido Antonium. Id si ita est, omnia faciliora : sin aliter, magnum negotium; cujus exitum non extimesco : tuæ partes sunt. Ego plus, quam feci, facere non possum. Te tamen, id quod spero, omnium maximum et clarissimum videre cupio.

Mais, pour revenir à notre sujet, ceux qui connaissent la légion Martiale et la quatrième légion, prétendent qu'il n'y aura point de conditions qui puissent les faire servir sous vos enseignes. On peut prendre des mesures pour vous procurer la somme que vous désirez, et l'on ne manquera pas de les prendre. Je pense comme vous sur la nécessité d'appeler Brutus, et de retenir César pour la garde de l'Italie. Mais, comme vous me le marquez fort bien, vous avez des envieux qui déclament contre vous; quoiqu'il ne me soit pas difficile de les tenir en bride, ils ne laissent pas d'embarrasser. On attend les légions d'Afrique. Mais tout le monde admire que la guerre se soit rallumée du côté où vous êtes, et jamais rien ne fut si éloigné de nos espérances; car à la nouvelle de la victoire, que nous reçûmes le jour de votre naissance, nous avons cru le repos de la république assuré pour plusieurs siècles. Les nouvelles craintes font revivre le passé.

Vous m'avez marqué, dans votre lettre du 15 mai, que suivant celles que vous aviez reçues de Plancus, Lepidus ne recevrait point Antoine. Dans cette supposition, tout devient plus facile : mais s'il en est autrement, l'embarras sera terrible. Au reste, je n'en redoute point la catastrophe. C'est désormais votre affaire. Pour moi, je ne puis rien de plus que ce que j'ai fait. Malgré toutes ces craintes, j'espère, comme je le souhaite, de vous voir plus grand et plus glorieux que personne.

EPISTOLA DCCCXXXV.

(ad div., XI, 20.)

Scrib. Eporediæ, IX kal. jun., A. V. C. 710.

D. BRUTUS IMP. COS. DES. M. T. CICERONI S. P. D.

QUOD pro me non facio, id pro te facere meus in te amor tuaque officia cogunt, ut timeam. Sæpe enim mihi quum esset dictum, neque a me contemptum, novissime Labeo Segulius, homo sibi simillimus, narravit mihi, apud Cæsarem se fuisse, multumque sermonem de te habitum esse : ipsum Cæsarem nihil sane de te questum, nisi quod diceret, te dixisse, *laudandum adolescentem, ornandum, tollendum* : se non esse commissurum, ut tolli possit. Hoc ego Labeonem credo illi retulisse, aut finxisse dictum, non ab adolescente prolatum.

Veteranos vero pessime loqui, volebat Labeo me credere, et tibi ab iis instare periculum; maximeque indignari, quod in decemviris neque Cæsar neque ego habiti essemus, atque omnia ad vestrum arbitrium essent collata. Hæc quum audissem, et jam in itinere essem, committendum non putavi, prius ut Alpes transgrederer, quam, quid istic ageretur, scirem. Nam de tuo periculo, crede mihi, jactatione verborum, et denuntiatione periculi, sperare eos, te pertimefacto, adolescente im-

LETTRE DCCCXXXV.

Époredia, 24 mai 710.

D. BRUTUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ, A CICÉRON.

Je ne crains pas pour moi-même, mais l'amitié que je vous porte et la reconnaissance que je vous dois me forcent de craindre pour vous. Ce que j'ai à vous marquer m'avait été dit plusieurs fois, et je n'avais pas cru qu'il fallait le négliger : mais tout récemment Labéon Segulius, dont le caractère ne se dément point, m'a raconté que se trouvant chez César on y avait beaucoup parlé de vous, que César n'avait fait aucune plainte de vous, si ce n'est qu'il prétend que vous avez dit : *Il faut louer ce jeune homme, l'honorer, puis l'élever :* qu'il ne se mettrait pas, avait-il ajouté, dans le cas que ce dernier mot fait entendre. Je suis persuadé que c'est Labéon même qui lui a rapporté ce trait, ou qui l'a peut-être inventé; ce n'est assurément pas Octave qui l'a imaginé.

Labéon s'est encore efforcé de me faire croire que les vétérans parlent fort mal, que vous avez quelque chose à redouter de leur part, et qu'ils sont particulièrement indignés que César et moi n'ayons point été nommés entre les décemvirs, et que toute cette affaire ait été réglée suivant vos vues. Je m'étais déjà mis en marche lorsque j'ai appris ce détail; mais je n'ai pas cru devoir traverser les Alpes sans savoir ce qui se passe autour de vous. Soyez persuadé que l'idée de ces gens-là, dans leurs vains discours, et dans ces avis affectés du péril

pulso, posse magna consequi præmia; et totam istam cantilenam ex hoc pendere, ut quam plurimum lucri faciant. Neque tamen non te cautum esse volo, et insidias vitantem. Nihil enim tua mihi vita potest esse jucundius, neque carius. Illud vide, ne timendo magis timere cogare, et, quibus rebus potest occurri veteranis, occurras. Primum, quod desiderant de decemviris, facias; deinde de præmiis. Si tibi videtur, agros eorum militum, qui cum Antonio veterani fuerunt, his dandos censeas ab utrisque nobis : de nummis, lente ac ratione habita pecuniæ, senatum de ea re constituturum : quatuor legionibus iis, quibus agros dandos censuistis, video facultatem fore ex agris stellati et campano. Æqualiter aut sorte agros legionibus assignari puto oportere.

Hæc me tibi scribere non prudentia mea hortatur, sed amor in te et cupiditas otii; quod sine te consistere non potest. Ego, nisi valde necesse fuerit, ex Italia non excedam. Legiones armo, paro : spero me non pessimum exercitum habiturum ad omnes casus et impetus hominum. De exercitu, quem Pansa habuit, legionem mihi Cæsar non remittit.

qui vous menace, est qu'en vous effrayant et poussant ainsi le jeune César, ils peuvent se promettre de grands avantages; enfin, que leur but dans cette chanson est de gagner beaucoup. Je serais fâché néanmoins que vous ne prissiez pas de justes précautions, et que vous ne fussiez point en garde contre le péril. Rien ne m'est plus cher et plus agréable que la sûreté de votre vie. Mais prenez garde aussi qu'en craignant, vous ne vous mettiez dans la nécessité de craindre encore plus. Allez, autant qu'il est possible, au devant de ce qui peut satisfaire les vétérans : commencez par leur accorder ce qu'ils désirent au sujet des décemvirs; vous penserez ensuite aux récompenses. Proposez, si vous le jugez à propos, de leur distribuer, au nom de César et de moi, les terres des vétérans qui servent Antoine. Quant à l'argent, il ne faut pas se presser; il faut se régler sur ce qui s'en trouve au trésor, et leur dire que le sénat prendra là dessus des arrangemens. Il me semble que les terres de Stella et de Campanie vous mettront en état de satisfaire les quatre légions à qui vous avez cru qu'il fallait distribuer des terres. Mon avis est que cette distribution doit se faire également ou par le sort.

Ce n'est pas ma prudence qui me porte à vous écrire dans ces termes, c'est la tendresse que j'ai pour vous, et ma passion pour le repos, qui ne peut être durable sans vous. Je ne quitterai point l'Italie, s'il n'est absolument nécessaire. J'arme mes légions; je les exerce. Je me flatte d'avoir contre toutes sortes d'accidens et de violences une armée qui ne sera pas des plus mauvaises : mais César ne me renvoie pas la légion qui lui est venue de l'armée de Pansa.

Ad has litteras statim mihi rescribe, tuorumque aliquem mitte, si quid reconditum magis erit, meque scire opus putaris. Vale. IX kalend. jun. Eporedia.

EPISTOLA DCCCXXXVI.

(ad div., XI, 23.)

Dat. VIII kal. jun. Eporedia, A. V. C. 710.

D. BRUTUS M. T. CICERONI S. P. D.

Nos hic valemus recte, et, quo melius valeamus, operam dabimus. Lepidus commode de nobis sentire videtur. Omni timore deposito debemus libere reipublicæ consulere Quodsi omnia essent aliena, tamen tribus tantis exercitibus, propriis reipublicæ, valentibus, magnum animum habere debebas, quem et semper habuisti, et nunc fortuna adjuvante augere potes. Quæ tibi superioribus litteris mea manu scripsi, terrendi tui causa homines loquuntur. Si frenum momorderis, peream, si te omnes, quot sunt, conantem loqui ferre poterunt. Ego, tibi ut antea scripsi, dum mihi a te litteræ veniant, in Italia morabor. VIII kalend. jun. Eporedia.

Faites-moi réponse aussitôt; et si vous avez quelque chose de plus secret qu'il importe de me faire savoir, envoyez-moi quelqu'un de vos gens. Adieu. Le 24 mai, à Eporedia.

LETTRE DCCCXXXVI.

Époredia, 25 mai 710.

D. BRUTUS A M. T. CICÉRON.

Nous sommes ici dans une fort bonne situation, et je travaillerai à la rendre encore meilleure. Lepidus marque d'assez favorables sentimens pour nous. Il faut chasser tout ce qui ressemble à la crainte, et nous employer librement à servir la république. Quand Lepidus nous abandonnerait entièrement, trois puissantes armées, qui sont dévouées à la république, doivent vous inspirer beaucoup de courage. Vous n'en avez jamais manqué, et le secours de la fortune est capable à présent de l'augmenter. Tout ce que je vous ai écrit de ma propre main, dans ma dernière lettre, n'était que des bruits inventés pour vous effrayer. Si vous mordez une fois le frein, je veux mourir si tous autant qu'ils sont, peuvent soutenir le moindre essai que vous ferez de la parole. Ma résolution est toujours, comme je vous l'ai marqué, de m'arrêter en Italie jusqu'à ce que j'aie reçu de vos lettres. Le 25 mai, à Eporedia.

EPISTOLA DCCCXXXVII.

(ad div., X, 20.)

Scrib. Romæ, IV kal. jun., A. V. C. 710.

CICERO PLANCO.

Ita erant omnia, quæ istinc afferebantur, incerta, ut, quid ad te scriberem, non occurreret. Modo enim, quæ vellemus, de Lepido, modo contra nuntiabantur. De te tamen fama constans, nec decipi posse, nec vinci: quorum alterius fortuna partem habet quamdam, alterum proprium est prudentiæ tuæ. Sed accepi litteras a collega tuo, datas idibus maiis: in quibus erat, te ad se scripsisse, a Lepido non recipi Antonium. Quod erit certius, si tu ad nos idem scripseris. Sed minus audes fortasse propter inanem lætitiam litterarum superiorum. Verum, ut errare, mi Plance, potuisti (quis enim id effugerit?), sic decipi te non potuisse, quis non videt? Nunc vero etiam jam erroris causa sublata est. Culpa enim illa, *bis ad eumdem*, vulgari reprehensa proverbio est. Sin, ut scripsisti ad collegam, ita se res habet, omni cura liberati sumus: nec tamen erimus prius, quam ita esse tu nos feceris certiores. Mea quidem, ut ad te sæpius scripsi, hæc sententia est: Qui reliquias hujus belli oppresserit, eum totius belli confectorem fore; quem te et opto esse, et confido futurum.

LETTRE DCCCXXXVII.

Rome, 29 mai 710.

CICÉRON A PLANCUS.

Toutes les nouvelles qui nous viennent d'où vous êtes me paraissent si incertaines, que je ne sais ce que je dois vous écrire. Ce qu'on nous marque de Lepidus est tantôt favorable, tantôt contraire à nos désirs. Cependant la renommée, constante en votre faveur, nous assure toujours qu'on n'a pu ni vous tromper ni vous vaincre; et si la fortune a quelque part à l'un, on ne peut attribuer l'autre qu'à votre prudence. Mais j'ai reçu de votre collègue une lettre du 15 mai. Vous lui avez marqué, m'écrit-il, que Lepidus est résolu à ne pas recevoir Antoine. Nous en serons plus sûrs lorsque vous nous l'aurez écrit vous-même. Peut-être ne l'osez-vous pas, à cause de la fausse joie que vous nous aviez donnée par vos dernières lettres. Mais tout le monde a fort bien jugé que c'est une erreur dont vous vous étiez flatté, et personne n'a cru que vous eussiez été capable en effet de vous laisser tromper. A présent, il n'y a plus même de matière à l'erreur, car le proverbe *se heurter deux fois contre la même pierre* est un préservatif. Cependant si ce que vous avez écrit à votre collègue est vrai, nous devons être sans inquiétude; mais nous attendrons, pour être en effet tranquilles, que vous nous ayez donné à nous-mêmes cette heureuse assurance. Au reste, je pense toujours, comme je vous l'ai marqué plusieurs fois, que l'honneur d'avoir entièrement fini la guerre tombera

Studia mea erga te, quibus certe nulla esse majora potuerunt, tibi tam grata esse, quam ego putavi fore, minime miror, vehementerque lætor. Quæ quidem tu, si recte istic erit, majora et graviora cognosces. Quarto kalendas junias.

EPISTOLA DCCCXXXVIII.

(ad div., X, 35.)

Dat. III kal. jun., a Ponte Argenteo, A. V. C. 710.

LEPIDUS IMP. ITER. PONT. MAX. S. D. SENAT. POP. PL. Q. R.

S. V. LIBERIQUE vestri V. B. E. E. Q. V. Deos hominesque testor, patres conscripti, qua mente et quo animo semper in rempublicam fuerim, et quam nihil antiquius communi salute ac libertate judicarim : quod vobis brevi probassem, nisi mihi fortuna proprium consilium extorsisset. Nam exercitus cunctus consuetudinem suam in civibus conservandis, communique pace, seditione facta, retinuit : meque tantæ multitudinis civium romanorum salutis atque incolumitatis causam suscipere, ut vere dicam, coegit. In qua re ego vos, patres conscripti, oro atque obsecro, ut privatis offensionibus omissis summæ reipublicæ consulatis, neve misericordiam nostram exercitusque nostri, in civili dissensione, sceleris loco ponatis. Quodsi salutis omnium ac digni-

sur celui qui achèvera d'en étouffer les restes; et non-seulement je souhaite que ce soit vous, mais je l'espère avec confiance.

Je suis charmé, sans en être surpris, de vous voir si sensible aux témoignages de mon zèle. Ils ne pouvaient être plus grands; mais si les affaires tournent bien de votre côté, vous reconnaîtrez qu'ils augmenteront encore, et qu'ils me donneront de nouveaux droits sur votre reconnaissance. 29 mai.

LETTRE DCCCXXXVIII.

Au Pont d'Argens, 30 mai 710.

LÉPIDUS, IMPERATOR II, GRAND-PONTIFE, AU SÉNAT ET AU PEUPLE ROMAIN.

Si vous jouissez d'une bonne santé, vous et vos enfans, je m'en réjouis beaucoup. La mienne est fort bonne. Je prends les dieux et les hommes à témoins, pères conscrits, que mes pensées et mes sentimens se sont toujours rapportés au bien de la république, et que je n'ai rien eu de plus à cœur que le salut et la liberté commune. Vous n'en auriez pas attendu long-temps des preuves, si la fortune ne m'avait comme arraché mon projet. Mais toute l'armée s'est obstinée, dans un soulèvement général à vouloir, suivant sa coutume, conserver la paix et ménager les citoyens. Elle m'a forcé, pour le dire sincèrement, à prendre la vie et la sûreté de tant de Romains sous ma protection. Je vous supplie donc, pères conscrits, de mettre à part tous les ressentimens particuliers, pour ne consulter que l'intérêt de

tatis rationem habueritis, melius et vobis et reipublicæ consuletis. Data III kalend. a Ponte Argenteo. Valete.

EPISTOLA DCCCXXXIX.

(ad div., XI, 13.)

Scrib. Pollentiæ, maio exeunte, A. V. C. 710.

D. BRUTUS M. T. CICERONI S. D.

JAM non ago tibi gratias. Cui enim re vix referre possum, huic verbis non patitur res satisfieri. Attendere te volo, quæ in manibus sunt. Qua enim prudentia es, nihil te fugiet, si meas litteras diligenter legeris. Sequi confestim Antonium his de causis, Cicero, non potui. Eram sine equitibus, sine jumentis; Hirtium periisse nesciebam; Cæsari non credebam prius, quam convenissem et collocutus essem. Hic dies hoc modo abiit.

Postero die mane a Pansa sum arcessitus Bononiam. Quum in itinere essem, nuntiatum mihi est, eum mortuum esse. Recurri ad meas copiolas : sic enim vere eas appellare possum : sunt extenuatissimæ, et inopia omnium rerum pessime acceptæ. Biduo me Antonius antecessit, itinera fecit multo majora fugiens, quam ego

la république, et, dans un temps de dissension civile, de ne pas traiter de crime la pitié dont nous avons été émus, moi et mon armée. Il me semble que pour vous-mêmes et pour la république vous ne sauriez prendre de meilleur parti que d'avoir égard au salut et à la dignité de tout le monde. Le 30, au Pont d'Argens. Adieu.

LETTRE DCCCXXXIX.

Pollentia, fin de mai 710.

D. BRUTUS A M. T. CICÉRON.

Je ne vous offre pas mes remercîmens; comment des paroles suffiraient-elles pour payer des services aussi grands que les vôtres, lorsque les plus réels témoignages de ma reconnaissance ne suffiraient pas? Je voudrais que vous fissiez attention à ce que vous avez entre les mains. Avec la prudence qui vous caractérise, il ne vous échappera rien, si vous lisez soigneusement toutes mes lettres. Voici mon cher Cicéron, ce qui m'a mis dans l'impossibilité de suivre Antoine. J'étais sans cavalerie, sans chevaux de bagage. J'ignorais qu'Hirtius eût été tué. Je n'osais me fier à César, avant de l'avoir été trouver et d'avoir eu une conférence avec lui. Tous ces soins ont employé le premier jour.

Le lendemain, Pansa me fit dire de l'aller voir à Bologne. J'appris sa mort en chemin. Je me hâtai de rejoindre mes petites bandes; car je puis leur donner véritablement ce nom, tant elles sont diminuées et en désordre, par la disette de toutes sortes de provisions. Antoine a pris ainsi sur moi l'avance de deux jours. Il a

sequens. Ille enim iit passim, ego ordinatim. Quacunque iit, ergastula solvit, homines arripuit. Constitit nusquam prius, quam ad Vada venit. Quem locum volo tibi esse notum. Jacet inter Apenninum et Alpes, impeditissimus ad iter faciendum. Quum abessem ab eo millia passuum triginta, et se jam Ventidius conjunxisset, concio ejus ad me est allata : in qua petere cœpit a militibus, ut se trans Alpes sequerentur; sibi cum M. Lepido convenire. Succlamatum est, et frequenter a militibus Ventidianis (nam suos valde quam paucos habet), sibi aut in Italia pereundum esse, aut vincendum : et orare cœperunt, ut Pollentiam iter facerent. Quum sustinere eos non posset, in posterum diem iter suum contulit. Hac re mihi nuntiata, statim quinque cohortes Pollentiam præmisi, meumque iter eo contuli. Hora ante præsidium meum Pollentiam venit, quam Trebellius cum equitibus. Sane quam sum gavisus. In hoc enim victoriam puto consistere. In spem venerant, quod neque Planci quatuor legiones omnibus suis copiis pares arbitrabantur, neque ex Italia tam celeriter exercitum trajici posse credebant. Quos ipsi adhuc satis arroganter Allobroges, equitatusque omnis, qui eo præmissus erat a nobis, sustinebant; nostroque adventu sustineri facilius posse confidimus. Tamen, si quo etiam casu Isaram se trajecerint, ne quod detrimentum reipublicæ injungant, summa a nobis dabitur opera. Vos magnum animum optimamque spem de summa republica habere volumus, quum et nos et exercitus nostros, singulari concordia conjunctos, ad omnia pro vobis videatis paratos. Sed tamen nihil de diligentia remittere debetis,

fait de bien plus grandes journées dans sa fuite que je n'en ai pu faire en le poursuivant. Il marche en désordre, et moi dans toutes les règles. Il a fait ouvrir les prisons sur son passage; il a pris toutes sortes de gens; il ne s'est arrêté qu'en arrivant aux Gués. C'est un lieu que je veux vous faire connaître. Sa situation est entre l'Apennin et les Alpes : l'accès en est fort difficile. Je n'en étais plus éloigné que de trente milles, et la jonction de Ventidius était déjà faite, lorsqu'on m'a rapporté le discours qu'il avait fait à ses soldats pour les engager à le suivre au delà des Alpes, en les assurant qu'il était d'accord avec Lepidus. Cette harangue a été reçue avec des cris redoublés, surtout par les soldats de Ventidius (car les siens sont en fort petit nombre), qui déclarèrent que leur résolution était de vaincre ou de périr en Italie, et commencé à demander d'être conduits à Pollentia. Antoine ne pouvant leur résister, a remis son départ au lendemain. Sur cet avis j'ai fait prendre aussitôt le chemin de Pollentia à cinq cohortes, et je me suis mis moi-même en marche vers le même lieu. Mon détachement y est arrivé une heure avant que Trebellius y fût avec sa cavalerie. Jugez quelle joie j'en ai ressentie; car je suis persuadé que de là dépend la victoire. Nos ennemis n'étaient pas sans espérance, parce qu'ils ne croyaient pas que les quatre légions de Plancus fussent aussi fortes que toutes leurs troupes ensemble, et qu'ils ne s'imaginaient pas qu'on pût faire passer si promptement une armée en Italie. Cependant les Allobroges mêmes et la cavalerie que j'y avais envoyée d'avance, semblaient mettre assez d'ardeur à les vouloir arrêter. Mais j'espère à présent que mon arrivée aura cet effet. Et si, par quelque hasard, ils

dareque operam, ut quam paratissimi et ab exercitu reliquisque rebus pro vestra salute contra sceleratissimam conspirationem hostium confligamus; qui quidem eas copias, quas diu simulatione reipublicæ comparabant, subito ad patriæ periculum converterunt.

EPISTOLA DCCCXL.

(ad div., XII, 15.)

Scrib. Pergæ, IV non. jun., A. V. C. 710.

P. LENTULUS P. F. PROQUÆST. PROPR. COSS. PRÆTT. TRIBB. PL. SEN. P. Q. R. S. P. D.

Si valetis, liberique V. V. B. E. V. Scelere Dolabellæ oppressa Asia, in proximam provinciam Macedoniam, præsidiaque reipublicæ, quæ M. Brutus, vir clarissimus, tenebat, me contuli; et id egi, ut, per quos celerrime posset, Asia provincia vectigaliaque in vestram potestatem redigerentur. Quod quum pertimuisset Dolabella, vastata provincia, correptis vectigalibus, præcipue civibus romanis omnibus crudelissime denudatis ac divenditis, celeriusque Asia excessisset, quam eo præsidium

trouvaient le moyen de passer l'Isère, j'aurais grand soin d'empêcher qu'ils ne causassent beaucoup de mal à la république. Vous devez donc exciter votre courage, et bien espérer du fond des affaires, en voyant l'union singulière qui règne entre nous et nos armées, et notre disposition commune à tout entreprendre pour votre service. Mais il faut aussi que vous ne relâchiez rien de votre zèle, et que, pour ce qui regarde les troupes et tout le reste, vous nous mettiez en état de combattre sans obstacles pour votre salut, contre de perfides ennemis qui ont conspiré votre ruine. Quelle perfidie, en effet, d'employer tout d'un coup à la perte de la république des troupes qu'ils ont feint long-temps d'assembler pour son service!

LETTRE DCCCXL.

Perga, 2 juin 710.

P. LENTULUS, PROQ., PROPR., AUX CONS., AUX PRÉT., AUX TR. DU PEUPLE, AU SÉNAT ET AU PEUPLE ROM.

Si votre santé est bonne, ainsi que celle de vos enfans, j'en suis charmé. La mienne l'est aussi. Le crime de Dolabella ayant jeté l'Asie dans l'oppression, je me suis rendu dans la province de Macédoine, qui en est voisine, et dans les lieux où notre illustre Brutus avait des troupes. Je n'ai rien épargné pour remettre la province d'Asie et les revenus publics entre vos mains par les moyens que j'ai crus les plus prompts. Mais Dolabella s'étant hâté, dans cette crainte, de ravager la province, de se saisir des revenus, de dépouiller et même de ven-

adduci potuisset : diutius morari, aut exspectare præsidium non necesse habui, et quam primum ad meum officium revertendum mihi esse existimavi, ut et reliqua vectigalia exigerem, et, quam deposui pecuniam, colligerem; quidquid ex ea correptum esset, aut quorum id culpa accidisset, cognoscerem quam primum, et vos de omni re facerem certiores.

Interim quum per insulas in Asiam naviganti mihi nuntiatum esset, classem Dolabellæ in Lycia esse, Rhodiosque naves complures instructas et paratas in aqua habere : cum his navibus, quas aut mecum adduxeram, aut comparaverat Patiscus proquæstor, homo mihi quum familiaritate tum etiam sensibus in republica conjunctissimus, Rhodum reverti, confisus auctoritate vestra senatusque consulto, quo hostem Dolabellam judicaratis; fœdere quoque, quod cum his, M. Marcello, Ser. Sulpicio consulibus renovatum erat, quo juraverant Rhodii, eosdem hostes se habituros, quos S. P. Q. R. Quæ res nos vehementer fefellit.

Tantum enim abfuit, ut illorum præsidio nostram firmaremus classem, ut etiam a Rhodiis urbe, portu, statione, quæ extra urbem est, commeatu, aqua denique prohiberentur nostri milites; nos vix ipsi singulis cum navigiolis reciperemur. Quam indignitatem diminutionemque, non solum juris nostri sed etiam majestatis imperiique populi romani, idcirco tulimus, quod interceptis litteris cognoramus, Dolabellam, si despe-

dre cruellement tous les citoyens romains, et s'étant retiré ensuite, avant que les troupes de la république pussent être arrivées, je n'ai pas jugé qu'il fût nécessaire de m'arrêter plus long-temps, ni d'attendre les troupes. Il m'a semblé au contraire que je devais retourner aux fonctions de mon emploi, pour lever les restes du tribut, rassembler les sommes que j'ai mises en dépôt, examiner ce qu'on a détourné, qui il en faut accuser, et vous rendre compte de toutes les circonstances.

M'étant embarqué pour l'Asie, dans cette vue, j'ai appris, en traversant les îles, que la flotte de Dolabella était en Lycie, et que les Rhodiens avaient en mer quantité de navires bien équipés. Aussitôt je suis retourné à Rhodes avec les vaisseaux que j'avais avec moi, et ceux que le proquesteur Patiscus, qui m'est également uni par l'amitié et par ses sentimens pour la république, avait pris soin de rassembler. Je me croyais bien appuyé sur votre autorité, sur le décret du sénat, par lequel vous avez déclaré Dolabella ennemi public; enfin, sur le traité d'alliance renouvelé avec les Rhodiens par les consuls M. Marcellus et Servius Sulpicius, et sur le serment qu'ils avaient fait de regarder comme leurs ennemis tous ceux de la république. Mais l'effet s'est trouvé fort contraire à mon attente.

Loin de paraître disposés à fortifier notre flotte, ils ont fermé à nos soldats l'entrée de la ville, du port et de la rade; ils leur ont refusé des vivres et même de l'eau : à peine ont-ils consenti à me recevoir avec quelques petits bâtimens. Cette indignité, qui blesse non-seulement mes droits, mais qui offense la majesté de l'empire et du peuple romain, ne serait pas demeurée sans punition : mais j'appris, par des lettres intercep-

rasset de Syria Ægyptoque, quod necesse erat fieri, in naves cum omnibus suis latronibus atque omni pecunia conscendere esse paratum, Italiamque petere : idcirco etiam naves onerarias, quarum minor nulla erat duum millium amphorum, contractas in Lycia a classe ejus obsideri. Hujus rei timore, patres conscripti, percitus, injurias perpeti, et cum contumelia etiam nostra omnia prius experiri malui.

Itaque ad illorum voluntatem introductus in urbem, et in senatum eorum, quam diligentissime potui, causam reipublicæ egi; periculumque omne, quod instaret, si ille latro cum omnibus suis naves conscendisset, exposui. Rhodios autem tanta importunitate animadverti, ut omnes firmiores putarent, quam bonos; ut hanc concordiam et conspirationem omnium ordinum ad defendendam libertatem propense non crederent esse factam; ut patientiam senatus et optimi cujusque manere etiam nunc confiderent, nec potuisse audere quemquam Dolabellam hostem judicare; ut denique omnia, quæ improbi fingebant, magis vera existimarent, quam quæ vere facta erant, et a nobis docebantur. Qua mente etiam ante nostrum adventum post Trebonii indignissimam cædem, ceteraque tot tamque nefaria facinora, binæ profectæ erant ad Dolabellam legationes eorum, et quidem novo exemplo, contra leges ipsorum, prohibentibus iis, qui tum magistratus gerebant. Hinc sive timore (ut dictitant), de agris, quos in continenti habent, sive furore, sive potentia paucorum, qui et antea pari contumelia viros clarissimos affecerant, et nunc quam maxime nos magistratus gerentes, nullo exemplo, neque vestro ex parte,

tées, que le dessein de Dolabella, s'il perdait l'espérance du côté de la Syrie et de l'Égypte, était de s'embarquer pour l'Italie avec tous ses brigands et ses trésors, et que dans cette intention il faisait garder par sa flotte quantité de vaisseaux de charge, qu'il tenait resserrés dans les ports de Lycie. Cette crainte, pères conscrits, m'a fait prendre le parti de souffrir un outrage, et de fermer entièrement les yeux sur une situation dont j'ai senti toute la honte.

Je me suis donc soumis à la volonté des Rhodiens, qui m'ont introduit dans leur ville : j'ai plaidé la cause de la république dans leur sénat, avec toute la force dont je suis capable, et je leur ai représenté les périls qui nous menaçaient si ce brigand s'embarquait une fois avec tous ses associés. J'ai trouvé aux Rhodiens de si mauvaises dispositions, qu'ils regardent les honnêtes gens comme les plus faibles, et que loin de se persuader que cet accord de tous les ordres pour la défense de la liberté vienne d'un mouvement volontaire, ils s'imaginent que la patience du sénat et des honnêtes gens est toujours la même, et que personne n'a pu être assez hardi pour déclarer Dolabella l'ennemi public; enfin, qu'ils ont ajouté plus de foi aux inventions des traîtres qu'à la vérité des faits et de mes discours. C'est dans les mêmes principes qu'avant mon arrivée, et depuis l'indigne meurtre de Trebonius, qui a été suivi de tant d'autres crimes, ils ont envoyé deux députations à Dolabella; nouveauté sans exemple, contraire à leurs propres lois, et condamnée par les magistrats mêmes qu'ils avaient alors à leur tête. Mais soit que ces excès viennent, comme ils le disent, de la crainte qu'ils ont pour leurs terres du continent, ou d'une fureur aveugle, ou de la tyran-

neque nostro præsentium, neque imminenti Italiæ urbique nostræ periculo, si ille parricida cum suis latronibus, navibus, ex Asia Syriaque expulsus, Italiam petisset, mederi quum facile possent, noluerunt. Nonnullis etiam ipsi magistratus veniebant in suspicionem, detinuisse nos, et demorati esse, dum classis Dolabellæ certior fieret de adventu nostro. Quam suspicionem consecutæ res aliquot auxerunt : maxime quod subito ex Lycia Sex. Marius et C. Titius, legati Dolabellæ, a classe discesserunt, navique longa profugerunt, onerariis relictis : in quibus colligendis non minimum temporis laborisque consumserant.

Itaque quum ab Rhodo cum iis, quas habueramus, navibus in Lyciam venissemus, naves onerarias recepimus, dominisque restituimus : iidemque, quod maxime verebamur, ne posset Dolabella cum suis latronibus in Italiam venire, timere desiimus. Classem fugientem persecuti sumus usque Sidam, quæ extrema regio est provinciæ meæ. Ibi cognovi, partem navium Dolabellæ diffugisse, reliquas Syriam Cyprumque petiisse. Quibus disjectis, quum scirem, C. Cassii, singularis civis et ducis, classem maximam fore præsto in Syria, ad meum officium reverti : daboque operam, ut meum studium, diligentiam vobis, patres conscripti, reique publicæ præstem : pecuniamque, quam maximam potero, et quam

nie d'un petit nombre de leurs citoyens, qui ont fait essuyer autrefois la même injure à des personnages très-illustres et aujourd'hui à nous qui sommes revêtus de magistratures, ni vos dangers, ni le péril présent auquel j'étais exposé, ni celui qui menaçait l'Italie et la ville de Rome, si ce parricide s'embarquait avec tous ses brigands après avoir été chassé de l'Asie et de la Syrie, rien enfin n'a pu les déterminer à prévenir des maux qu'ils pouvaient facilement éloigner. On a même soupçonné leurs magistrats de m'avoir retenu, et d'avoir voulu m'amuser jusqu'à ce que la flotte de Dolabella pût être informée de mon arrivée. Ce soupçon a été suivi de quelques évènemens qui l'ont augmenté : car Sex. Marius et C. Titius, lieutenans de Dolabella, ont bientôt quitté la flotte, et partant de Lycie sur une barque longue, ont abandonné tous les bâtimens de transport, quoiqu'ils eussent employé beaucoup de temps et de peine à les rassembler.

Je me hâtai donc de partir de Rhodes, et de me rendre en Lycie avec les vaisseaux qui étaient sous mes ordres. Là, j'ai repris les vaisseaux de transport, que j'ai restitués à leurs maîtres, et je me suis délivré de ma principale crainte, qui était de voir passer Dolabella en Italie. Ensuite j'ai poursuivi sa flotte jusqu'à Side, dernière ville de ma province, où j'ai appris que la plus grande partie de ses vaisseaux avaient pris la fuite, et que le reste s'était retiré en Syrie et dans l'île de Chypre. Après les avoir ainsi dispersés, ne doutant point que Cassius, qui n'est pas moins grand capitaine qu'excellent citoyen, ne fût bientôt en Syrie avec sa puissante flotte, je suis retourné à mon emploi, et je n'épargnerai rien, pères conscrits, pour vous témoigner

celerrime cogam, omnibusque cum rationibus ad vos mittam. Si percurrero provinciam, et cognovero, qui nobis et reipublicæ fidem præstiterunt in conservanda pecunia a me deposita, quique, scelere ultro deferentes pecuniam publicam, hoc munere societatem facinorum cum Dolabella inierunt, faciam vos certiores. De quibus, si vobis videbitur, si, ut meriti sunt, graviter constitueritis, nosque vestra auctoritate firmaveritis : facilius et reliqua exigere vectigalia, et exacta servare poterimus. Interea quo commodius vectigalia tueri, provinciamque ab injuria defendere possim, præsidium necessarium voluntariumque comparavi.

His litteris scriptis, milites circiter xxx, quos Dolabella ex Asia conscripserat, e Syria fugientes in Pamphyliam venerunt. Hi nuntiaverunt, Dolabellam Antiocheam, quæ in Syria est, venisse; non receptum, conatum esse aliquoties vi introire; repulsum semper esse cum magno suo detrimento. Itaque centum circiter amissis, ægris relictis, noctu Antiochea profugisse Laodiceam versus; ea nocte omnes fere asiaticos milites ab eo discessisse; ex his ad octingentos Antiocheam rediisse, et se iis tradidisse, qui a Cassio relicti urbi illi præerant, ceteros per Amanum in Ciliciam descendisse : quo ex numero se quoque esse dicebant : Cassium autem cum suis omnibus copiis nuntiatum esse quatridui iter Lao-

mon attachement et mon zèle, à vous et à la république. Je ramasserai la plus grosse somme et le plus promptement que je pourrai, pour vous l'envoyer aussitôt avec tous les comptes. Si je parcours la province et que j'y puisse apprendre qui sont ceux dont la fidélité nous a conservé l'argent que j'avais mis en dépôt, et ceux aussi qui étant assez lâches pour l'offrir volontairement à Dolabella, sont entrés à ce prix dans la société de ses crimes, je ne manquerai pas de vous en informer. Ne doutez pas qu'en punissant ces perfides avec toute la rigueur qu'ils méritent, et me soutenant par votre autorité, vous ne me facilitiez les moyens de lever le reste des impôts, et de conserver ce qui est déjà levé. Cependant pour me rendre moi-même cette entreprise plus aisée, et pour me mettre en état de défendre ma province, j'ai formé un corps de troupes dont je ne pouvais me passer, et qui est composé de volontaires.

Depuis que j'ai écrit cette lettre, une trentaine de soldats que Dolabella avait levés en Asie, l'ont abandonné dans la Syrie, et sont venus en Pamphilie. Ils racontent que Dolabella s'est présenté aux portes d'Antioche, ville de Syrie, et que n'y ayant point été reçu, il a fait plusieurs tentatives pour se les faire ouvrir par la force; mais qu'il a toujours été repoussé avec beaucoup de perte : on lui a tué cent hommes. Enfin, prenant le parti d'abandonner ses malades, il s'est retiré pendant la nuit d'Antioche à Laodicée. Mais dans cette fuite tout ce qu'il avait de soldats asiatiques ont quitté ses enseignes. Huit cents sont retournés à Antioche, où ils se sont livrés aux commandans que Cassius a laissés dans cette ville. Les autres sont descendus dans la Cilicie

dicea abfuisse, tum quum Dolabella eo tenderet. Quamobrem opinione celerius confido sceleratissimum latronem pœnas daturum. Quarto nonas junias, Pergæ.

EPISTOLA DCCCXLI.

(ad div., XII, 14.)

Scrib. Pergæ, IV non. jun., A. V. C. 710.

LENTULUS CICERONI SUO S. P. D.

Quum Brutum nostrum convenissem, eumque tardius in Asiam venturum animadverterem, in Asiam redii, ut reliquias mei laboris colligerem, et pecuniam quam primum Romam mitterem. Interim cognovi, in Lycia esse classem Dolabellæ, ampliusque centum naves onerarias, in quas exercitus ejus imponi posset; idque Dolabellam ea mente comparasse, ut, si Syriæ spes eum frustrata esset, conscenderet in naves, et Italiam peteret, seque cum Antoniis et reliquis latronibus conjungeret. Cujus rei tanto in timore fui, ut, omnibus rebus relictis, cum paucioribus et minoribus navibus ad illas ire conatus sim. Quæ res, si a Rhodiis non essem interpellatus, fortasse tota sublata esset: tamen magna ex parte profligata est, quandoquidem classis dissipata est, adventus nostri timore milites ducesque effugerunt, onerariæ omnes ad unam a nobis sunt exceptæ. Certe (quod maxime timui) videor consecutus, ut non possit Dola-

par le mont Amanus, et ceux qui ont fait ce récit étaient du nombre. Ils ont ajouté que lorsque Dolabella fuyait vers Laodicée, on prétendait que Cassius avec toutes ses troupes n'en était éloigné que de quatre jours de marche. Il ne me reste donc aucun doute que cet infâme brigand ne reçoive plutôt qu'on ne se l'imagine le châtiment qu'il mérite. A Perga, le 2 juin.

LETTRE DCCCXLI.

Perga, 2 juin 710.

LENTULUS A CICÉRON.

Comme j'ai compris, dans la visite que j'ai rendue à Brutus, qu'il n'irait pas si tôt en Asie, j'y suis revenu pour recueillir les restes de mon travail, et faire partir promptement de l'argent pour Rome. Dans cet intervalle j'ai appris que la flotte de Dolabella était en Lycie, et qu'elle était accompagnée de plus de cent vaisseaux de transport, sur lesquels il pouvait embarquer son armée pour la faire passer en Italie, s'il ne réussissait pas dans la Syrie, et se joindre avec les Antoine et les autres brigands. Ce projet m'a si vivement alarmé, que perdant de vue tout le reste, je n'ai pensé qu'à m'avancer vers lui avec mes vaisseaux, quoique fort inférieurs aux siens pour la grandeur et pour le nombre. Peut-être l'aurais-je détruit sans ressource, si les chicanes des Rhodiens ne m'avaient arrêté : mais je l'ai du moins beaucoup affaibli; car sa flotte est dissipée. Chefs et soldats, tous ont pris la fuite à mon approche; et les vaisseaux de transport sont tombés entre mes mains, sans en

bella in Italiam pervenire, nec sociis suis firmatis durius vobis efficere negotium.

Rhodii nos et rempublicam quam valde desperaverint, ex litteris, quas publice misi, cognosces. Et quidem multo parcius scripsi, quam re vera eos facere inveni : quod vero scripsi, mirari noli. Mira est eorum amentia. Nec in me ullæ privatim injuriæ unquam : malus animus eorum in nostram salutem, cupiditas partium aliarum, perseverantia in contemptione optimi cujusque, ferenda mihi non fuit. Nec tamen omnes perditos esse puto. Sed iidem illi, qui tum fugientem patrem meum, qui L. Lentulum, qui Pompeium, qui ceteros viros clarissimos non receperunt, iidem, tanquam aliquo fato, et nunc aut magistratum gerunt, aut eos, qui sunt in magistratu, in sua habent potestate. Itaque eadem superbia in pravitate utuntur. Quorum improbitatem aliquando retundi, et non pari impunitate augeri, non solum utile est reipublicæ nostræ, sed etiam necessarium.

De nostra dignitate, velim tibi ut semper curæ sit : et, quocunque tempore occasionem habueris, et in senatu et in ceteris rebus laudi nostræ suffragere. Quando consulibus decreta est Asia, et permissum est iis, ut, dum ipsi venirent, darent negotium, qui Asiam obtineant : rogo te, petas ab iis, ut hanc dignitatem potissimum nobis tribuant, et mihi dent negotium, ut Asiam obtineam, dum ipsorum alteruter venerit. Nam, quod huc properent in magistratu venire, aut exercitum mit-

excepter un. Je crois avoir gagné, par cette expédition, de mettre Dolabella dans l'impossibilité de passer en Italie, ce qui faisait ma principale crainte, et d'aller redoubler vos embarras en rendant la confiance à ses alliés.

Vous apprendrez par ma lettre officielle à quel danger les Rhodiens ont exposé la république et moi. J'en parle avec beaucoup de retenue : mais vous n'en devez pas être surpris. Leur folie ne se conçoit pas. Le ressentiment de mes propres injures ne m'a jamais beaucoup touché : cependant le fond de malignité que ces gens-là conservent contre moi, le penchant qu'ils ont pour le parti opposé, leur mépris obstiné pour tous les honnêtes gens, méritait une certaine rigueur. Ce n'est pas que je les croie tous également coupables; mais il se trouve par une sorte de fatalité, que ceux qui ont refusé de recevoir mon père, et L. Lentulus et Pompée, et tant d'autres grands hommes, sont aujourd'hui en possession des magistratures, ou disposent absolument de ceux qui les possèdent. Ils ont encore le même orgueil dans leur méchanceté. Ainsi je crois qu'il est utile, et nécessaire même, pour le service de la république, qu'on ne laisse point croître le mal par l'impunité.

Je vous prie de veiller toujours aux intérêts de mon honneur; et, dans toutes les occasions, soit au sénat ou dans les autres affaires, de soutenir de votre suffrage ce qui pourra tourner à mon avantage. Puisque le gouvernement de l'Asie est décerné aux consuls, et qu'on leur permet d'en charger quelqu'un jusqu'à leur arrivée, engagez-les à me donner la préférence pour cette commission. Ils n'ont aucune raison qui les presse de s'y rendre pendant l'exercice de leur emploi, ni même d'y envoyer une armée. Dolabella est dans la Syrie; et,

tere, causam non habent. Dolabella enim in Syria est, et, ut tu divina tua mente prospexisti et prædicasti, dum isti venient, Cassius eum opprimet. Exclusus enim ab Antiochea Dolabella, et in oppugnando male acceptus, nulla alia confisus urbe, Laodiceam, quæ est in Syria ad mare, se contulit. Ibi spero celeriter eum pœnas daturum. Nam neque quo refugiat habet, neque diutius ibi poterit tantum exercitum Cassii sustinere. Spero etiam confectum esse jam et oppressum Dolabellam. Quare non puto, Pansam et Hirtium in consulatu properaturos in provincias exire, sed Romæ acturos consulatum. Itaque si ab his petieris, ut interea nobis procurationem Asiæ dent, spero te posse impetrare. Præterea mihi promiserunt Pansa et Hirtius coram, et absenti mihi scripserunt, Verrioque nostro Pansa affirmavit, se daturum operam, ne in suo consulatu mihi succedatur.

Ego porro non, medius fidius, cupiditate provinciæ produci longius spatium mihi volo. Nam mihi fuit ista provincia plena laboris, periculi, detrimenti. Quæ ego ne frustra subierim, neve prius, quam reliquias meæ diligentiæ consequar, decedere cogar, valde laboro. Nam si potuissem, quam exegeram pecuniam, universam mittere, postularem, ut mihi succederetur. Nunc, quod Cassio dedi, quod Trebonii morte amisimus, quod etiam crudelitate Dolabellæ, aut perfidia eorum, qui mihi fi-

comme votre exquise sagacité vous l'a fait prévoir et répéter hautement, Cassius nous aura délivrés d'eux avant qu'ils puissent être ici. La ville d'Antioche a déjà refusé ses portes à Dolabella. Il s'est mal trouvé d'avoir employé la force pour se les faire ouvrir; et ne voyant point d'autre ville à laquelle il puisse se fier, il s'est retiré à Laodicée, qui est une place maritime de la Syrie. Je ne doute pas qu'il n'y reçoive bientôt la punition de ses crimes, car il ne lui reste plus de retraite, et je ne vois aucune apparence qu'il puisse soutenir dans celle-ci une armée aussi puissante que celle de Cassius. Peut-être est-ce déjà fait de lui. Ainsi je ne saurais croire que Pansa et Hirtius se hâtent de partir pour leurs provinces. Ils exerceront leur consulat à Rome; et si vous les priez de se reposer sur moi pendant ce temps-là de l'administration de l'Asie, je me flatte que vous pourrez l'obtenir. Ajoutez qu'ils me l'ont promis tous deux de bouche, et qu'ils me l'ont ensuite écrit dans mon absence; sans compter que Pansa a protesté à Verrius, notre ami commun, qu'il s'efforcerait d'empêcher qu'on ne me donnât un successeur pendant toute la durée de son consulat.

Au reste, je puis vous assurer de bonne foi que ce n'est point la passion de gouverner qui me fait souhaiter cette prolongation de commandement : je n'y ai trouvé que de la peine, des dangers et des pertes; mais il serait fâcheux que je me visse forcé de partir sans en avoir tiré quelque avantage, ou du moins sans avoir eu le temps de recueillir les fruits de mon travail. Comptez que s'il m'avait été possible d'envoyer tout l'argent que j'avais ramassé, je demanderais un successeur. Je voudrais me dédommager de ce que j'ai donné à Cassius,

dem reique publicæ non præstiterunt, id consequi et reficere volo. Quod aliter non potest fieri, nisi spatium habuero. Id ut per te consequar, velim, ut solet, tibi curæ sit.

Ego me de republica puto esse meritum, ut non provinciæ istius beneficium exspectare debeam, sed tantum, quantum Cassius et Bruti, non solum illius facti periculique societate, sed etiam hujus temporis studio et virtute. Primus enim ego leges Antonias fregi; primus equitatum Dolabellæ ad rempublicam traduxi, Cassioque tradidi; primus delectus habui pro salute omnium contra conjurationem sceleratissimam; solus Cassio et reipublicæ Syriam exercitusque, qui ibi erant, conjunxi. Nam nisi ego tantam pecuniam, tantaque præsidia, et tam celeriter Cassio dedissem, ne ausus quidem esset ire in Syriam; et nunc non minora pericula reipublicæ a Dolabella instarent, quam ab Antonio. Atque hæc omnia is feci, qui sodalis et familiarissimus Dolabellæ eram, conjunctissimus sanguine Antoniis; provinciam quoque illorum beneficio habebam : sed πατρίδα ἐμὴν μᾶλλον φιλῶν, omnibus meis bellum primus indixi.

Hæc etsi adhuc non magnopere mihi tulisse fructum animadverto, tamen non despero; nec defatigabor permanere non solum in studio libertatis, sed etiam in labore et periculis. Attamen si etiam aliqua gloria justa et

et de ce que j'ai perdu par la mort de Trebonius, par la cruauté de Dolabella, et par la perfidie de ceux qui ont trompé la république et moi. Comment pourrai-je y parvenir, si l'on ne m'accorde un peu de temps? Faites, je vous prie, avec votre amitié ordinaire, que j'aie cette obligation à vos soins.

Je crois avoir assez bien servi la république, pour ne pas regarder comme un bienfait le gouvernement de cette province, et pour me promettre autant que Cassius et les Brutus, dont j'ai non-seulement partagé l'action et les périls, mais suivi les principes et sans cesse imité la vertu. C'est moi qui ai renversé le premier les lois d'Antoine : c'est moi qui ai fait passer la cavalerie de Dolabella au service de la république et qui l'ai donnée à Cassius : c'est moi qui ai commencé le premier à lever des troupes pour le salut public, contre une détestable conjuration : enfin, c'est moi seul qui ai joint à Cassius et à la république la Syrie et les armées qui étaient dans cette province; car si je n'avais donné à Cassius d'aussi grandes sommes, et des secours aussi puissans qu'il les a reçus de moi, il n'aurait pas osé mettre le pied en Syrie, et Dolabella ne serait pas aujourd'hui moins redoutable qu'Antoine à la république. Cependant j'étais ami et compagnon de Dolabella; j'étais lié de fort près par le sang avec les Antoine; c'est de leur bonne volonté que je tenais ma province; mais j'ai préféré la patrie à mes amis, et le premier j'ai déclaré la guerre à tous les miens.

Quoique je n'en aie pas recueilli beaucoup de fruits jusqu'à présent, je ne perds pas l'espérance; et rien n'est capable, non-seulement de réfroidir la passion que j'ai pour la liberté, mais le courage qui m'a fait

merita provocabimur, senatus et optimi cujusque officiis : majore cum auctoritate apud ceteros erimus, et eo plus prodesse reipublicæ poterimus. Filium tuum, ad Brutum quum veni, videre non potui, ideo quod jam in hiberna cum equitibus erat profectus : sed, medius fidius, ea esse eum opinione, et tua, et ipsius, et in primis mea causa, gaudeo. Fratris enim loco mihi est, qui ex te natus, teque dignus est. Vale. D. IV nonas jun. Pergæ.

EPISTOLA DCCCXLII.

(ad div., XI, 26.)

Scrib. III non. jun., ex castris, A. V. C. 710.

D. BRUTUS IMP. M. T. CICERONI S. P. D.

In maximo meo dolore hoc solatio utor, quod intelligunt homines, non sine causa me timuisse ista, quæ acciderunt. Deliberent, utrum trajiciant legiones ex Africa necne, et ex Sardinia...., et Brutum arcessant necne, et mihi stipendium dent an non decernant. Ad senatum litteras misi. Crede mihi, nisi ista omnia ita fiant, quemadmodum scribo, magnum nos omnes adituros periculum. Rogo te, videte, quibus hominibus negotium detis, qui ad me legiones adducant. Et fide opus est, et celeritate. III non. jun. ex castris.

braver constamment la peine et le danger. A la vérité, si j'étais excité par quelque juste et glorieuse récompense, si le sénat et tous les gens de bien s'accordaient à me rendre leurs bons offices, mon autorité en aurait ici plus de poids, et j'en deviendrais plus capable de servir la république. Je n'ai pu voir votre fils, lorsque je suis allé trouver Brutus, parce qu'il était déjà parti pour le quartier d'hiver avec la cavalerie. Mais, en vérité, la réputation qu'il s'est acquise me cause une joie sensible, et pour vous, et pour lui, et pour moi-même, qui ne puis manquer de le regarder comme mon frère lorsqu'il est né de vous et qu'il en est digne. Adieu. Le 2 juin, à Perga.

LETTRE DCCCXLII.

A son camp, le 3 juin 710.

D. BRUTUS, IMP., A M. CICÉRON.

Dans l'excès de douleur où je suis, ma consolation est de voir le public persuadé que ce n'était pas sans raison que j'appréhendais tout ce qui vient d'arriver. Qu'on délibère à présent si les légions d'Afrique et de Sardaigne doivent passer la mer, si l'on doit appeler Brutus, et me décerner ou non une solde pour mes troupes. J'ai écrit au sénat. Si l'on ne se conduit point comme je le propose dans ma lettre, croyez-moi, nous sommes tous menacés d'un grand danger. Je vous recommande de bien observer sur qui vous vous reposerez du soin de m'amener les légions. Il faut tout à la fois de la fidélité et de la diligence. Le 3 juin, dans mon camp.

EPISTOLA DCCCXLIII.

(ad div., XI, 21.)

Scrib. Romæ, prid. non. jun., A. V. C. 710.

M. T. CICERO D. BRUTO IMP. S. P. D.

Dii isti Segulio malefaciant, homini nequissimo omnium, qui sunt, qui fuerunt, qui futuri sunt! Quid? tu illum tecum solum, aut cum Cæsare? qui neminem prætermiserit, quicum loqui potuerit, cui non eadem ista dixerit? Te tamen, mi Brute, sic amo, ut debeo, quod istud, quidquid esset nugarum, me scire voluisti. Signum enim magnum amoris dedisti. Nam quod idem Segulius, veteranos queri, quod tu et Cæsar in decemviris non essetis, utinam ne ego quidem essem! Quid enim molestius? Sed tamen, quum ego sensissem, de iis, qui exercitus haberent, sententiam ferri oportere: iidem illi, qui solent, reclamarunt. Itaque excepti etiam estis, me vehementer repugnante. Quocirca Segulium negligamus, qui res novas quærit; non quo veterem comederit; nullam enim habuit; sed hanc ipsam recentem novam devoravit.

Quod autem scribis, te, quod pro te ipso non facias, id pro me, ut timeas aliquid: omni te, vir optime, mihique carissime Brute, de me metu libero. Ego enim, quæ provideri poterunt, non fallar in iis: quæ cautionem non habebunt, de his non ita valde laboro. Sim

LETTRE DCCCXLIII.

Rome, 4 juin 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS, IMPERATOR.

Que les dieux confondent ce Segulius, le plus grand malheureux qui soit au monde, qui ait été, et qui puisse jamais être! Vous imaginez-vous qu'il n'ait fait ce récit qu'à vous et à César? il l'a répété à tous ceux qu'il a vus. Je vous remercie néanmoins, comme je le dois, mon cher Brutus, de m'avoir donné cet avis, quoique la chose au fond ne soit qu'une bagatelle. Ce n'est pas moins une preuve certaine de votre amitié. A l'égard des plaintes que Segulius attribue aux vétérans, je vous assure que je souhaiterais moi-même n'avoir point été nommé dans la commission, car c'est pour moi un fardeau très-pesant. Mais lorsque je proposai d'y comprendre les généraux d'armée, ceux qui ont pris l'habitude de s'opposer à tout, ne manquèrent pas de faire leurs objections; de sorte que si vous fûtes exceptés, ce fut absolument contre mon opinion. Ne nous embarrassons donc pas de Segulius, qui cherche à faire de nouveaux fonds; non qu'il ait dissipé les anciens, car anciennement il n'en avait aucun; mais il est déjà venu à bout de dévorer ceux qu'il s'était faits depuis peu.

Vous m'écrivez, qu'étant sans crainte pour vous-même vous n'en êtes pas exempt pour moi; je vous prie, cher et généreux Brutus, de n'en avoir aucune sur ce qui me touche. Je ne serai point trompé sur tout ce qui dépend de la prudence, et j'ai peu d'inquiétude à l'égard

enim impudens, si plus postulem, quam homini a rerum natura tribui potest. Quod mihi præcipis, ut caveam, ne timendo magis timere cogar, et sapienter et amicissime præcipis. Sed velim tibi persuadeas, quum te constet excellere hoc genere virtutis, ut nunquam extimescas, nunquam perturbere, me huic tuæ virtuti proxime accedere. Quamobrem neque metuam quidquam, et cavebo omnia. Sed vide, ne tua jam, mi Brute, culpa futura sit, si ego quidquam timeam. Tuis enim opibus et consulatu tuo, etiamsi timidi essemus, tamen omnem timorem abjiceremus, præsertim quum persuasum omnibus esset, mihique maxime, a te nos unice diligi.

Consiliis tuis, quæ scribis de quatuor legionibus, deque agris assignandis ab utrisque vestrum, vehementer assentior. Itaque quum quidam de collegis nostris agrariam curationem ligurrirent, disturbavi rem, totamque vobis integram reservavi. Si quid erit occultius, et (ut scribis) reconditum, meorum aliquem mittam, quo fidelius ad te litteræ perferantur. Pridie nonas jun.

des choses dont il est impossible de se défendre. En effet, il y aurait de l'impudence à prétendre plus qu'il n'est accordé à l'homme par la nature des choses. Vous m'exhortez à prendre garde qu'en craignant je ne me jette dans la nécessité de craindre encore plus : c'est un conseil digne de votre sagesse et de votre amitié. Mais soyez persuadé que s'il est certain que c'est un des principaux attributs de votre caractère de ne vous livrer jamais à la crainte et de ne vous troubler de rien, j'approche beaucoup de la même vertu. Ainsi je ne redouterai rien, et je m'armerai de précaution contre tout. Cependant ne puis-je pas dire, mon cher Brutus, que ce serait votre faute si je craignais quelque chose? Quand je serais d'un caractère plus timide, il ne peut me rester aucune crainte avec votre secours et sous votre consulat, surtout lorsque personne n'ignore que vous m'aimez tendrement.

J'approuve beaucoup les vues que vous me communiquez au sujet des quatre légions, et sur la distribution des terres par vous et par César. Quelques-uns de nos collègues étaient déjà fort affamés de cette commission; mais j'ai renversé leurs batteries, et je l'ai fait réserver tout entière pour votre arrivée. S'il arrive quelque chose de plus secret et qui doive être caché, comme vous le dites, je vous enverrai quelqu'un de mes gens, afin qu'il n'y ait rien à risquer pour mes lettres. Le 4 juin.

EPISTOLA DCCCXLIV.

(ad div., XI, 24.)

Scrib. Romæ, VIII id. jun., A. V. C. 710.

CICERO D. BRUTO S. P. D.

NARRO tibi : antea subirascebar brevitati tuarum li terarum. Nunc mihi loquax esse videor. Te igitur im tabor. Quam multa, quam paucis! Te recte valere, ope ramque dare, ut quotidie melius; Lepidum commod sentire; tribus exercitibus quidvis nos oportere confider Si timidus essem, tamen ista epistola mihi omnem me tum abstersisses. Sed, ut mones, frenum momordi. E enim qui, te incluso, omnem spem habuerim in te, qui nunc putas? Cupio jam vigiliam meam, Brute, til tradere, sed ita, ut ne desim constantiæ meæ. Quo scribis, in Italia te moraturum, dum tibi litteræ me veniant : si per hostem licet, non erraris. Multa enii Romæ. Sin adventu tuo bellum confici potest, nihil s antiquius. Pecunia, expeditissima quæ erat, tibi decret est. Habes amantissimum Servium. Nos non desumu VIII idus iunias.

LETTRE DCCCXLIV.

Rome, 6 juin 710.

CICÉRON A D. BRUTUS.

Il faut vous le dire : je n'étais pas content jusqu'ici de voir vos lettres si courtes; mais il me semble à présent que je ne suis qu'un babillard. Je veux vous imiter. Peut-on renfermer plus de choses en moins de mots? Votre situation est bonne, vous travaillez tous les jours à la rendre meilleure, Lepidus est dans des dispositions favorables; il n'y a rien qu'on ne doive se promettre de trois armées. Quand je serais un homme timide, votre lettre aurait dissipé toutes mes craintes. Mais j'ai pris le mors aux dents, comme vous m'y exhortez. Quelle doit être aujourd'hui ma confiance, moi qui avais mis en vous toute mon espérance lorsque vous étiez enfermé dans Modène! Je veux, cher Brutus, que vous me releviez de sentinelle, mais à condition que ma constance ne se démentira pas. Vous attendrez, dites-vous, pour quitter l'Italie que vous ayez reçu de mes lettres : vous avez raison; car il se passe bien des choses à Rome. Si votre arrivée pouvait terminer la guerre, nous n'aurions rien de mieux à désirer. On vous a destiné par un décret tout l'argent dont on a pu disposer. Servius vous sert en ami zélé. Je ne néglige rien non plus. Le 6 juin.

EPISTOLA DCCCXLV.

(ad div., X, 23.)

Scrib. Cularone, ex finibus Allobrogum, VIII id. jun., A. V. C. 710.

PLANCUS CICERONI.

NUNQUAM me hercules, mi Cicero, me pœnitebit maxima pericula pro patria subire, dum, si quid acciderit mihi, a reprehensione temeritatis absim. Confiterer imprudentia me lapsum, si unquam Lepido ex animo credidissem. Credulitas enim error est magis, quam culpa : et quidem in optimi cujusque mentem facillime irrepit. Sed ego non hoc vitio pæne sum deceptus. Lepidum enim pulchre noram. Quid ergo est? Pudor me, qui in bello maxime est periculosus, hunc casum coegit subire. Nam nisi uno loco essem, verebar, ne cui obtrectatorum viderer et nimium pertinaciter Lepido offensus, et mea patientia etiam alere bellum. Itaque copias prope in conspectum Lepidi Antoniique adduxi, quadragintaque millium pass. spatio relicto consedi, eo consilio, ut vel celeriter accedere, vel salutariter recipere me possem. Adjunxi hæc in loco eligendo, flumen oppositum ut haberem, in quo mora transitus esset; Vocontii sub manu ut essent, per quorum loca fideliter mihi pateret iter. Lepidus, desperato adventu meo, quem non mediocriter captabat, se cum Antonio conjunxit a. d. IV kalend. junias, eodemque die ad me castra moverunt : viginti millia pass. quum abessent, res mihi nuntiata est. Dedi operam deum benignitate ut et

LETTRE DCCCXLV.

A Cularon, sur la frontière des Allobroges, le 6 juin 710.

PLANCUS A CICÉRON.

Je ne regretterai jamais, mon cher Cicéron, de m'être exposé aux plus grands dangers pour le service de la patrie, pourvu qu'on ne s'en prenne point à ma témérité, si le succès ne m'est pas favorable. Je me reconnaîtrais coupable d'imprudence, si j'avais jamais pris une véritable confiance en Lepidus. Cependant la crédulité est moins une faute qu'une erreur, et les plus honnêtes gens sont ceux qui s'en défendent le moins. Mais je puis dire que ce n'est pas ce qui a failli à me tromper, car je connaissais parfaitement Lepidus. Sur quoi donc faire tomber le reproche? Sur ma pudeur, vertu dangereuse dans le métier de la guerre, qui m'a comme forcé de courir les risques de cette aventure. Je craignais que si je demeurais dans le même lieu, il ne parût à quelqu'un de mes ennemis que ma haine était trop opiniâtre contre Lepidus, et que je cherchais à nourrir la guerre par mon inaction. C'est dans cette idée que j'ai fait avancer mes troupes presqu'à la vue de Lepidus et d'Antoine, et que je me suis arrêté à quarante mille pas d'eux, pour m'assurer le pouvoir, ou de m'approcher promptement, ou de me retirer sans difficulté. A cette précaution j'ai joint celle de me poster au dessous d'un grand fleuve, qu'on ne pouvait traverser qu'avec lenteur, et d'être à portée du territoire des Vocontiens, à travers lequel ma retraite fût assurée. Lepidus, désespé-

celeriter me reciperem, et hic discessus nihil fugæ simile haberet, non miles ullus, non eques, non quidquam impedimentorum amitteretur, aut ab illis ferventibus latronibus interciperetur. Itaque pridie nonas junias omnes copias Isaram trajeci, pontesque, quos feceram, interrupi, ut spatium ad colligendum se homines haberent, et ego me interea cum collega conjungerem; quem triduo, quum has dabam litteras, exspectabam.

Laterensis nostri et fidem et animum singularem in rempublicam semper fatebor. Sed certe nimia ejus indulgentia in Lepidum ad hæc pericula perspicienda fecit eum minus sagacem. Qui quidem quum in fraudem se deductum videret, manus, quas justius in Lepidi perniciem armasset, sibi afferre conatus est. In quo casu tamen interpellatus et adhuc vivit, et dicitur victurus. Sed tamen de hoc mihi parum certum est. Magno cum dolore parricidarum elapsus sum iis. Veniebant enim eodem furore in me, quo in patriam, incitati. Iracundias autem harum rerum recentes habebant: quod Lepidum castigare non destiteram, ut exstingueret bellum; quod colloquia facta improbabam; quod legatos, fide Lepidi missos ad me, in conspectum venire vetueram; quod C. Catium Vestinum, tribunum militum, missum ab Antonio ad eum cum litteris, exceperam. In quo hanc capio voluptatem, quod certe, quo magis me petiverunt, tanto majorem his frustratio dolorem attulit.

rant de me voir arriver, comme il s'en était extrêmement flatté, s'est joint à Marc-Antoine le 29 mai; et dès le même jour ils ont fait marcher vers moi leurs troupes réunies; ils n'étaient plus qu'à vingt milles, lorsque j'en ai reçu la nouvelle. Avec la faveur du ciel je me suis hâté de me retirer, et cette retraite n'a pas eu la moindre apparence d'une fuite. Il n'est tombé entre les mains de ces voleurs affamés ni un soldat, ni un cheval, ni aucune partie de mon bagage. Ainsi, le 4 juin, j'ai fait repasser l'Isère à toutes mes troupes, et j'ai rompu les ponts que j'y avais jetés, afin de me donner le temps de rassembler mes forces et de me joindre à mon collègue, que j'attends dans trois jours.

Je dois un témoignage éternel à la fidélité et au courage extraordinaire de notre ami Latérensis : mais il faut avouer que, par un excès d'indulgence pour Lepidus, il s'est aveuglé sur tous ces dangers. Enfin, reconnaissant qu'il avait été trompé, il s'est efforcé de tourner contre lui-même des mains qu'il aurait mieux employées à la ruine de Lepidus. On l'a cependant interrompu dans l'exécution de ce dessein, et l'on n'est pas sans espérance pour sa vie : mais je n'en ai point encore de certitude. Nos parricides sont au désespoir que je leur sois échappé. Leur fureur n'en voulait pas moins à moi qu'à la patrie. Ils avaient même trouvé de nouveaux sujets de ressentimens contre moi dans les circonstances, parce que je n'avais pas cessé d'exciter Lepidus à finir la guerre; que j'avais condamné leurs conférences; que j'avais refusé de laisser paraître devant moi des députés venus sous la garantie de Lepidus; que j'avais reçu dans mon armée C. Catius Vestinus, tribun militaire, qu'Antoine lui avait envoyé avec des lettres. Mais

Tu, mi Cicero, quod adhuc fecisti, idem præsta, ut vigilanter nervoseque nos, qui stamus in acie, subornes. Veniat Cæsar cum copiis, quas habet firmissimas; aut, si ipsum aliqua res impedit, exercitus mittatur, cujus ipsius magnum agitur periculum. Quidquid aliquando futurum fuit in castris perditorum contra patriam, hoc omne jam convenit. Pro urbis vero salute cur non omnibus facultatibus, quas habemus, utamur? Quodsi vos istic non defueritis, profecto, quod ad me attinet, omnibus rebus abunde reipublicæ satisfaciam. Te quidem, mi Cicero, in dies, me hercules, habeo cariorem, sollicitudinesque meas quotidie magis tua merita exacuunt, ne quid aut ex amore aut ex judicio tuo perdam. Opto ut mihi liceat jam præsenti pietate meorum officiorum tua beneficia tibi facere jucundiora.

Octavo idus jun. Cularone, ex finibus Allobrogum.

je pense avec plaisir que plus ils désiraient me gagner, plus ils sont piqués que je leur sois échappé. Vous, mon cher Cicéron, ne cessez pas de travailler avec votre fermeté et votre vigilance ordinaires, à nous procurer de justes honneurs, tandis que nous sommes armés pour le salut public. Que César se hâte de nous joindre avec ses meilleures troupes; ou, s'il est arrêté par quelque obstacle, qu'il nous envoie son armée, car il est question pour lui-même d'un grand danger. C'est ici que se réunissent à présent toutes les vues que nos brigands ont formées contre la patrie. Pourquoi n'emploierions-nous point toutes nos forces pour le salut de Rome? Si vous ne manquez à rien de votre côté, vous pouvez être sûr que du mien je ferai tout ce que je dois pour le service de la république. Le ciel m'est témoin, mon cher Cicéron, que vous me devenez plus cher de jour en jour, et que plus vous acquérez de droits sur ma reconnaissance, plus je me sens inquiété par la crainte de perdre quelque chose de votre amitié ou de votre estime. Ce que je souhaite à présent, c'est qu'il me soit permis de vous rendre à Rome des témoignages de ma religieuse tendresse, qui puissent augmenter encore la satisfaction que vous trouvez dans vos propres bienfaits.

Le 6 juin, à Cularon, sur la frontière des Allobroges.

EPISTOLA DCCCXLVI.

(ad div., X, 32.)

Scrib. Cordubæ, VI id. jun., A. V. C. 710.

C. ASINIUS POLLIO CICERONI.

Balbus quæstor, magna numerata pecunia, magno pondere auri, majore argenti coacto de publicis exactionibus, ne stipendio quidem militibus reddito, duxit se a Gadibus, et triduum tempestate retentus ad Calpen kalend. juniis trajecit sese in regnum Bogudis, plane bene peculiatus. His rumoribus utrum Gades referatur, an Romam (ad singulos enim nuntios turpissime consilia mutat), nondum scio.

Sed præter furta et rapinas et virgis cæsos socios hæc quoque fecit, ut ipse gloriari solet, eadem, quæ C. Cæsar. Ludis, quos Gadibus fecit, Herennium Gallum, histrionem, summo ludorum die annulo aureo donatum, in XIV sessum deduxit. Tot enim fecerat ordines equestris loci. Quatuorviratum sibi prorogavit : comitia biennii biduo habuit, hoc est, renuntiavit, quos ei visum est : exsules reduxit, non horum temporum, sed illorum, quibus a seditiosis senatus trucidatus aut expulsus est, Sex. Varo proconsule.

LETTRE DCCCXLVI.

Cordoue, 8 juin 710.

C. ASINIUS POLLION, A CICÉRON.

BALBUS, mon questeur, après avoir ramassé une grosse somme, à laquelle il a joint beaucoup d'or et encore plus d'argent, qu'il a recueilli des impôts publics, sans s'être même embarrassé de payer leur solde aux soldats, est parti de Gades; et s'étant vu forcé par la tempête de s'arrêter trois jours à Calpé, il est passé, le 1er juin, dans les états du roi Bogude, la bourse assez bien garnie. Je ne sais point encore si les bruits qui se sont répandus de sa fuite lui feront prendre le parti de revenir à Gades ou d'aller à Rome; car il change honteusement de projet à chaque nouvelle qu'il reçoit.

Outre ses vols, ses rapines, et l'audace qu'il a eue de faire fouetter de verges plusieurs de nos alliés, il a voulu, comme il s'en vante, imiter C. César dans les actions que je vais vous raconter. Ayant donné des jeux publics à Gades, il a fait présent, le dernier jour, d'un anneau d'or à Herennius Gallus, bateleur, et l'a conduit aux *quatorze bancs*, car il en a fait établir ce nombre pour les chevaliers. Il a prolongé, dans son propre intérêt, le quatuorvirat. Il a tenu en deux jours les comices de deux ans; c'est-à-dire, qu'il a nommé ceux qu'il lui a plû de choisir pour la seconde année. Il a fait revenir les exilés, non de ce temps-ci, mais ceux du temps où les sénateurs furent massacrés et chassés par les séditieux, sous le proconsulat de Sextus Varus.

Illa vero jam ne Cæsaris quidem exemplo : quod ludis prætextam de suo itinere ad L. Lentulum proconsulem sollicitandum posuit. Et quidem quum ageretur, flevit, memoria rerum gestarum commotus. Gladiatoribus autem Fadium quemdam, militem Pompeianum, quia, quum depressus in ludum bis gratis depugnasset, auctore sese nolebat, et ad populum confugerat, primum Gallos equites immisit in populum (collecti enim lapides sunt in eum, quum abriperetur Fadius) : deinde abstractum defodit in ludo, et vivum combussit; quum quidem pransus, nudis pedibus, tunica soluta, manibus ad tergum rejectis, inambularet, et illi misero quiriranti, *Civis romanus natus sum*, responderet, *Abi nunc, populi fidem implora.* Bestiis vero cives romanos, etiam in his circulatorem quemdam auctionum, notissimum hominem Hispali, quia deformis erat, objecit. Cum hujuscemodi portento res mihi fuit. Sed de illo plura coram.

Nunc, quod præstat, quid me velitis facere, constituite. Tres legiones firmas habeo : quarum unam, duodetrigesimam, quum ad se initio belli arcessisset Antonius hac pollicitatione, quo die in castra venisset, denarios quingenos singulis militibus daturum, in victoria vero eadem præmia, quæ suis legionibus (quorum quis ullam finem aut modum futurum putabit)? incitatissimam retinui ægre me hercules; nec retinuissem, si uno loco habuissem, utpote quum singulæ quædam cohortes seditione

Mais voici d'autres excès, pour lesquels il n'a pas eu l'exemple de César. Il a fait représenter sur le théâtre l'histoire du voyage qu'il entreprit pour solliciter le proconsul L. Lentulus; et pendant l'action il a donné des larmes au souvenir de ses aventures. Dans le combat des gladiateurs un certain Fadius, soldat pompéien qui avait combattu deux fois *gratis*, n'ayant pas voulu recommencer pour plaire au questeur, et s'étant réfugié vers le peuple, il le fit d'abord enlever par des cavaliers gaulois qu'il lâcha contre l'assemblée, parce que sur cet ordre le peuple lui avait jeté des pierres; ensuite l'ayant fait enterrer à demi dans une fosse, il le fit brûler vif. Pendant ce spectacle, qui suivit son dîner, il se promenait autour du bûcher, pieds nus, sa robe ouverte, les mains derrière le dos, et le misérable gladiateur répétant : *Je suis né citoyen romain;* il lui répondit : *Va, implore à présent la protection du peuple.* Mais n'a-t-il pas exposé aux bêtes plusieurs citoyens, entre autres un coureur de ventes, fort connu de toute la ville d'Hispalis, par la seule raison que sa figure était difforme. C'est à un pareil monstre que j'ai eu affaire. Mais je vous en dirai beaucoup plus quand nous serons ensemble.

Il importe surtout à présent que vous décidiez du parti que je dois prendre. J'ai trois légions fidèles; l'une, qui est la vingt-huitième, avait été fort sollicitée dès le commencement de la guerre par les promesses d'Antoine, qui s'engageait à faire distribuer, le jour qu'elle joindrait son camp, cinq cents deniers à chaque soldat, et qui lui assurait après la victoire les mêmes récompenses qu'à ses propres légions; car personne ne doutait que ses récompenses ne fussent en effet sans mesure

fecerint. Reliquas quoque legiones non destitit litteris atque infinitis pollicitationibus incitare. Nec vero minus Lepidus ursit me et suis et Antonii litteris, ut legionem trigesimam mitterem sibi. Itaque quem exercitum neque vendere ullis præmiis volui, nec eorum periculorum metu, quæ, victoribus illis, portendebantur, diminuere, debetis existimare retentum et conservatum reipublicæ esse, atque ita credere, quodcunque imperassetis, facturum fuisse, sicut, quod non jussistis, feci. Nam et provinciam in otio, et exercitum in mea potestate tenui : finibus meæ provinciæ nusquam excessi : militem non modo legionarium, sed ne auxiliarium quidem ullum quoquam misi, et, si quos equites decedentes nactus sum, supplicio affeci. Quarum rerum fructum satis magnum republica salva tulisse me putabo. Sed respublica si me satis novisset, et major pars senatus, majores ex me fructus tulisset.

Epistolam, quam Balbo, quum etiamnunc in provincia esset, scripsi, legendam tibi misi : etiam prætextam, si voles legere, Gallum Cornelium, familiarem meum, poscito. VI idus junias, Corduba.

et sans bornes. Elle était fort ébranlée, et je n'ai pas eu peu de peine à la retenir. J'en aurais même désespéré si elle avait été réunie dans le même lieu; car plusieurs cohortes se sont mutinées dans leurs divers quartiers. Antoine n'a pas cessé de solliciter aussi les autres légions par ses lettres et par une infinité de promesses; tandis que Lepidus et lui m'écrivaient avec les plus pressantes instances de leur envoyer la trentième légion. Ainsi vous ne devez pas douter qu'une armée que je n'ai voulu vendre à aucune sorte de prix, et que la crainte de tous les malheurs dont nous étions menacés par la victoire de nos ennemis n'a pas été capable de diminuer, n'ait été retenue et conservée pour la république : vous devez juger, dis-je, qu'ayant fait ce que vous m'avez ordonné, j'aurais exécuté de même tous les autres ordres dont vous m'auriez chargé. J'ai entretenu la tranquillité dans ma province; j'ai conservé mon armée dans la soumission; je ne me suis point éloigné des lieux où je commande; je ne me suis défait d'aucun soldat légionnaire, ni même auxiliaire, et j'ai puni les déserteurs de la cavalerie. Je me croirai fort bien payé de tous ces soins, si la république se soutient heureusement : mais si elle me connaissait mieux, elle et la meilleure partie du sénat, elle aurait tiré plus d'utilité de mes services.

Je suis bien aise de vous faire lire la lettre que j'ai écrite à Balbus avant qu'il eût quitté la province; vous en trouverez ici la copie. Si vous êtes curieux de lire aussi sa pièce de théâtre, vous pouvez la demander à Gallus Cornelius, mon intime ami. Cordoue, le 8 juin.

EPISTOLA DCCCXLVII.

(ad div., XII, 8.)

Scrib. Romæ, mense junio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Scelus affinis tui, Lepidi, summamque levitatem et inconstantiam ex actis, quæ ad te mitti certo scio, cognosse te arbitror. Itaque nos, confecto bello, ut arbitrabamur, renovatum bellum gerimus, spemque omnem in D. Bruto et Planco habemus; si verum quæris, in te et in M. Bruto, non solum ad præsens perfugium, si, quod nolim, adversi quid acciderit, sed etiam ad confirmationem perpetuæ libertatis. Nos hic de Dolabella audiebamus, quæ vellemus, sed certos auctores non habebamus. Te quidem magnum hominem, et præsenti judicio, et reliqui temporis exspectatione scito esse. Hoc tibi proposito fac ut ad summa contendas. Nihil est tantum, quod non populus romanus a te perfici atque obtineri posse judicet. Vale.

LETTRE DCCCXLVII.

Écrite à Rome, en juin 710.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Comme je suis sûr qu'on vous envoie les actes de Rome, je m'imagine que vous y aurez appris le crime de votre allié Lepidus, et l'excès de sa légèreté et de son inconstance. Nous avions cru la guerre terminée; mais il faut recommencer, et toute notre espérance porte sur Decimus et Plancus. Vous parlerai-je sincèrement? elle n'est que dans vous et mon cher Brutus, non-seulement pour notre ressource présente, s'il arrive quelque évènement sinistre; mais encore pour le solide rétablissement de la liberté. Il s'est répandu sur Dolabella bien des bruits conformes à nos désirs, mais on n'en connaît point assez la source. Pour vous, mon cher Cassius, sachez que par le jugement qu'on porte aujourd'hui de vous, et par les espérances qu'on en conçoit pour l'avenir, vous êtes un grand homme. Que cette idée vous fasse tendre à ce qu'il y a de plus relevé. En effet, il n'y a rien de si grand dont le peuple romain ne vous juge capable, et qu'il ne croie pouvoir attendre de vous. Adieu.

EPISTOLA DCCCXLVIII.

(ad div., XII, 9.)

Scrib. Romæ, mense junio, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Brevitas tuarum litterarum me quoque breviorem in scribendo facit, et, vere ut dicam, non satis occurrit, quid scribam. Nostras enim res in actis perferri ad te certo scio, tuas autem ignoramus. Tanquam enim clausa sit Asia, sic nihil perfertur ad nos, præter rumores de oppresso Dolabella, satis illos quidem constantes, sed adhuc sine auctore. Nos, confectum bellum quum putaremus, repente a Lepido tuo in summam sollicitudinem adducti sumus. Itaque persuade tibi, maximam reipublicæ spem in te et in tuis copiis esse. Firmos omnino exercitus habemus : sed tamen, ut omnia, ut spero, prospere procedant, multum interest te venire. Exigua enim spes est reipublicæ : nam nullam non libet dicere; sed, quæcunque est, ea despondetur anno consulatus tui. Vale.

LETTRE DCCCXLVIII.

Écrite à Rome, en juin 710.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Vos lettres sont si courtes, qu'elles ne me permettent pas de donner aux miennes beaucoup d'étendue; et franchement la matière me manque, car je sais que vous apprenez toutes nos affaires dans les recueils qu'on vous envoie, et nous ignorons les vôtres. Nous ne recevons pas plus de nouvelles de l'Asie que si elle était fermée, à l'exception néanmoins des bruits qui se soutiennent assez sur la perte de Dolabella, bruits dont on ne connaît point encore l'auteur. Pour nous, lorsque nous nous sommes crus à la fin de la guerre, votre Lepidus nous a replongés dans les dernières inquiétudes. Persuadez-vous bien que la république met en vous sa principale espérance. Nous avons de fort bonnes armées; mais pour tirer tout le parti que j'espère de nos avantages, il importe extrêmement que vous vous rendiez ici. Il y a peu de fond à faire sur la conservation de la république : je n'ose dire aucun fond; mais le peu qui reste porte sur l'année de votre consulat. Adieu.

EPISTOLA DCCCXLIX.

(ad div., XII, 13.)

Dat. idib. jun. Cypro a Crommyu-acride, A. V. C. 710.

CASSIUS S. D. M. CICERONI.

Si vales, bene est : valeo. Quum reipublicæ vel salute vel victoria gaudemus, tum instauratione tuarum laudum : quod maximus consularis maximum consulem te ipse vicisti, et lætamur, et mirari satis non possumus. Fatale nescio quid tuæ virtuti datum, idque sæpe jam experti sumus. Est enim tua toga omnium armis felicior, quæ nunc quoque nobis pæne victam rempublicam ex manibus hostium eripuit ac reddidit. Nunc ergo vivemus liberi : nunc te, omnium maxime civis, et mihi carissime, id quod maximis reipublicæ tenebris comperisti, nunc te habebimus testem nostri et in te et in conjunctissimam tibi rempublicam amoris : et, quæ sæpe pollicitus es, te et taciturum, dum serviremus, et dicturum de me tum, quum mihi profutura essent, nunc illa non ego quidem dici tantopere desiderabo, quam sentiri a te ipso. Neque enim omnium judicio malim me a te commendari, quam ipse tuo judicio digne ac mereor commendatus esse; ut hæc novissima nostra facta non subita, nec inconvenientia, sed similia illis cogitationibus, quarum tu testis es, fuisse judices, meque ad optimam spem patriæ non minimum tibi ipsi producendum putes. Sunt tibi, M. Tulli, liberi propinquique, digni quidem te, et merito tibi carissimi. Esse etiam

LETTRE DCCCXLIX.

Crommyu-acris, île de Cypre, 13 juin 710.

CASSIUS A CICÉRON.

Je souhaite que votre santé soit aussi bonne que la mienne. Si nous nous applaudissons de la victoire et du salut de la république, notre joie est extrême aussi, et nous ne pouvons assez admirer que votre gloire se renouvelle sans cesse, et qu'en vous le consulaire l'emporte encore sur le consul. Il y a je ne sais quelle fatalité attachée à votre vertu. Combien de fois ne l'avons-nous pas éprouvé? Votre toge est plus heureuse que toutes les armes des autres. C'est elle encore qui vient d'arracher à nos ennemis, et de nous rendre la république, qui était presque vaincue. Nous vivrons donc libres : vous, le plus grand des citoyens, celui qui m'êtes le plus cher, ce que vous avez pu connaître dans ces temps où la république était obscurcie par les plus profondes ténèbres, vous serez donc témoin de notre affection pour vous et pour cette république à laquelle vous êtes si étroitement lié, et, ce que vous m'avez promis tant de fois de taire pendant notre servitude, pour le publier lorsque j'en pourrais tirer de l'utilité, je souhaiterai bien moins aujourd'hui de vous le voir effectivement publier que sentir : car j'estime moins d'être recommandé par vous à l'opinion publique, que d'être, comme je crois le mériter, dans votre propre opinion; enfin, ce qui est capable de me flatter infiniment, c'est que mes dernières actions vous parais-

debent in republica proxime hos cari, qui studiorum tuorum sunt æmuli, quorum esse cupio tibi copiam. Sed tamen non maxima me turba puto excludi, quo minus tibi vacet me excipere, et ad omnia, quæ velis et probes, producere. Animum tibi nostrum fortasse probavimus : ingenium diutina servitus, certe, qualecunque est, minus tamen, quam erat, passa est videri.

Nos ex ora maritima Asiæ provinciæ, et ex insulis, quas potuimus, naves deduximus. Delectum remigum, magna contumacia civitatum, tamen satis celeriter habuimus. Secuti sumus classem Dolabellæ, cui Lucilius præerat : qui spem sæpe transitionis præbendo, neque unquam non recedendo, novissime Corycum se contulit, et clauso portu se tenere cœpit. Nos, illa relicta, quod et in castra pervenire satius esse putabamus, et sequebatur classis altera, quam anno priore in Bithynia Tillius Cimber compararat, cui Turulius quæstor præerat, Cyprum petivimus. Ibi, quæ cognovimus, scribere ad vos quam celerrime voluimus. Dolabellam, ut Tarsenses, pessimi socii, ita Laodiceni, multo amentiores, ultro accessierunt : ex quibus utrisque civitatibus, Græcorum militum numero, speciem exercitus effecit. Castra habet

sent, non l'effet d'une chaleur subite et inconsidérée, mais de la même nature que ces principes que vous connaissez; et que vous me représentiez à vos propres yeux comme un homme dont la patrie peut concevoir les meilleures espérances. Vous avez, mon cher Cicéron, des enfans et des proches si dignes de vous, qu'ils ont de justes droits à votre plus vive affection. Après eux, ne devez-vous pas aimer dans la république ceux qui s'efforcent de suivre vos principes? Je souhaite que le nombre en soit fort grand; mais je ne pense pas qu'il le soit assez pour vous ôter la liberté de m'y recevoir, et de m'employer à tout ce qui pourra vous convenir et vous plaire. Peut-être vous ai-je prouvé mon courage : je n'ose en dire autant de mon esprit; tel qu'il est maintenant (car il a perdu), un si long esclavage m'a-t-il permis de le mettre à l'épreuve?

Pour en venir aux affaires, j'ai tiré, des côtes de l'Asie et des îles, autant de vaisseaux que je l'ai pu. Malgré la résistance des villes, j'ai fait lever assez promptement des matelots. J'ai suivi la flotte de Dolabella, commandée par Lucilius, qui, après m'avoir fait souvent espérer de passer à nous, et se retirait cependant toujours, s'est enfin rendu à Corycum, et s'est tenu renfermé dans le port. J'ai pris le parti de l'y laisser, autant parce qu'il m'a paru plus convenable de gagner le camp, que parce que j'étais suivi d'une autre flotte que Tillius Cimber avait rassemblée en Bithynie l'année dernière, et qui était commandée par le questeur Turulius. Je me suis rendu dans l'île de Cypre, et c'est de là que je me hâte de vous écrire tout ce qui est venu à ma connaissance. A l'exemple des Tarsiens, ces infidèles alliés, les Laodicéens, encore plus insen-

ante oppidum Laodiceam posita, et partem muri demolitus est, et castra oppido conjunxit. Cassius noster cum decem legionibus et cohortibus viginti auxiliariis et quatuor millium equitatu, a millibus passuum viginti, castra habet posita Πάλτῳ, et existimat, se sine prœlio posse vincere. Nam jam ternis tetradrachmis triticum apud Dolabellam est. Nisi quid navibus Laodicenorum supportarit, cito fame pereat necesse est. Ne supportare possit, et Cassii classis bene magna, cui præest Sextilius Rufus, et tres, quas nos adduximus, ego, Turulius, Patiscus, facile præstabunt. Et volo vos bene sperare, et rempublicam, ut vos istic expedistis, ita pro nostra parte celeriter vobis expediri posse, confidere. Vale. Data idibus jun. Cypro, a Crommyu-acride.

EPISTOLA DCCCL.

(ad div., XI, 25.)

Scrib. Romæ, XIV kal. quintil., A. V. C. 710.

M. T. CICERO D. BRUTO S. P. D.

Exspectanti mihi tuas quotidie litteras, Lupus noster subito denuntiavit, ut ad te scriberem, si quid vellem. Ego autem, etsi, quod scriberem, non habebam (acta enim ad te mitti sciebam, inanem autem sermonem litterarum tibi injucundum esse audiebam), brevitatem secutus sum, te magistro. Scito igitur, in te et in col-

sés, ont appelé volontairement Dolabella. Il a rassemblé dans ces deux villes un certain nombre de soldats grecs, qui lui forment une sorte d'armée. Il s'est campé devant Laodicée; et il a démoli une partie des murs pour joindre son camp à la ville. Notre cher Cassius a le sien à Paltos, qui en est éloigné de vingt milles. Il y a rassemblé dix légions, vingt cohortes d'auxiliaires et quatre mille chevaux : mais il croit pouvoir vaincre sans combat; car le blé vaut déjà douze drachmes au camp de Dolabella. Si l'on n'y reçoit quelque secours des navires de Laodicée, il faut nécessairement qu'on y périsse de faim; et nous nous flattons de leur ôter facilement cette ressource avec la flotte de Cassius, qui est commandée par Sextilius Rufus, et trois autres flottes que nous avons amenées, Turulius, Patiscus et moi. Enfin je vous exhorte à l'espérance, et je crois pouvoir vous assurer que nous ne tarderons point à délivrer ici la république, comme vous l'avez déjà fait en Italie. Adieu. Le 13 juin, à Crommyu-acris, île de Cypre.

LETTRE DCCCL.

Rome, 18 juin 710.

M. T. CICÉRON A D. BRUTUS.

J'ÉTAIS chaque jour dans l'attente de vos lettres, lorsque notre ami Lupus est venu me demander brusquement si j'avais quelque chose à vous écrire. Je n'ai rien à vous marquer, car je sais qu'on vous envoie les actes, et que des lettres qui ne contiennent rien vous déplaisent. Ainsi je prends, à votre exemple, le parti d'être

lega spem omnem esse. De Bruto autem nihil adhuc certi : quem ego, quemadmodum præcipis, privatis litteris ad bellum commune vocare non desino. Qui utinam jam adesset! intestinum urbis malum, quod est non mediocre, minus timeremus. Sed quid ago? Non imitor λακωνισμὸν tuum : altera jam pagella procedit. Vince, et vale. XIV kalend. quintiles.

EPISTOLA DCCCLI.

(ad div., XII, 10.)

Scrib. Romæ, initio quintilis, A. V. C. 710.

M. T. CICERO C. CASSIO S. P. D.

Lepidus, tuus affinis, meus familiaris, pridie kalend. quintiles sententiis omnibus hostis a senatu judicatus est, ceterique, qui una cum illo à republica defecerunt: quibus tamen ad sanitatem redeundi ante kalend. septembr. potestas facta est. Fortis sane senatus, sed maxima spes subsidii tui.

Bellum quidem, quum hæc scribebam, sane magnum erat scelere et levitate Lepidi. Nos de Dolabella quotidie, quæ volumus, audimus; sed adhuc sine capite, rumore nuntio. Quod quum ita esset, tamen litteris tuis, quas nonis mai. ex castris datas acceperamus, ita persuasum erat civitati, ut illum jam oppressum omnes arbitrarentur, te autem in Italiam venire cum exercitu, ut, si hæc ex sententia confecta essent, consilio atque auctoritate

court. Sachez que toutes nos espérances roulent sur vous et sur votre collègue. Nous n'avons encore rien de certain sur la situation de Brutus. Je ne cesse point, suivant vos conseils, de l'exhorter par des lettres particulières à soutenir la cause commune par la guerre. Plût au ciel qu'il fût ici! nous redouterions moins le mal intérieur de la ville, qui n'est point un mal médiocre. Mais, que fais-je? Je n'imite pas votre laconisme. Je suis déjà à la seconde page. Soyez vainqueur et portez-vous bien. Le 18 juin.

LETTRE DCCCLI.

Rome, commencement de juillet 710.

M. T. CICÉRON A C. CASSIUS.

Lepidus votre allié, Lepidus mon ami, le 30 juin, par une délibération unanime du sénat a été déclaré ennemi de la patrie, ainsi que tous ceux qui, à son exemple, ont abandonné la république. Cependant on leur a laissé jusqu'au 1er septembre pour rentrer dans le devoir. Le sénat ne manque point assurément de courage; mais ce qui le soutient surtout, c'est l'espérance de votre secours.

Au moment où je vous écris, la guerre s'est rallumée par le crime et la légèreté de Lepidus. Les nouvelles que nous recevons chaque jour sur Dolabella nous plaisent beaucoup, mais n'ayant point encore d'auteur ni de garant, elles ne portent que sur de simples bruits. Votre lettre, du 7 mai, qui est arrivée dans cette conjoncture, ne laisse pas douter à toute la ville qu'il ne soit actuellement accablé, et que vous ne veniez en Italie

tua; sin quid forte titubatum, ut fit in bello, exercitu tuo niteremur. Quem quidem ego exercitum quibuscunque potero rebus ornabo : cujus rei tum tempus erit, quum, quid opis reipublicæ laturus is exercitus sit, aut quid jam tulerit, notum esse cœperit. Nam adhuc tantum conatus audiuntur, optimi illi quidem et præclarissimi, sed gesta res exspectatur : quam quidem aut jam esse aliquam, aut appropinquare confido. Tua virtute et magnitudine animi nihil est nobilius. Itaque optamus, ut quam primum te in Italia videamus. Rempublicam nos habere arbitrabimur, si vos habebimus. Præclare viceramus, nisi spoliatum, inermem, fugientem Lepidus recepisset Antonium. Itaque nunquam tanto odio civitati Antonius fuit, quanto est Lepidus. Ille enim ex turbulenta republica, hic ex pace et victoria bellum excitavit. Huic oppositos consules designatos habemus : in quibus est magna illa quidem spes, sed anceps cura, propter incertos exitus prœliorum.

Persuade tibi igitur, in te et in Bruto tuo esse omnia; vos exspectari; Brutum quidem jam jamque. Quodsi, ut spero, victis hostibus nostris veneritis, tamen auctoritate vestra respublica exsurget, et in aliquo statu tolerabili consistet. Sunt enim permulta, quibus erit medendum, etiamsi respublica satis esse videbitur sceleribus hostium liberata. Vale.

avec votre armée ; soit pour nous soutenir par votre autorité et votre prudence, si vos entreprises ont réussi ; ou pour nous faire un appui de vos troupes, si, par le caprice ordinaire des armes, il manque quelque chose au succès de vos desseins. Ne doutez pas que je ne contribue de tout mon pouvoir à l'honneur de cette brave armée. Il en sera temps lorsque nous commencerons à savoir ce qu'elle doit faire ou ce qu'elle a fait déjà pour le service de la république. Jusqu'à présent nous n'avons appris que, des tentatives, qui sont à la vérité fort glorieuses : mais on attend des exploits achevés ; et je me persuade que, s'il n'y en a point encore, ils ne sont pas fort éloignés. Rien n'est au dessus de votre vertu et de votre grandeur d'âme. Aussi n'aspirons-nous qu'à vous voir promptement en Italie. Nous croirons revoir la république en vous revoyant. Nous avions vaincu glorieusement, si Marc-Antoine, dépouillé, désarmé, fugitif, n'eût trouvé Lepidus disposé à le recevoir. Aussi Lepidus est-il plus détesté à Rome que ne l'a jamais été Marc-Antoine. Celui-ci a commencé la guerre dans un temps de trouble ; mais l'autre a pris plaisir à la faire renaître dans le sein de la paix et de la victoire. Nous lui opposerons nos consuls désignés, pour lesquels notre confiance serait extrême, si elle n'était troublée par l'incertitude des évènemens de la guerre.

Mettez-vous donc dans l'esprit qu'on se repose uniquement sur vous et sur Brutus ; qu'on vous attend tous deux, et que Brutus est attendu incessamment. Quand vous arriveriez après la défaite de nos ennemis, votre autorité servira toujours à relever la république, et nous la verrons du moins rétablie dans quelque état supportable ; car, lors même qu'elle sera heureusement délivrée

EPISTOLA DCCCLII.

(ad div., X, 24.)

Scrib. in castris, v kal. sext., A. V. C. 710.

PLANCUS IMP. COS. DES. S. D. CICERONI.

Facere non possum, quin in singulas res meritaque tua tibi gratias agam. Sed me hercule facio cum pudore. Neque enim tanta necessitudo, quantam tu mihi tecum esse voluisti, desiderare videtur gratiarum actionem : neque ego lubenter pro maximis tuis beneficiis tam vili munere defungor orationis : et malo præsens observantia, indulgentia, assiduitate, memorem me tibi probare. Quodsi mihi vita contigerit, omnes gratas amicitias atque etiam pias propinquitates in tua observantia, indulgentia, assiduitate vincam. Amor enim tuus ac judicium de me utrum mihi plus dignitatis in perpetuum, an voluptatis quotidie sit allaturus, non facile dixerim. De militum commodis, fuit tibi curæ : quos ego non potentiæ meæ causa (nihil enim me non salutariter cogitare scio), ornari volui a senatu, sed primum, quod ita meritos judicabam; deinde, quod ad omnes casus conjunctiores reipublicæ esse volebam; novissime, ut ab omni omnium sollicitatione aversos eos tales vobis præstare possem, quales adhuc fuerunt. Nos adhuc hic omnia integra sustinuimus. Quod consilium nostrum, etsi, quanta sit aviditas hominum, non sine causa, talis vi-

de nos perfides ennemis, il y a bien des choses qui demanderont du remède. Adieu.

LETTRE DCCCLII.

A son camp, le 28 juillet 710.

PLANCUS, IMP., CONSUL DÉSIGNÉ, A CICÉRON.

Je ne puis m'empêcher de vous faire à chaque occasion les remercîmens que je vous dois pour vos bienfaits. Cependant il est certain que je ne le fais pas sans quelque confusion, car il semble qu'une liaison aussi étroite que celle où vous m'avez permis de vivre avec vous ne demande pas cette formalité. Je trouve même que des témoignages de reconnaissance, qui ne consistent qu'en paroles, sont indignes des faveurs infinies que j'ai reçues de vous; et j'aime bien mieux remettre à vous la marquer à Rome par mes soins, mon dévoûment et mes assiduités. Si le ciel me conserve la vie, je me propose de surpasser, de tous ces côtés-là, ce que l'amitié a de plus tendre et la parenté de plus saint. Je ne déciderais pas aisément à quoi je serai le plus sensible, ou du plaisir que je ressentirai tous les jours de votre amitié et de votre estime, ou de la dignité qui m'en reviendra éternellement. Vous avez pris soin de l'intérêt des soldats. Ce n'est pas seulement pour augmenter ma puissance en me les attachant (car je rapporte tout, comme vous savez, au salut public), que j'ai souhaité qu'ils reçussent des honneurs du sénat; mais, en premier lieu, parce que je les en ai crus dignes;

ctoriæ, scio, tamen vobis probari spero. Non enim, si quid in his exercitibus sit offensum, magna subsidia respublica habet expedita, quibus subito impetu ac latrocinio parricidarum resistat.

Copias vero nostras notas tibi esse arbitror. In castris meis legiones sunt veteranæ tres; tironum vel luculentissima ex omnibus una; in castris Bruti una veterana legio, altera bima, octo tironum. Ita universus exercitus numero amplissimus est, firmitate exiguus. Quantum autem in acie tironi sit committendum, nimium sæpe expertum habemus. Ad hoc robur nostrorum exercituum, sive africanus exercitus, qui est veteranus, sive Cæsaris accessisset, æquo animo summam rempublicam in discrimen deduceremus. Aliquanto autem propius esse, quod ad Cæsarem attinet, videbamus. Nihil destiti eum litteris hortari : neque ille intermisit affirmare, se sine mora venire; quum interim aversum illum ab hac cogitatione ad alia consilia video se contulisse. Ego tamen ad eum Furnium nostrum cum mandatis litterisque misi, si quid forte proficere posset.

Scis tu, mi Cicero, quod ad Cæsaris amorem attinet, societatem mihi esse tecum, vel quod in familiaritate

secondement, pour les disposer de plus en plus à s'unir dans toutes sortes de cas à la république; enfin, pour les fortifier contre toutes les sollicitations, et les soutenir dans les sentimens qu'ils ont conservés jusqu'aujourd'hui. J'ai d'ailleurs entretenu dans un fort bon état tout ce qui est ici sous mes ordres. Je sais que le public n'aspire qu'à la victoire, et cette impatience est fort juste : mais je me flatte que vous n'en approuverez pas moins ma conduite; car s'il arrivait quelque chose de fâcheux à nos armées, la république n'a pas des ressources toutes prêtes pour arrêter l'impétuosité subite et les brigandages de nos parricides.

Vous êtes informé, sans doute, de l'état de nos forces. J'ai dans mon camp trois légions de vétérans et une des nouvelles levées, mais la meilleure de cette espèce. Decimus n'a qu'une légion de vétérans, avec une autre qui fut créée il y a deux ans, et huit de nouvelles levées. Ainsi notre armée est très-nombreuse, sans être extrêmement forte; car nous avons éprouvé plus d'une fois qu'il y a peu de fond à faire sur tous ces nouveaux soldats. Si les troupes d'Afrique, qui sont toutes composées de vétérans, ou si l'armée de César venait nous joindre, nous risquerions volontiers une bataille. Comme César est le plus proche de nous, je n'ai pas cessé de le presser par mes lettres, ni lui de m'assurer qu'il se mettrait incessamment en marche, quoique j'ai lieu de m'imaginer qu'il n'y pense pas sérieusement, et qu'il a déjà pris d'autres mesures. Je n'ai pas laissé de lui dépêcher Furnius avec de nouvelles instructions, pour le tenter par un nouvel effort.

Vous savez, mon cher Cicéron, que je ne suis pas moins obligé que vous d'aimer ce jeune César : l'amitié

Cæsaris, vivo illo, jam tueri eum et diligere fuit mihi necesse; vel quod ipse, quoad ego nosse potui, moderatissimi atque humanissimi fuit sensus; vel quod ex tam insigni amicitia mea atque Cæsaris hunc, filii loco et illius et vestro judicio substitutum, non perinde habere, turpe mihi videtur. Sed, quidquid tibi scribo, dolenter me hercule magis, quam inimice facio. Quod vivit Antonius hodie, quod Lepidus una est, quod exercitus habent non contemnendos, quod sperant, quod audent, omne Cæsari acceptum referre possunt. Neque ego superiora repetam. Sed ex eo tempore, quo ipse mihi professus est se venire, si venire voluisset, aut oppressum jam bellum esset, aut in adversissimam illis Hispaniam cum detrimento eorum maximo extrusum. Quæ mens eum, aut quorum consilia a tanta gloria, sibi vero etiam necessaria ac salutari, avocarint, et ad cogitationem consulatus bimestris, summo cum terrore hominum et insulsa cum efflagitatione transtulerint, exputare non possum. Multum in hac re mihi videntur necessarii ejus, et reipublicæ, et ipsius causa proficere posse : plurimum, ut puto, tu quoque; cujus ille tanta merita habet, quanta nemo præter me. Nunquam enim obliviscar, maxima ac plurima me tibi debere.

De his rebus, ut exigeret cum eo, Furnio mandavi. Quodsi, quantam debeo, habuero apud eum auctoritatem, plurimum ipsum juvero. Nos interea duriore conditione bellum sustinemus, quod neque expeditissimam

m'a lié avec son oncle me fait un devoir de le protéger et de le servir. Enfin, soit que je considère ses qualités naturelles, qui me paraissent aimables et portées à la modération; soit que je me rappelle ce que je dois à la mémoire de mon ami, il serait honteux pour moi de ne pas aimer celui que Jules César a adopté comme un fils, et que vous avez accepté comme tel. C'est donc ma douleur, plutôt qu'un défaut d'inclination qui me force à vous l'écrire : mais si Antoine vit, si Lepidus a joint ses troupes aux siennes, s'ils ont une armée, qui n'est pas méprisable, s'ils forment des espérances, et s'ils osent les poursuivre, c'est au jeune César qu'ils en ont l'obligation. Je ne rappellerai point ce qui s'est passé depuis long-temps, mais ne doutez pas que s'il était venu quand il l'a fait espérer, la guerre ne fût déjà terminée, ou qu'à leur grand désavantage elle n'eût été transportée dans la province d'Espagne, qui leur est absolument hostile. Il est impossible de pénétrer par quels motifs ou par quels conseils il s'est laissé détourner d'une entreprise si glorieuse et même si nécessaire à ses propres intérêts, pour solliciter un consulat de deux mois, qui ne peut servir qu'à faire redouter ses intentions et qu'à rendre ses prétentions ridicules. Ses amis pourraient par leurs conseils lui rendre autant de services dans cette occasion qu'à la république; et vous principalement, à qui il a plus d'obligation que personne au monde; excepté moi néanmoins, qui n'oublierai jamais que je vous en ai d'infinies.

J'ai donné ordre à Furnius de traiter toutes ces affaires avec lui; et s'il a pour mes instances autant d'égard qu'il le doit, je lui rends assurément un grand service. Pendant ce temps-là nous ne sommes pas ici dans un

dimicationem putamus, neque tamen refugiendo commissuri sumus, ut majus detrimentum respublica accipere possit. Quodsi aut Cæsar se respexerit, aut africanæ legiones celeriter venerint, securos vos ab hac parte reddemus. Tu, ut instituisti, me diligas rogo, proprieque tuum esse tibi persuadeas. V kalend. sext. ex castris.

---

embarras médiocre; car le péril est égal à risquer une bataille, ou à mettre l'ennemi en état de faire encore plus de mal à la république si nous lui tournons le dos. Si César voulait écouter ce que l'honneur demande de lui, ou si les légions d'Afrique arrivaient promptement, nous vous soulagerions bientôt de l'inquiétude où vous êtes pour nous. Je vous demande la continuation de votre amitié, et de me croire entièrement à vous. Au camp, le 28 juillet.

M. T. CICERONIS

EPISTOLÆ

ANNIS INCERTIS SCRIPTÆ.

EPISTOLA DCCCLIII.

(ad div., XVI, 26.)

Scripta fortasse illo tempore, quo Q. Cicero Asiam pro prætore regebat.

Q. CICERO TIRONI SUO S. P. D.

VERBERAVI te cogitationis tacito duntaxat convicio, quod fasciculus alter ad me jam sine tuis litteris perlatus est. Non potes effugere hujus culpæ pœnam te patrono. Marcus est adhibendus : isque diu et multis lucubrationibus commentata oratione vide ut probare possit, te non peccasse. Plane te rogo, sicut olim matrem nostram facere memini, quæ lagenas etiam inanes obsignabat, ne dicerentur inanes aliquæ fuisse, quæ furtim essent exsiccatæ : sic tu, etiamsi, quod scribas, non habebis, scribito tamen, ne furtum cessatione quæsivisse videaris. Valde enim mi semper et vera et dulcia tuis epistolis nuntiantur. Ama nos, et vale.

LETTRES

DE M. T. CICÉRON

DE DATES INCERTAINES.

LETTRE DCCCLIII.

Peut-être écrite au temps où Q. Cicéron administrait l'Asie comme préteur.

Q. CICÉRON A SON CHER TIRON.

Je ne vous ai fait qu'intérieurement des reproches, en voyant arriver deux fois le paquet sans aucune lettre de vous. Mais c'est une faute dont vous n'éviterez pas la punition. En vain prendrez-vous mon frère pour avocat. Prenez garde qu'avec ses discours les plus étudiés il ne réussisse mal à prouver votre innocence. Enfin, je vous prie d'imiter ma mère, qui avait coutume de cacheter jusqu'aux bouteilles vides, afin qu'on ne prétendît pas que celles qu'on lui vidait à la dérobée fussent de ce nombre : de même, quand vous n'aurez rien à m'écrire, écrivez-moi toujours, si vous ne voulez pas qu'il paraisse que vous cherchez à me faire un vol; car, dans tout ce que vous m'écrivez, je trouve beaucoup de vérité et d'agrément. Aimez-moi, et portez-vous bien.

EPISTOLA DCCCLIV.

(ad div., V, 16.)

Scripta fortasse, A. V. C. 706.

M. T. CICERO S. D. TITIO.

Etsi unus ex omnibus minime sum ad te consolandum accommodatus, quod tantum ex tuis molestiis cepi doloris, ut consolatione ipse egerem, tamen, quum longius a summi luctus acerbitate meus abesset dolor, quam tuus, statui nostræ necessitudinis esse, meæque in te benivolentiæ, non tacere tanto in tuo mœrore tamdiu, sed adhibere aliquam modicam consolationem, quæ levare dolorem tuum posset, si minus sanare potuisset. Est autem consolatio pervulgata quidem illa maxime, quam semper in ore atque in animo habere debemus, homines nos ut esse meminerimus, ea lege natos, ut omnibus telis fortunæ proposita sit vita nostra; neque esse recusandum, quo minus ea, qua nati sumus, conditione vivamus; neve tam graviter eos casus feramus, quos nullo consilio vitare possumus; eventisque aliorum memoria repetendis nihil accidisse nobis novi cogitemus. Neque hæ, neque ceteræ consolationes, quæ sunt a sapientissimis viris usurpatæ, memoriæque litteris proditæ, tantum videntur proficere debere, quantum status ipse nostræ civitatis, et hæc prolatio temporum perditorum; quum beatissimi sint, qui liberos non susceperunt, minus autem miseri, qui his temporibus amiserunt, quam si eosdem bona aut denique aliqua republica perdidissent.

LETTRE DCCCLIV.

Peut-être de 706.

CICÉRON A TITIUS.

Personne moins que moi, n'est propre à vous consoler; car l'affliction que je ressens de vos peines me fait avoir besoin moi-même de consolation. Cependant comme ma douleur est plus éloignée de l'excès que la vôtre, je me crois obligé par l'amitié de rompre un silence que j'ai gardé trop long-temps; et si je ne puis vous guérir tout-à-fait, de travailler du moins à soulager un peu votre douleur. Vous rappellerai-je les motifs communs de consolation, qui ne devraient jamais sortir de notre esprit ni de notre bouche? que nous sommes hommes et nés pour servir de but dans le cours de notre vie à tous les traits de la fortune? qu'étant au monde à cette condition, nous ne devons pas refuser ce qui est attaché à notre sort, ni paraître trop sensibles à des accidens que toute la sagesse ne peut nous faire éviter? enfin, qu'en cherchant dans notre mémoire quel a été le sort des autres, nous verrons qu'il ne nous est rien arrivé de nouveau? Ces motifs et tous les autres, dont la sagesse a toujours fait usage, et que nous trouvons dans nos livres, me paraissent bien moins puissans que la considération de l'état où nous sommes et que cette continuité de misérables conjonctures, où l'on doit se croire heureux si l'on n'a jamais eu d'enfans, et regarder comme un moindre mal de les perdre à présent, que dans un temps où la république serait mieux ordon-

Quodsi tuum te desiderium movet, aut si tuarum rerum cogitatione mœres, non facile exhauriri tibi istum dolorem posse universum puto. Sin illa te res cruciat, quæ magis amoris est, ut eorum, qui occiderunt, miserias lugeas : ut ea non dicam, quæ sæpissime et legi et audivi, nihil mali esse in morte, in qua si resideat sensus, immortalitas illa potius, quam mors ducenda sit; sin sit amissus, nulla videri miseria debeat, quæ non sentiatur : hoc tamen non dubitans confirmare possum, ea misceri, parari, impendere reipublicæ, quæ qui reliquerit nullo modo mihi quidem deceptus esse videatur. Quid est enim jam non modo pudori, probitati, virtuti, rectis studiis, bonis artibus, sed omnino libertati ac saluti loci? non me hercule quemquam audivi hoc gravissimo ac pestilentissimo anno adolescentulum aut puerum mortuum, qui mihi non a diis immortalibus ereptus ex his miseriis, atque ex iniquissima conditione vitæ videretur.

Quare si tibi unum hoc detrahi potest, ne quid iis, quos amasti, mali putes contigisse, permultum erit ex mœrore tuo diminutum. Relinquetur enim simplex illa jam cura doloris tui, quæ non cum illis communicabitur, sed ad te ipsum proprie referetur : in qua non est jam

née, ou plutôt où nous aurions quelque ombre de république.

Si vous ne pleurez que vos propres pertes, et si c'est votre intérêt même qui cause vos regrets, je ne crois pas qu'il soit aisé d'épuiser entièrement cette source de douleurs. Mais si, par un sentiment plus digne d'un cœur aimant, vous êtes affligé du malheur de ceux que vous avez perdus, je ne vous répéterai point ce que j'ai lu, ce que j'ai entendu mille fois : que la mort n'a rien qui doive la faire regarder comme un mal, puisque si elle mérite moins le nom de mort que celui d'immortalité, et si elle nous ôte le pouvoir de sentir, ce qu'on ne sent point ne saurait passer pour un mal : mais je puis vous assurer, sans aucun doute, qu'il se forme des nuages, qu'il se prépare des tempêtes, en un mot, que la république est menacée de mille malheurs, qui doivent faire penser à ceux qui en sont délivrés par la mort, que leur condition n'est pas la plus fâcheuse. Voyez-vous encore la moindre ressource, je ne dis pas seulement pour la pudeur, la probité, la vertu, le goût des bonnes études et des arts utiles, mais pour la liberté même et pour le salut public? Je vous assure qu'autant de fois que j'ai appris la mort de quelque jeune homme ou de quelque enfant dans le cours de cette dangereuse et funeste année, je l'ai regardée comme une faveur des dieux immortels, qui les délivraient des misères d'une très-malheureuse vie.

Si l'on peut donc vous ôter de l'esprit que la mort soit un mal pour les personnes chères que vous regrettez, ce sera d'abord une diminution considérable pour votre douleur, il ne vous restera du moins que le simple sentiment de votre propre peine, qui n'a rien de

gravitatis ac sapientiæ tuæ, quam tu a puero præstitisti, ferre immoderatius casum incommodorum tuorum, qui sit ab eorum, quos dilexeris, miseria maloque sejunctus. Etenim eum semper te, et privatis in rebus et publicis, præstitisti, tuenda tibi ut sit gravitas, et constantiæ serviendum. Nam, quod allatura est ipsa diuturnitas, quæ maximos luctus vetustate tollit, id nos præcipere consilio prudentiaque debemus. Etenim si nulla unquam fuit, liberis amissis, tam imbecillo mulier animo, quæ non aliquando lugendi modum fecerit : certe nos, quod est dies allatura, id consilio anteferre debemus, neque exspectare temporis medicinam, quam repræsentare ratione possimus.

His ego litteris si quid profecissem, existimabam optandum quiddam me esse assecutum : sin minus forte valuissent, officio tamen esse functum benivolentissimi atque amicissimi; quem me tibi et fuisse semper existimes velim, et futurum esse confidas.

EPISTOLA DCCCLV.

(ad div., XII, 20.)

Scrib. anno incerto.

M. T. CICERO CORNIFICIO.

Gratæ mihi tuæ litteræ, nisi quod sinuessanum diversoriolum contemsisti. Quam quidem contumeliam villa pusilla iniquo animo feret, nisi in Cumano et Pom

commun avec leur situation, et qui ne regarde proprement que vous. Or, je vous demande s'il est digne de la sagesse et de la gravité qu'on vous a reconnues dès votre enfance, de manquer de modération dans vos peines, lorsqu'elles ne s'étendent point aux personnes que vous aimez. Le caractère que vous vous êtes établi dans les affaires privées et publiques, ne demande-t-il pas d'être soutenu avec constance? D'ailleurs, si le temps seul est capable de diminuer les plus grandes douleurs à mesure qu'elles vieillissent, la prudence et les réflexions ne devraient-elles pas le prévenir? Il n'y a jamais eu de femme si faible et si touchée de la mort de ses enfans, qui n'ait enfin cessé de pleurer. Pourquoi la réflexion ne produirait-elle pas ce que le temps ne manque point d'apporter? Et faut-il attendre du temps un remède qu'on peut trouver dans les seules forces de la raison?

Si ma lettre fait quelque impression sur vous, elle répondra fort heureusement à mes désirs : mais s'il arrive qu'elle soit sans force, je remplis du moins le devoir de la plus tendre amitié. Telle a toujours été la mienne; et vous devez compter qu'elle ne changera jamais.

LETTRE DCCCLV.

Année incertaine.

CICÉRON A CORNIFICIUS.

Il ne manque à la satisfaction que vos lettres m'ont causée, que d'avoir traité avec un peu moins de mépris la petite maison de Sinuesse. Elle se consolerait de cet

peiano reddideris πάντα περὶ πάντων. Sic igitur facies, meque amabis, et scripto aliquo lacesses. Ego enim respondere facilius possum, quam provocare. Quodsi, ut es delicatus, cessabis, lacessam, ne tua ignavia etiam mihi inertiam afferat. Plura otiosus. Hæc, quum essem in senatu, exaravi.

EPISTOLA DCCCLVI.

(ad div., VII, 21.)

Scrib. anno incerto.

CICERO TREBATIO S. D.

Silii causam te docui. Is postea fuit apud me. Quum ei dicerem, tibi videri sponsionem illam nos sine periculo facere posse, *Ni bonorum Turpiliæ possessionem prætor ex edicto suo mihi dederit*, negare aiebat Servium, tabulas testamenti esse eas, quas instituisset is, qui factionem testamenti non habuerit : hoc idem Ofilium dicere; tecum se locutum negabat; meque rogavit, ut se causamque suam tibi commendarem. Nec vir melior, mi Testa, nec mihi amicior P. Silio quisquam est, te tamen excepto. Gratissimum igitur mihi feceris, si ad eum ultro veneris, eique pollicitus eris : sed, si me amas, quam primum. Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo.

outrage si vous n'aviez pas loué avec tant d'excès les maisons de Cumes et de Pompéies. Réparez donc votre faute. Mais surtout aimez-moi, et soyez le premier à m'écrire; car le rôle que je trouve le plus facile est celui de répondre. Cependant si de l'humeur dont vous êtes vous prenez le parti de vous taire, je commencerai, et votre paresse ne sera pas contagieuse pour moi. Je serai moins court lorsque j'aurai plus de loisir. Je vous ai écrit ce billet au sénat.

LETTRE DCCCLVI.

Année incertaine.

CICÉRON A TREBATIUS.

Je vous ai expliqué l'affaire de Silius. Il est venu ensuite chez moi, sur ce que j'avais dit que, suivant votre opinion, nous pouvions former la promesse dans ces termes : « Si l'édit du préteur m'accorde la possession des biens de Turpilia. » Servius, dit-il, prétend qu'un testament fait par quelqu'un qui n'a pas le droit d'en faire, n'est pas un véritable testament. Ofilius dit la même chose. Il assure d'ailleurs qu'il ne vous en a point parlé, et me prie instamment de vous recommander sa personne et ses intérêts. Je ne connais point, mon cher Testa, de meilleur homme que ce P. Silius; et je puis dire qu'à l'exception de vous je n'ai pas de meilleur ami. Vous m'obligerez très-sensiblement de le voir comme de vous-même et de lui promettre vos services : mais, si vous m'aimez, ne différez pas long-temps cette grâce que je vous demande avec beaucoup d'instances.

EPISTOLA DCCCLVII.

(ad div., VII, 22.)

Scrib. anno incerto.

CICERO TREBATIO S. D.

Illuserat heri inter scyphos, quod dixeram, controversiam esse, possetne heres, quod furtum antea factum esset, recte furti agere. Itaque, etsi domum bene potus seroque redieram, tamen id caput, ubi hæc controversia est, notavi, et descriptum tibi misi, ut scires, id, quod tu neminem sensisse dicebas, Sex. Ælium, M'. Manilium, M. Brutum sensisse. Ego tamen Scævolæ et Testæ assentior. Vale.

EPISTOLA DCCCLVIII.

(ad div., X, 29.)

Scrib. anno incerto.

CICERO APPIO.

De meo studio erga salutem et incolumitatem tuam, credo te cognosse ex litteris tuorum, quibus me cumulatissime satisfecisse certo scio : nec his concedo, quamquam sunt singulari in te benivolentia, ut te salvum malint, quam ego. Illi mihi necesse est concedant, ut tibi plus, quam ipsi, hoc tempore prodesse possim : quod quidem nec destiti facere, nec desistam : et jam in maxima re feci, et fundamenta jeci salutis tuæ. Tu

LETTRE DCCCLVII.

Année incertaine.

CICÉRON A TREBATIUS.

Vous me raillâtes hier à table, d'avoir mis en question si un héritier pouvait appeler quelqu'un en justice pour un vol fait avant l'héritage. Quoiqu'il fût tard, et que je me ressentisse des fumées du vin, j'eus soin en arrivant chez moi de marquer cet endroit et de vous l'envoyer. Vous verrez que Sext. Élius, M'. Manilius et M. Brutus ont pensé ce que vous croyez qui n'était entré dans l'esprit à personne. Cependant j'embrasse l'opinion de Scévola et de Testa. Adieu.

LETTRE DCCCLVIII.

Année incertaine.

CICÉRON A APPIUS.

Vous aurez sans doute appris par les lettres de votre famille le zèle dont je suis rempli pour votre salut et votre sûreté. Je me flatte avec certitude qu'elle est pleinement satisfaite de mes soins; et quoiqu'elle vous porte une affection singulière, je prétends que ses vœux pour votre rétablissement ne l'emportent pas sur les miens. Il faut qu'elle m'accorde du moins que, dans les conjonctures où nous sommes, je puis vous servir plus utilement qu'elle; c'est ce que j'ai déjà fait sans interrup-

fac bono animo magnoque sis, meque tibi nulla re d
futurum esse confidas. Pridie nonas quintiles.

EPISTOLA DCCCLIX.

(ad div., XIII, 76.)

Scrib. anno incerto.

M. T. CICERO QUATUORVIRIS ET DECURIONIBUS S. D.

Tantæ mihi cum Q. Hippio causæ necessitudin
sunt, ut nihil possit esse conjunctius, quam nos int
nos sumus. Quod nisi ita esset, uterer mea consuet
dine, ut vobis nulla in re molestus essem. Etenim v
mihi optimi testes estis, quum mihi persuasum esse
nihil esse, quod a vobis impetrare non possem, nunqua
me tamen gravem vobis esse voluisse. Vehementer ig
tur vos etiam atque etiam rogo, ut honoris mei cau
liberalissime C. Valgium Hippianum tractetis, remq
cum eo conficiatis, ut, quam possessionem habet
agro fregellano, a vobis emptam, eam liberam et i
munem habere possit. Id si a vobis impetraro, sumn
me beneficio vestro affectum arbitrabor. Valete.

tion, et sur quoi je ne me relâcherai point. Mes services ont même réussi dans la partie la plus importante, et j'ai jeté les fondemens de votre salut. Prenez courage : soutenez-vous avec constance, et comptez que je ne vous manquerai dans aucune occasion. Le 6 juillet.

LETTRE DCCCLIX.

Année incertaine.

CICÉRON AUX QUATUORVIRS ET AUX DÉCURIONS.

Tant de raisons m'attachent à Q. Hippius, qu'on ne peut être lié plus étroitement que nous le sommes. Il fallait aussi une forte raison pour me faire oublier ma coutume, qui est de ne pas vous être importun. Vous savez fort bien vous-mêmes que je ne me suis jamais écarté de ce principe, dans un temps néanmoins où j'étais persuadé que je pouvais tout obtenir de vous. Je vous prie donc, avec les plus vives instances, de traiter convenablement Hippius à ma considération, et de lui faire obtenir la jouissance libre et sans charge, du bien qu'il a acheté de vous dans le canton de Frégelles. Si vous m'accordez cette grâce, je la regarderai comme un très-grand bienfait.

LETTRES

DE

M. T. CICÉRON A BRUTUS

ET DE BRUTUS A CICÉRON.

PRÉFACE.

Schutz et Wieland n'ont donné au public ni les lettres à Brutus, ni celles de cet illustre romain. On les trouve dans l'édition Lemaire, avec une note de deux lignes, qui avertit, sans entrer dans aucun détail, que Schütz les a regardées comme apocryphes. Prévost a consacré une longue dissertation à en soutenir l'authenticité. Il est convenable, par conséquent, d'exposer sommairement les raisons qu'on a fait valoir pour et contre l'admission de ces lettres dans les Œuvres de Cicéron.

Tunstall fut le premier qui jeta le gant aux défenseurs des lettres à Brutus, non que d'autres avant lui n'eussent émis des doutes, mais nul n'avait encore traité la question : jusqu'alors toute la contestation se réduisait à une réflexion qu'Érasme avait déposée dans sa correspondance avec Beatus Rhenanus.

Il faut distinguer les lettres à Brutus en deux séries : la première, de dix-huit lettres reconnues par tous les critiques; la seconde se composant de huit lettres d'une autre origine, publiées d'abord par les Allemands, et reçues par les savans avec quelque défiance.

La première série a reparu dès le temps de Pétrarque, qui en cite deux passages; elle fut comprise dans l'édition des lettres imprimées à Venise par Nicolas Jenson, et à Rome par Schweinheim et Pannartz.

La seconde a été successivement adoptée par Victorius, par Lambin, par Ragazzoni, par Patricius.

D'abord, on ne saurait nier l'existence d'un recueil de lettres

de Cicéron à Brutus, ni que ce recueil, consistant en huit livres, n'ait été entre les mains des savans jusqu'au siècle de Plutarque, puisque ce biographe en fait des extraits. Nonius Marcellus, grammairien du premier siècle, cite deux passages, l'un du premier livre, l'autre du huitième. Quintilien, en plusieurs endroits, parle de cette correspondance qui se renfermait dans l'espace d'un an et demi, entre la mort de César et celle de Cicéron. Il y avait donc dans l'antiquité un recueil assez volumineux de lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron, et pour contester l'authenticité de nos vingt-trois lettres, pour dire qu'elles n'en faisaient point partie, il faut commencer par admettre que les véritables lettres ont péri dans les désastres qui amenèrent la chute de l'Empire; puis que quelques faussaires se sont tellement identifiés avec Cicéron, qu'ils ont tellement substitué leur individualité à la sienne, qu'ils sont parvenus à produire une composition si habile qu'elle pût convenir aux moindres circonstances de l'histoire du siècle. La difficulté était grande, sans doute, et ne pouvait être résolue que par des hommes d'un savoir profond et d'un génie transcendant. Mais, doués d'une si haute capacité, comment ces hommes ont-ils consenti à cacher leur mérite sous la gloire du nom de Cicéron? Quel mobile, quel intérêt les a conduits à cette abnégation d'eux-mêmes et de leur réputation? Faisait-on, avant la renaissance des lettres, une si haute estime de Cicéron et de ses œuvres, que la découverte de quelques fragmens fût un coup de fortune, et qu'à défaut de valeurs sincères, il fallût en quelque sorte créer de la fausse monnaie? Ces questions ne sont pas difficiles à traiter; car depuis l'invasion des Barbares jusqu'à Pétrarque, on s'est peu occupé de lettres anciennes: les ouvrages de Cicéron étaient négligés, et si quelque sophiste eût été assez habile pour contrefaire sa pensée, son style, pour s'identifier avec lui, avec Rome ancienne, pour recommencer jour par jour, et, pour ainsi dire, heure par heure, une de ses années, il en eût été pour ses peines; personne n'y eut fait attention.

Comme les vingt-trois lettres n'ont pu être fabriquées tant que subsistait l'original, il faut en conclure que ni l'Empire romain, ni le moyen âge n'ont vu naître de contrefaçon des lettres de Cicéron.

Tunstall s'emparant des citations qu'il trouve dans Plutarque, et les comparant aux lettres que nous avons, s'empresse de signaler des divergences qui sont pour lui des motifs de soupçonner l'interpolation. Il suppose que quelque sophiste, ayant lu dans Plutarque les véritables sentimens de Brutus, en a pris occasion de forger sur ce plan un recueil de lettres, mais sans égard pour la date des lettres originales, ni pour l'époque où Plutarque place les faits dont il est question.

On répond avec raison que si un sophiste se fût conformé à ce que dit Plutarque, il n'aurait pas commencé par se mettre en contradiction avec lui; qu'au lieu d'imaginer quelques lettres, quelques fragmens, il eût voulu donner à son interpolation le mérite d'une véritable suite, d'un corps d'histoire sous forme épistolaire, et que, dans cette pensée, il ne se serait arrêté qu'à la mort de Cicéron; que d'ailleurs il ne faut pas donner trop d'importance à ce que l'on pourrait trouver dans les lettres d'assertions contraires à quelques énonciations, à quelques dates de Plutarque, qui a en général apporté fort peu d'exactitude dans les détails de ses biographies romaines, ce dont Prévost rapporte quelques exemples très-marquans.

Tunstall a mis en avant des argumens historiques qui tous ont été victorieusement réfutés par son adversaire. D'abord il fait dire à Plutarque, que les lettres dont il transcrit des passages sont datées d'Italie avant le départ de Brutus; mais Prévost prouve qu'à cette époque il ne pouvait encore éclater entre Brutus et Cicéron aucun différent sur la conduite de ce dernier envers Octave, et que, du contenu même de ces lettres, il résulte qu'elles sont justement datées de la Macédoine.

Tunstall n'est pas plus heureux dans le reproche qu'il fait à ces lettres, de considérer M. Brutus comme ayant voulu

qu'on épargnât M. Antoine, tandis que cette faiblesse appartiendrait à Decimus Brutus. Dans toute la correspondance de Cicéron, il est visible que le regret de ce qu'Antoine n'ait pas partagé le sort de César, est un reproche indirect adressé à M. Brutus lui-même; ceci est d'ailleurs prouvé par les témoignages positifs de Plutarque, d'Appien, de Velleius Paterculus, qui lèvent tous les doutes à cet égard.

Tunstall s'appuie encore d'une autre objection : selon lui, il est certain que Cicéron quitta Rome immédiatement après l'assemblée du sénat dans le temple de Tellus, et que Brutus et Cassius y restèrent quelque temps après lui; et cependant on dirait, d'après nos lettres, que Cicéron ne quitta Rome qu'après Brutus. Prévost a fort bien établi que l'assertion de Tunstall était au moins hasardée, et qu'il n'y a aucune contradiction entre ce passage et ce que l'on sait d'ailleurs.

Le destructeur des lettres à Brutus ne s'arrête point là; il se prévaut de ce que, dans la quatorzième, Cicéron parle de la quatrième légion qui s'est soulevée dans le camp de Brutus, en Macédoine, à l'occasion de Caïus, frère d'Antoine. Or, ajoute Tunstall, il est notoire que la quatrième légion était au siège de Modène. Cette remarque n'est que spécieuse : les gouverneurs des provinces, lorsqu'ils levaient des troupes, donnaient à leurs légions des numéros d'ordre qui souvent faisaient double emploi avec d'autres. Prévost ajoute des exemples à cette observation : ainsi il cite, d'après Gruter, la IV^a^ *Cyrenaica*, la IV^a^ *Gallica*, la IV^a^ *Italica*, la IV^a^ *Sorana*. Dion en compte trois qui portaient le nom de troisième, deux qui s'appelaient la sixième. La septième, la huitième et la dixième paraissent de même avoir été doubles ou triples.

Les autres critiques historiques de Tunstall ne méritent pas la peine que s'est donnée Prévost pour les réfuter : tout en reconnaissant que notre docte prédécesseur l'a fait avec érudition et sagacité, nous épargnerons au lecteur le détail de ces vétilles, pour aborder immédiatement un autre genre de reproche adressé par Tunstall à ces lettres.

Il prétend que le style n'en est pas cicéronien ; qu'on n'y remarque point cette pompe, cette abondance qui distingue les moindres productions de l'orateur romain ; puis il ajoute que les lettres et les réponses sont d'une égale sécheresse, et que, par conséquent, elles sont de la même main. D'abord il a oublié que, dans une de ses lettres à Pétus, Cicéron a dit de son style épistolaire : *Epistolas vero quotidianis verbis texere solemus*. En appliquant la méthode de puriste que le docte commentateur prend pour rectifier les phrases de Cicéron, à tout autre ouvrage de l'antiquité, il n'est rien qu'on ne puisse contester. Il ne veut pas que ces lettres soient semblables aux autres ; mais tout cela est affaire de goût. On peut avec autant d'apparence de raison avancer le contraire. L'autorité de Manuce vaut bien celle de Tunstall, le sentiment intérieur du lecteur éclairé vaut bien l'une et l'autre. Eh bien, qu'il lise ce recueil à la suite des autres lettres de Cicéron, et nous sommes convaincus qu'il n'y verra pas de différence. On n'y aperçoit aucune de ces tournures, aucun de ces mots nouveaux qui indiquent la décadence, et qui s'introduisirent dans la langue et y prirent si bien racine, qu'un écrivain placé entre Cicéron et Plutarque, ou, après celui-ci, n'eût pu s'en préserver.

Il n'y a, selon nous, rien de plus dissemblable que le style des lettres de Cicéron et de Brutus : chacun y dépose l'empreinte de son caractère. Cicéron, toujours solennel, toujours pompeux et élégant, garde les ménagemens les plus délicats dans l'expression de sa pensée; son correspondant devient sec, fier, rude et quelquefois obscur, défaut qui lui est reproché dans d'autres parties des ouvrages de Cicéron.

Ces lettres conduisent le lecteur jusqu'à la fin de juillet : quelques mois encore s'écoulent avant que le glaive des assassins termine la belle vie de Cicéron. Pour les anciens, cette période n'était pas muette : huit livres de lettres étaient à leur disposition, et les instruisaient de toutes les actions, de toutes les pensées du grand homme. On dirait que, pour nous,

il meurt avant que le crime des triumvirs ait affligé ses contemporains... ; et même les récits de ses derniers momens nous sont pour la plupart arrivés incomplets, mutilés : tels les extraits de Tite-Live, tels les manuscrits du quatorzième siècle, qui apprirent à l'abbé Mai quelques détails sur un Lamia qui recueillit les restes de Cicéron.

Quant à nous qui avons eu pour principal but de faire de ce recueil une histoire suivie de notre auteur, et de présenter comme une série de mémoires sur les derniers temps de la république, nous avons dû le terminer par les lettres de Cicéron et de Brutus. Nous ne pouvions les omettre sans laisser notre travail incomplet, et les raisons de douter de leur authenticité nous ont paru trop futiles, trop bien réfutées, pour qu'il nous fût permis d'imiter les superbes dédains de Schütz et de Wieland.

DE GOLBERY.

M. T. CICERONIS

AD BRUTUM

ET BRUTI AD CICERONEM

EPISTOLÆ.

EPISTOLA III.

CICERO BRUTO S. D.

Lucius Clodius, tribunus plebis designatus, valde me diligit; vel ut ἐμφατικώτερον dicam, valde me amat: quod quum mihi ita persuasum sit, non dubito, bene enim me nosti, quin illum quoque judices a me amari. Nihil enim mihi minus hominis videtur quam non respondere in amore iis a quibus provocere. Is mihi visus est suspicari, ne sine magno quidem dolore, aliquid a suis, vel per suos potius iniquos, ad te esse delatum, quo tuus animus esset alienior.

Non soleo, mi Brute (quod tibi notum esse arbitror), temere affirmare de altero, est enim periculosum, propter occultas hominum voluntates, multiplicesque na-

LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A BRUTUS
ET DE BRUTUS A CICÉRON.

LETTRE III*.

CICÉRON A BRUTUS.

Lucius Clodius, désigné tribun du peuple, me porte beaucoup d'affection, ou, pour m'expliquer d'une manière plus expressive, m'est attaché par une véritable amitié. Comme je me crois sûr de ses sentimens, je ne doute point que, comme vous me connaissez, vous ne jugiez aussi que je l'aime beaucoup; car je ne trouve rien de plus blâmable que l'homme qui ne répond pas à l'affection qu'on lui porte. Clodius m'a témoigné quelques soupçons, qui l'affligent sensiblement. Il s'imagine que ses ennemis vous ont fait quelque rapport capable de vous indisposer contre lui.

Vous savez, mon cher Brutus, que je ne me pro-

* Les lettres I et II de cette partie des *Lettres* de Cicéron se trouvent aux numéros DCCXIV et DCCLV du recueil qui précède.

turas. Clodii animum perspectum habeo, cognitum, judicatum : multa ejus indicia, sed ad scribendum non necessaria. Volo enim hoc testimonium tibi videri potius quam epistolam. Auctus Antonii beneficio est. Ejus ipsius beneficii magna pars a te est : itaque eum, salvis nobis, vellet salvum. In eum autem locum rem adductam intelligit (est enim, ut scis, minime stultus) ut utrique salvi esse non possint : itaque nos mavult. De te vero amicissime et loquitur et sentit. Quare, si quis secus ad te scripsit, aut si coram locutus est, peto a te etiam atque etiam mihi ut potius credas, qui et facilius judicare possum, quam ille nescio quis, et te plus diligo. Clodium tibi amicissimum existima, civemque talem, qualis et prudentissimus et fortuna optima esse debet.

EPISTOLA IV.

BRUTUS CICERONI S.

Litteras tuas valde exspecto, quas scripsisti pos nuncios nostrarum rerum, et de morte Trebonii : no enim dubito quin mihi consilium tuum explices. Indign scelere et civem optimum amisimus, et provinciæ posses sione depulsi sumus; quam recuperari facile est : nequ

nonce jamais sur autrui sans un mûr examen; j'en connais le danger, parce que je n'ignore point combien le cœur des hommes est obscur, et combien diffèrent les caractères. J'ai observé, j'ai pénétré celui de Clodius, et je le connais à fond. Les preuves que j'en ai ne doivent pas trouver place ici; car c'est moins une lettre que je vous écris, qu'un témoignage que je veux vous rendre en sa faveur. Clodius doit sa fortune à Antoine; cependant il vous a, dans l'origine, une grande partie de l'obligation. Il souhaiterait donc que, notre sûreté pût s'accorder avec celle d'Antoine; mais comme il ne manque pas d'intelligence, il voit que, dans les termes où nous sommes, c'est une chose impossible. Ses vœux sont par conséquent pour nous. Aussi parle-t-il de vous comme il pense, c'est-à-dire en homme qui vous aime. Si quelqu'un vous en avait écrit ou parlé différemment, je vous demande en grâce de vous en rapporter à moi, qui suis plus capable d'en juger qu'un délateur obscur, et qui vous affectionne assurément davantage. Regardez Clodius comme un bon ami, et comme un citoyen tel qu'il doit être, avec autant de prudence et de bien qu'il en a.

LETTRE IV.

BRUTUS A CICÉRON.

J'ATTENDS avec impatience ce que vous m'avez écrit sur l'explication que je vous ai donnée de mes affaires, et sur la mort de Trebonius; car je ne doute point que vous ne me communiquiez là dessus vos sentimens. Nous avons perdu, par une infâme trahison, un excellent

minus turpe aut flagitiosum erit, si potest, non recuperari. Antonius adhuc est nobiscum : sed medius fidius, et moveor hominis precibus, et timeo ne illum aliquorum furor excipiat. Plane æstuo. Quod si scirem quid tibi placeret, sine sollicitudine essem; id enim optimum esse persuasum esset mihi. Quare quamprimum fac me certiorem quid tibi placeat. Cassius noster Syriam et legiones syriacas habet. Ultro quidem a Murco et a Marcio, et ab exercitu ipso arcessitus.

Ego scripsi ad Tertiam sororem et matrem, ne prius ederent hoc quod optime ac felicissime gessit Cassius, quam tuum consilium cognovissent, tibique visum esset. Legi orationes duas tuas, quarum altera kalend. jan. usus es; altera de litteris meis, quæ habita est abs te contra Calenum. Nunc scilicet hoc exspectas, dum eas laudem : nescio animi an ingenii tui major in his libellis laus contineatur. Jam concedo ut vel *Philippici* vocentur, quod tu quadam epistola jocans scripsisti.

Duabus rebus egemus, Cicero, pecunia et supplemento; quarum altera potest a te expediri, ut aliqua pars militum istinc mittatur nobis, vel secreto consilio adversus Pansam, vel actione in senatu : altera, quæ magis est necessaria, neque meo exercitui magis quam reliquorum..... hoc magis doleo Asiam..... nos amisisse; quam sic vexari a Dolabella audio, ut jam non videatur crudelissimum ejus facinus interfectio Trebonii. Vetus

citoyen et la possession d'une province dans laquelle il nous sera facile, à la vérité, de nous rétablir; mais il ne serait pas moins honteux ni moins criminel d'y manquer, si nous le pouvons. Caïus est encore mon prisonnier. En vérité je suis touché de ses prières, et je crains d'ailleurs qu'il ne trouve de l'appui dans quelques furieux. Mon embarras est extrême. Je serais sans inquiétude, si vous me faisiez connaître votre opinion; car je me persuaderais que c'est la meilleure. Ne différez donc point à m'en informer. Notre Cassius est maître de la Syrie et des légions de cette province. Murcus et Marcius l'ont appelé volontairement, et l'armée même.

J'ai écrit à Tertia, ma sœur, et à ma mère de ne pas publier ce que Cassius vient d'exécuter avec tant d'avantage et de bonheur, sans avoir reçu votre avis et votre approbation. J'ai lu vos deux oraisons, l'une que vous avez prononcée le 1er janvier, l'autre qui est votre réponse à Calenus au sujet de mes lettres. Vous attendez sans doute que je les loue; mais je ne sais si c'est à votre courage ou à votre esprit que vous y avez fait le plus d'honneur. Je vous permets à présent de leur donner le nom de *Philippiques*, comme vous me l'avez dit en badinant dans quelque autre lettre.

Deux choses me manquent, mon cher Cicéron; de l'argent et des recrues. Vous pouvez me procurer la dernière, en obtenant qu'on m'envoie quelques troupes d'Italie, soit par un ordre secret, contre l'intention de Pansa; soit par un décret ouvert du sénat. Pour l'autre, quoiqu'elle me soit encore plus nécessaire, et qu'elle ne soit pas moins due à mon armée qu'à celles des autres généraux, je conçois qu'elle est plus difficile. Mon regret en est plus vif d'avoir perdu l'Asie, qui

Antistius me tamen pecunia sublevavit. Cicero filius tuus sic mihi se probat, industria, patientia, labore, animi magnitudine, omni denique officio, ut prorsus nunquam dimittere videatur cogitationem cujus sit filius. Quare, quoniam efficere non possum ut pluris facias eum, qui tibi est carissimus, illud tribue judicio meo, ut tibi persuadeas non fore illi abutendum gloria tua ut adipiscatur honores paternos.

Kalend. april. Dyrrachio.

EPISTOLA V.

CICERO BRUTO S.

Planci animum in rempublicam egregium, legiones, auxilia, copias ex litteris ejus, quarum exemplum tibi missum arbitror, perspicere potuisti. Lepidi tui necessarii, qui secundum fratrem affines habet, quos oderit proximos, levitatem et inconstantiam, animumque semper inimicum reipublicæ, jam credo tibi ex tuorum litteris esse perspectum. Nos expectatio sollicitat, quæ est omnis jam in extremum adducta discrimen. Est enim spes omnis in Bruto expediendo, de quo vehementer timebamus. Ego hic cum homine furioso satis habeo negotii, Servilio; quem tuli diutius quam dignitas mea patiebatur : sed tuli reipublicæ causa, ne darem perditis civibus hominem, parum sanum illum quidem, sed

d'ailleurs est si maltraitée par Dolabella, que le meurtre de Trebonius ne peut plus être regardé comme son plus cruel attentat. Cependant Vetus Antistius m'a procuré quelque argent. Votre fils se distingue si glorieusement auprès de moi par son industrie, sa patience, son activité, sa grandeur d'âme, en un mot par toutes sortes de vertus, qu'il semble ne pas perdre un moment de vue de quel père il est fils. Si je ne puis vous le rendre plus cher qu'il ne l'est déjà, faites du moins quelque fond sur mon jugement, et soyez persuadé que, pour s'élever aux honneurs paternels, il ne faudra point qu'il abuse de votre gloire.

A Dyrrachium, le 1er avril.

LETTRE V.

CICÉRON A BRUTUS.

Vous avez pu connaître par la lettre de Plancus, dont je pense qu'on vous a communiqué une copie, ses excellentes dispositions pour la république, l'état de ses légions et des troupes auxiliaires, enfin l'état de toutes ses forces. Je vous crois aussi convaincu par les informations de votre propre famille, de la légèreté, de l'inconstance, et des mauvaises intentions de votre Lepidus, qui, après son frère, ne hait rien tant que ses plus proches parens. L'attente fait notre tourment, parce qu'à l'extrémité où nous sommes, il faut que notre sort se déclare. Tout notre espoir porte sur la délivrance de Brutus, pour lequel nous avons eu les plus vives alarmes. Ce furieux de Servilius ne me donne pas ici peu d'occupation. Je l'ai supporté plus long-temps qu'il ne

tamen nobilem, quo concurrerent, quod faciunt nihilominus : sed eum alienandum e republica non putabam. Finem feci ejus ferendi : cœperat enim esse tanta insolentia, ut neminem liberum duceret. In Planci vero causa exarsit incredibili dolore, mecumque per biduum ita contendit et a me ita fractus est, ut eum in perpetuum modestiorem sperem fore.

Atque in hac contentione ipsa, quum maxime res ageretur, ad v id. april. litteræ mihi in senatu redditæ sunt a Lentulo nostro; de Cassio, de legionibus, de Syria : quas statim quum recitavissem, cecidit Servilius; complures præterea : sunt enim insignes aliquot qui improbissime sentiunt; sed acerbissime tulit Servilius, assensum esse mihi de Planco. Magnum illud monstrum in republica est, sed quo.....

EPISTOLA VI.

CICERO BRUTO S.

Datis mane ad III id. april. Scaptio litteris, eodem die tuas accepi, kalend. april. Dyrrachio datas, vesperi itaque mane prid. id. april. quum a Scaptio certior factus essem non esse eos profectos quibus pridie dederat et statim ire, hoc paullulum exaravi ipsa in turba matutinæ salutationis.

convenait à ma dignité; mais j'ai cru devoir ce sacrifice à la république, pour ne pas donner aux mauvais citoyens un chef distingué par son rang, quoiqu'au fond peu sensé. Ils ne s'assemblent pas moins autour de lui; mais la prudence ne permettait pas de l'aliéner de la république. Enfin je me suis lassé de son insolence; car il commençait à la pousser si loin, qu'il nous regardait tous comme des esclaves. Je l'ai mortifié particulièrement dans l'affaire de Plancus. Notre contestation a duré deux jours; mais je l'ai traité si rudement, que je suis trompé s'il n'est désormais plus modeste.

Au milieu de ce débat, et dans sa plus grande chaleur, je reçus, au sénat, le 9 avril, une lettre de notre ami Lentulus, qui m'apprenait la situation de Cassius, avec celle des légions et de la Syrie. La lecture que j'en fis à l'assemblée, terrassa Servilius et quantité d'autres; car les mal intentionnés ne sont pas en petit nombre parmi nos sénateurs du premier rang. Mon avis, touchant Plancus, n'a pas laissé de l'emporter, au chagrin extrême de Servilius. Le rôle qu'il joue est monstrueux; mais...

LETTRE VI.

CICÉRON A BRUTUS.

J'AVAIS donné ma lettre à Scaptius le 11 avril au matin, lorsque le même jour, au soir, je reçus la vôtre, en date du 1er avril, à Dyrrachium. Le matin du jour suivant, ayant appris de Scaptius que ceux à qui il avait remis ma lettre n'étaient point encore partis, mais que leur départ ne pouvait être différé, je vous écris promp-

De Cassio lætor, et reipublicæ gratulor : mihi etiam, qui, repugnante et irascente Pansa, sententiam dixerim, ut Dolabellam bello Cassius persequeretur. Et quidem audacter dicebam, sine nostro senatus consulto jam illud eum bellum gerere. De te etiam dixi tum quæ dicenda putavi. Hæc ad te oratio perferetur, quoniam te video delectari *Philippicis* nostris.

Quod me de Antonio consulis, quoad Bruti exitum cognorimus, custodiendum puto. Ex his litteris quas mihi misisti, Dolabella Asiam vexare videtur, et in ea se gerere teterrime. Compluribus autem scripsisti, Dolabellam a Rhodiis esse exclusum; qui si ad Rhodum accessit, videtur mihi Asiam reliquisse. Id si ita est, istic tibi censeo commorandum : sin eam semel cepit, mihi crede..... non erit; at in Asiam censeo persequendum. Nihil mihi videris hoc tempore melius acturus.....

Quod egere te duabus necessariis scribis, supplemento et pecunia, difficile consilium est : non enim mihi occurrunt facultates, quibus uti te posse videam, præter illas quas senatus decrevit, ut pecunias a civitatibus mutuas sumeres. De supplemento autem non video quid fieri possit : tantum enim abest ut Pansa de exercitu suo aut delectu tibi aliquid tribuat, ut etiam moleste ferat tam multos ad te ire voluntarios : quomodo equidem

tement ce billet, au milieu de ceux qui me rendent visite le matin.

Je me réjouis beaucoup des succès de Cassius, et j'en félicite la république, et moi-même, qui ai proposé, malgré Pansa et sans craindre son ressentiment, de donner à Cassius la conduite de la guerre contre Dolabella. J'ai déclaré hardiment qu'il n'avait point attendu le décret du sénat pour la commencer. J'ai dit aussi par rapport à vous tout ce que j'ai cru convenable aux circonstances. On vous remettra cette oraison, puisque vous me faites connaître que mes *Philippiques* vous font plaisir.

A l'égard de Caïus, sur lequel vous me demandez conseil, je suis d'avis qu'il faut le retenir jusqu'à ce que nous sachions le sort de Brutus. J'apprends par vos lettres que Dolabella maltraite beaucoup l'Asie, et qu'il s'y conduit d'un manière infâme. Vous avez marqué à plusieurs personnes que les Rhodiens ont refusé de le recevoir. S'il était effectivement venu à Rhodes, j'en croirais l'Asie délivrée. Dans ce cas, mon sentiment est que vous devez demeurer où vous êtes. Mais s'il est une fois le maître de cette province, je pense tout autrement; il faut le poursuivre en Asie. Je crois qu'à présent vous n'avez rien à faire de mieux.....

Vous m'écrivez qu'il vous manque deux choses nécessaires, de l'argent et des recrues : il est bien difficile de vous les procurer. Je ne connais point d'autre moyen de lever de l'argent que celui d'en emprunter des villes, comme le sénat vous y autorise par son décret. Pour les recrues, je ne vois point qu'on puisse vous satisfaire; car loin de vous céder quelque partie de son armée ou des nouvelles levées, Pansa trouve mauvais qu'on laisse

credo, quod his rebus quæ in Italia decernuntur, nullas copias nimis magnas esse arbitretur : quomodo autem multi suspicantur, quod ne te quidem nimis firmum esse velit : quod ego non suspicor.

Quod scribis te ad Tertiam sororem scripsisse, ut ne prius ederent ea quæ gesta a Cassio essent, quam mihi visum esset; video te veritum esse id quod verendum fuit; ne animi partium Cæsaris, quomodo etiam nunc partes appellantur, vehementer commoverentur. Sed antequam tuas litteras accepimus, audita res erat et pervulgata : tui etiam tabellarii ad multos familiares tuos litteras attulerant. Quare neque supprimenda res erat, præsertim quum id fieri non posset; neque, si posset, non divulgandam potius quam occultandam putaremus. De Cicerone meo, et si tantum est in eo quantum scribis, tantum scilicet quantum debeo gaudeo; et si quod ames eum, eo majora facis, idipsum incredibiliter gaudeo, a te eum diligi. Prid. id. april.

EPISTOLA VII.

CICERO BRUTO S.

Quæ litteræ tuo nomine recitatæ sint id. april. in senatu, eodemque tempore Antonii, credo ad te scripsisse tuos, quorum ego nemini concedo. Sed nihil necesse erat eadem omnes : illud necesse me ad te scribere quid

partir tant de volontaires pour vous joindre. Sa raison, comme je me l'imagine, est qu'il ne croit pas que, dans la situation des affaires, nous puissions avoir trop de forces en Italie. D'autres le soupçonnent de ne vouloir pas que vous soyez vous-même trop fort; mais je ne lui attribue point cette pensée.

Quand vous m'apprenez que vous avez écrit à votre sœur Tertia de ne pas publier ce qui regarde Cassius sans m'avoir consulté, vous me faites juger que vous avez appréhendé, comme vous le deviez, de mécontenter le parti de César; car ces distinctions de partis sont encore en usage. Mais on avait reçu des informations qui s'étaient déjà répandues avant l'arrivée de vos lettres; et vos propres messagers avaient apporté d'autres lettres à plusieurs de vos amis. Il ne fallait donc pas supprimer la chose, lorsque cette précaution était inutile; et quand nous en aurions été les maîtres, nous aurions cru la devoir divulguer, plutôt que d'en faire un mystère. A l'égard de mon fils, s'il a tout le mérite que vous lui attribuez, je m'en réjouis autant que je le dois, ou si l'amitié que vous avez pour lui vous fait employer un peu d'exagération, j'ai une joie extrême qu'il vous soit si cher. Le 12 avril.

LETTRE VII.

CICÉRON A BRUTUS.

Je suppose que vous avez appris de votre famille, à qui vous n'êtes pas plus cher qu'à moi, quelles lettres on a lues au sénat, le 13 avril, sous votre nom et sous celui de Caïus. Il n'était pas nécessaire que tout le monde

sentirem de tota constitutione hujus belli, et quo judicio essem, quaque sententia. Voluntas mea, Brute, de summa republica, semper eadem fuit quæ tua; ratio quibusdam in rebus (non enim omnibus) paulo fortasse vehementior. Scis mihi semper placuisse, non rege solum, sed regno liberari rempublicam : tu lenius; immortali omnino cum tua laude : sed quid melius fuerit, magno dolore sensimus, magno periculo sentimus. Recenti illo tempore tu omnia ad pacem, quæ oratione confici non poterat; ego omnia ad libertatem, quæ sine pace nulla est; pacem ipsam bello atque armis confici posse arbitrabar. Studia non deerant arma poscentium, quorum repressimus impetum, ardoremque restinximus. Itaque res in eum locum venerat, ut nisi Cæsari Octaviano deus quidam illam mentem dedisset, in potestatem perditissimi hominis et turpissimi, M. Antonii, veniendum fuerit : quocum vides hoc tempore ipso quod sit quantumque certamen. Id profecto nullum esset, nisi tum conservatus esset Antonius. Sed hæc omitto; res enim a te gesta, memorabilis et pæne cœlestis, repellit omnes reprehensiones; quippe quæ ne laude quidem satis idonea affici possit. Exstitisti nuper vultu severo : exercitum, copias, legiones idoneas per te brevi tempore comparasti. Dii immortales! qui ille nuncius, quæ illæ litteræ! quæ lætitia senatus, quæ alacritas civitatis erat! Nihil unquam vidi tam omnium consensione laudatum. Erat exspectatio reliquiarum Antonii, quem equitatu, legionibusque magna ex parte spoliares : ea quoque habuit exitum optabilem. Nam tuæ litteræ, quæ recitatæ in senatu sunt, et imperatoris

vous marquât les mêmes choses; mais je me crois obligé de vous écrire ce que je pense du fond de cette guerre, le jugement que j'en porte, et la manière dont j'en ai parlé au sénat. Mes vues générales, concernant les affaires publiques, n'ont jamais été différentes des vôtres; mais dans quelques cas particuliers, mon cher Brutus (car je ne dirai point dans tous les cas), mes mesures ont peut-être été un peu plus fermes. Vous savez que j'ai toujours souhaité non-seulement que la république fût délivrée du tyran, mais encore de la tyrannie. Vous vous êtes déclaré pour des résolutions plus douces, et cette conduite vous a fait un honneur immortel; mais nous avons senti avec beaucoup de douleur quel aurait été le meilleur parti, et nous le sentons aujourd'hui avec un extrême danger. Immédiatement après la mort de César, vous rapportiez tout à la paix, qu'il ne fallait point se flatter d'établir par des harangues : moi je n'avais en vue que la liberté, qui n'est rien à la vérité sans la paix; mais j'étais persuadé que la paix ne pouvait s'obtenir que par la force des armes et par la guerre. On ne manquait point de gens pleins de zèle, qui demandaient hautement les armes : nous repoussâmes le torrent, et nous éteignîmes l'ardeur publique. Notre situation devint si triste, que si quelque dieu n'eût inspiré le cœur d'Octave, nous serions tombés sous le pouvoir de M. Antoine, le plus corrompu et le plus infâme de tous les hommes. Vous voyez quels embarras il nous cause aujourd'hui. Il est certain qu'on les aurait prévenus, en se défaisant alors de lui. Mais je passe là dessus; car votre action est si glorieuse, et je dirais volontiers, si céleste, que, loin de mériter des reproches, elle est supérieure à toutes sortes de louanges. Vous avez

consilium, et militum virtutem, et industriam tuorum, in quibus Ciceronis mei, declarant. Quod si tuis placuisset de his litteris referri, et nisi in tempus turbulentissimum, post discessum Pansæ consulis, incidissent, honos quoque justus et debitus diis immortalibus decretus esset.

Ecce tibi idib. april. advolat mane celer Pilus : qui vir, dii boni! quam gravis! quam constans! quam bonarum in republica partium! Hic epistolas affert duas; unam tuo nomine, alteram Antonii. Dat Servilio tribuno plebis; ille Cornuto; recitantur in senatu ANTONIUS *procos.* magna admiratio : ut si esset recitatum, DOLABELLA *imperator;* a quo quidem venerant tabellarii, sed nemo Pili similis, qui proferre litteras auderet, aut magistratibus reddere. Tuæ recitantur. Breves illæ quidem, sed in Antonium admodum lenes. Vehementer admiratus senatus : mihi autem non erat explicatum quid agerem. Falsas dicerem? Quid si tu eas approbas-

pris depuis peu un air plus sévère. En peu de temps vous avez rassemblé par votre seule vigueur, des troupes, des légions, une armée capable de nous servir. Dieux immortels! quelle impression ne fit pas l'arrivée de votre messager et la vue de vos lettres? quelle fut la joie du sénat! quels transports dans toute la ville! Je n'ai rien vu de si universellement applaudi. Il restait quelque incertitude sur les restes de Caïus, à qui vous aviez enlevé sa cavalerie avec une grande partie de ses légions. Cette affaire eut aussi le succès qu'on pouvait désirer; car votre lettre, dont on fit la lecture au sénat, montre la prudence du général, le courage des soldats, et l'habileté des officiers, entre lesquels il me fut bien doux de voir le nom de mon fils. Si vos amis eussent jugé à propos de faire quelque proposition à l'assemblée, et si l'on n'eût point été dans les tumultueuses conjonctures qui ont suivi le départ de Pansa, on n'aurait pas manqué de décerner aussi de justes honneurs aux dieux immortels.

Mais dans cette crise, Pilus, avec sa diligence ordinaire, arrive le 13 avril au matin. Quel homme que votre Pilus! quel fond de constance et de gravité dans son caractère! quel zèle et quel attachement pour le bon parti! Il apportait deux lettres, l'une de votre part, l'autre de celle de Caïus. Elles passèrent d'abord par les mains du tribun Servilius, qui les remit au préteur Cornutus. Dans la lecture qu'on en fait au sénat, le titre de *proconsul* dont Caïus ose se revêtir, causa autant de surprise que si l'on avait vu prendre celui d'*imperator* à Dolabella, qui nous a dépêché aussi un exprès, mais sans que personne ait eu la hardiesse de produire ses lettres ou de les présenter aux magistrats. On lut

ses? Confirmarem? Non erat dignitatis tuæ. Itaque ille dies silentio.

Postridie autem, quum sermo increbruisset, Pilusque oculos vehementius hominum offendisset, natum omnino est principium a me. De procos. Antonio multa. Sextius causæ non defuit. Post mecum : quanto suum filium, quanto meum in periculo futurum duceret, si contra procos. arma tulissent : nosti hominem; causæ non defuit. Dixerunt etiam alii. Labeo vero noster, nec signum tuum in epistola, nec diem appositum, nec te scripsisse ad tuos ut soleres; hoc cogere volebat, falsas litteras esse, et, si quæris, probabat.

Nunc tuum consilium est, Brute, de toto genere belli. Video te lenitate delectari, et eum putare fructum esse maximum; præclare quidem, sed aliis rebus, aliis temporibus locus esse solet, debetque clementiæ. Nunc quid agitur, Brute? templis deorum immortalium imminet hominum egentium et perditorum spes; nec quidquam aliud decernitur hoc bello, nisi utrum simus, necne. Cui parcimus, aut quid agimus? His ergo consulimus, quibus victoribus vestigium nostrum nullum relinque-

donc la vôtre. Elle était courte, mais extrêmement indulgente pour Caïus. Le sénat en parut fort surpris. Pour moi, je me trouvai dans quelque embarras. Devais-je dire que c'était une lettre supposée? Mais quel parti prendre après cela, si vous aviez pris celui de l'avouer? Devais-je reconnaître qu'elle était de vous? Votre dignité en aurait souffert. Je me déterminai à garder le silence.

Le jour suivant, lorsque cette affaire avait déjà fait beaucoup de bruit, et que tout le monde paraissait indisposé contre Pilus, je fis l'ouverture du débat, et je dis quantité de choses du *proconsul Caïus*. D'autres parlèrent. Sextus, après m'avoir fort bien secondé, me fit observer en particulier à quel danger son fils et le mien seraient exposés, s'ils avaient pris réellement les armes contre un proconsul. Vous le connaissez; il me seconda fort bien. D'autres s'expliquèrent encore. Mais notre ami Labéon remarqua que votre sceau ne paraissait point à la lettre, qu'elle était sans date, que contre votre usage vous n'en aviez donné aucun avis à vos amis; d'où il conclut qu'elle était supposée; et ses raisons, si vous voulez le savoir, en convainquirent toute l'assemblée.

C'est à vous maintenant, mon cher Brutus, à considérer la nature et tout le fond de cette guerre. Je vois que le parti de la douceur vous plaît, et que vous le croyez le plus utile. Cela est beau en général; mais l'usage et la raison doivent faire réserver la clémence pour d'autres conjonctures. Connaissez-vous celles où nous sommes? Une troupe de misérables et de désespérés menace jusqu'aux temples des dieux. Serons-nous ou ne serons-nous pas? Voilà de quoi cette guerre doit décider.

tur? Nam quid interest inter Dolabellam et quemvis Antoniorum trium? Quorum si cui parcimus, duri fuimus in Dolabella. Hæc ut ita sentiret senatus populusque romanus, etsi res ipsa cogebat, tamen maxima ex parte nostro consilio atque auctoritate perfectum est. Tu si hanc rationem non probas, tuam sententiam defendam, non relinquam meam.

Neque dissolutum a te quidquam homines exspectant, neque crudele : hujus rei moderatio facilis est, ut in duces vehemens sis, in milites liberalis. Ciceronem meum, mi Brute, velim quamplurimum tecum habeas. Virtutis disciplinam meliorem reperiet nullam, quam contemplationem atque imitationem tui. XVI kalend. maii.

EPISTOLA VIII.

BRUTUS CICERONI S.

Veteris Antistii talis animus est in rempublicam, ut non dubitem, quin et in Cæsare et Antonio se præstaturus fuerit acerrimum propugnatorem communis libertatis, si occasioni potuisset occurrere. Nam qui in Achaia congressus, P. Dolabella milites atque equites habente, quodvis adire periculum ex insidiis paratissimi ad omnia latronis, maluerit, quam videri aut coactus

Qui est donc celui que nous épargnons? ou que nous proposons-nous par ces ménagemens? Travaillons-nous à la sûreté de ceux qui nous extermineront jusqu'au dernier, s'ils l'emportent une fois sur nous? Quelle différence mettez-vous entre Dolabella et lequel vous voudrez des trois Antoines? Si nous croyons en devoir épargner un, nous avons traité Dolabella trop sévèrement. C'est moi qui ai contribué plus que personne à faire prendre ces sentimens au sénat et au peuple, quoique la nature des choses fût assez capable de les leur inspirer. Si vous n'approuvez pas cette conduite, je pourrai défendre votre opinion; mais je n'abandonnerai pas la mienne.

On n'attend de vous ni de la mollesse ni de la cruauté. Il est aisé de prendre un tempérament, en traitant les chefs avec rigueur, et les soldats avec indulgence. Je vous prie, mon cher Brutus, de garder mon fils le plus près de vous qu'il est possible. Il ne peut trouver de meilleure école que le spectacle et l'imitation de votre vertu. Le 18 avril.

LETTRE VIII.

BRUTUS A CICÉRON.

Vetus Antistius est si rempli de zèle pour la république, que s'il avait pu se trouver dans l'occasion, je ne doute point qu'il n'eût rendu de grands services à la liberté commune, contre César et contre Antoine. Figurez-vous qu'étant entré en conférence dans l'Achaïe avec Dolabella, qui ne manquait alors ni de soldats, ni de cavalerie, il a mieux aimé s'exposer aux embûches

esse pecuniam dare, aut libenter dedisse homini nequissimo atque improbissimo : is nobis ultro et pollicitus est, et dedit H.-S. xx ex sua pecunia : et, quod multo carius est, se ipsum obtulit, et conjunxit. Huic persuadere cœpimus ut imperator in castris remaneret, remque publicam defenderet. Statuit eundum sibi, quoniam exercitum dimisisset; statim vero rediturum ad nos confirmavit, legatione suscepta, ni prætorum comitia habituri essent consules. Nam illi ita sentienti de republica, magnopere auctor fui, ne differret tempus petitionis suæ; cujus factum omnibus gratum esse debet, qui modo judicant hunc exercitum esse reipublicæ; tibi tanto gratius, quanto et majore animo gloriaque libertatem nostram defendis, et dignitatem, si contigerit nostris consiliis exitus, quem optamus, perfructurus es.

Ego etiam, mi Cicero, proprie familiariterque te rogo, ut Veterem ames, velisque esse quam amplissimum; qui etsi nulla re deterreri a proposito potest, tamen excitari tuis laudibus indulgentiaque poterit, quo magis amplexetur ac tueatur judicium suum : et id mihi gratissimum erit.

d'un malheureux, qui est capable de toutes sortes de crimes, que de paraître avoir donné de l'argent à ce méchant homme, soit de bon gré, soit par force. Et c'est le même qui nous a promis volontairement et qui nous a déjà donné deux millions de sesterces de sa propre bourse. Que dis-je? c'est lui qui s'est donné lui-même, et qui est venu se joindre à moi. Je me suis efforcé de lui persuader qu'en vertu de sa commission de général, il pouvait continuer de vivre dans mon camp, et de défendre avec moi la république. Mais parce qu'il a congédié son armée, il croit devoir retourner à Rome; avec promesse néanmoins de revenir bientôt avec la qualité de mon lieutenant, à moins que les consuls ne convoquent une assemblée pour l'élection des préteurs. Dans cette supposition, je l'ai fort exhorté, lui qui est animé de ce zèle pour le bien public, à ne pas remettre ses prétentions à l'année suivante. Ce qu'il a fait, doit être applaudi de tous ceux qui regardent mes troupes comme l'armée de l'état, et vous plaire d'autant plus particulièrement, que vous défendez la liberté avec plus de courage et de gloire, et que vous êtes sûr aussi, du moins si la fortune est favorable à nos desseins, d'en recueillir un nouveau surcroît de dignité.

Enfin je vous prie particulièrement, mon cher Cicéron, avec les instances familières de l'amitié, d'aimer Vetus et de souhaiter qu'il s'élève beaucoup. Quoique rien ne soit capable de le faire changer de résolution, vos louanges et votre bonté l'attacheront de plus en plus à son choix; en un mot vous m'obligerez sensiblement.

EPISTOLA IX.

CICERO BRUTO S.

Multos tibi commendavi, et commendem necesse est; optimus enim quisque vir et civis maxime sequitur judicium tuum, tibique omnes fortes viri navare operam et studium volunt : nec quisquam est, quin ita existimet, meam apud te gratiam et auctoritatem valere plurimum. Sed C. Nasennium, municipem Suessanum, tibi ita commendo, ut neminem diligentius. Cretensi bello, Metello imperatore, octavum principem duxit; postea in re familiari occupatus fuit. Hoc tempore, cum reipublicæ partibus, tum tua excellenti dignitate commotus, vellet per te aliquid auctoritatis assumere. Fortem virum, Brute, tibi commendo; frugi hominem; et, si quid ad rem pertinet, etiam locupletem. Pergratum mihi erit, si eum ita tractaris, ut merito tuo mihi gratias agere possit.

LETTRE IX.

CICÉRON A BRUTUS.

Vous avez déjà reçu de moi quantité de recommandations, et je ne puis me dispenser de vous en faire souvent. Tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens sont les plus empressés à se déclarer pour votre parti; ceux qui ont du courage veulent vous marquer leur zèle, et s'employer pour vous servir : enfin les uns et les autres sont persuadés que la considération que vous avez pour moi, me donne beaucoup de crédit auprès de vous. Mais, pour C. Nasennius, citoyen de Suessa, je vous le recommande avec tant d'instances que je ne puis vous en faire plus pour personne. Il conduisait dans la guerre de Crète la huitième centurie des princes, sous le commandement de Metellus, et depuis cette guerre il s'est réduit au soin de ses affaires privées. Aujourd'hui, l'intérêt qu'il prend aux affaires de la république, et l'opinion qu'il a de vous, lui font souhaiter d'obtenir par votre faveur un peu d'autorité. C'est un brave homme que je vous recommande, mon cher Brutus, un honnête homme; et, s'il sert à quelque chose de le dire, un homme riche. Vous m'obligerez beaucoup, si vous le traitez assez bien pour le mettre dans le cas de me remercier de vos bienfaits.

EPISTOLA X.

CICERO BRUTO S.

Quum hæc scribebam, res existimabatur in extremum adducta discrimen; tristes enim de Bruto nostro litteræ nuntiique adferebantur. Me quidem non maxime conturbabant : his enim exercitibus ducibusque, quos habemus, nullo modo poteram diffidere : neque assentiebar majori parti hominum; fidem enim consulum non condemnabam, quæ suspecta vehementer erat. Desiderabam nonnullis in rebus prudentiam et celeritatem; qua si essent usi, jampridem rempublicam recuperassemus. Non enim ignoras quanta momenta sint in republica temporum, et quid intersit, idem illud, utrum ante, an post decernatur, suscipiatur, agatur. Omnia, quæ severe decreta sunt hoc tumultu, si, aut quo die dixi sententiam perfecta essent, et non in diem ex die dilata; aut quo ex tempore suscepta sunt ut agerentur, non tardata et procrastinata; bellum jam nullum haberemus.

Omnia, Brute, præstiti reipublicæ, quæ præstare debuit is, qui esset in eo, in quo ego sum, gradu, senatus populique judicio collocatus; nec illa modo, quæ nimirum sola ab homine sunt postulanda, fidem, vigilantiam, patriæ caritatem; ea sunt enim quæ nemo est qui non præstare debeat. Ego autem ei, qui sententiam

LETTRE X.

CICÉRON A BRUTUS.

Dans le temps que je vous écris, on croit les affaires à l'extrémité du danger; car les lettres et les messagers ne nous apprennent que de fâcheuses nouvelles de Decimus. Pour moi, je n'en suis pas fort alarmé; car je ne puis manquer de confiance pour des armées et des chefs tels que les nôtres. Je suis persuadé contre le sentiment du plus grand nombre, que la fidélité des consuls ne mérite point d'être soupçonnée, et je trouve seulement qu'ils ont manqué de prudence et de célérité dans quelques occasions, où ces deux qualités nous auraient rendu depuis long-temps la république. Vous n'ignorez pas de quelle importance il est dans les affaires publiques de saisir les occasions, et quelle différence il y a pour la même chose d'être décernée, entreprise, exécutée plus tôt ou plus tard. Nous serions aujourd'hui délivrés de la guerre, si tous les décrets vigoureux qui ont été portés dans cette confusion, avaient eu leur exécution le jour même que je les ai proposés, et si elle n'avait point été différée de jour en jour; ou si, depuis qu'on l'a commencée, elle n'avait pas été interrompue et renvoyée sans cesse au lendemain.

J'ai fait pour la république, mon cher Brutus, tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme qui se trouve placé, par le jugement du sénat et du peuple, dans le rang où je suis; et je ne me suis pas borné à remplir les devoirs communs, tels que la fidélité, la vigilance, le zèle pour la patrie; devoirs, dont personne ne peut

dicat in principibus de republica, puto etiam prudentiam esse præstandam. Nec me, quum mihi tantum sumpserim, ut gubernacula reipublicæ prenderem, minus putarim reprehendendum, si inutiliter aliquid senatui suaserim, quam si infideliter. Acta quæ sint, quæque agantur, scio perscribi ad te diligenter. Ex me autem illud est, quod te velim habere cognitum; meum quidem animum in aciem esse, neque respectum ullum quærere, nisi me utilitas civitatis forte converterit. Majores autem partes animi te Cassiumque respiciunt. Quamobrem ita te para, Brute, ut intelligas; aut si hoc tempore bene res gesta sit, tibi meliorem rempublicam esse faciendam : aut, si quid offensum sit, per te esse eamdem recuperandam.

EPISTOLA XI.

CICERO BRUTO S.

Nostræ res meliore loco videbantur. Scripta enim ad te certo scio quæ gesta sunt. Quales tibi scripsi consules, tales exstiterunt. Cæsaris vero pueri mirifica indoles virtutis. Utinam tam facile eum florentem et honoribus et gratia regere ac tenere possimus, quam facile adhuc tenuimus! Est omnino illud difficilius, sed tamen non diffidimus. Persuasum est enim adolescenti, et maxime per me, ejus opera nos esse salvos; et certe, nisi is Antonium ab Urbe avertisset, periissent omnia.

être dispensé : mais j'ai toujours été persuadé que celui qui est à la tête des affaires, doit y faire éclater de la prudence; et lorsque j'ai assez présumé de moi-même pour saisir le gouvernail de la république, je ne me croirais pas moins coupable de donner des conseils inutiles au sénat, que de lui en donner d'infidèles. Je sais qu'on vous écrit exactement tout ce qui s'est fait et tout ce qui se passe actuellement ici; mais je veux que vous appreniez de moi-même que toutes mes pensées tendent à la guerre, et que je ne changerai point de sentimens, si l'utilité de l'état ne me force peut-être d'en prendre d'autres. Cependant ma principale attention est fixée sur vous et sur Cassius. Disposez donc, mon cher Brutus, tout ce qui dépend de vous, en homme persuadé que si les affaires ont été bien conduites, c'est vous qui devez régler mieux que jamais la république; et que si l'on a commis des fautes, vous devez la relever de sa chute.

LETTRE XI.

CICÉRON A BRUTUS.

Nos affaires semblent prendre une meilleure face. Je sais qu'on vous a marqué tout ce qui s'est passé. Les consuls ont justifié le portrait que je vous ai fait d'eux dans mes lettres. Le jeune Octave a des dispositions admirables à la vertu. Je souhaite que, dans ce haut degré d'honneur et de puissance, il soit aussi facile à retenir et à gouverner qu'il l'a paru jusqu'à présent. J'y prévois assurément plus de difficulté, mais je n'en désespère point encore; car ce jeune homme est persuadé que nous lui devons notre salut, et c'est moi qui ai servi

Triduo vero aut quatriduo ante hanc rem pulcherrimam, timore quodam perculsa civitas tota ad te se cum conjugibus et liberis effundebat : eadem recreata ad XII kalend. maias, te huc venire, quam se ad te ire malebat. Quo quidem die magnorum meorum laborum multarumque vigiliarum fructum cepi maximum, si modo est aliquis fructus ex solida veraque gloria. Nam tantæ multitudinis, quantam capit urbs nostra, concursus ad me factus : et quum usque in Capitolium deductus, tum maximo clamore atque plausu in Rostris collocatus sum. Nihil est in me inane : neque enim debet : sed tamen omnium ordinum consensus, gratiarum actio, gratulatioque me commovet, propterea quod popularem me esse in populi salute præclarum est. Sed hæc te malo ab aliis audire.

Me velim de tuis rebus consiliisque facias diligentissime certiorem; illudque consideres, ne tua liberalitas dissolutior videatur. Sic sentit senatus, sic populus romanus, nullos unquam hostes digniores omni supplicio fuisse, quam eos cives, qui hoc bello contra patriam arma ceperunt : quos quidem ego omnibus sententiis ulciscor et persequor, omnibus bonis approbantibus. Tu, quid de hac re sentias, tui judicii est. Ego sic sentio : trium fratrum unam et eamdem esse causam. Consules duos, bonos quidem, sed duntaxat bonos amisimus.

particulièrement à lui faire prendre cette idée de ses services. Au fond tout était perdu s'il n'eût pas chassé Antoine de la ville. Trois ou quatre jours avant cette grande action, la ville entière frappée d'une terreur panique, ne pensait déjà qu'à se rendre auprès de vous avec les femmes et les enfans; mais ayant été retenue jusqu'au 20 avril, elle a commencé à souhaiter plutôt de vous voir ici, que d'aller vous trouver. C'est dans ce même jour que j'ai recueilli des fruits bien précieux de mes travaux et de mes veilles, du moins si la gloire véritable et solide est un fruit qui doive satisfaire un cœur sensible. Tout le corps du peuple, aussi nombreux qu'il est dans une ville de l'étendue de Rome, s'assembla devant ma maison, me conduisit jusqu'au Capitole, et me fit monter sur la tribune, au bruit de ses applaudissemens. Je n'ai point de vanité, et je ne dois point en avoir; cependant je ne puis être insensible à l'accord unanime, aux remercîmens, aux félicitations de tous les ordres, parce qu'il est beau de devenir populaire par la conservation du peuple. Mais j'aime mieux que ces informations vous viennent d'un autre.

Je vous prie de m'apprendre exactement l'état de vos affaires, et vos desseins. Prenez bien garde que votre indulgence ne paraisse ressembler un peu à la mollesse. Le sénat et le peuple pensent également qu'il n'y eut jamais d'ennemis plus dignes de toutes sortes de supplices, que les citoyens qui ont pris dans cette guerre les armes contre la patrie. Je ne les ménage point au sénat, j'en tire la vengeance que je puis dans tous mes discours, et je me vois approuvé de tous les gens de bien : c'est à vous-même à vous déterminer dans cette affaire. Mon opinion est que la cause des trois frères ne doit pas être

Hirtius quidem in ipsa victoria occidit, quum paucis diebus magno prœlio ante vicisset. Nam Pansa fugerat, vulneribus acceptis quæ ferre non potuit. Reliquias hostium Brutus persequitur et Cæsar. Hostes autem omnes judicati, qui M. Antonii sectam secuti sunt : itaque id senatusconsultum plerique interpretantur, etiam ad tuos sive captivos, sive deditities pertinere. Equidem nihil disserui durius, quum nominatim de C. Antonio decernerem; quod ita statueram a te cognoscere causam ejus senatum oportere. x kalend. maias.

EPISTOLA XII.

CICERO BRUTO S.

Ad v kalendas maias, quum de iis, qui hostes judicati sunt, bello persequendis, sententiæ dicerentur, dixit Servilius etiam de Ventidio, et ut Cassius persequeretur Dolabellam. Cui quum essem assensus, decrevi hoc amplius, ut tu, si arbitrarere utile, eque republica esse, persequerere bello Dolabellam : si minus id commodo reipublicæ facere posses, sive non existimares e republica esse, ut in iisdem locis exercitum contineres. Nihil honorificentius potuit facere senatus, quam ut tuum esset judicium, quid maxime conducere reipublicæ tibi videretur. Equidem sic sentio, si manum habet, si ca-

absolument le même. Nous avons perdu deux consuls, tous deux honnêtes gens, mais sans autre mérite. Hirtius est mort dans le sein de la victoire, après avoir défait l'ennemi peu de jours auparavant dans un grand combat. Pansa avait été forcé de se retirer par ses blessures. Decimus et César poursuivent les restes de nos ennemis. Mais on a déclaré tels tous ceux qui ont pris parti pour Antoine, et je vois que la plupart comprennent dans ce décret du sénat vos prisonniers mêmes, soit qu'ils aient été pris, ou qu'ils se soient rendus. Je n'ai rien proposé de plus rigoureux, lorsque j'ai parlé personnellement de Caïus, parce que j'ai cru que c'était de vous que le sénat devait attendre là dessus des lumières. Le 22 avril.

LETTRE XII.

CICÉRON A BRUTUS.

Le 27 avril, dans les délibérations du sénat sur la manière de poursuivre par les armes ceux qui ont été déclarés les ennemis publics, Servilius proposa de mettre Ventidius de ce nombre, et de charger Cassius de réduire Dolabella. Je me conformai à son opinion; mais j'ajoutai qu'il fallait vous charger aussi de poursuivre Dolabella, si vous jugiez que la république en pût tirer quelque avantage; et que si vous pensiez autrement, vous deviez demeurer avec votre armée dans les mêmes quartiers où vous êtes. Le sénat ne pouvait rien décerner de plus honorable pour vous, que de faire dépendre de votre jugement le choix du parti le plus utile à la

stra, si ubi consistat uspiam Dolabella, ad fidem et ad dignitatem tuam pertinere eum persequi. De Cassii nostri copiis nihil sciebamus : neque enim ab ipso ullæ litteræ, neque nuntiabatur quidquam, quod pro certo haberemus. Quantopere autem intersit opprimi Dolabellam profecto intelligis; quum ut sceleris pœnas persolvat, tum ne sit, quo se latronum duces ex mutinensi fuga conferant. Atque hoc mihi jam ante placuisse, potes ex superioribus meis litteris recordari : quanquam tum et fugæ portus erat in tuis castris, et subsidium salutis in tuo exercitu : quo magis nunc liberati (ut spero) periculis, in Dolabella opprimendo occupati esse debemus. Sed hæc cogitabis diligentius, statues sapienter. Facies nos, et quid constitueris, et quid agas (si tibi videbitur), certiores.

Ciceronem nostrum in vestrum collegium cooptari volo. Existimo omnino absentium rationem sacerdotum comitiis posse haberi : nam etiam factum est antea. C. enim Marius, quum in Cappadocia esset, lege Domitia factus est augur : nec quo minus id postea liceret, ulla lex sanxit. Est etiam in lege Julia, quæ lex est de sacerdotiis proxima, his verbis : *Qui petit, cujusque ratio habebitur;* aperte indicat, posse rationem haberi, etiam non præsentis. Hac de re scripsi ad eum ut tuo

république. Pour moi, je suis persuadé que si Dolabella est à la tête de quelques troupes, s'il a un camp, ou quelque autre lieu dans lequel il puisse faire face, il est de votre devoir et de votre dignité de marcher contre lui. Nous ne savons point quel usage Cassius fait de ses troupes. On n'a reçu de lui aucune lettre, ni d'autre part aucune information sur laquelle on puisse compter. Vous comprenez sans doute de quelle importance il est de se rendre maître de Dolabella, non-seulement pour le punir de son crime, mais encore pour ôter toute espérance de retraite aux chefs de ces brigands, qui s'enfuïent de Modène. Dans mes lettres précédentes, si vous vous en souvenez, j'ai toujours été de même avis; quoique nous n'eussions point alors d'autre asile que votre camp, ni d'autre ressource que votre armée. Aujourd'hui que le péril est passé, comme j'ose m'en flatter, nos soins n'en doivent être que plus ardens pour la ruine de Dolabella. Mais vous ferez là-dessus de sérieuses réflexions, et vous prendrez le parti qui vous paraîtra le plus sage. Vous ne manquerez pas non plus, du moins si vous le jugez convenable, de nous communiquer vos résolutions et ce que vous faites actuellement.

Je souhaiterais que mon fils obtînt une place dans votre collège, et je crois que son absence n'empêche point qu'il ne puisse avoir part à l'élection, car on en a des exemples. C. Marius fut nommé augure en vertu de la loi Domitia, pendant qu'il était en Cappadoce, et nous n'en avons point d'autre qui l'ait défendu depuis. Dans la loi Julia, qui est la dernière concernant l'ordre des prêtres, on trouve ces paroles : *Celui qui sollicite en personne, ou qui sera proposé :* ce qui fait voir clairement qu'on peut proposer quelqu'un qui n'est pas présent. J'ai écrit à mon fils

judicio uteretur, sicut in rebus omnibus. Tibi autem statuendum est de Domitio et de Catone nostro. Sed quamvis liceat absentis rationem haberi, tamen omnia sunt præsentibus faciliora. Quod si statueris in Asiam tibi eundum, nulla erit ad comitia nostros arcessendi facultas. Omnino, Pansa vivo, celeriora omnia putabamus : statim enim collegam sibi subrogasset. Deinde ante prætoria sacerdotum comitia fuissent. Nunc per auspicia longam moram video. Dum enim unus erit patricius magistratus, auspicia ad patres redire non possunt : magna sane perturbatio. Tu tota de re quid sentias, velim me facias certiorem. III nonas maias. Vale.

EPISTOLA XIII.

BRUTUS CICERONI S.

Quanta sim lætitia affectus, cognitis rebus Bruti nostri et consulum, facilius est tibi existimare quam mihi scribere. Quum alia laudo, et gaudeo accidisse, tum quod Bruti eruptio non solum ipsi salutaris fuit, sed etiam maximo ad victoriam adjumento.

Quod scribis trium Antoniorum unam atque eamdem causam esse, et quid ego sentiam mei judicii esse, statuo nihil nisi hoc : senatus aut populi romani judicium esse de iis civibus, qui pugnantes non interierint. At

de se conduire là dessus par votre avis, comme dans toutes les autres affaires. Mais votre sentiment servira de règle aussi à Domitius et au jeune Caton. Au fond, quoique je sois persuadé qu'on peut les dispenser d'être présens, les choses se font toujours plus aisément quand on est à Rome. Cependant, si vous prenez le parti de passer en Asie, il sera impossible de faire venir nos amis aux comices. Je m'imagine que si Pansa eût vécu, l'expédition des affaires aurait été plus prompte. Il se serait donné aussitôt un collègue, et l'élection des prêtres aurait marché avant celle des préteurs. Je prévois à présent que les auspices la feront retarder long-temps; car tant qu'il n'y aura qu'un seul magistrat patricien, ils ne peuvent revenir au sénat. En vérité, tout est dans une grande confusion. Je vous prie de me marquer votre sentiment sur notre situation. Le 5 mai. Adieu.

LETTRE XIII.

BRUTUS A CICÉRON.

Vous vous imaginerez plus facilement que je ne puis vous l'écrire, quelle joie j'ai ressentie du succès de notre cher Decimus et des consuls. Je ne vois rien qui ne mérite mes éloges, et qui ne me cause une vive satisfaction; mais je me réjouis particulièrement de ce que la sortie de Decimus a contribué autant à la victoire qu'à son propre salut.

Vous m'écrivez que la cause des trois Antoines ne peut être distinguée, et que c'est à moi-même à me déterminer là dessus. Je n'ai qu'une règle à laquelle je m'attache : c'est au sénat et au peuple romain qu'ap-

hoc ipsum, inquies, inique facis, qui hostilis animi in rempublicam homines, cives appelles. Immo justissime. Quod enim nondum senatus censuit, nec populus romanus jussit, id arroganter non præjudico, neque revoco ad arbitrium meum. Illud quidem non muto; quod ei quem me occidere res non coegit, neque crudeliter quidquam eripui, neque dissolute quidquam remisi, habuique in mea potestate quoad bellum fuit. Multo quidem honestius judico, magisque quod concedere possit respublica, miserorum fortunam non insectari, quam infinita tribuere potentibus quæ cupiditatem et arrogantiam incendere possint.

Qua in re, Cicero, vir optime ac fortissime, mihique merito, et meo nomine et reipublicæ, carissime, nimis credere videris spei tuæ; statimque, ut quisque aliquid recte fecerit, omnia dare ac permittere : quasi non liceat traduci ad mala consilia corruptum largitionibus animum. Quæ tua est humanitas, æquo animo te moneri patieris, præsertim de communi salute : facies tamen quod tibi visum fuerit : etiam ego, quum me docueris. Nunc, Cicero, nunc hoc agendum est, ne frustra oppressum esse Antonium gavisi simus; neu semper primi cujusque mali excidendi ratio, causa sit, ut aliud renascatur illo pejus. Nihil jam neque opinantibus aut patientibus nobis adversi evenire potest, in quo non

partient le droit de juger les citoyens qui ne sont pas morts en combattant. Mais j'ai tort même, direz-vous, d'accorder le titre de citoyens à ceux qui font profession d'être les ennemis de la république. Non, cette conduite au contraire est très-juste; car lorsque le sénat n'a rien décerné, et que le peuple romain n'a point encore fait connaître ses volontés, je n'ai point l'arrogance de prévenir leur décision, ni de m'en rapporter à mon propre jugement. Je ne change pas non plus de pensée sur Caïus. Les circonstances ne m'ayant point obligé de lui ôter la vie, je ne l'ai traité ni avec trop de douceur, ni avec trop de cruauté, et j'ai cru devoir le retenir sous ma puissance pendant que la guerre a duré. Il me paraît plus décent et plus convenable aux principes de la république, de ne pas aggraver l'infortune des malheureux, que d'accumuler sur ceux qui sont en possession du pouvoir, des honneurs capables d'enflammer leur ambition et leur arrogance.

Vous, que je regarde comme le meilleur et le plus courageux de tous les hommes, vous qui m'êtes le plus cher, et par l'affection que vous méritez et par celle que je dois à la république, il me paraît que sur ce point, mon cher Cicéron, vous vous fiez trop à vos espérances, et que vous avez trop de facilité à tout accorder et tout permettre à ceux qui ont fait une fois quelque chose de louable; comme si ces excès de faveur n'étaient pas propres à corrompre un cœur, et ne le tentaient pas d'en abuser. La bonté que je vous connais vous fera recevoir cet avis sans vous offenser, surtout lorsqu'il est question du salut public. Vous n'en ferez pas moins ce qui vous paraîtra le plus convenable, et j'en userai de même lorsque vous prendrez la peine de m'instruire. Il

quum omnium culpa, tum præcipue tua futura sit: cujus tantam auctoritatem senatus ac populus romanus non solum esse patitur, sed etiam cupit, quanta maxima in libera civitate unius esse potest: quam tu non solum bene sentiendo, sed etiam prudenter, tueri debes. Prudentia porro, quæ tibi superest, nulla abs te desideratur, nisi modus in tribuendis honoribus. Alia omnia sic abunde adsunt, ut cum quolibet antiquorum comparari possint. Unum hoc, grato animo liberalique profectum, cautiorem ac moderatiorem liberalitatem desiderat. Nihil enim senatus cuiquam dare debet, quod male cogitantibus exemplo aut præsidio sit.

Itaque timeo de consulatu, ne Cæsar tuus altius se adscendisse putet decretis tuis, quam inde, si consul factus sit, adscensurum. Quod si Antonius ab alio relictum regni instrumentum occasionem regnandi habuit: quonam animo fore putas, si quis, auctore, non tyranno interfecto, sed ipso senatu, putet se imperia quælibet concupiscere posse? Quare tum et felicitatem et providentiam laudabo tuam, quum exploratum habere cœpero Cæsarem honoribus, quos acceperit, extraordinariis

est temps, mon cher Cicéron, il est temps d'agir avec assez de sagesse, que nous ne nous soyons pas réjouis inutilement de la défaite d'Antoine, et qu'on ne puisse pas nous reprocher toujours que les méthodes que nous employons pour extirper le premier mal en font renaître un plus dangereux. Il ne peut nous arriver aucun malheur à présent, soit avec délibération ou par inadvertance, qui ne nous rende tous coupables; et vous particulièrement, entre les mains de qui le sénat et le peuple romain non-seulement voient sans regret, mais veulent maintenir toute l'autorité dont un particulier peut être revêtu dans un état libre. C'est à vous à la garder avec autant de prudence que d'intégrité; et je ne vois que la modération à distribuer les honneurs, où l'on puisse souhaiter de vous plus de prudence. Vous possédez si éminemment toutes les autres vertus, qu'il n'y a pas d'anciens à qui vous ne puissiez être comparé. Ce seul point, où l'on reconnaît d'ailleurs votre caractère généreux et sensible, demande plus de précaution et de réserve; car le sénat ne doit rien accorder qui puisse encourager par l'exemple, ou fortifier les esprits malintentionnés.

Je crains donc, par rapport au consulat, que votre César ne se croie plus élevé par les décrets que vous avez portés en sa faveur, qu'il ne croira l'être, du point où il est, en devenant consul. Car si Antoine a pris occasion de l'instrument de domination, qui lui a été laissé par un autre, pour aspirer lui-même à régner; que vous imaginez-vous qu'on doive attendre de celui qui se croira fondé à prétendre à toutes sortes de commandemens, non sur l'autorité du tyran mort, mais sur celle du sénat même? Je louerai donc votre bonheur et votre prudence,

fore contentum. Alienæ igitur, inquies, culpæ me reum facies? Prorsus alienæ, si provideri potuit ne existeret: quod utinam inspectare possis timorem de illo meum!

His litteris scriptis, te consulem factum audivimus: tum vero incipiam proponere mihi rempublicam justam et jam tuis nitentem viribus, si istuc videro. Filius valet, et in Macedoniam cum equitatu præmissus est.

Idib. maiis, ex castris.

EPISTOLA XIV.

BRUTUS CICERONI S.

Lucius Bibulus quam carus mihi esse debeat, nemo melius judicare potest quam tu, cujus tantæ pro republica contentiones sollicitudinesque fuerunt. Itaque vel ipsius virtus, vel nostra necessitudo debet conciliare te illi; quo minus multa mihi scribenda esse arbitror. Voluntas enim te movere debet nostra, si modo justa est, aut pro officio necessario suscipitur.

In Pansæ locum petere constituit: eam nominationem a te petimus: neque conjunctiori dare beneficium quam nos tibi sumus, neque digniorem nominare potes quam Bibulum. De Domitio et Apuleio quid attinet me scri-

lorsque je commencerai à ne plus douter que César ne soit content des honneurs extraordinaires qu'il a reçus. Mais voulez-vous me charger, direz-vous, de la faute d'autrui? Oui, n'en doutez pas, si vous avez pu la prévoir et l'empêcher. Plût au ciel que vous puissiez lire dans mon cœur tout ce que je redoute de lui!

J'avais fini cette lettre, lorsque le bruit s'est répandu que vous étiez nommé consul. Si je voyais cet heureux jour, c'est alors que je commencerais à me flatter de revoir une république juste et capable de se soutenir par ses propres forces. Votre fils est en bonne santé. Je lui ai fait prendre les devans avec la cavalerie pour aller en Macédoine.

De mon camp, le 15 mai.

LETTRE XIV.

BRUTUS A CICÉRON.

Personne ne peut juger mieux que vous combien L. Bibulus doit m'être cher, après tant d'inquiétudes et de peines qu'il a essuyées pour la république. Ainsi me fiant également à l'effet de sa vertu et de notre parenté pour lui concilier votre amitié, je ne crois pas qu'il ait besoin d'une longue recommandation; car je mérite que vous ayez quelque égard pour mes désirs, du moins lorsqu'ils sont justes, ou qu'ils ont les devoirs du sang pour motif.

Bibulus est résolu de solliciter au collège des prêtres la place vacante par la mort de Pansa. Vous ne pouvez accorder cette faveur à personne qui vous soit plus attaché que moi, ni choisir un meilleur sujet que lui.

bere, quum ipsi per se tibi commendatissimi sint? Apuleium vero tu tua auctoritate sustinere debes. Sed Domitius in sua epistola celebrabitur. Bibulum noli dimittere ex sinu tuo, tantum jam virum, ex quanto, crede mihi, potest evadere, qui vestris paucorum respondeat laudibus.

EPISTOLA XV.

BRUTUS CICERONI S.

Noli exspectare dum tibi gratias agam. Jampridem hoc ex nostra necessitudine, quæ ad summam benevolentiam pervenit, sublatum esse debet. Filius tuus a me abest : in Macedonia congrediemur. Jussus est enim Ambracia ducere equites per Thessaliam, et scripsi ad eum ut mihi Heracleam occurreret. Quum eum videro, quoniam nobis permittis, communiter constituemus de reditu ejus ad petitionem, aut ad commendationem honoris.

Tibi Glycona, medicum Pansæ, qui sororem Achilleos nostri in matrimonio habet, diligentissime commendo : audio eum venisse in suspicionem Torquato de morte Pansæ, custodirique ut parricidam : nihil minus credendum est : quis enim majorem calamitatem morte Pansæ accepit? Præterea est modestus homo et frugi; quem ne utilitas quidem videatur impulsura fuisse ad facinus. Rogo te, et quidem valde rogo (nam Achil-

Pourquoi vous recommanderais-je Domitius et Apuleius, lorsqu'ils ont déjà tant part à votre estime? Apuleius a besoin d'être soutenu par votre autorité. Pour Domitius, ses prétentions seront bien établies dans la lettre qui le regarde. Mais je vous demande vos soins les plus tendres pour Bibulus, dont le mérite est déjà si grand, qu'un jour, fiez-vous à moi, il deviendra peut-être digne d'être compté dans le petit nombre des Romains de votre classe.

LETTRE XV.

BRUTUS A CICÉRON.

N'ATTENDEZ point que je vous fasse des remercîmens. La liaison qui nous unit est depuis long-temps assez intime pour bannir d'entre nous tout ce qui tient aux cérémonies. Votre fils n'est plus auprès de moi; mais nous nous rejoindrons dans la Macédoine. Il a ordre de conduire la cavalerie, d'Ambracie par la Thessalie, et je lui ai marqué de venir au devant de moi jusqu'à Héraclée. Aussitôt que je le verrai, nous réglerons ensemble, puisque vous me le permettez, ce qui regarde son retour pour solliciter le sacerdoce, ou pour se mettre sur les rangs à la première occasion.

Je vous recommande de la manière la plus pressante, Glycon, médecin de Pansa, dont la femme est sœur de notre Achille. On dit que Torquatus le soupçonne d'avoir eu part à la mort de Pansa, et qu'il le tient en prison comme un parricide. Rien n'est si incroyable que cette accusation; car je ne connais personne à qui la mort de Pansa fasse plus de tort qu'à lui. D'ailleurs c'est un homme honnête et modeste, que son intérêt même n'au-

leus noster non minus, quam æquum est, laborat) eripias eum ex custodia, conservesque. Hoc ego ad meum officium privatarum rerum æque atque ullam aliam rem pertinere arbitror.

Quum has ad te scriberem litteras, ab Satrio, legato C. Trebonii, reddita est mihi epistola a Tullio et Dejotaro, Dolabellam cæsum fugatumque esse. Græcam epistolam tibi misi Cycherei cujusdam, ad Satrium missam. Flavius noster de controversia, quam habet cum Dyrrachinis hereditariam, sumpsit te judicem : rogo te, Cicero et Flavius rogat, rem conficias : quin ei, qui Flavium fecit heredem, pecuniam debuerit civitas, non est dubium; neque Dyrrachini inficiantur; sed sibi donatum æs alienum a Cæsare dicunt. Noli pati a necessariis tuis necessario meo injuriam fieri. XVII kalend. jun. ex castris ad imam Candaviam.

EPISTOLA XVI.

CICERO BRUTO S.

Scripta et obsignata epistola, litteræ mihi redditæ sunt a te, plenæ rerum novarum, maximeque mirabiles, Dolabellam quinque cohortes misisse in Cherronesum. Adeone copiis abundat, ut is, qui ex Asia fugere dicebatur, Europam appetere conetur? Quinque autem cohortibus quidnam se facturum arbitratus est, quum tu

rait pas rendu capable d'un crime. Je vous prie, avec instance, de lui faire rendre la liberté, et de prendre soin de lui; car vous jugez bien que notre Achille n'a pas cette affaire moins à cœur qu'il ne doit; et je ne vois rien dans mes intérêts domestiques qui doive me toucher davantage.

J'étais à vous écrire, quand Satrius, lieutenant de Trebonius, m'a remis une lettre de la part de Tullius et de Dejotarus, par laquelle j'apprends que Dolabella a été battu et forcé de prendre la fuite. Je vous ai envoyé une lettre grecque d'un certain Cycherée à Saturius. Notre Flavius vous a pris pour juge dans son différent avec les Dyrrachiens sur l'héritage qu'on lui a laissé. Je vous prie, comme lui, de finir incessamment cette affaire. Il n'est pas douteux que la ville de Dyrrachium ne dût quelque somme d'argent à celui qui a nommé Flavius son héritier, et les Dyrrachiens ne le désavouent point; mais ils prétendent que César leur avait remis toutes leurs dettes. Ne souffrez pas, mon cher Cicéron, que vos amis fassent une injustice au mien. Le 16 mai. De mon camp, dans la Basse Candavie.

LETTRE XVI.

CICÉRON A BRUTUS.

Ma lettre était écrite et cachetée, lorsque j'en ai reçu une de vous, remplie de nouveaux évènemens; mais ce que vous m'apprenez de plus étrange, est que Dolabella ait fait passer cinq cohortes dans la Chersonèse. On le disait prêt à fuir de l'Asie. Comment a-t-il tant de troupes qu'il soit en état d'entreprendre quelque chose du

eo quinque legiones, optimum equitatum, maxima auxilia haberes? Quas quidem cohortes spero jam tuas esse, quoniam latro ille tam fuit demens. Tuum consilium vehementer laudo, quod non prius exercitum Apollonia Dyrrachioque movisti, quam de Antonii fuga audisti, Bruti eruptione, populi romani victoria. Itaque quod scribis, postea statuisse te ducere exercitum in Cherronesum, nec pati, sceleratissimo hosti ludibrio esse imperium populi romani, facis ex tua dignitate et e republica.

Quod scribis de seditione, quæ facta est in legione quarta, de C. Antonio (in bonam partem accipies) magis mihi probatur militum severitas, quam tua. Te benevolentiam exercitus equitumque expertum vehementer gaudeo. De Dolabella, ut scribis, si quid habes novi, facies me certiorem : in quo valde delector, me ante providisse, ut tuum judicium liberum esset cum Dolabella belli gerendi : et id valde pertinuit, ut ego tum intelligebam, ad rempublicam; ut nunc judico, ad dignitatem tuam.

Quod scribis, me maximo otio egisse ut insectarer Antonios, idque laudas; credo ita videri tibi; sed illam distinctionem tuam nullo pacto probo. Scribis enim, acrius prohibenda bella civilia esse, quam in superatos iracundiam exercendam. Vehementer a te, Brute, dissentio; nec clementiæ tuæ concedo; sed salutaris seve-

côté de l'Europe? Mais que peut-il espérer avec cinq cohortes dans un lieu où vous êtes avec cinq légions, une cavalerie excellente, et beaucoup de troupes auxiliaires? Puisque ce brigand est si peu sensé, je me flatte que vous êtes déjà maître de ses cinq cohortes. Je trouve beaucoup de sagesse dans le parti que vous avez pris de ne pas quitter Apollonia et Dyrrachium avant que d'avoir appris la fuite d'Antoine, la sortie de Decimus Brutus, et la victoire du peuple romain. Je ne suis pas moins persuadé qu'il était de votre honneur et du bien de la république, de vous déterminer, comme vous m'écrivez que vous l'avez fait, à conduire votre armée dans la Chersonèse, et de ne pas souffrir que l'empire romain fût insulté par un scélérat.

A l'égard de la sédition qui s'est élevée au sujet de Caïus dans votre quatrième légion (ne vous offensez pas, si je le dis), je suis plus content de la sévérité de vos soldats, que de la vôtre. J'apprends d'ailleurs avec le plus grand plaisir que vous ayez reçu de si bonnes preuves de l'affection de votre armée et de votre cavalerie. Vous m'écrirez, comme vous me le promettez, ce qui peut arriver de nouveau touchant Dolabella. Je me félicite d'avoir pris soin qu'on fît dépendre de vous l'ouverture de cette guerre : je ne consultais alors que l'intérêt de la république; aujourd'hui je crois que votre honneur y est intéressé.

Vous me dites que j'ai poursuivi les Antoines fort à mon aise, et vous m'en louez : je crois ce langage sincère, mais je ne puis goûter votre distinction; car vous ajoutez que la vigueur est mieux employée à couper le cours aux guerres civiles, qu'à exercer de la colère contre les vaincus. Nous pensons bien différemment, mon

ritas vincit inanem speciem clementiæ. Quod si clementes esse volumus, nunquam deerunt bella civilia. Sed de hoc tu videris. De me possum idem quod Plautinus pater in *Trinummo* : « Mihi quidem ætas acta ferme est; tua istuc refert maxime. » Opprimemini (mihi crede), Brute, nisi provideritis. Neque enim populum semper eumdem habebitis, neque senatum, neque senatus ducem. Hæc ex oraculo Apollinis Pythii edita tibi puta : nihil potest esse verius. XIV kalend. jun.

EPISTOLA XVII.

BRUTUS ATTICO SAL.

Scribis mihi, mirari Ciceronem, quod nihil significem unquam de suis actis. Quoniam efflagitas, coactu tuo scribam quæ sentio. Omnia fecisse Ciceronem optimo animo, scio : quid enim mihi exploratius esse potest, quam illius animus in rempublicam? Sed quædam mihi videtur (quid dicam?) imperite, vir omnium prudentissimus, an ambitiose fecisse? qui valentissimum Antonium suscipere pro republica non dubitavit inimicum? Nescio quid scribam tibi, nisi unum : pueri et cupiditatem et licentiam potius irritatam, quam repressam a Cicerone : tantumque eum tribuere huic indulgentiæ, ut se maledictis non abstineat; iis quidem quæ in ipsum dupliciter recidunt; quod et plures occidit uno, seque prius

cher Brutus; non que je croie vous céder en clémence; mais une sévérité salutaire me paraît préférable à de vaines apparences de bonté. Si nous nous piquons toujours de clémence, nous ne serons jamais sans guerres civiles. C'est à vous d'y penser; car je puis m'appliquer ce que Plaute fait dire à son vieillard dans le *Trinummus* : « Je touche à la fin de ma vie; vous y êtes plus intéressé que moi. » Croyez-moi, Brutus, vous êtes perdus, si vous n'y faites attention. Il ne faut pas vous flatter que le peuple, le sénat et le guide du sénat soient toujours les mêmes. Regardez cet avis comme un oracle d'Apollon le Pythien : rien ne peut être plus certain. Le 18 mai.

LETTRE XVII.

BRUTUS A ATTICUS.

Vous m'écrivez que Cicéron est surpris que je ne parle jamais de ses actes. C'est me forcer de vous dire effectivement ce que j'en pense. Je suis persuadé que Cicéron n'a rien fait qu'avec d'excellentes intentions; et de quoi puis-je avoir des témoignages plus certains que de son affection pour la république? Cependant il me semble qu'il s'est conduit dans quelques occasions, dirai-je avec peu d'habileté, d'un homme qui est la prudence même? dirai-je avec des vues ambitieuses, de celui qui n'a pas fait difficulté, pour l'intérêt public, de se faire un ennemi aussi redoutable qu'Antoine? Je ne sais ce que je dois dire; mais voici le sujet de mes plaintes : c'est qu'il ait moins réprimé qu'irrité l'ambition et la licence du jeune Octave, et qu'il porte l'in-

oportet fateatur sicarium, quam objiciet Cascæ quod objicit, et imitetur in Casca Bestiam.

An quia non omnibus horis jactamus idus martias, similiter atque ille nonas decembres suas in ore habet, eo meliore conditione Cicero pulcherrimum factum vituperabit, quam Bestia et Clodius reprehendere illius consulatum soliti sunt? Sustinuisse mihi gloriatur bellum Antonii togatus Cicero noster : quid hoc mihi prodest, si merces Antonii oppressi poscitur in Antonii locum successio; et si vindex illius mali auctor exstitit alterius, fundamentum et radices habituri altiores, si patiamur : ut jam ista, quæ facit, non dominationem, sed dominum Antonium timentis sint. Ego quidem gratiam non habeo, si quis, dum ne irato serviat, rem ipsam non deprecatur : immo triumphus et stipendium decernitur; et omnibus decretis ornatur. Pudeat concupiscere fortunam, cujus nomen susceperit? An consularis hoc, an Ciceronis est?

Quoniam mihi tacere non licuit, leges quæ tibi necesse est molesta esse. Etenim ipse sentio, quanto cum dolore hæc ad te perscripserim : nec ignoro, quid sentias in republica; et quam desperatam quoque sanari putes posse. Nec me hercule te, Attice, reprehendo.

dulgence qu'il a pour cet enfant jusqu'à s'échapper en paroles injurieuses, qui retombent au reste doublement sur lui, puisque d'un trait il tue beaucoup de monde, et se frappe lui-même le premier, lui qui doit se reconnaître sicaire avant qu'il puisse faire ce reproche à Casca, et le traiter comme Bestia l'a traité lui-même.

Quoi! parce que nous ne vantons pas sans cesse les ides de mars, comme il ne se lasse point de parler des nones de décembre, Cicéron sera plus en droit de blâmer une action glorieuse, que Bestia et Clodius ne l'étaient de s'emporter contre son consulat? Notre cher Cicéron se vante d'avoir, sous la toge, soutenu la guerre contre Antoine. Quelle utilité m'en revient-il, si, pour récompense d'avoir vaincu Antoine, on demande le droit de succéder à sa place; et si le vengeur de ce mal en a fait naître un autre qui, si nous avons la patience de le souffrir, s'affermira par des racines beaucoup plus profondes? Et tout ce que fait Cicéron ne vient-il pas déjà moins de la crainte d'un maître, que de celle d'un maître tel qu'Antoine? Pour moi, je déclare que je n'ai point d'obligation à celui qui ne craint dans la servitude que la mauvaise humeur du maître, et qui s'empresse même de lui décerner des triomphes, des appointemens et toutes sortes d'honneurs. Pourquoi Octave rougirait-il de désirer une fortune dont il a reçu tous les titres? Mais qui reconnaîtrait ici un consulaire? Qui reconnaîtrait Cicéron?

Puisque vous m'avez forcé de parler, vous lirez des choses qui vous seront nécessairement désagréables. Je sens moi-même ce qu'il m'en coûte à vous les écrire. Je n'ignore pas ce que vous pensez de la république, et que toute désespérée qu'elle est, vous croyez qu'elle

Ætas enim, mores, liberi, segnem efficiunt : quod quidem etiam ex Flavio nostro perspexi.

Sed redeo ad Ciceronem. Quid inter Salvidienum et eum interest? Quid autem amplius ille decerneret? Timet, inquies, etiam nunc reliquias belli civilis. Quisquam ergo ita timet profligatum, ut neque potentiam ejus, qui exercitum victorem habeat, neque temeritatem pueri putet extimescendam esse? An hoc ipsum ea re facit, quod illi propter amplitudinem omnia jam ultroque deferenda putat? O magnam stultitiam timoris, idipsum, quod verearis, ita cavere, ut, quum vitare fortasse potueris, ultro arcessas, et attrahas! Nimium timemus mortem, et exsilium et paupertatem : hæc videntur Ciceroni ultima esse in malis; et dum habeat a quibus impetret quæ velit, et a quibus colatur ac laudetur, servitutem, honorificam modo, non aspernatur : si quidquam in extrema ac miserrima contumelia potest honorificum esse. Licet ergo patrem appellet Octavius Ciceronem, referat omnia, laudet, gratias agat; tamen illud apparebit, verba rebus esse contraria. Quid enim tam alienum ab humanis sensibus est, quam eum patris habere loco, qui ne liberi quidem hominis numero sit? Atqui eo tendit, id agit, ad eum exitum properat vir optimus, ut sit illi Octavius propitius. Ego vero jam iis artibus nihil tribuo, quibus scio Ciceronem instructissimum esse. Quid enim illi prosunt, quæ pro libertate patriæ, de dignitate, quæ de morte, exsilio, paupertate

peut encore être rétablie. Au fond, je ne vous blâme point, mon cher Atticus : je sais que votre âge, vos principes, vos enfans, vous donnent de l'éloignement pour l'action; et le récit de Flavius me l'a fait assez comprendre.

Mais je reviens à Cicéron. Quelle différence mettez-vous entre Salvidienus et lui? Salvidienus aurait-il porté des décrets plus favorables à Octave? Il craint encore, me direz-vous, les restes de la guerre civile. Mais peut-on redouter assez un ennemi vaincu, pour s'aveugler sur ce qu'on doit craindre de la témérité d'un enfant, et du pouvoir de celui qui dispose d'une armée victorieuse? Ou plutôt, Cicéron tiendrait-il cette conduite, parce qu'au point de grandeur où il voit Octave, il croit qu'il n'y a point de déférences qu'on ne lui doive volontairement? Étrange folie de la crainte, d'attirer un mal qui n'était peut-être pas inévitable, par les précautions qu'elle prend pour s'en garantir! Croyez-moi, nous redoutons trop la mort, l'exil et la pauvreté. Cicéron les prend pour les plus terribles de tous les maux; et pourvu qu'il trouve quelqu'un de qui il puisse obtenir ce qu'il désire, quelqu'un qui le respecte et qui lui applaudisse, il ne craint point une servitude honorable; du moins si l'honneur peut s'accorder avec la plus misérable et la plus abjecte infamie. Qu'Octave l'appelle donc son père, qu'il se rapporte de tout à lui, qu'il le loue, qu'il le remercie; tôt ou tard on verra que les effets répondront aux paroles. Quelle contradiction n'est-ce pas déjà, de regarder comme son père celui qu'on ne laisse pas même jouir de la condition d'un homme libre? Cependant si l'on veut savoir à quoi cet excellent homme aspire, à quoi il travaille, à quel but il se hâte de courir; c'est

scripsit copiosissime? Quanto autem magis illa callere videtur Philippus, qui privigno minus tribuerit, quam Cicero alieno tribuat? Desinat igitur gloriando etiam insectari dolores nostros. Quid enim nostra, victum esse Antonium; si victus est, ut alii vacaret, quod ille obtinuit? Tametsi tuæ litteræ dubia etiam nunc significant. Vivat hercule Cicero, qui potest, supplex et obnoxius; si neque ætatis, neque honorum, neque rerum gestarum pudet. Ego certe, quin cum ipsa re bellum geram (hoc est cum regno, et imperiis extraordinariis, et dominatione, et potentia, quæ supra leges se esse velit) nulla erit tam bona conditio serviendi, qua deterrear: quamvis sit vir bonus, ut scribis, Antonius: quod ego numquam existimavi. Sed dominum, ne parentem quidem, majores nostri voluerunt esse.

Te nisi tantum amarem, quantum Ciceroni persuasum est diligi se ab Octavio, hæc ad te non scripsissem. Dolet mihi, quod tu nunc stomacharis, amantissimus tum tuorum omnium, tum Ciceronis: sed persuade tibi, de voluntate propria mea nihil esse remissum, de judicio largiter. Neque enim impetrari potest, quin, quale quidque videatur ei, talem quisque de illo opi-

à s'attirer les bontés d'Octave. Pour moi, j'attache à présent peu de prix aux arts dans lesquels je reconnais qu'il excelle. Que lui sert d'avoir écrit avec tant d'éloquence pour la liberté et la dignité de sa patrie, et sur le mépris qu'on doit faire de la mort, de l'exil et de la pauvreté? Qu'il paraît que Philippe entend bien mieux toutes ces matières, lui qui a traité son gendre avec plus de réserve que Cicéron n'en marque à l'égard d'un étranger ! Qu'il cesse donc d'insulter à nos douleurs, en affectant de vanter sa conduite. Que nous importe qu'Antoine ait été vaincu, si sa chute n'a servi qu'à vider la place pour un autre? et vos lettres même ne s'expliquent pas trop nettement sur l'état des affaires. Enfin je permets à Cicéron de vivre, s'il le peut, dans la soumission et la dépendance. Qu'il y vive, s'il ne considère ni son âge, ni les honneurs dont il est revêtu, ni les actions par lesquelles il s'est distingué. Pour moi, je déclare une guerre immortelle au fond même de la querelle, c'est-à-dire à la royauté, aux commandemens extraordinaires, à toute autorité et tout pouvoir qui voudra s'élever au dessus des lois; il n'y aura point de condition d'esclavage qui puisse m'ôter cette volonté, quoique Antoine, comme vous me l'écrivez, soit un fort bon homme; ce que je n'ai jamais cru. Nos ancêtres n'ont pas voulu souffrir un père même pour leur maître.

Si je ne vous aimais autant que Cicéron se croit aimé d'Octave, je ne vous écrirais pas avec cette ouverture. Je pense avec douleur que ce détail vous chagrine, vous qui êtes si tendrement attaché à tous vos amis, et particulièrement à Cicéron. Mais soyez persuadé que je n'ai rien perdu de mon affection pour lui, quoique l'opinion que j'avais de lui soit fort altérée; car on ne peut

nionem habeat. Vellem mihi scripsisses, quæ conditiones essent Atticæ nostræ : potuissem aliquid tibi de meo sensu perscribere. Valetudinem Porciæ meæ tibi curæ esse non miror. Denique quod petis faciam libenter : nam etiam sorores me rogant; et hominem noro, et quid sibi voluerit.

EPISTOLA XVIII.

CICERO BRUTO S.

Fungerer officio, quo tu functus es in meo luctu, teque per litteras consolarer, nisi scirem his remediis, quibus meum dolorem tu levasses, te in tuo non egere : ac velim facilius, quam tunc ego mihi, nunc tibi tute medeare. Est enim alienum tanto viro, ut es tu, quod alteri præceperit, id ipsum facere non posse. Me quidem quum rationes, quas collegeras, tum auctoritas tua a nimio mœrore deterruit. Quum enim mollius tibi ferre viderer quam deceret virum, præsertim eum qui alios consolari soleret; accusasti me per litteras gravioribus verbis quam tua consuetudo ferebat. Itaque judicium tuum magni æstimans, idque veritus, me ipse collegi : et ea quæ didiceram, legeram, acceperam, graviora duxi, tua auctoritate addita. Ac mihi tum, Brute, officio solum erat et naturæ; tibi nunc populo et scenæ (ut dicitur) serviendum est. Nam quum in te non solum exercitus tui, sed omnium civium ac pæne gentium conjecti oculi sint, minime decet, propter quem fortiores

uger des choses que suivant les apparences qu'elles présentent. Si vous m'aviez écrit quelles sont les conditions qu'on propose à notre chère Attica, j'aurais pu vous en marquer mon sentiment. Je ne suis pas surpris de vous voir inquiet de la santé de Porcia. Enfin je ferai avec plaisir ce que vous me demandez; mes sœurs me font aussi la même demande, et d'ailleurs je connais l'homme et ce qu'il désire.

LETTRE XVIII.

CICÉRON A BRUTUS.

Je vous apporterais des motifs de consolation, pour vous rendre le même service que j'ai reçu autrefois de vous dans ma perte, si je ne savais que les remèdes que vous m'offrîtes alors, vous sont familiers. Je souhaite seulement que l'application en soit plus facile pour vous qu'elle ne le fut pour moi : car il serait étrange qu'un homme tel que vous ne pût faire ce qu'il a prescrit aux autres. Pour moi je trouvai, non-seulement dans les raisons que vous m'apportiez, mais encore dans le poids de votre autorité, un motif assez puissant pour modérer l'excès de ma douleur. Vous crûtes que mon abattement ne convenait point à un homme de courage, accoutumé surtout à consoler les autres; et vous me fîtes ce reproche dans vos lettres avec plus de sévérité que je ne vous en avais jamais reconnu. La déférence que j'eus pour votre jugement, servit beaucoup à me réveiller de cette léthargie. Je redoutai votre censure, et votre autorité, encore une fois, me fit trouver plus de force à tout ce que j'avais appris, ou lu, ou entendu sur cette matière.

ceteri sumus, cum ipsum animo debilitatum videri. Quam ob rem accepisti tu quidem dolorem (id enim amisisti, cui simile in terris nihil fuit) et est dolendum in tam gravi vulnere (ne idipsum carere omni sensu doloris, sit miserius quam dolere), sed, ut modice, ceteris utile est, tibi necesse est.

Scriberem plura, nisi ad te hæc ipsa nimis multa essent. Nos te tuumque exercitum exspectamus, sine quo, ut reliqua ex sententia succedant, vix satis liberi videmur fore. De tota republica plura scribam, et fortasse jam certiora, his litteris quas Veteri nostro cogitabam dare.

EPISTOLA XIX.

CICERO BRUTO S.

Etsi daturus eram Messalæ Corvino continuo litteras, tamen Veterem nostrum ad te sine litteris meis venire nolui. Maximo in discrimine respublica, Brute, versa-

Cependant, Brutus, en payant un tribut que je devais à la nature, je n'avais qu'elle et la bienséance ordinaire à respecter; au lieu que le personnage que vous avez à soutenir aujourd'hui est un rôle de théâtre, qui vous expose aux regards du public. Non-seulement votre armée, mais la ville et tout l'univers ont les yeux ouverts sur votre conduite. Serait-il décent qu'un homme à qui nous attribuons l'accroissement de notre courage, laissât voir de la faiblesse et de l'abattement? Vous avez dû sentir votre perte; elle est extrême. L'univers n'a rien qui puisse la réparer; et si votre cœur n'était pas touché d'une si cruelle disgrâce, cette insensibilité paraîtrait pire que des excès de douleur. Mais vous devez vous affliger avec modération, et songer que si cette règle est utile pour les autres, elle est indispensable pour vous.

Je donnerais plus d'étendue à cette lettre, si je ne la croyais déjà trop longue pour un homme tel que vous. Nous vous attendons, vous et votre armée, sans quoi nous ne nous croirions pas tout-à-fait libres, quand tout le reste répondrait à nos désirs. Je m'expliquerai avec plus d'étendue sur la situation de la république, et peut-être avec plus de certitude, dans les lettres que je me propose de vous écrire par Vetus.

LETTRE XIX.

CICÉRON A BRUTUS.

Quoique je me disposasse à vous écrire incessamment par Messala Corvinus, je n'ai pas voulu que vous vissiez arriver notre ami Vetus sans une lettre de moi.

tur; victoresque rursus decertare cogimus : id accidit M. Lepidi scelere et amentia. Quo tempore quum multa propter eam curam quam pro republica suscepi, graviter ferrem, tum nihil tuli gravius quam me non posse matris tuæ precibus cedere, non sororis : nam tibi, quod mihi plurimi est, facile me satisfacturum arbitrabar. Nullo enim modo poterat causa Lepidi distingui ab Antonii : omniumque judicio etiam durior erat, quod quum honoribus amplissimis a senatu esset Lepidus ornatus, tum etiam paucis ante diebus præclaras litteras ad senatum misisset; repente non solum recepit reliquias hostium, sed bellum acerrimum terra marique gerit; cujus exitus qui futurus sit, incertum est. Itaque quum rogamur, ut misericordiam liberis ejus impertiamus, nihil affertur quo minus summa supplicia, si (quod Jupiter omen avertat!) pater puerorum vicerit, subeunda nobis sint. Nec vero me fugit, quam sit acerbum, parentum scelera filiorum pœnis lui. Sed hoc præclare legibus comparatum est, ut caritas liberorum amiciores parentes reipublicæ redderet. Itaque Lepidus crudelis in liberos; non is qui Lepidum hostem judicat. Atque ille si, armis positis, de vi damnatus esset, quo in judicio certe defensionem non haberet, eamdem calamitatem subirent liberi, bonis publicatis : quamquam quod tua mater, et soror deprecatur pro pueris, idipsum et multa alia crudeliora nobis omnibus Lepidus, Antonius, et reliqui hostes denuntiant.

La république, mon cher Brutus, est dans un extrême danger. Après avoir vaincu, nous nous retrouvons, par la trahison et la démence de Lepidus, dans la nécessité de recommencer la guerre. Au milieu de cet embarras, et lorsque les soins auxquels je me suis livré pour le service de la république, m'occasionaient mille contrariétés, rien ne m'a causé plus de chagrin, que de n'avoir pu me rendre aux sollicitations de votre mère et de votre sœur; car, je me suis flatté qu'il me serait plus aisé de vous faire approuver ma conduite : ce qui me touche beaucoup plus. Vous conviendrez sans doute que la cause de Lepidus ne peut être distinguée de celle d'Antoine : tout le monde juge même qu'elle est plus odieuse, puisque, après avoir reçu des honneurs extraordinaires du sénat, et lui avoir écrit, peu de jours auparavant, une lettre remarquable, il n'a pu, sans une horrible infidélité, non-seulement recevoir les restes de nos ennemis, mais nous déclarer par mer et par terre une guerre cruelle, dont le succès est incertain. En nous priant de traiter ses enfans avec clémence, on ne nous dit point ce qu'il arrivera de nous, si leur père obtenait une victoire, dont je prie les dieux de nous préserver. Je sais qu'il est dur de faire porter aux enfans la punition du crime de leur père, mais c'est une sage institution des lois, pour faire servir l'amour même que nous avons pour nos enfans, à nous rendre plus affectionnés et plus fidèles à la patrie. C'est donc Lepidus qui est cruel pour ses enfans, et non ceux qui le déclarent ennemi public. Quand il abandonnerait les armes, et qu'étant accusé seulement de violence, on ne le condamnerait qu'à ce titre, il est clair que, n'ayant rien à faire valoir pour sa défense, son bien serait confisqué

Itaque maximam spem hoc tempore habemus in te atque exercitu tuo. Quum ad reipublicæ summam, tum ad gloriam et dignitatem tuam vehementer pertinet, te in Italiam, ut ante scripsi, venire quamprimum. Eget enim vehementer quum viribus tuis, tum etiam consilio respublica.

Veterem, pro ejus erga te benevolentia singularique officio, libenter ex tuis litteris complexus sum : eumque quum tui, tum reipublicæ studiosissimum amantissimumque cognovi. Ciceronem meum propediem, ut spero, videbo; tecum enim illum in Italiam celeriter esse venturum confido.

EPISTOLA XX.

BRUTUS CICERONI S.

De M. Lepido vereri me cogit reliquorum timor : qui si eripuerit se nobis (quod velim temere atque injuriose de illo suspicati sint homines), oro atque obsecro te, Cicero, necessitudinem nostram tuamque in me benevolentiam obtestans, sororis meæ liberos obliviscaris esse Lepidi filios, meque his in patris locum successisse existimes : hoc si a te impetro, nihil profecto dubitabis pro his suscipere. Aliter alii cum suis vivunt : nihil ego

de même, et ses enfans enveloppés dans la même disgrâce. Quelle différence néanmoins, lorsque Lepidus, Antoine, et nos autres ennemis nous menacent actuellement et du même mal dont votre mère et votre sœur voudraient sauver les enfans, et de bien d'autres extrémités beaucoup plus affreuses!

Notre espérance, mon cher Brutus, est en vous et dans votre armée. Je vous l'ai déjà marqué; il est de la dernière importance pour le salut de la république et pour votre gloire, que vous arriviez promptement en Italie; car la patrie a besoin de vos conseils autant que de vos forces.

Sur votre lettre, j'ai embrassé volontiers Vetus, en faveur des sentimens d'affection et de zèle qu'il a pour vous, et je l'ai reconnu effectivement très-attaché à vous et à la république. Je me flatte de voir incessamment mon fils; car je ne doute point qu'il n'arrive promptement avec vous.

LETTRE XX.

BRUTUS A CICÉRON.

Les craintes qu'on témoigne sur M. Lepidus m'en inspirent à moi-même : s'il avait le malheur de trahir nos espérances, ce qui n'est, comme je l'espère encore, qu'un soupçon injuste et téméraire, je vous conjure, mon cher Cicéron, par toute la force de notre amitié, d'oublier que les enfans de Lepidus le sont aussi de ma sœur, et que je leur tiens désormais lieu de père. Si j'obtiens de vous cette grâce, je ne doute point qu'alors vous ne fassiez pour eux tout ce qui dépendra de vous. Chacun

possum in sororis meæ liberis facere, quo possit expleri voluntas mea aut officium. Quid vero aut mihi tribuere boni possunt, si modo digni sumus quibus aliquid tribuatur; aut ego matri ac sorori, puerisque illis præstaturus sum, si nihil valuerit apud te reliquumque senatum, contra patrem Lepidum Brutus avunculus? Scribere multa ad te neque possum præ sollicitudine ac stomacho, neque debeo. Nam si in tanta re tamque necessaria verbis mihi opus est ad te excitandum et confirmandum, nulla spes est, facturum te quod volo, et quod oportet. Quare noli exspectare longas preces: intuere meipsum, qui hoc, vel a Cicerone conjunctissimo homine privatim; vel a consulari tali viro, remota necessitudine privata, impetrare debeo. Quid sis facturus, velim mihi quamprimum rescribas. Kalend. quint. ex castris.

EPISTOLA XXI.

CICERO BRUTO S.

Nullas adhuc a te litteras habebamus, ne famam quidem, quæ declararet te cognita senatus auctoritate in Italiam adducere exercitum: quod ut faceres, idque maturares, magnopere desiderabat respublica. Ingravescit enim in dies intestinum malum, nec externis hostibus magis quam domesticis laboramus, qui erant omnino ab initio belli, sed facilius frangebantur. Ere-

a ses principes : pour moi, mon devoir et mon inclination me disent que je ne puis jamais faire assez pour les enfans de ma sœur. En quoi les bons citoyens m'obligeront-ils? du moins si je mérite que les bons citoyens cherchent à m'obliger; en quoi rendrai-je jamais service à ma mère, à ma sœur et à ces malheureux enfans, si la qualité de mes neveux ne leur sert de rien auprès du sénat et de vous contre celle d'enfans de Lepidus? Je me sens si inquiet et si agité, que je ne puis ni ne dois vous écrire plus au long; car, si, dans cette occurrence, j'ai besoin d'une longue lettre pour vous exciter, je n'espère point que vous fassiez ce que je désire et ce que je m'imagine qu'on ne doit pas me refuser. Je n'ajoute donc rien à mes prières : considérez seulement qui je suis, et si je ne dois pas obtenir de Cicéron ce que je lui demande, ou comme du meilleur de mes amis, ou, s'il ne veut rien accorder à l'amitié, comme du plus distingué des sénateurs consulaires. Je vous demande en grâce de me faire savoir, le plus tôt que vous pourrez, quelle est votre résolution. Le 1er juillet, dans mon camp.

LETTRE XXI.

CICÉRON A BRUTUS.

Nous n'avons point encore appris par vos lettres, ni par la rumeur publique, que, conformément à la résolution du sénat, vous pensiez à faire passer votre armée en Italie. Cependant, la république demande instamment que vous vous attachiez à cette résolution et que vous ne tardiez point à l'exécuter. Nos dissensions croissent de jour en jour, et nos ennemis domestiques de-

ctior senatus erat, non sententiis solum nostris, sed etiam cohortationibus excitatus. Erat in senatu satis vehemens et acer Pansa, quum in ceteros hujus generis, tum maxime in socerum : cui consuli non animus ab initio, non fides ad extremum defuit. Bellum ad Mutinam gerebatur, nihil ut in Cæsare reprehenderes; nonnulla in Hirtio : hujus belli fortuna, ut in secundis, fluxa; ut in adversis bona : erat victrix respublièa, cæsis Antonii copiis, ipso expulso a Bruto. Deinde ita multa peccata, ut quodammodo victoria excideret e manibus : perterritos, inermes, saucios, non sunt nostri duces persecuti : datumque Lepido tempus est, in quo levitatem ejus sæpe perspectam, majoribus in malis experiremur. Sunt exercitus boni, sed rudes, Bruti et Planci. Sunt fidelissima et maxima auxilia Gallorum.

Sed Cæsarem meis consiliis adhuc gubernatum, præclara ipsum indole, admirabilique constantia, improbissimis litteris quidam fallacibusque interpretibus ac nunciis impulerunt in spem certissimam consulatus. Quod simul atque sensi, neque ego illum absentem litteris monere destiti, nec accusare præsentes ejus neces-

viennent aussi redoutables que ceux du dehors. Ils existaient dès le commencement de la guerre; mais ils étaient plus faciles à réprimer. Le sénat, que j'excitais non-seulement par mes avis, mais encore par mes exhortations, marquait plus de courage et de fermeté. Pansa, qui y était alors, ne manquait ni de vigueur, ni de zèle contre les gens de cette sorte, et même contre son beau-père. On peut dire que son courage s'est soutenu depuis le commencement de son consulat, et sa fidélité jusqu'au dernier moment de sa vie. La guerre se faisait à Modène; il n'y avait aucun reproche à faire à César, quoique Hirtius n'en fût pas tout-à-fait exempt. Si l'on considère le succès de cette guerre du côté de nos avantages, il est assez incertain; mais du côté des disgrâces, on ne saurait s'en plaindre. La république était victorieuse, les forces d'Antoine en déroute, et lui-même chassé d'Italie par Decimus Brutus. Mais on a commis ensuite tant de fautes, que la victoire s'est comme échappée de nos mains. Dans l'effroi dont les rebelles étaient frappés, sans armes et couverts de blessures, nos généraux ont négligé de les poursuivre; et l'on a donné le temps à Lepidus, dont nous avions souvent éprouvé la légèreté, de la signaler par des effets beaucoup plus pernicieux. Les armées de Decimus et de Plancus sont assez bonnes, quoiqu'en mauvais état. Les troupes auxiliaires des Gaules sont nombreuses et fidèles.

Jusqu'à présent César s'était conduit par mes conseils, et je ne puis trop louer son excellent naturel et son admirable fermeté. Mais certaines gens, par leurs lettres artificieuses, par leurs messages, et par un faux exposé des choses, lui ont fait concevoir l'espérance du consulat. Je m'en suis aperçu, et je me suis efforcé

sarios, qui ejus cupiditati suffragari videbantur : nec in senatu sceleratissimorum consiliorum fontes aperire dubitavi : nec vero ulla in re memini, aut senatum meliorem, aut magistratus. Numquam enim in honore extraordinario potentis hominis, vel potentissimi potius (quando quidem potentia jam in vi posita est et armis), accidit, ut nemo tribunus plebis, nemo alio magistratu, nemo privatus, auctor existeret : sed in hac constantia atque virtute, erat tamen sollicita civitas. Illudimur enim, Brute, quum militum deliciis, tum imperatorum insolentia. Tantum quisque se in republica posse postulat, quantum habet virium : non ratio, non modus, non lex, non mos, non officium valet; non judicium, non existimatio civium, non posteritatis verecundia.

Hæc ego multo antea prospiciens fugiebam ex Italia, tum, quum me vestrorum edictorum fama revocavit. Incitavisti vero tu me, Brute, Veliæ : quamquam enim dolebam in eam me urbem ire, quam tu fugeres, qui eam liberavisses (quod mihi quoque quondam acciderat, periculo simili, casu tristiore); perrexi tamen, Romamque perveni; nulloque præsidio quatefeci Antonium; contraque ejus arma nefanda, præsidia, quæ oblata sunt Cæsaris, consilio et auctoritate firmavi : qui si steterit idem, mihique paruerit, satis videmur

aussitôt de lui ôter cette pensée par les avis continuels que je lui ai donnés dans son absence. J'en ai fait un reproche aux amis qu'il a dans Rome, et qui semblent encourager son ambition. Je n'ai pas même balancé à découvrir en plein sénat la source de ces criminels conseils; et jamais je n'ai été si content des magistrats et de toute l'assemblée, que dans cette occasion: car il n'est jamais arrivé que, dans une délibération sur les honneurs qu'on devait accorder à un citoyen que je puis dire très-puissant, puisque la mesure du pouvoir est aujourd'hui la force des armes, il ne se soit pas trouvé un tribun, ni un autre magistrat, ni même un simple sénateur qui ait fait la moindre proposition. Cependant, cette fermeté et cette vertu ne guérissent point la ville de ses alarmes. Nous sommes les jouets, mon cher Brutus, et de la licence des soldats et de l'insolence du général. Chacun veut avoir autant d'autorité dans l'état, qu'il a de moyens de l'usurper. On ne connaît plus ni raison, ni modération, ni loi, ni coutume, ni devoir; on est sans respect pour le jugement du public, et sans égard pour celui de la postérité.

J'avais prévu depuis long-temps tous ces désordres, et je fuyais de l'Italie lorsque le bruit de vos manifestes me rappela. Vous-même, vous ranimâtes mon courage à Vélie. Quoique je ne fisse pas réflexion sans douleur que je retournais dans une ville d'où vous étiez forcé de fuir, vous qui lui aviez rendu la liberté, et dont je me souvenais d'avoir été chassé aussi, dans un même danger, et pour éprouver un sort plus cruel encore, je continuai ma route, j'arrivai à Rome, j'y bravai le pouvoir d'Antoine sans le secours d'aucune garde; et, par mon autorité autant que par mes avis, je conservai à la républi-

habituri præsidii : sin autem impiorum consilia plus valuerint quam nostra, aut imbecillitas ætatis non potuerit gravitatem rerum sustinere, spes omnis est in te. Quamobrem advola, obsecro; atque eam rempublicam quam virtute atque animi magnitudine magis quam eventis rerum liberasti, exitu libera. Omnis omnium concursus ad te futurus est. Hortare idem per litteras Cassium. Spes libertatis nusquam nisi in vestrorum castrorum præsidiis est. Firmos omnino et duces habemus ab occidente et exercitus. Hoc adolescentis præsidium equidem adhuc firmum esse confido : sed ita multi labefactant, ut, ne moveatur, interdum extimescam.

Habes totum reipublicæ statum; qui quidem tum erat, quum has litteras dabam. Velim deinceps meliora sint: sin aliter fuerit (quod dii omen avertant!) reipublicæ vicem dolebo, quæ immortalis esse debebat : mihi quidem quantulum reliqui est!

EPISTOLA XXII.

CICERO BRUTO S.

Breves tuæ litteræ : breves dico; immo nullæ. Tribusne versiculis his temporibus Brutus ad me? Nihil

que, contre ses perfides armes, les troupes de César qui s'y trouvaient alors. Si ce jeune homme ne change point de disposition et ne cesse point de se conduire par mes conseils, je suis persuadé que nous serons assez forts; mais si les conseils des méchans prévalent sur les nôtres, ou si la faiblesse de son âge le rend incapable de soutenir le poids des affaires, toute notre espérance est en vous. Volez donc à nous, je vous en conjure, et venez délivrer enfin cette république, que vous avez plutôt conservée jusqu'à présent par votre grandeur d'âme et par la force de votre courage, que par le succès des évènemens. Vous verrez tout le monde s'empresser autour de vous. Exhortez Cassius, par vos lettres, à se hâter aussi. La liberté n'a plus d'espoir que dans vos forces. Nous avons, du côté de l'occident, des généraux et des armées qui nous demeurent fidèles. J'ai encore la même confiance dans les troupes de notre jeune homme; mais tant de gens travaillent à nous le débaucher, que je crains quelquefois qu'il ne se laisse séduire.

Vous voyez tout l'état des affaires, du moins tel qu'il est au moment que je vous écris. Je souhaite qu'il devienne plus heureux; mais s'il en arrive autrement (ce que je prie les dieux de ne pas permettre), je déplorerai le sort de la république, qui devait être immortelle. Pour moi, que je touche de près à mon terme!

LETTRE XXII.

CICÉRON A BRUTUS.

Votre lettre est bien courte : que dis-je, bien courte? elle ne mérite pas même le nom de lettre. Brutus peut-

scripsisses potius; et requiris meas. Quis unquam ad te tuorum sine meis venit? Quæ autem epistola non pondus habuit? Quæ si ad te perlatæ non sunt, ne domesticas quidem tuas perlatas arbitror. Ciceroni scribis te longiorem daturum epistolam : recte id quidem. Sed hæc quoque debuit esse plenior.

Ego autem, quum ad me de Ciceronis abs te discessu scripsisses, statim extrusi tabellarios, litterasque ad Ciceronem; ut etiamsi in Italiam venisset, ad te rediret : nihil enim mihi jucundius, nihil illi honestius : quamquam aliquoties ei scripseram, sacerdotum comitia, mea summa contentione in alterum annum esse rejecta : quod ego quum Ciceronis causa elaboravi, tum Domitii, Catonis, Lentuli, Bibulorum, quod ad te etiam scripseram. Sed videlicet quum illam pusillam epistolam tuam ad me dabas, nondum erat tibi id notum. Quare omni studio a te, mi Brute, contendo, ut Ciceronem meum ne dimittas, tecumque adducas : quod ipsum, si rempublicam, cui susceptus es, respicis, tibi jamjamque faciendum est : renatum enim bellum est, idque non parvo scelere Lepidi. Exercitus autem Cæsaris, qui erat optimus, non modo nihil prodest, sed etiam cogit exercitum tuum flagitare : qui si Italiam attigerit, erit civis nemo (quem quidem civem appellari fas sit) qui se non in tua castra conferat. Etsi Brutum præclare cum Planco conjunctum habemus; sed non ignoras quam sint incerti, et animi hominum, infecti partibus,

il se contenter de m'écrire trois lignes dans les circonstances où nous sommes? Il valait mieux ne pas m'écrire du tout. Cependant, vous me demandez des lettres. Avez-vous jamais vu revenir un de vos gens sans vous en apporter? vous en ai-je écrit une qui ne contînt quelque chose d'important? Si vous ne les avez pas reçues, il faut qu'on ne vous ait pas remis non plus celles de votre famille. Vous m'en écrirez, dites-vous, une plus longue par mon fils. Fort bien; mais celle-ci devait être plus remplie.

Aussitôt que vous m'eûtes marqué le départ de mon fils, je lui dépêchai un messager avec des lettres, pour lui donner ordre de retourner auprès de vous, fût-il déjà arrivé en Italie, parce qu'il ne peut être nulle part avec plus de satisfaction pour moi et plus de bienséance pour lui-même. Je lui avais déjà donné avis plus d'une fois qu'après de grands débats, j'ai fait remettre l'élection des prêtres à l'année suivante, autant pour l'intérêt de Domitius, de Caton, de Lentulus et des Bibulus, que pour le sien. Je vous l'avais marqué à vous-même. Mais vous n'aviez pas reçu ma lettre lorsque vous m'avez écrit celle dont je me plains. Je vous prie donc instamment, mon cher Brutus, de ne faire partir mon fils qu'avec vous; et si vous souhaitez du bien à la république, pour laquelle vous êtes né, vous ne devez pas perdre vous-même un moment. Le crime de Lepidus a fait renaître la guerre. L'armée de César était excellente; mais loin de nous être utile, elle nous met dans la nécessité d'appeler la vôtre. Si elle paraît en Italie, il n'est personne de tout ce qui mérite de porter le nom de citoyen, qui ne se rende à votre camp. Decimus, à la vérité, s'est uni avec Plancus; mais vous n'ignorez

et exitus prœliorum. Quin etiam, si, ut spero, vicerimus, tamen magnam gubernationem tui consilii tuæque auctoritatis res desiderabit. Subveni igitur, per deos, idque quamprimum; tibique persuade non te idibus martiis, quibus servitutem a tuis civibus repulisti, plus profuisse patriæ, quam, si mature veneris, profuturum. IV id. quint.

EPISTOLA XXIII.

CICERO BRUTO S.

MESSALAM habes. Quibus igitur litteris tam accurate scriptis assequi possum, subtilius ut explicem quæ gerantur, quæque sint in republica, quam tibi is exponet, qui et optime omnia novit, et elegantissime expedire et deferre ad te potest? Cave enim existimes, Brute (quamquam non est necesse ea me ad te, quæ tibi nota sunt, scribere; sed tamen tantam omnium laudum excellentiam non queo silentio præterire), cave putes, probitate, constantia, cura, studio reipublicæ, quidquam illi esse simile : ut eloquentia, qua mirabiliter excellit, vix in eo locum ad laudandum habere videatur : quamquam in hoc ipso sapientia plus apparet; ita gravi judicio multaque arte se exercuit in verissimo genere dicendi. Tanta autem industria est, tantumque evigilat in studio, ut non maxima ingenio

pas combien peu il faut compter sur l'esprit des hommes quand il se livre aux impressions de parti, ni quelle est l'incertitude des évènemens de la guerre. D'ailleurs, si nous sommes victorieux, comme j'ose encore l'espérer, n'aurons-nous pas besoin de votre autorité et de vos conseils pour rétablir le gouvernement? Hâtez-vous donc, au nom des dieux, de venir à notre secours, et soyez persuadé qu'en nous délivrant de l'esclavage aux ides de mars, vous n'avez pas rendu à votre patrie un service plus important que celui qu'elle recevra de votre promptitude. Le 12 juillet.

LETTRE XXIII.

CICÉRON A BRUTUS.

Nous vous renvoyons Messala. Connaissant à fond la situation des affaires, et capable, comme il est, de vous l'expliquer avec autant de pénétration que d'élégance, il le fera plus parfaitement que vous ne devez l'espérer de moi dans la lettre la plus exacte. Et pour vous dire tout ce que je pense de lui (car, quoique son mérite vous soit connu, je ne puis refuser mes louanges à tant d'excellentes qualités), j'aurais peine à nommer quelqu'un qui l'égale en probité, en constance, en zèle pour la patrie : de sorte que l'éloquence, dans laquelle vous savez qu'il excelle, mérite à peine d'avoir part à son éloge, puisque, dans ce talent même, ce qu'il a de plus admirable, est la prudence, qui lui a fait choisir avec tant de jugement et de goût la véritable manière de parler en public. D'un autre côté, son industrie et son application sont si extraordinaires, qu'avec les

(quod in eo summum est) gratia habenda videatur. Sed provehor amore: non enim id propositum est huic epistolæ, Messalam ut laudem; præsertim ad Brutum, cui et virtus illius non minus quam mihi nota est, et hæc ipsa studia quæ laudo, notiora: quem quum a me dimittens graviter ferrem, hoc levabar uno, quod ad te, tanquam ad alterum me, proficiscens, et officio fungebatur, et laudem maximam sequebatur. Sed hæc hactenus.

Venio nunc, longo sane intervallo, ad quamdam epistolam, qua mihi multa tribuens, unum reprehendebas, quod in honoribus decernendis essem nimius et tanquam prodigus. Tu hoc: alius fortasse quod in animadversione pœnaque durior; nisi forte utrumque tu. Quod si ita est, utriusque rei meum judicium tibi cupio esse notissimum: neque solum, ut Solonis dictum usurpem, qui et sapientissimus fuit ex septem, et legum scriptor solus ex septem. Is rempublicam duabus rebus contineri dixit, præmio et pœna: est scilicet utriusque rei modus, sicut reliquarum, et quædam in utroque genere mediocritas. Sed non tanta de re propositum est hoc loco disputare. Quid ego autem secutus hoc bello sim in sententiis dicendis, aperire non alienum puto.

Post interitum Cæsaris et vestras memorabiles idus martias, Brute, quid ego prætermissum a vobis, quan-

plus merveilleuses qualités on s'imaginerait qu'il ne doit presque rien à la nature. Mais l'amitié que j'ai pour lui m'emporte trop loin. J'oublie que je parle à Brutus, qui ne connaît pas moins que moi sa vertu, et ses talens que je ne cesse de louer. Si quelque chose est capable d'adoucir le regret que j'ai de son départ, c'est qu'en se rendant auprès de vous, qui êtes assurément un autre moi-même, on doit compter tout à la fois qu'il remplit son devoir, et qu'il a pris le véritable chemin de l'honneur. Mais c'est assez parler de lui.

Je suis revenu, après un assez long intervalle, à faire quelques réflexions sur une de vos lettres, dans laquelle vous louez ma conduite sur plusieurs points; mais vous me reprochez d'avoir fait une faute, en distribuant les honneurs avec une espèce de prodigalité. Vous me trouvez coupable sur cet article. D'autres m'accusent probablement d'avoir été trop sévère à punir, ou peut-être me faites-vous également ces deux reproches. Si cela est, je suis bien aise de vous expliquer une fois mes sentimens sur l'un et l'autre point. Non que je cherche à placer ici une pensée de Solon (le plus admirable des sept sages, et le seul d'entre eux qui ait écrit des lois), qui prétendait que l'essence de l'administration consistait en deux points, les récompenses et les punitions : en quoi je voudrais néanmoins, comme dans tout le reste, qu'on observât toujours un juste tempérament. Mais mon dessein n'est pas d'entrer ici dans la discussion d'un si grand sujet. Je me borne à vous expliquer les raisons qui ont servi de règle à mes avis et de motif à mes suffrages, depuis le commencement de la guerre.

Vous n'avez point oublié, mon cher Brutus, qu'après la mort de Jules César et vos mémorables ides de mars,

tamque impendere reipublicæ tempestatem dixerim, non es oblitus. Magna pestis erat depulsa per vos, magna populi romani macula deleta : vobis vero parta divina gloria; sed instrumentum regni delatum ad Lepidum et Antonium; quorum alter inconstantior, alter impurior; uterque pacem metuens, inimicus otio. His ardentibus perturbandæ reipublicæ cupiditate, quod opponi posset præsidium, non habebamus. Erexerat enim se civitas in retinenda libertate consentiens. Nos tum nimis acres, vos fortasse sapientius excessistis urbe ea quam liberatis : Italiæ sua vobis studia profitenti remisistis. Itaque quum teneri urbem a parricidis viderem, nec te in ea nec Cassium tuto esse posse, eamque armis oppressam ab Antonio, mihi quoque ipsi esse excedendum putavi. Tetrum enim spectaculum, oppressa ab impiis civitas opitulandi potestate præcisa. Sed animus idem, qui semper infixus est patriæ caritate, discessum ab ejus periculis ferre non potuit. Itaque in medio achaico cursu, quum etesiarum diebus, auster me in Italiam, quasi dissuasor mei consilii, retulisset, te vidi Veliæ, doluique vehementer. Cedebas enim, Brute, cedebas, quoniam stoici nostri negant fugere sapientis. Romam ut veni, statim me obtuli Antonii sceleri atque dementiæ; quem quum in me incitavissem, consilia inire cepi Brutina plane, vestri enim sunt hæc propria sanguinis, reipublicæ liberandæ.

je vous déclarai ce qui avait manqué à votre entreprise, et quelle tempête je voyais prête à fondre sur la république. Vous nous aviez délivré d'un grand mal, vous aviez lavé le peuple romain d'une honteuse tache, vous vous étiez acquis une gloire divine. Cependant, tous les attributs du pouvoir royal tombaient entre les mains de Lepidus et d'Antoine, l'un inconstant, l'autre vicieux, tous deux ennemis du repos et de la paix publique. Tandis que ces deux hommes s'attachaient à susciter de nouveaux troubles, nous étions sans gardes pour arrêter leurs entreprises, quoique toute la ville fît éclater unanimement son zèle pour l'intérêt de la liberté. On me croyait alors trop violent; et, plus sage que moi peut-être, vous quittâtes Rome, que vous veniez de délivrer, et vous refusâtes le secours de l'Italie entière, qui vous offrait de s'armer pour votre cause. Quand je vis la ville entre les mains d'une troupe de traîtres, la ville opprimée par les armes d'Antoine, et si peu de sûreté dans ses murs, que vous n'y aviez pu demeurer avec Cassius, je crus qu'il était temps pour moi d'en sortir aussi, ne fût-ce que pour m'épargner un si triste spectacle, dans l'impuissance où j'étais d'y remédier. Cependant, toujours semblable à moi-même, toujours possédé de mon amour pour la patrie, je ne pus soutenir la pensée de l'abandonner dans cette situation. Au milieu du voyage que j'avais entrepris dans la Grèce, dans la saison des vents étésiens, un vent du midi, celui auquel je devais le moins m'attendre, m'ayant repoussé vers l'Italie, comme s'il eût voulu me détourner de ma résolution, je vous trouvai à Vélie, et votre rencontre ne me causa pas peu de douleur; car vous vous retiriez, Brutus, vous vous retiriez, vous dis-je, puisque vos

Longa sunt quæ restant, prætereunda; sunt enim de me : tantum dico Cæsarem, hunc adolescentem per quem adhuc sumus, si verum fateri volumus, fluxisse ex fonte consiliorum meorum. Huic habiti a me honores nulli quidem, Brute, nisi debiti; nulli, nisi necessarii. Ut enim primum libertatem revocare cœpimus, quum se nondum ne Decimi quidem Bruti divina virtus ita commovisset, ut jam id scire possemus, atque omne præsidium esset in puero, qui a cervicibus nostris avertisset Antonium, quis honos ei non fuit decernendus? Quamquam ego illi tum verborum laudem tribui, eamque modicam. Decrevi etiam imperium : quod quamquam videbatur illi ætati honorificum, tamen erat exercitum habenti necessarium : quid enim est sine imperio exercitus? Statuam Philippus decrevit; celeritatem petitionis primo Servius; post, majorem etiam Servilius: nihil tum nimium videbatur. Sed néscio quomodo facilius in timore benigni, quam in victoria grati reperiamur. Ego enim, D. Bruto liberato, quum lætissimus ille civitati dies illuxisset, idemque casu Bruti natalis esset, decrevi, ut in fastis ad eum diem Bruti nomen adscriberetur : in eoque sum majorum exemplum secutus, qui hunc honorem mulieri Larentiæ tribuerunt:

stoïciens ne veulent point que leur sage puisse fuir. Aussitôt que je fus retourné à Rome, je m'exposai à la fureur et à la malignité d'Antoine, et lorsque je l'eus bien irrité contre moi, je commençai à prendre d'autres mesures, dans le goût de celles des Brutus; car les mesures de cette sorte ont toujours été propres à votre sang pour assurer la liberté publique.

Je passe sur mille circonstances qui n'ont de rapport qu'à moi, et j'observe seulement que le jeune César, à qui, si nous voulions être sincères, nous devons le bonheur de subsister encore, n'a rien fait d'utile que par mes conseils. Je ne lui ai fait décerner, mon cher Brutus, que les honneurs qui lui étaient dus, des honneurs nécessaires: car, lorsque nous avons commencé à recouvrer une ombre de liberté, c'est-à-dire, avant que la vertu de Decimus Brutus eût déployé toute sa force, et lorsque nous étions sans autre défenseur que cet adolescent, qui nous avait heureusement délivrés d'Antoine, quels honneurs en effet ne méritait-il pas? Cependant, les honneurs qu'il reçut alors de moi n'étaient encore que des éloges, et des éloges fort modérés. A la vérité, je lui fis accorder le commandement par un décret; mais si cette faveur était fort honorable pour son âge, il faut songer qu'elle ne pouvait être refusée à celui qui se trouvait à la tête d'une puissante armée. A quoi cette armée pouvait-elle être utile, si elle était demeurée sans commandant? Philippus proposa de lui élever une statue; Servius, qu'il pût obtenir les dignités publiques avant le temps fixé par les lois; Servilius, que ce temps fût encore abrégé. On craignait de ne pas faire assez. Mais je ne sais pourquoi l'on a toujours plus de libéralité dans la crainte, que de reconnaissance après le succès. Lors-

cui vos pontifices ad aram in Velabro facere soletis. Quod ego quum dabam Bruto, notam esse in fastis gratissimæ victoriæ sempiternam volebam : atqui illo die cognovi paullo plures in senatu malevolos esse quam gratos.

Eos per ipsos dies, effudi (si ita vis) honores in mortuos Hirtium et Pansam, Aquilam etiam : quod quis reprehendat, ni qui, deposito metu, præteriti periculi fuerit oblitus? Accedebat ad beneficii memoriam gratam ratio illa, quæ etiam posteris esset salutaris. Exstare enim volebam in crudelissimos hostes monumenta odii publici sempiterna. Suspicor illud minus tibi probari, quod ab tuis familiaribus, optimis illis quidem viris, sed in republica rudibus, non probatur; quod ut ovanti introire Cæsari liceret, decreverim. Ego autem (sed erro fortasse; nec tamen is sum, ut mea me maxime delectent) nihil mihi videor hoc bello sensisse prudentius. Cur autem ita sit aperiendum non est, ne magis videar providus fuisse, quam gratus : hoc ipsum nimium : quare alia videamus. D. Bruto decrevi honores, decrevi L. Planco. Præclara illa quidem ingenia, quæ gloria invitantur : sed senatus etiam sapiens, qui qua quemque re putat, modo honesta, ad rempublicam juvandam posse adduci, hac utitur. At in Lepido re-

que Decimus Brutus fut délivré du siège, jour heureux pour les Romains, qui était en même temps celui de sa naissance, je fis ordonner, par un décret, que ce grand jour serait marqué de son nom dans le calendrier : en quoi, je ne fis que suivre l'exemple de nos ancêtres, qui ont rendu le même honneur à une femme, à Larentia, dont nos prêtres célèbrent religieusement la fête au mois de février. En accordant cette distinction à Decimus, mon dessein était d'éterniser le souvenir d'une heureuse victoire; mais je ne m'aperçus que trop, le même jour, qu'il y avait plus de mauvaise volonté que de gratitude dans une partie du sénat.

Ce fut aussi dans ces mêmes jours que je prodiguai, si vous le voulez, des honneurs à la mémoire de Pansa, d'Hirtius et même d'Aquila; mais qui peut m'en faire un reproche, si ce n'est ceux qui perdent la mémoire du danger quand ils sont revenus des premiers mouvemens de la crainte? Outre le sentiment d'une juste reconnaissance, j'avais un autre motif, je voulais laisser un monument éternel de la haine publique pour nos plus cruels ennemis. Ici, je m'imagine aisément ce qui peut vous avoir déplu; car, vos amis de Rome, qui sont des citoyens excellens, mais sans expérience dans les affaires publiques, n'en ont pas été plus satisfaits que vous : c'est que j'aie fait décerner une ovation à César. Quoique j'aie pu me tromper (car je ne ressemble point à ceux qui n'approuvent que ce qui vient d'eux-mêmes), je vous confesse que, dans tout le cours de la guerre, j'ai cru n'avoir rien fait avec plus de prudence. Il n'est point à propos que je m'explique davantage, de peur qu'on ne m'accuse d'avoir été plus prévoyant que reconnaissant; c'est même en dire trop : passons sur cet article. J'ai décerné

prehendimur, cui quum statuam in Rostris statuissemus, iidem illam evertimus. Nos illum honore studuimus a furore revocare : vicit amentia levissimi hominis nostram prudentiam; nec tamen tantum in statuenda Lepidi statua factum est mali, quantum in evertenda, boni. Satis multa de honoribus, nunc de pœna pauca dicenda.

Intellexi enim ex tuis litteris te in iis quos bello devicisti, clementiam tuam velle laudari. Existimo equidem nihil a te, nisi sapienter. Sed sceleris pœnam prætermittere (id enim est quod vocatur ignoscere), etiamsi in ceteris rebus tolerabile est, in hoc bello perniciosum puto. Nullum enim bellum civile fuit in nostra republica omnium quæ memoria nostra fuerunt, in quo bello non, utracumque pars vicisset, tamen aliqua forma esset futura reipublicæ : hoc bello victores quam rempublicam simus habituri, non facile affirmarim; victis certe nulla unquam erit. Dixi igitur sententias in Antonium, dixi in Lepidum, severas; neque tam ulciscendi causa quam ut et in præsens sceleratos cives timore ab impugnanda patria deterrerem; et in posterum documentum statuerem, ne quis talem amentiam vellet imitari : quamquam hæc quidem sententia non magis

des honneurs à Decimus Brutus, j'en ai décerné à Plancus. A la vérité, les grandes âmes ne sont sensibles qu'à la gloire; mais le sénat est fort sage aussi d'engager chacun au service de la république, en employant pour cela le moyen propre à le séduire, pourvu qu'il soit honnête. Je suis blâmé au sujet de Lepidus, à qui j'ai fait élever près de la tribune une statue, que j'ai fait ensuite renverser. Mes premières vues n'étaient pas obscures : j'espérais que cet honneur le ferait renoncer à des projets désespérés; mais sa folie et sa légèreté l'ont emporté sur ma prudence. Cependant, comptez que je n'ai pas fait tant de mal en lui élevant une statue, que de bien en la faisant abattre. Je me suis assez étendu sur les honneurs; venons, en peu de mots, à l'article des punitions.

J'ai souvent observé, dans vos lettres, que votre passion est de faire louer votre clémence dans la manière dont vous traitez les vaincus. La sagesse préside sans doute à toutes vos actions. Mais quoiqu'on puisse quelquefois laisser le crime sans punition, ce qui s'appelle pardonner, je suis persuadé que, dans la guerre présente, cette conduite est pernicieuse. De toutes les guerres civiles que Rome a vues naître de notre temps, il n'y en a pas une où, de quelque côté que la fortune se déclarât, l'on ne pût espérer qu'il resterait quelque forme de république. Dans celle-ci, je ne répondrais pas quelle forme la république pourra conserver, si nous sommes vainqueurs; mais si nous avons le malheur d'être vaincus, il est certain qu'il n'y a plus de république à espérer. On a donc pu trouver de la rigueur dans mes avis contre Antoine et Lepidus; mais l'esprit de vengeance ne s'y est pas mêlé : je n'ai pas eu d'autre

mea fuit, quam omnium : in qua videtur illud esse crudele, quod ad liberos, qui nihil meruerunt, pœna pervenit. Sed id et antiquum est omnium civitatum; si quidem etiam Themistoclis liberi eguerunt : et, si judicio damnatos eadem pœna sequitur cives, quî potuimus leniores esse in hostes? Quid autem queri potest quisquam de me, qui, si vicisset, acerbiorem se in me futurum fuisse confiteatur necesse est?

Habes rationem mearum sententiarum, de hoc genere duntaxat honoris et pœnæ : nam de ceteris rebus quid senserim, quidque censuerim, audisse te arbitror. Sed hæc quidem non ita necessaria : illud valde necessarium, Brute, te in Italiam cum exercitu venire quamprimum: summa est exspectatio tui : quod si Italiam attigeris, ad te concursus fiet omnium. Sive enim vicerimus (qui quidem pulcherrime viceramus, nisi Lepidus perdere omnia, et perire ipse cum suis concupivisset), tua nobis auctoritas opus est ad collocandum aliquem civitatis statum : sive etiam nunc certamen reliquum est, maxima spes est quum in auctoritate tua, tum in exercitus tui viribus. Sed propera, per deos; scis enim quantum sit in temporibus, quantum in celeritate. Sororis tuæ filiis quam diligenter consulam spero te ex matris et ex sororis litteris cogniturum : qua in causa majorem habeo rationem

vue que de détourner les mauvais citoyens de faire la guerre à la patrie, et d'arrêter à l'avenir cette témérité par un grand exemple. D'ailleurs, ces avis ne m'étaient pas plus propres, qu'à tout le corps du sénat. Il semble, je l'avoue, qu'il y ait quelque cruauté à faire passer la punition jusque sur des enfans, qui n'ont rien fait pour la mériter; mais qu'on me nomme un état où cet usage ne soit point anciennement établi? Les enfans de Thémistocles furent réduits à la dernière pauvreté. Et puisqu'on impose ce châtiment à des citoyens condamnés pour des crimes particuliers, pourquoi traiterions-nous nos ennemis avec plus d'indulgence? Mais de quel front se plaindraient-ils de moi, eux qui, s'ils avaient vaincu, doivent confesser qu'ils m'auraient bien moins épargné?

Tels ont été les motifs de tous les avis que j'ai portés au sénat sur les récompenses et les punitions. A l'égard des autres points, vous avez, je le pense, appris et ce que je veux et ce que j'ai voulu. Il serait inutile ici de les rappeler. Mais ce qui me reste à vous dire, mon cher Brutus, est d'une nécessité indispensable : c'est que vous devez vous hâter de passer en Italie avec votre armée; vous ne sauriez croire avec quelle impatience on vous attend : vous verrez courir tout le monde à vous aussitôt que vous paraîtrez. Si l'avantage de la guerre est pour nous, comme il le serait déjà, si Lepidus n'avait pas interrompu nos succès, et ne s'obstinait point à vouloir périr avec ses amis, on aura besoin de votre autorité pour rétablir quelque ordre dans la ville. S'il reste des difficultés à vaincre et des combats à livrer, notre principal espoir est dans votre autorité et dans la force de vos troupes. Mais hâtez-vous, au nom des dieux : car

tuæ voluntatis, quæ mihi carissima est, quam, ut quibusdam videor, constantiæ meæ : sed ego nulla in re malo, quam te amando, constans esse et videri.

EPISTOLA XXIV.

BRUTUS CICERONI S.

Particulam litterarum tuarum quas misisti Octavio legi, missam ab Attico mihi : studium tuum curaque de salute mea nulla me nova voluptate affecit. Non solum enim usitatum, sed etiam quotidianum est, aliquid audire de te quod pro nostra dignitate fideliter atque honorifice dixeris aut feceris. At dolore, quantum animo maximum capere possum, eadem illa pars epistolæ scriptæ ad Octavium de nobis, affecit. Sic enim illi gratias agis de republica; tam suppliciter ac demisse; quid scribam? pudet conditionis ac fortunæ. Sed tamen scribendum est, commendas nostram salutem illi; quæ morte qua non perniciosior? ut prorsus præ te ferat, non sublatam dominationem, sed dominum commutatum esse. Verba tua recognosce; et aude negare servientis adversus regem istas esse preces.

vous connaissez le mérite de la promptitude et le prix des occasions. Vous apprendrez bientôt, par les lettres de votre mère et de votre sœur, avec combien de zèle je vais embrasser l'intérêt de vos neveux. J'ai plus d'égards ici à vos désirs, auxquels j'aimerais toujours à me conformer, qu'à l'honneur de ma constance, du moins dans l'opinion de certaines gens; mais il n'y a rien en quoi j'aie plus à cœur d'être constant et de le paraître, que dans l'amitié que j'ai pour vous.

LETTRE XXIV.

BRUTUS A CICÉRON.

Atticus m'a communiqué une partie de votre lettre à Octave. Votre inquiétude et votre zèle pour ma santé ne m'ont pas causé une joie nouvelle; car non-seulement il est familier pour moi, mais je me suis fait comme une habitude d'entendre, tous les jours, que vous avez fait ou dit quelque chose, avec votre constance ordinaire, pour le soutien de mon honneur et de ma dignité. Cependant la même partie de votre lettre m'a causé le plus sensible déplaisir que je puisse recevoir. Vous faites à Octave des remercîmens si flatteurs du service qu'il a rendu à la république, et les termes que vous employez sont si humbles et si supplians, que.... dois-je le dire? j'ai honte de notre fortune et de notre condition; mais il faut s'expliquer. Vous lui recommandez notre sûreté! quelle mort nous serait jamais aussi funeste? n'est-ce pas déclarer que notre esclavage n'est pas fini, et que nous n'avons fait que changer de maître? Reconnaissez vos expressions, et désavouez, si

Unum ais esse quod ab eo postuletur et exspectetur: ut eos cives de quibus viri boni populusque romanus bene existimet, salvos velit. Quid si nolit? non erimus? Atqui non esse quam esse per illum præstat. Ego, medius fidius, non existimo tam omnes deos aversos esse a salute populi romani, ut Octavius orandus sit pro salute cujusquam civis; non dicam pro liberatoribus orbis terrarum. Juvat enim magnifice loqui : et certe decet adversus ignorantes, quid pro quoque timendum, aut a quo petendum sit. Hoc tu, Cicero, posse fateris Octavium, et illi amicus es? aut, si me carum habes, vis Romæ videri; quum, ut ibi esse possem, commendandus puero illi fuerim? Cui, quid agis gratias, si ut nos salvos esse velit et patiatur, rogandum putas? An hoc pro beneficio est habendum, quod se, quam Antonium esse maluerit, a quo ista petenda essent? Vindici quidem alienæ dominationis, non vicario, ecquis supplicat, ut optime meritis de republica liceat esse salvis?

Ista vero imbecillitas et desperatio, cujus culpa non magis in te residet quam in omnibus aliis, et Cæsarem in cupiditatem regni impulit, et Antonium post interitum illius persuasit, ut interfecti locum occupare conaretur : et nunc puerum istum extulit, ut tu judicares precibus esse impetrandam salutem talibus viris, misericordiaque unius, vix etiam nunc viri, tutos fore nos;

vous l'osez, que ce soit la prière d'un esclave à son roi.

On attend de lui une chose, lui dites-vous : on lui demande de laisser vivre en sûreté des citoyens qui ont l'estime des honnêtes gens et celle du peuple romain. Mais quoi? s'il refuse cette faveur, faut-il que nous renoncions à la vie? Croyez-moi, il vaut mieux y renoncer en effet, que de la devoir à lui. Non, non, je ne puis croire les dieux si ennemis du salut de Rome, qu'Octave doive être supplié pour le salut d'un citoyen, et bien moins pour celui des libérateurs du monde. J'emploie volontiers ces magnifiques expressions : elles me conviennent à l'égard de ceux qui paraissent ignorer quel est le péril qui nous menace, ou à qui l'on doit adresser des prières. Quoi! Cicéron, vous reconnaissez ce pouvoir dans Octave, et vous continuez d'être de ses amis? si vous êtes le mien, pouvez-vous souhaiter que je paraisse à Rome lorsqu'il faut en obtenir la permission d'un enfant? De quoi le remerciez-vous donc, si vous vous croyez forcé de lui demander qu'il vous permette de vivre? Lui faites-vous un mérite d'aimer mieux que nous lui ayons cette obligation qu'à M. Antoine? C'est au successeur d'un tyran, et non pas au destructeur de la tyrannie, qu'on demande de la sûreté pour ceux qui ont bien servi la république.

Comptez, mon cher Cicéron, que c'est cette apparence de désespoir et de faiblesse, dont je ne vous fais pas d'ailleurs un crime plus grand qu'à tous les autres, qui a poussé le premier César à l'ambition de régner, qui a fait naître après sa mort le même désir dans le cœur d'Antoine, et qui élève aujourd'hui cet enfant si haut, que vous vous croyez obligé de recourir aux prié-

haud ulla alia re. Quod si Romanos nos esse meminissemus, non audacius dominari cuperent postremi homines, quam id nos prohiberemus; neque magis incitatus esset Antonius regno Cæsaris quam ob ejusdem mortem deterritus. Tu quidem consularis, et tantorum scelerum vindex (quibus oppressis, vereor ne in breve tempus dilata sit abs te pernicies), qui potes intueri quæ gesseris, simul et ista vel probare, vel ita demisse ac facile pati, ut probantis speciem habeas? Quod autem tibi cum Antonio privatum odium? Nempe quia postulabat hæc, salutem ab se peti; precariam nos incolumitatem habere, a quibus ipse libertatem accepisset; esse arbitrium suum de republica. Quærenda esse arma putasti, quibus dominari prohiberetur; scilicet, ut illo prohibito, rogaremus alterum, qui se in ejus locum reponi pateretur, an ut esset sui juris ac mancipii respublica? nisi forte non de servitute, sed de conditione serviendi recusatum est a nobis. Atqui non solum bono domino potuimus Antonio tolerare nostram fortunam: sed etiam beneficiis atque honoribus, ut participes frui quantis vellemus. Quid enim negaret iis quorum patientiam videret maximum suæ dominationis præsidium esse?

res pour la conservation de gens tels que nous, et de n'attendre désormais notre salut que de sa compassion. Si nous nous souvenions que nous sommes Romains, ces misérables n'auraient pas tant d'ardeur à se mettre en possession du pouvoir, que nous à les en éloigner; et le règne de César n'inspirerait pas tant d'audace à Marc-Antoine, que la fin de sa vie lui causait d'effroi. Vous, qui êtes sénateur consulaire, vous qui nous avez vengés de tant de trahisons, dont je crains bien que le châtiment n'ait servi qu'à retarder quelque temps notre ruine, comment pouvez-vous réfléchir à ce que vous avez fait, et donner votre approbation à ce qui se passe aujourd'hui, ou le souffrir du moins avec tant de patience, qu'il semble en effet que vous l'approuviez; car enfin, quel sujet de haine avez-vous personnellement contre Antoine? je n'en connais point d'autre que l'audace de ses entreprises, que la nécessité où il a voulu nous mettre de tenir de lui notre salut, de lui devoir la vie, à lui qui nous doit la liberté; en un mot, que l'excès de pouvoir auquel il aspire. Vous avez cru qu'on ne pouvait se dispenser de prendre les armes pour s'opposer à ses usurpations; mais quel était votre dessein en les arrêtant? était-ce de favoriser l'ambition d'un autre qui voudrait former les mêmes prétentions, ou de rendre la république libre et indépendante, à moins toutefois que dans notre querelle, il ne fût pas autant question de liberté que des conditions de notre esclavage? Dans ce cas notre sort n'eût pas été à plaindre. Nous aurions eu dans Antoine non-seulement un maître facile, si nous avions consenti à le recevoir; mais un maître libéral, qui nous aurait accordé autant de part que nous aurions voulu à ses bienfaits. Qu'aurait-il pu refuser à

Sed nihil tanti fuit quo venderemus fidem nostram et libertatem. Hic ipse puer, quem Cæsaris nomen incitare videtur in Cæsaris interfectores, quanti æstimet (si sit commercio locus) posse, nobis auctoribus, tantum quantum profecto poterit; quoniam vivere et pecunias habere et dici consulares volumus. Ceterum nequicquam perierit ille, cujus interitu quid gavisi sumus, si, mortuo, nihilominus servituri eramus? Nulla cura adhibeatur. Sed mihi prius omnia dii deæque eripuerint, quam illud judicium quo non modo hæredi ejus, quem occidi, non concesserim, quod in illo non tuli; sed ne patri quidem meo, si reviviscat, ut, patiente me, plus legibus ac senatu possit. An hoc tibi persuasum est, fore ceteros ab eo liberos, quo invito nobis in ista civitate locus non sit? Qui porro id, quod petis, fieri potest ut impetres? Rogas enim velit nos salvos esse. Videmur ergo tibi salutem accepturi quum vitam acceperimus? quam si prius dimittimus dignitatem et libertatem, quî possumus accipere? An tu Romæ habitare, id putas incolumem esse? Res non locus, oportet, præstet istuc mihi : neque incolumis fui Cæsare vivo, nisi postquam illud conscivi facinus; neque usquam exul esse possum, dum servire et pati contumelias pejus odero malis omnibus aliis.

ceux dont il aurait vu que la patience eût été le plus ferme appui de son empire?

Mais nous n'avons rien connu d'assez précieux pour le mettre en balance avec notre foi et notre liberté. Cet enfant même, que son nom de César anime contre les destructeurs de César, à quel prix n'achèterait-il pas notre suffrage, s'il nous croyait capables de cet infâme commerce, pour se procurer un pouvoir, auquel je prévois, d'ailleurs, qu'il ne parviendra que trop, puisque nous voulons assurer notre vie, nous voir riches, nous entendre appeler consulaires? Mais la mort de César devient donc inutile : car, pourquoi nous en être applaudis, si nous ne devions pas cesser d'être esclaves? Demeure qui voudra dans l'indifférence : pour moi, je prie les dieux et les déesses de m'ôter plutôt tout autre bien, que la résolution où je suis de ne point accorder à l'héritier de l'homme que j'ai tué ce que je n'ai point accordé à cet homme, et de ne pas souffrir que mon père même, s'il revenait au monde, eût plus d'autorité que le sénat et les lois. Comment vous imaginez-vous que la liberté puisse nous venir d'un homme contre la volonté duquel nous ne pouvons pas trouver place dans la ville? D'ailleurs, comment espérez-vous d'obtenir ce que vous lui demandez? Vous demandez qu'il nous accorde de la sûreté : suffit-il donc pour notre sûreté qu'on nous accorde la vie? Eh! comment pourrons-nous la recevoir, s'il faut commencer par le sacrifice de notre liberté et de notre honneur? croyez-vous que de vivre à Rome, ce soit être en sûreté? ce n'est point au lieu que je veux la devoir, c'est à la chose même. Pendant la vie de César, je ne me suis cru en sûreté qu'après avoir formé ma fameuse résolution; et je ne connais point dans

Nonne hoc est in easdem tenebras recidisse, quum ab eo qui tyranni nomen ascivit sibi (quum in græcis civitatibus liberi tyrannorum, oppressis illis, eodem supplicio afficiantur) petitur, ut vindices atque oppressores dominationis salvi sint? Hanc ego civitatem videre velim, aut putem ullam, quæ ne traditam quidem atque inculcatam libertatem accipere possit, plusque timeat in puero nomen sublati regis, quam confidat sibi; quum illum ipsum qui maximas opes habuerit, paucorum virtute sublatum videat? Me vero posthac ne commendaveris Cæsari tuo : ne te quidem ipsum, si me audies. Valde care æstimas tot annos quot ista ætas recipit, si propter eam causam puero isti supplicaturus es.

Deinde quod pulcherrime fecisti ac facis in Antonio, vide ne convertatur a laude maximi animi ad opinionem formidinis. Nam si Octavius tibi placet, a quo de nostra salute petendum sit; non dominum fugisse, sed amiciorem dominum quæsisse videberis. Quem quod laudas ob ea, quæ adhuc fecit, plane probo : sunt enim laudanda, si modo contra alienam potentiam, non pro sua, suscepit eas actiones. Quum vero judices, tantum illi non modo licere, sed etiam a te ipso tribuendum esse, ut rogandus sit ne nolit esse nos salvos; nimium

l'univers de lieu que je puisse regarder comme un exil, aussi long-temps que l'esclavage et les affronts seront pour moi le plus terrible de tous les maux.

Ne retombons-nous pas dans notre première confusion, si celui qui a succédé au nom du tyran, contre l'usage des villes de la Grèce, où les rejetons des tyrans sont punis avec eux, a le pouvoir de se faire supplier pour la sûreté des vengeurs de la tyrannie? Puis-je désirer de revoir, puis-je croire digne de son nom une ville qui n'a pu recevoir la liberté lorsqu'elle lui était offerte, lorsqu'on la pressait de l'accepter; et qui se laisse plus abattre par la terreur de son dernier roi dans la personne d'un enfant, qu'elle ne se fie à elle-même pour sa propre défense, quoiqu'elle ait vu périr ce même roi dans le centre de son pouvoir par la main d'un petit nombre de citoyens vertueux? Non, mon cher Cicéron, ne me recommandez plus à votre Octave; et si vous me consultez, ne vous recommandez plus vous-même à lui. A l'âge où vous êtes, vous estimez trop quelques années qui vous restent à vivre, si, pour vous les assurer, vous croyez devoir supplier un enfant.

Mais prenez garde, je vous en avertis, que ce que vous avez fait jusqu'à présent, et ce que vous faites encore de plus glorieux contre Antoine, ne passe moins pour l'ouvrage de la vertu, que pour l'effet de la crainte. Si, dans l'opinion que vous avez d'Octave, vous jugez qu'on doive lui demander notre sûreté, on ne croira point que vous ayez de l'aversion pour un maître, on vous accusera d'en vouloir un qui vous aime. J'approuve assurément les éloges que vous avez donnés jusqu'ici à ses actions; elles méritent vos louanges, s'il n'a pas plutôt pensé à l'établissement de son pouvoir, qu'à s'oppo-

magnam mercedem statuis. Id enim ipsum illi largiris, quod per illum habere videbatur respublica. Neque hoc tibi in mentem venit; si Octavius ullis dignus sit honoribus, quia cum Antonio bellum gerat, iis qui illud malum exciderint, cujus istæ reliquiæ sunt, nihil, quo expleri possit eorum meritum, tributurum unquam populum romanum, si omnia simul congesserit. At vide, quanto diligentius homines metuant quam meminerint, quia Antonius vivat atque in armis sit.

De Cæsare vero, quod fieri potuit ac debuit transactum est, neque jam revocari in integrum potest. Octavius is est, qui quid de nobis judicaturus sit, exspectet populus romanus? Nos hi sumus, de quorum salute homo rogandus videatur? Ego vero, ut isthuc revertar, is sum, qui non modo non supplicem, sed etiam coerceam postulantes ut sibi supplicetur. Aut longe a servientibus abero, ibique esse judicabo Romam ubicumque liberum esse licebit: ac vestri miserebor, quibus nec ætas, neque honores, neque virtus aliena dulcedinem vivendi minuere potuerit. Mihi quidem ita beatus esse videbor, si modo constanter ac perpetuo placebit hoc consilium, ut relatam putem gratiam pietati meæ. Quid enim est melius, quam memoria recte factorum, et libertate contentum negligere humana?

ser à celui d'autrui; mais lorsque vous jugez non-seulement qu'il doit demeurer en possession de ce pouvoir, mais que vous devez y contribuer vous-même jusqu'à le supplier pour notre sûreté, vous poussez trop loin la récompense; c'est lui attribuer ce que la république semblait avoir acquis par son secours. Ne vous tombe-t-il pas dans l'esprit, que si Octave mérite quelques honneurs pour avoir pris les armes contre Antoine, ceux qui ont extirpé un mal dont tous les maux présens ne sont que les restes, ne peuvent être assez récompensés par le peuple romain? quels biens, quels honneurs réunis suffiront jamais pour ses vrais libérateurs? Mais voyez combien la crainte est toujours plus puissante que la reconnaissance : Antoine vit, Antoine a les armes en main; toute l'attention se tourne sur son vainqueur.

Pour ce qui regarde Jules César, ce qui a été fait pouvait et devait se faire : ce sont choses accomplies, irrévocables. Mais Octave est-il donc un personnage si important, que le peuple romain doive attendre ce qu'il lui plaira d'ordonner de notre sort? ou méritons-nous si peu de considération, que notre sûreté doive dépendre d'un seul homme? Puisse le ciel m'ôter tout espoir de retourner à Rome, si je m'abaisse jamais à d'indignes supplications pour l'obtenir, et si je ne réprime quiconque exigera de moi cette bassesse; ou du moins je m'éloignerai le plus possible de ceux qui consentent à vivre esclaves; je nommerai Rome tout lieu du monde où je vivrai libre; je vous regarderai d'un œil de pitié, vous en qui l'âge, les honneurs et l'exemple de la vertu d'autrui ne peuvent modérer une excessive passion pour la vie. Je m'estimerai si heureux de

Sed certe non succumbam succumbentibus, nec vincar ab eis qui se vinci volunt : experiarque et tentabo omnia, neque desistam abstrahere a servitio civitatem nostram. Si secuta fuerit quæ debet fortuna, gaudebimus omnes : sin minus, ego tamen gaudebo. Quibus enim potius hac vita factis aut cogitationibus traducatur, quam iis quæ pertinuerint ad liberandos cives meos ?

Te, Cicero, rogo atque obtestor, ne defatigere, nec diffidas. Semper, in præsentibus malis prohibendis, futura quoque, nisi ante sit occursum, explores, ne se insinuent. Fortem et liberum animum, quo et consul et nunc consularis rempublicam vindicasti, sine constantia et æquabilitate nullum esse putaris. Fateor enim duriorem esse conditionem spectatæ virtutis quam incognitæ. Benefacta pro debitis exigimus. Si quæ aliter eveniunt, ut decepti ab his infesto animo reprehendimus. Itaque resistere Antonio Ciceronem etsi magna laude dignum est, tamen, quia ille consul hunc consularem merito præstare videtur, nemo admiratur. Idem Cicero si flexerit adversus alios judicium suum, quod tanta firmitate ac magnitudine direxit in exturbando Antonio, non modo reliqui temporis gloriam eripuerit sibi, sed etiam præterita evanescere coget. Nihil enim per se

persévérer constamment dans ces principes, qu'ils me tiendront lieu de remercîmens et de récompenses; car je ne connais point de plus grand bonheur que le témoignage d'un cœur vertueux et content de sa liberté, qui s'élève par ses propres forces au dessus de tous les évènemens humains. Je ne céderai donc jamais à ceux qui sont capables de céder; je ne me laisserai pas vaincre par ceux qui veulent être vaincus. J'essaierai tout; j'entreprendrai, je risquerai tout; je ne me rebuterai de rien pour délivrer ma patrie de l'esclavage. Si la fortune m'accorde le succès que mes intentions méritent, notre joie sera commune : si elle me le refuse, je me réjouirai seul; car à quoi toutes les pensées et les actions de ma vie peuvent-elles être mieux employées qu'à défendre mes concitoyens?

Je vous conjure, mon cher Cicéron, de ne pas vous livrer à vos défiances; je vous exhorte à ne pas vous décourager. En repoussant les maux présens, ayez toujours les yeux ouverts sur les maux futurs, de peur qu'ils ne se glissent jusqu'à nous faute de précaution. Considérez que la fermeté et le courage qui vous ont fait sauver la république lorsque vous étiez consul, et qui n'ont pas moins été utiles à sa défense depuis que vous êtes consulaire, ne sont rien sans l'égalité et la constance. La vertu éprouvée est plus difficile à soutenir, que celle qui ne l'est pas : les services qu'on attend d'elle sont autant de dettes; et si elle répond mal à l'opinion qu'on s'en est formée, on s'en plaint avec une sorte de ressentiment, comme si l'on avait été trompé. Quoiqu'il soit louable et glorieux pour Cicéron de s'opposer aux entreprises d'Antoine, on n'en est pas surpris, parce qu'un consul tel que lui n'annonçait pas moins qu'un tel consulaire;

amplum est, nisi in quo judicii ratio exstat. Quia neminem magis decet, quam te rempublicam amare, libertatisque defensorem esse, vel ingenio et rebus gestis, vel studio atque efflagitatione omnium. Quare non Octavius est rogandus, ut velit nos salvos esse; magis tu te exsuscita, ut eam civitatem, in qua maxima gessisti, liberam atque honestam fore putes, si modo sint populo duces ad resistendum improborum consiliis.

EPISTOLA XXV.

CICERO BRUTO S.

Quum sæpe te litteris hortatus essem, ut quamprimum reipublicæ subvenires, in Italiamque exercitum adduceres, neque id arbitrarer dubitare tuos necessarios; rogatus sum a prudentissima et diligentissima femina, matre tua, cujus omnes curæ ad te referuntur, et in te consumuntur, ut venirem ad se ad VIII kalend. sext. quod ego, ut debui, sine mora feci. Quum autem venissem, Casca aderat, et Labeo, et Scaptius. At illa retulit, quæsivitque quidnam mihi videretur; arcesseremusne te, atque id tibi conducere putaremus; an tar-

mais si le même Cicéron ne soutenait point à l'égard des autres toute la résolution et la grandeur d'âme qu'il a fait éclater contre Antoine, non-seulement il perdrait pour l'avenir toutes ses prétentions à la gloire, mais il se verrait dépouillé de sa gloire passée : car il n'y a de véritable grandeur que celle qui vient du jugement, comme de sa source ; et soit que l'on considère vos talens naturels, ou vos anciennes actions, ou les désirs et l'attente du peuple romain, personne n'est plus obligé que vous d'aimer la république et de prendre la défense de la liberté. J'en conclus qu'il ne faut pas se réduire à supplier Octave de nous accorder de la sûreté. Excitez, au contraire, tout votre courage, et ne doutez pas que cette ville, où vous avez accompli de si grandes choses, ne soit libre et glorieuse aussi long-temps que le peuple aura des chefs pour résister aux desseins des traîtres.

LETTRE XXV.

CICÉRON A BRUTUS.

Quand je vous ai tant de fois exhorté, par mes lettres, à venir promptement au secours de la république avec votre armée, je ne me serais point imaginé que votre propre famille eût là dessus quelque scrupule. Cependant, le 25 juillet, votre mère, cette femme attentive et prudente, dont toutes les pensées et les inquiétudes n'ont pas d'autre objet que vous, me fit prier d'aller chez elle. Je m'y rendis sur-le-champ, comme je le devais, et je trouvai avec elle Casca, Labéon et Scaptius. Elle entra aussitôt en matière, et elle me demanda si l'on devait vous proposer de revenir en Italie, ou si je croyais que

dare et commorari te melius esset. Respondi id quod sentiebam dignitati et existimationi tuæ maxime conducere; te primo quoque tempore ferre præsidium labenti et inclinatæ pæne reipublicæ. Quid enim abesse censeo mali in eo bello, in quo victores exercitus fugientem hostem persequi noluerunt? Et in quo incolumis imperator, honoribus amplissimis fortunisque maximis, conjuge, liberis, vobis affinibus ornatus, bellum reipublicæ indixerit? Quid dicam in tanto senatus populique consensu, quum tantum resideat intra muros mali?

Maximo autem, quum hæc scribebam, afficiebar dolore; quod quum me pro adolescentulo ac pæne puero respublica accepisset vadem, vix videbar, quod promiseram, præstare posse. Est autem gravior et difficilior animi et sententiæ, maximis præsertim in rebus, pro altero, quam pecuniæ obligatio. Hæc enim solvi potest; et est rei familiaris jactura tolerabilis; reipublicæ quod spoponderis, quemadmodum solvas, nisi is dependi facile patitur, pro quo spoponderis? Quamquam et hunc (ut spero) tenebo multis repugnantibus. Videtur enim in eo esse indoles; sed flexibilis ætas; multique ad depravandum parati, qui splendore falsi honoris objecto, aciem boni ingenii præstringi posse confidunt. Itaque ad reliquos hic quoque labor mihi accessit; ut omnes adhibeam machinas ad tenendum adolescentem; ne fa-

vous dussiez rester dans les provinces. Je lui répondis, comme je le croyais convenable à votre honneur et à votre dignité, que vous ne deviez pas différer un moment à nous apporter le secours que la république, chancelante et presque abattue, n'espère plus que de vous : car, à quels malheurs ne faut-il pas s'attendre dans une guerre où les armées victorieuses refusent de poursuivre un ennemi fugitif? où un chef, sans avoir reçu le moindre sujet d'offense, en possession, au contraire, des plus grands honneurs et de la plus brillante fortune, intéressé au bien public par sa femme et ses enfans, attaché à vous par les liens du sang, se déclare l'ennemi de la république; ajoutons, dans une guerre où, malgré l'admirable union du sénat et du peuple, on ne laisse pas de voir régner tant de désordre au milieu de nos murs?

Mais ce qui m'afflige le plus au moment où je vous écris, c'est que, m'étant rendu le garant d'un jeune homme, ou plutôt d'un enfant, il paraît presque impossible que je puisse tenir fidèlement ce que j'ai promis. Il est bien plus dangereux et plus délicat, surtout dans les affaires d'importance, de répondre des sentimens et des dispositions d'autrui, que de se rendre caution pour une dette pécuniaire : l'argent peut être payé, et la perte, d'ailleurs, en est supportable; mais comment satisfaire aux engagemens qu'on a pris avec la république, si celui pour lequel on a répondu ne se prête pas lui-même à l'exécution de la promesse? Cependant, il me reste encore quelque espérance de le retenir, quoiqu'il soit environné de gens qui travaillent à me l'arracher. Il paraît d'un fort bon naturel; mais son âge est susceptible de toutes sortes d'impressions, et ceux qui

mam subeam temeritatis. Quamquam quæ temeritas est? Magis enim illum, pro quo spopondi, quam me ipsum obligavi. Nec vero pœnitere potest rempublicam me pro eo spopondisse; qui fuit in rebus agendis, quum suo ingenio, tum mea promissione constantior.

Maximus autem (nisi me forte fallit) in republica nodus est, inopia rei pecuniariæ. Obdurescunt enim magis quotidie boni viri ad vocem tributi. Quod ex centesima collatum, impudenti censu locupletum, in duarum legionum præmiis omne consumitur. Impendent autem infiniti sumptus quum in hos exercitus, quibus nunc defendimur, tum vero in tuum: nam Cassius noster videtur posse satis ornatus venire. Sed et hæc, et multa alia coram cupio; idque quamprimum.

De sororis tuæ filiis non exspectavi, Brute, dum scriberes. Omnino jam tempora (bellum enim ducetur) integram tibi causam reservant. Sed ego a principio, quum divinare de belli diuturnitate non possem, ita causam egi puerorum in senatu, ut te arbitror e matris litteris potuisse cognoscere. Nec vero ulla res

cherchent à le corrompre se flattent, malgré sa pénétration, de pouvoir l'aveugler par l'éclat d'un faux honneur. C'est donc un surcroît de travail pour moi, d'employer toutes mes ressources à fixer un homme de cet âge, dans la crainte d'être moi-même accusé d'imprudence. De quelle imprudence néanmoins pourrait-on m'accuser? N'ai-je pas lié en effet celui dont je réponds, par des chaînes encore plus fortes que les miennes? Aussi la république n'a-t-elle point eu lieu jusqu'à présent de me reprocher mes engagemens, puisque le caractère d'Octave a servi autant que ses promesses à le rendre fidèle et constant dans ses services.

Si je ne me trompe, nos plus grands embarras actuellement viennent de l'épuisement du trésor; car l'aversion des honnêtes gens augmente tous les jours pour tout ce qui porte le nom de tribut. Ce qu'on a tiré du centième denier, qui s'est levé sur les personnes riches avec de honteux ménagemens, vient d'être employé à payer les deux légions. Il faut nous attendre à des frais immenses pour l'entretien des armées qui sont à nous défendre, et même pour la vôtre : celle de Cassius arrivera mieux équipée, suivant les apparences. Mais je brûle de m'entretenir bientôt avec vous de toutes ces affaires et d'un grand nombre d'autres.

Pour ce qui regarde les enfans de votre sœur, je n'ai point attendu, mon cher Brutus, que vous prissiez la peine de m'en écrire. Comme la guerre doit traîner en longueur, les temps mêmes feront réserver cette affaire à vos propres soins. Mais avant que je pusse deviner la prolongation de la guerre, j'ai plaidé au sénat la cause de nos neveux avec une chaleur dont je me flatte que

erit unquam, in qua ego non, vel vitæ periculo, ea dicam eaque faciam, quæ te velle, quæque ad te pertinere arbitrabor. Vale. VI kalend. sext.

votre mère n'a pas manqué de vous informer par ses lettres. Comptez qu'il n'y a point de cas où je ne sois disposé, au hasard même de ma vie, à faire et à dire ce que je croirai utile à vos intérêts et conforme à vos inclinations. Adieu. Le 27 juillet.

NOTES

DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LETTRE DCCCXVII. Page 3. CICÉRON A D. BRUTUS. Il y a de l'obscurité sur le personnage auquel est adressée cette lettre, et dont quelques-uns veulent faire Ampius Balbus, en se prévalant d'un rapprochement avec une autre lettre. Tout ce qu'on en peut savoir, c'est qu'un membre de la famille Clodia, appelé Caïus, avait autrefois été exilé, puis rendu à ses droits de citoyen. Mais quel était ce Caïus Clodius? l'histoire ne nous en dit rien, et la correspondance de Cicéron est aussi muette que les commentateurs se sont montrés stériles pour ces dernières lettres. Seulement il est évident qu'Antoine avait été l'auteur du rappel de ce Clodius, puisque le fils de ce dernier le servait à raison de cette circonstance.

LETTRE DCCCXVIII. Page 5. *Antoine est arrivé le* 15 *mai à* FORUM JULII. On se demande d'abord par quelle préoccupation Prévost, dans sa traduction, avait mis le 5 mai : c'est le jour des ides, et non celui des nones, qui est celui de l'arrivée d'Antoine. Or, en mai, les ides étaient le 15. Il faut donc dater cette lettre du 15 mai. — *Forum Julii*, c'est Fréjus, et *Forum Vocontium*, Draguignan : toutefois j'ai conservé les noms romains; car ces dénominations ne conviennent pas au style ancien. Ernesti croit qu'il s'agit en cet endroit de la venue de Lucius Antoine; mais il y avait alors déjà quatre jours de son arrivée à Fréjus : en sorte qu'il faut bien entendre de Marcus ce que mande Plancus.

Je l'ai même forcé à s'en aller. Le latin porte : *coegi isto proficisci;* c'est-à-dire, *à quitter d'ici.* Il ne faut donc pas introduire dans le texte, *il s'en retourna à Rome*, puisque ce n'est qu'une conjecture de commentateur.

Parce que la république..... a besoin d'un citoyen tel que lui pour préteur. Plancus fut en effet préteur en cette année 710, et même préteur de la ville.

Page 7. *N'a pas moins satisfait Sext. Gavianus sur l'affaire des trois frères.* Quels sont ces trois frères? sont-ce les trois Antoines? Il règne sur cela la même incertitude que sur Gavianus, dont nous ne savons que faire, et que quelques manuscrits semblent appeler *Segavianus*, ce qui n'est que le pronom joint au nom. D'autres en on fait Sextus Gavianus, en prenant *se* pour les initiales de *Sextus*. Mais une correction bien plus importante, bien plus ingénieuse, que j'admettrais, si ce n'était faire violence au texte, est celle de Græter. Il lit au lieu de *L. Gellius*, le nom de *L. Selius*, qui a été cité quelque part comme un mauvais orateur, et qui a pour frères Caïus et Publius Selius, savans nommés dans les *Académiques :* voilà donc les trois frères tout trouvés.

LETTRE DCCCXIX. Page 7. *Cornutus.* Cornutus était préteur de la ville. *Voyez* la lettre 803e.

Mais si froide, si incertaine. C'est le caractère de la lettre dont il s'agit, et non celui de l'homme. Il ne fallait donc pas traduire, « mais si froide et qui se ressentait tant de son inconstance; » et Græter n'a pas plus que Prévost trouvé le véritable sens, quand il a dit que cette lettre était contradictoire avec elle-même : *Das frostige und sich widersprechende Schreiben.* La lettre était peu claire, donnait place à des interprétations diverses; en un mot, elle ne promettait pas ce que la république en attendait : une conduite ferme, énergique, une opposition inflexible aux volontés d'Antoine.

LETTRE DCCCXX. Page 11. *Ainsi, nous qui sommes forcés de renouveler la guerre.* Par le crime de Lepidus, qui a reçu et renforcé Antoine après sa défaite de Modène. Cette interprétation, si elle est vraie, ferait reporter la date de cette lettre après la 85e. Toutefois, les mots *renovatum bellum* pourraient signifier que la victoire de Modène n'avait pas entièrement abattu Antoine : dès-lors, chaque lettre garderait sa place.

Cherippus. Cet inconnu, ami de Cornificius, s'appelle dans un manuscrit *Carippus*, et Græter conjecture qu'il faut lire *Cratippus.*

Page 13. *Qu'il y a une incroyable pénurie de deniers publics.* Et non pas, *que le trésor public est épuisé plus que vous ne pourriez le croire.* Ce qui signifierait tout simplement que l'argent

n'est pas là; tandis que Cicéron veut dire que l'état est dans l'embarras, n'a pas de ressources, que le désordre est dans les finances.

Page 13. *Satisfaire aux promesses qu'on a faites aux meilleurs soldats.* Tel est le véritable sens; il n'est pas du tout question du paiement des troupes, mais de récompenses extraordinaires. Il fallait bien faire des sacrifices, afin que les soldats ne se laissassent point corrompre par Antoine. On s'était assuré des principaux par de riches promesses, et maintenant il fallait les payer.

L'affaire d'Atticus Dionysius. Un manuscrit donne *Atticus*, un autre *Accius Dionysius*. Le personnage n'est pas connu; mais il n'y a pas lieu de croire qu'il fut ou l'esclave de Cicéron, ou l'affranchi d'Atticus.

Stratorius. Ce nom est aussi sujet à variante. On lit quelque part *Tratorius;* mais Stratorius est un nom plus romain, plus latin.

Lorsque j'ai pressé les commissaires. Ce sont les commissaires aux ventes : Venuleius, Latinus, Horatius sont les lieutenans de Calvisius qui occupent pour lui l'Afrique en son absence. Cornificius leur avait ôté leurs licteurs.

Page 15. *Ma propre dignité ne m'est pas plus chère que la vôtre.* Quand une expression est aussi bonne en français qu'en latin, je ne vois pas pourquoi on la change. J'en suis donc revenu de la phrase de Prévost à la phrase de Cicéron, qui est, sous tous les rapports, préférable à la traduction.

Page 17. *La république ne manquera point de chef.* Prévost avait fait un *empereur* de D. Brutus, par un abus trop fréquent du mot *imperator.*

LETTRE DCCCXXII. Page 17. *Je vous prie de jeter les yeux sur la lettre que j'écris au sénat.* Nous n'avons plus cette lettre officielle; mais une remarque singulière que nous fournit la prière d'y faire les changemens convenables, c'est qu'il fallait bien que rien ne constatât l'origine et l'authenticité d'un document, pour qu'il pût ainsi être altéré. Nous avons déjà vu ailleurs qu'Atticus écrivait des lettres comme si elles venaient de Cicéron, et qu'il avait même son cachet.

Drusus. C'était un sénateur de la famille Livia; c'était peut-le père de la célèbre Livie, qui devint la femme d'Auguste.

Page 17. *Paullus.* L. Émilius Paullus, qui avait été consul avec Marcellus. C'était le frère du triumvir Lepidus ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût proscrit. Les légions dont il s'agit avaient servi dans l'armée de Hirtius et de Pansa ; mais elles ne voulurent point se ranger à l'ordre de D. Brutus, parce qu'elles étaient demeurées affectionnées à la mémoire de César, et qu'il était un de ses meurtriers.

Les peuples du Vicentin. C'est-à-dire du pays de Vicence, dont Græter fait assez plaisamment une ville maritime. Ces habitans conservaient bon souvenir de l'autre Brutus, qui, en 707, avait été leur gouverneur. Les adversaires que D. Brutus qualifie ici de *race de séditieux*, paraissent avoir prétendu jouir du droit de cité dans toute son étendue, tandis que jusque là ils étaient à l'égard des Vicentins, dans des rapports d'infériorité. Il se peut aussi qu'établis récemment sur leur territoire, ils aient eu des difficultés de limites.

Page 19. M. Lepidus a Cicéron. Incapable de rien de grand, Lepidus était profondément dissimulé, et l'on verra plus tard ce que valent toutes ces protestations de dévoûment, qu'il renouvelle sans cesse, comme s'il eût été le plus ardent défenseur de la république.

Je me suis rendu par des marches continuelles à Forum Vocontium. Græter veut que ce soit Draguignan, Prévost indique Vaison. L'Argens va se jeter dans la mer à Fréjus.

Elle ne monte pas à moins de trente centuries. J'avoue que cette traduction ne repose que sur une conjecture. Voici le véritable état du manuscrit vu par Manuce : $\overline{\text{XXX}}$; et, comme le trait superposé signifie *mille*, on a lu *trente mille*, ce qui n'a pas le sens commun. C'est présisément le nombre de la plus belle cavalerie que l'Europe ait jamais vue : je parle de celle qui alla en Russie à la suite de Napoléon. N'est-il pas dérisoire, de prétendre qu'Antoine ait eu ce nombre de cavaliers, lui qui n'avait guère que des fugitifs. Je crois que Schütz a bien fait d'entendre ce passage comme si le nombre XXX s'appliquait aux centuries ; cela ferait trois mille, ce qui produirait une interprétation très-admissible.

Silanus et Culéon l'ont quitté. Le premier était tribun militaire dans l'armée de Lepidus ; le second, qui avait été chargé par lui de garder les défilés des Alpes, avait au contraire livré

ce passage à Antoine; puis il avait fait ouvertement défection, ou plutôt il avait suivi les instructions secrètes de Lepidus. *Voyez* Dion, liv. xlv, et Appien, liv. xiii.

Page 21. *Je me rappelle avec reconnaissance.* Cicéron avait opiné pour qu'une statue dorée fût érigée à Lepidus à la tribune aux harangues. *Voyez* la *Philippique* v, ch. 14.

LETTRE DCCCXXIV. Page 23. *Auquel il faut joindre la renommée et la conviction universelle.* Prévost avait rendu ce passage tout autrement : il parlait des *informations;* ce qui n'est nullement dans le texte, où on lit *fama scientiaque omnium.* C'est comme si, chez nous, on disait trivialement : « Ce qui est au su et au vu de toût le monde. »

Page 25. *Surtout si le succès des affaires que vous dirigez répond à nos espérances.* C'est le véritable sens, et, non pas : *si le succès des affaires présentes répond à nos espérances.* Il s'agit des nouveaux titres que Furnius peut obtenir, à la préture, en s'acquittant bien de ses fonctions actuelles; il s'agit aussi de l'avantage qui résultera pour sa candidature de ce que les comices soient présidés par Plancus, dont il est le lieutenant.

LETTRE DCCCXXV. Page 25. *Lévus.* C'est le même qui, dans lettre 832, est appelé Lévus Crispus.

Page 27. *Latérensis.* Lieutenant de Lepidus.

De concert avec un collègue qui pense comme moi, et une armée si unie et si bien disposée pour la république. Au lieu de cette phrase, on lisait dans Prévost : « C'était ce parti que devait prendre un homme de guerre. » C'est qu'il lisait *et cum collega consentiente sicut milites facerent;* ces derniers mots, ainsi que Schütz l'a jugé, sont une évidente interpolation. C'est avec raison que l'on oppose les dispositions de l'armée de Brutus et de Plancus, aux hésitations des troupes de Lepidus, qui lui-même agissait avec une profonde perfidie.

Page 29. *Dans des occasions qui ne peuvent pas m'être reprochées.* Ici la traduction de Prévost est pleine de bon sens. Il est évident que le texte est défectueux; les mots *non suis contractis* sont vides de sens; il faudrait *periculis non sua culpa contractis.* Græter croit que le mot *vitiis* est oublié; mais la conjecture de Schütz est beaucoup plus vraisemblable. Toutefois,

il faut s'abstenir de rien changer au texte. Lambin voulait *rationibus suis male contractis;* ce qui ne signifie absolument rien.

Page 29. *Ce muletier de Ventidius.* Il l'appelle muletier, parce qu'il avait fait sa fortune en achetant des mulets et en se livrant à des spéculations de fournitures.

Cependant il est certain que si nous ne campions pas au même endroit. J'ai préféré la correction de Gronove, *nisi uno loco metaremur.* Prévost et Græter s'en étaient tenus à la Vulgate, *sed certe nisi uno loco me tenerem.*

LETTRE DCCCXXVI. Page 31. *Vous et votre collègue*, etc. D. Brutus.

A l'égard des distributions de terres. Plancus, aussi bien que D. Brutus, désiraient être chargés de ce partage de lots entre les soldats, parce qu'ils y voyaient un moyen puissant de se faire des partisans.

LETTRE DCCCXXVII. Page 33. *Plancus.* Plancus est assez mal traité par les historiens, qui le dépeignent sous des traits tout différens de ceux sous lesquels nous le fait connaître Cicéron.

Il ne s'agit plus désormais de l'emporter sur les autres, mais de vous surpasser vous-même. Cicéron a voulu dire que déjà Brutus avait dépassé et vaincu le mérite de tous les autres, et qu'il ne peut plus être comparé qu'à lui-même. C'est ce que ne faisait pas assez sentir la traduction de Prévost, qui laissait subsister l'exhortation pour l'une et l'autre rivalité.

Surtout en vous écrivant, à vous. Brutus aimait ce laconisme grec dans les lettres. *Voyez* les lettres 835e et 844e de ce recueil.

LETTRE DCCCXXVIII. Page 35. *Soit par les récompenses qui conviennent au mérite.* Prévost avait dit *à la vertu;* je croirais plutôt qu'il s'agit de *la valeur:* mais le latin *virtuti* laisse un peu de vague, et le mot français *mérite* en rend assez bien la signification indéterminée.

Ce n'est point Ajax ni Achille, mais Ulysse qu'Homère a nommé le destructeur de villes. Ulysse n'avait été utile que par la ruse et la finesse; mais la pensée de Cicéron est que l'honneur des entreprises appartient à ceux qui les terminent, et que par conséquent toute la gloire de cette guerre sera pour Plancus, s'il défait Antoine, déjà battu à la bataille de Modène par Hirtius et Pansa.

Page 35. *Destructeur de villes.* j'ai rendu en français le mot πτολίπορθον que Prévost avait conservé. Ce n'est pas traduire, que de laisser au lecteur des énigmes à pénétrer.

LETTRE DCCCXXIX. Page 35. *Vous me direz.* J'ai rétabli cette tournure de Cicéron, sans laquelle tout ce passage semblait obscur. Plancus avait déjà donné de nombreuses marques d'affection à Cicéron.

LETTRE DCCCXXX. Page 37. *Flaccus Volumnius.* Lieutenant de Brutus. On ne sait pas trop ce que c'est que Titus Vibius : cependant il paraît avoir occupé dans l'armée de Brutus un rang secondaire.

LETTRE DCCCXXXI. Page 41. *Il fallait bien le flatter.* Malgré toutes les subtilités et les finesses de certains commentateurs, j'ai conservé ici la traduction de Prévost, et la leçon *palparer.* Græter voulait qu'on lût *palmarer,* expression poétique : la rame, *palmula,* pouvant seule être employée quand on ne peut pas cingler à pleines voiles. Ce sont là de belles inventions, dont cependant il faut préserver Pollion, tout poétique qu'il put être.

Pour empoisonner mes intentions. Parce que l'on eût dit qu'il marchait sur l'Italie, dans l'intention de renforcer Antoine, et non pour secourir la république.

Page 43. *Voici maintenant ce qu'on m'écrit de la Gaule de Lepidus.* Il s'agit ici de la portion de la Gaule Cisalpine que traversa M. Émilius Lepidus en l'an de Rome 566, ou plutôt c'est la Gaule maintenant occupée par Lepidus. Ce sens est évidemment préférable au premier, qui est de Manuce.

D. Corfulenus. Que Hirtius et Octave avaient envoyé à la rencontre de Pansa avec la légion Martia.

Et la seconde légion. On lit communément *la quatrième;* mais celle-ci était à Hirtius et non à Antoine : or, dans ce passage, c'est des pertes d'Antoine qu'il est question; ce ne peut donc être que de la seconde. Dans les manuscrits, les erreurs de chiffres sont faciles : d'un II il a pu être fait un IV. On vit par la lettre de Galba, 807e de ce recueil, que la seconde légion appartenait à l'armée d'Antoine.

Et toute celles d'Antoine. C'étaient la cinquième et la trente-cinquième.

Page 43. *Pontius Aquila.* L'un des meurtriers de César, était alors lieutenant de D. Brutus. Peu auparavant, ce Pontius Aquila avait battu T. Munatius Plancus, l'un des généraux d'Antoine. Pontius est, sans doute, celui qui ne s'était point levé au passage de César, quand il célébra son triomphe; ce qui le blessa au vif, si bien que, pendant plusieurs jours, il répétait avec affectation, chaque fois qu'il prenait une décision ou donnait un ordre, *si toutefois Pontius Aquila le permet.* Il mourut à la bataille de Modène, en même temps que Hirtius.

Qu'il lui reste cinq mille hommes de cavalerie. Dans tous les anciens manuscrits, le nombre est omis; le seul Manuce en a vu un qui portait un chiffre v. Bengel en a conclu qu'il fallait lire vm; leçon adoptée par Schütz, mais qui n'est pas celle de Prévost. Celui-ci lisait *trois mille.*

Bagiennus. On ignore ce que c'est que ce Bagiennus ou Vagiennus. On lisait autrefois *pupilli Bagienni.*

Page 45. *Parce qu'il y a du blé dans les champs et dans les habitations.* C'est-à-dire que la récolte est en meules ou dans les greniers; ce qui donne plus de facilités à Asinius Pollion pour l'exécution de ses plans.

Je ne veux ni manquer à la république ni lui survivre. Pollion se sert ici des mêmes expressions que Cicéron, qui, dans une lettre à Plancus, a dit : *Neque deesse reipublicæ volo neque superesse.* Or, le verbe *superesse* a, comme le remarque Aulu-Gelle, la même signification en cet endroit que *superstitem esse.*

Il me faut quarante jours, et quelquefois plus, pour recevoir des nouvelles. En comptant quarante jours depuis la bataille de Modène, cette lettre se trouve avoir été écrite à la fin de mai.

LETTRE DCCCXXXII. Page 47. *Je reçus de leur part un exprès.* Les *statores* étaient des ordonnances qui se tenaient toujours près du général pour aller porter ses ordres. Quelquefois on les envoyait à de fort grandes distances, et ils étaient tantôt coureurs, tantôt courriers.

Sans nuire à la gloire d'un homme si vain. J'ai changé ici la traduction de Prévost. Il ne s'agit pas de nuire *aux vues d'un homme affamé de louanges.* Plancus, qui ne pénétrait pas d'abord toute la perfidie de Lepidus, a pu se persuader d'abord que cet ambitieux ne voulait partager avec personne l'honneur de la vic-

toire. L'expression latine *jejuni hominis* est bien celle qui désigne la vanité sans mérite. La phrase est tout ironique.

Page 51. *Vous permettez que je succède à Hirtius.* Bien qu'il soit évident que Plancus ne réclame ici d'autre héritage que celui de l'amitié, il est venu à l'esprit de plusieurs commentateurs qu'il demandait à lui être substitué dans le consulat, dont il était en possession quand il fut tué.

LETTRE DCCCXXXIII. Page 51. *D'abandonner la Gaule Narbonnaise.* Cicéron ne veut pas dire qu'il faut la *passer*, mot vide de sens, mais qu'il eût été honteux de l'abandonner. Il se félicite qu'on ait pris un autre parti, un parti plus honorable, sans cependant, s'engager à de trop grands périls.

Page 53. *De n'avoir été qu'un sot, qui s'expose au danger sans raison.* J'ai rétabli ici le véritable sens. Furnius veut qu'on le récompense de ses services, en le faisant préteur. Il n'est pas homme à se dévouer, à courir des dangers dans le seul intérêt de la patrie; cela lui paraît sottise. Cicéron, qui veut ménager toutes les ressources de la république, lui fait à cet égard des reproches modérés, et cherche à le remettre sur la bonne voie.

Page 55. *Nous tâchons de les remettre au mois de janvier.* Et non pas *nous les avons rejetés*, comme le traduisait Prévost par un contre-sens évident. Le Calvisius dont il s'agit, est sans doute un sénateur romain; Cicéron ne vécut pas jusqu'à cette époque, à laquelle il voulait différer les comices.

LETTRE DCCCXXXIV. Page 55. *Touchant les décemvirs.* Les décemvirs devaient demander compte de la gestion du consulat d'Antoine. Appien (ch. 32 du livre III *de la Guerre civile*), parle formellement de leur nomination qui eut lieu après la jonction de Plancus avec Decimus Brutus. On voulait contraindre tous ceux qui avaient reçu des présens d'Antoine, à en faire immédiatement la déclaration, et cela sous les peines les plus graves. Il s'agissait aussi d'abroger les actes de César.

Page 57. *A la nouvelle de la victoire, que nous reçûmes le jour de votre naissance.* La nouvelle était arrivée à Rome, le jour de la naissance de D. Brutus. Cicéron proposa d'insérer son nom dans le calendrier, et un décret l'ordonna en effet.

LETTRE DCCCXXXV. Page 59. *Si ce n'est qu'il prétend que vous avez dit.* « Il faut louer ce jeune homme, l'honorer, puis

l'élever. » Prévost n'avait point traduit ce passage, voulant apparemment conserver le mérite de l'équivoque; mais pour des lecteurs qui ne savent pas le latin, il ne laissait aucun accès à l'intelligence. J'ai donc cherché un équivalent, et je crois l'avoir trouvé. Le mot de Cicéron signifie également, qu'il faut élever Octave aux dignités, ou qu'il faut le perdre ou le faire disparaître. *Voyez* SUÉTONE, *Vie d'Auguste*, ch. XII.

Page 59. *Ce n'est assurément pas Octave qui l'a imaginé.* C'est-à-dire que Brutus, dans l'ignorance où il est sur la vérité, et doutant que Cicéron ait effectivement dit le bon mot, attribue à Labéon la honte de l'avoir inventé ou rapporté. Prévost a traduit comme si Labéon eût prêté à Octave cette disposition fâcheuse contre Cicéron; mais c'est une erreur : pour s'en convaincre, il suffit de lire le commencement de la lettre. Brutus dit que ce bruit n'est pas du tout à dédaigner.

Ils sont particulièrement indignés que César et moi n'ayons pas été nommés entre les décemvirs. Il ne s'agit plus des décemvirs dont il a été question tout-à-l'heure dans la lettre 834. Les soldats s'insurgeaient contre le sénat, parce qu'on ne leur payait pas la gratification qu'on leur avait promise. Alors on nomma des décemvirs pour payer les légions qui avaient quitté Antoine. Octave se plaignait amèrement de n'avoir pas été nommé parmi ces décemvirs; plus bas, D. Brutus conseille à Cicéron de réparer cela, et d'y faire adjoindre Octave et lui-même.

Page 61. *Il me semble que les terres de Stella et de Campanie.* C'est une restitution que je me suis permise, d'après l'avis de Schütz. On lit communément *ex agris Silani*, « des terres de Silanus. » Il y avait bien un Silanus, riche partisan d'Antoine, et comme lui hors la loi; mais, quelque riche qu'il fût, que pouvaient être les terres d'un seul particulier, pour les distribuer aux soldats? D'autres lisent *ex agris Silanis*, et ils entendent que les terres en question étaient situées dans la vaste forêt de Sila. Il est vrai qu'il y avait là beaucoup de biens du domaine public, ainsi que nous l'apprenons au ch. XXII du *Brutus* de Cicéron. Un manuscrit de Dresde dit *ex agris Syllanis*, et l'on y veut voir un reste de terres confisquées par Sylla, mais non encore partagées. Toutefois il faut se rappeler que par la loi agraire de Jules César, on donna à vingt mille citoyens les terres y dénommées

agri campani et stellates. Il en était resté, contrairement à la loi de César, une certaine quantité entre les mains des anciens possesseurs. Aussi, dans la cinquième *Philippique*, Cicéron voulait que Hirtius et Pansa reprissent, pour les soldats, les terres possédées contrairement à la loi Julia, et qu'il y eût pour celles de Campanie une décision séparée.

Page 63. *Le 24 mai, à Eporedia.* Græter rejette cette date, qui cependant est celle que donnent les bons manuscrits. Quelques-uns portent VIII *kal.;* mais alors la lettre serait du lendemain, jour ou il a été écrit, par le même Brutus, un autre billet. D'autres ont préféré VI *kal.:* ce qui n'est pas possible; cet autre billet référant déjà, la lettre n'a pu être écrite plus tard que le passage où on la cite.

LETTRE DCCCXXXVI. Page 63. *Lepidus marque d'assez favorables sentimens pour nous.* Cependant ce ne fut que quatre jours après la date de cette lettre, que Lepidus se joignit à Antoine; démarche qu'il préparait depuis long-temps.

Trois puissantes armées doivent nous inspirer beaucoup de courage. Il s'agit ici de son armée, de celle d'Octave et de celle de Plancus. C'est encore une déception, car les deux dernières se joignirent aussi à Antoine.

Si vous mordez une fois le frein. Les chevaux qui s'animent et qui refusent de se laisser contenir, mordent et mâchent le frein. Il n'est pas question de *prendre le mors aux dents;* cette traduction de Prévost est un contre-sens. Græter a traduit autrement; il dit : *eh' Du anfangst Deinen Mund aufzuthun*, « avant que tu commences à ouvrir la bouche. » Cela est mieux, mais cela est beaucoup trop faible. Un cheval qui s'impatiente, qui ronge le frein, et dont l'œil s'enflamme, inspire beaucoup de crainte à tout ce qui l'entoure. C'est ce que Brutus veut dire. Dès que Cicéron menacera de son éloquence, on n'y pourra résister. Ici encore il m'a fallu rétablir le sens. Que signifiait *le moindre effort que vous ferez pour ouvrir la bouche?* Cicéron n'avait point d'effort à faire pour cela. L'image est peu agréable et n'est pas juste. Dès qu'il fera seulement mine de parler, tout cédera : voilà ce que veut dire D. Brutus.

LETTRE DCCCXXXVII. Page 65. *A cause de la fausse joie que vous nous avez donnée.* Dans la lettre 816 (*Lettres fam.*,

liv. x, lett. 15), Plancus s'était flatté que Lepidus se joindrait à lui pour défendre la république, et dans la suite il reconnut son erreur. *Voyez* la lettre 832.

Page 65. *Mais tout le monde a fort bien jugé que c'est une erreur dont vous vous étiez flatté.* Au lieu de la confusion établie par Prévost, j'ai rétabli la délicate distinction du latin. L'erreur vient d'illusion, de facilité d'espérance : c'est de celle-là que Plancus est capable, comme tous les hommes; mais il a trop de sens pour se laisser tromper, *sic decipi non potuisse.*

Le proverbe « se heurter deux fois contre la même pierre. » Ici encore Prévost avait dédaigné de traduire, et personne ne comprenait son *bis ad eumdem.* C'est l'imitation proverbiale d'un vers de Zenodote :

Δὶς πρὸς τὸν αὐτὸν αἰσχρὸν ἐισκρούειν λίθον.

« Il est honteux de se heurter deux fois contre la même pierre. »

LETTRE DCCCXXXVIII. Page 67. Dans cette lettre, Lepidus se déclare et jette le masque, il a l'air d'être contraint par la défection de son armée : il l'eût conduite contre Antoine; mais elle s'y est refusée, elle a voulu mettre un terme à l'effusion du sang. Il ne faut donc pas trop accorder de confiance à l'assertion de Plutarque, qui dit que les soldats envoyèrent dire à Antoine de venir faire le siège de leur camp, et que si Lepidus ne se rendait pas, ils le tueraient. Tout cela était une comédie méditée à l'avance.

Je vous supplie de mettre à part tous les ressentimens particuliers. C'est une allusion à la haine de Cicéron pour Antoine.

Page 69. *De ne pas traiter de crime la pitié dont nous avons été émus, moi et mon armée.* Et non pas *la clémence,* comme le disait Prévost. Il y a en latin *misericordia.* Pour être clément il faut être vainqueur; il faut avoir à pardonner, et non à se faire pardonner, à s'excuser.

LETTRE DCCCXXXIX. Page 71. *Ventidius.* Il avait amené à Marc-Antoine trois légions du Picénum, et Decimus Brutus avait inutilement tâché de le couper dans sa marche.

Pollentia. Ville de la Ligurie, qui n'est aujourd'hui qu'un petit village connu sous le nom de Pollenza.

Trebellius. Lieutenant d'Antoine, qui avait été collègue de Do-

labella dans le tribunat du peuple, et s'était opposé à lui sur divers points. Cicéron l'accuse, dans ses *Philippiques* VI et X, d'avoir dupé ses créanciers.

LETTRE DCCCXL. Page 73. P. LENTULUS. Publius Lentulus, le fils de Publius Lentulus Spinther, auquel sont adressées plusieurs lettres du livre Ier des *Lettres familières*. Il était augure, et avait suivi en Asie le proconsul Trebonius, après la mort duquel il prit le titre de propréteur sans abandonner les fonctions de la questure, mais uniquement pour mieux imposer aux peuples de son gouvernement.

Page 75. *Patiscus*. Il fut proquesteur de Lentulus lui-même après la mort de Trebatius.

Page 77. *J'ai trouvé aux Rhodiens de si mauvaises dispositions*. Quoique Prévost lût *tanta in pravitate*, il a traduit la leçon que nous adoptons avec Schütz.

Page 79. *Qui ont fait essuyer autrefois la même injustice à des personnages très-illustres*. L. Lentulus, P. Lentulus Spinther Pompée, qu'après la bataille de Pharsale ils refusèrent de recevoir.

Et aujourd'hui à nous qui sommes revêtus de magistratures. C'est la leçon adoptée par Schütz, au lieu de la version de Mongault. Il lit *et nunc quam maxime nos magistratus gerentes*. En effet, Lentulus, ne pouvait pas se dire revêtu d'une grande magistrature : Lentulus avait deux magistratures, étant à la fois propréteur et proquesteur. La confusion qui régnait dans la Vulgate, avait fait croire à Weiske que l'injure avait été faite à des magistrats rhodiens.

Ni vos dangers. Je lis *neque vestro ex parte;* c'est-à-dire que les dangers que court le sénat, ni ceux de l'Italie, ni ceux de Lentulus présent, n'ont pu émouvoir les Rhodiens, ni les déterminer à empêcher, par un secours qu'il leur était facile d'accorder, que Dolabella ne devînt dangereux à la république, que cependant des traités solennels les obligeaient de secourir.

Page 81. *Sont venus en Pamphilie*. Probablement à Perga, qui en était la capitale, et d'où est datée cette lettre.

LETTRE DCCCXLI. Page 83. *Et qu'elle était accompagnée de plus de cent vaisseaux de transport*. Dolabella les tenait bloqués afin de s'en emparer, pour opérer le passage de son armée

en Italie. Son arrivée eut produit le même effet que la perfidie d'Octave, elle eut assuré la victoire d'Antoine.

Page 83. *Si les chicanes des Rhodiens ne m'avaient arrêté.* On a vu, dans la lettre précédente, que les Rhodiens, dominés par la faction qui déjà avait refusé de recevoir Pompée, n'avaient pas voulu de Lentulus, et ne l'avaient pas mis à même de combattre Dolabella avec succès. Ils violaient en cela la foi jurée et la lettre des traités.

Page 87. *Comme votre exquise sagacité.* J'ai préféré cette expression à *divine prudence.* Sans doute rien ne ressemble plus à *divina* que *divine;* mais, dans l'acception du mot, il faut faire la part de la signification accessoire *divinare*, prévoir, deviner, être : c'est ce qui constitue la sagacité humaine. *Divine prudence* a toujours quelque chose qui choque le bon sens du lecteur. Schütz est frappé des mêmes raisons; Weiske était allé plus loin, il avait imaginé de mettre dans le texte, *divina tua mente.*

Laodicée qui est une place maritime de la Syrie. Lentulus ajoute cette explication pour que Cicéron ne la confonde pas avec la ville du même nom située dans le gouvernement d'Asie; mais cela était-il bien nécessaire? ces mots sont-ils bien de Lentulus? Quelle apparence qu'il ait cru devoir cette explication à Cicéron, qui connaissait parfaitement ces contrées, ayant gouverné la Cilicie?

Page 89. *Je crois avoir assez bien servi la république, pour ne pas regarder comme un bienfait le gouvernement de cette province.* Prévost, en faisant dire à Lentulus que ses services le mettaient en droit d'attendre encore d'autres récompenses, commettait un contre-sens évident. Je me suis conformé à la version de Græter. La fin de cet alinéa n'était pas moins défigurée, et notamment la citation grecque.

Dont j'ai partagé l'action. On voit que Lentulus se vante ici d'être l'un des conjurés qui ont donné la mort à César, et cependant aucune histoire ne parle de lui à ce sujet. Est-ce par forfanterie, comme le dit Græter dans son commentaire, ou bien l'histoire a-t-elle été injuste envers lui? S'il n'y avait pas dans l'assertion un fond de vérité, on ne concevrait pas qu'il eût osé l'adresser à Cicéron, témoin oculaire.

C'est de leur bonne volonté que je tenais ma province. Lentu-

lus ayant assisté au meurtre de César, auquel il se vante d'avoir pris part, ne sera parti que dans le temps où Antoine disposait de tout.

Page 91. *Je n'ai pu voir votre fils.* Græter fait de ce qui suit un *post-scriptum.* Brutus avait réuni à Athènes toute la jeunesse romaine, qui était venue s'y livrer à l'étude. Il affectionnait particulièrement le fils de Cicéron, dont il fit son lieutenant en lui donnant le commandement de la cavalerie.

Parce qu'il était déjà parti pour le quartier d'hiver. Comment concevoir que le 2 juin on partit pour les quartiers d'hiver. Aussi Schütz a-t-il indiqué que ce fait se reportait à l'année précédente, opinion que Græter a longuement développée, en faisant l'itinéraire de toute la route de Lentulus, et supputant, depuis son départ en avril, tous les détours et tous les séjours qu'il a dû faire. D'autres pensent que par *hiberna* il faut entendre tous les camps construits d'une manière durable, tous les postes permanens, *castra stativa;* mais, dans ce cas, l'expression serait au moins étrange.

LETTRE DCCCXLII. Page 91. *Si les légions d'Afrique et de Sardaigne doivent passer la mer.* C'est à dessein que j'ai laissé une lacune dans le texte. Il n'y avait point de légions en Sardaigne, et cela détermine Strolth à supprimer les mots *et ex Sardinia;* j'aime mieux, avec Schütz, y reconnaître une lacune. Que nous importe de savoir ce qu'il fallait faire venir de Sardaigne?

Et me décerner ou non une solde pour mes troupes. Prévost avait dit *des appointemens;* en sorte que ce fut un avantage pécuniaire réclamé par Decimus Brutus pour lui-même. Græter a bien compris que le *stipendium* a dans ce passage une tout autre portée.

LETTRE DCCCXLIII. Page 93. *Segulius.* C'est lui qui avait imputé à Cicéron ce propos : « qu'il fallait louer Octave et *l'élever;* » il avait même rapporté le bon mot à Octave lui-même. Segulius, homme avide et prodigue à la fois, cherchait à simmiscer à la distribution des terres; il persuada à Octave et à Brutus que Cicéron, en se faisant comprendre au nombre des décemvirs, avait eu soin de l'en exclure.

Page 95. *Sur la distribution des terres par vous et par César.* C'est par eux directement, et non *en leur nom,* comme l'avait

traduit Prévost. Cicéron cherche à réparer le grief dont on se plaint : il empêche tout le monde de se livrer à cette occupation généralement convoitée, parce qu'elle est aussi lucrative que populaire ; il la réserve à Octave et à D. Brutus.

LETTRE DCCCXLIV. Page 97. *Lepidus est dans des dispositions favorables.* Quand Cicéron écrivait cela, on n'avait pas encore reçu à Rome la lettre 838, que Lepidus adressa au sénat et au peuple.

Servius. C'est le cousin de Brutus : quelques commentateurs veulent qu'on lise *Servilius ;* ce qui est inadmissible.

LETTRE DCCCXLV. Page 99. *Au dessous d'un grand fleuve qu'on ne pouvait traverser qu'avec lenteur.* On pense qu'il s'était appuyé à la Durance.

Et d'être à portée du territoire des Vocontiens, à travers lequel ma retraite est assurée. Il faut que Prévost ait été singulièrement distrait pour voir ici un nom d'homme. Il a traduit : « et d'assurer ma marche en faisant garder par Vocontius les lieux où je devais passer. » Or, cette version n'est ni historique, ni grammaticale. On ne saurait que faire d'un Vocontius ; mais il y a dans ces contrées des Vocontiens, une ville appelée *Forum Vocontium.*

Page 101. *L'on n'est pas sans espérance pour sa vie.* Il mourut néanmoins de la blessure qu'il s'était faite ; le sénat fit ses funérailles aux frais du trésor et lui érigea un monument.

Qu'Antoine lui avait envoyé. Prévost traduit la leçon *ad me ;* il dit *qu'Antoine m'avait envoyé.* Mais cela n'aurait point de sens : on n'intercepte pas ce qui nous est adressé, on le reçoit. Schütz et Græter l'ont bien senti.

Page 103. *Je pense avec plaisir que plus ils désiraient me gagner, etc.* Ici il a encore fallu corriger la traduction de Prévost : *quo magis me petiverunt*, signifie *plus ils m'ont recherché*, et non *plus ils étaient animés contre moi.* Antoine et Lepidus n'avaient rien épargné pour gagner Plancus ; ils lui dépêchaient émissaires sur émissaires, et lui écrivaient lettres sur lettres.

A Cularon sur la frontière des Allobroges. C'est Scaliger, Sirmond et Bremard qui lisent ainsi. Dans les manuscrits, il y a presque toujours *Civarone* (ce qui serait Charoni en Savoie). La *notitia imperii* dit que la première cohorte de la légion Flavia, est stationnée à Cularon en Savoie. Cularon est aussi sur la Table de

Peutinger. Sirmond croit que cette ville est la même que celle qui fut ensuite appelée *Gratianopolis* par l'empereur Gratien, et Manuce jette du doute sur cette opinion (*voyez* t. II, p. 90). On soutient que Cularon est Grenoble, et que sur une des portes de cette ville on a trouvé une inscription où il y a *muri culaironenses*.

LETTRE DCCCXLVI. Page 105. C. ASINIUS POLLION A CICÉRON. Nous renvoyons pour les détails sur ce célèbre personnage à une excellente brochure de M. Torbecke, dont on peut voir un extrait à l'article ASINIUS POLLION, dans *l'Encyclopédie des gens du monde*. Le Balbus dont il est ici question, est le neveu de L. Cornelius Balbus; il était Espagnol de naissance et patricien de Gades. Sur la recommandation de son patron, L. Cornelius Lentulus lui avait accordé le droit de cité pour lui, et probablement aussi pour son frère et son neveu, dont il est ici parlé. Il paraît que la questure qu'il exerçait sous Asinius Pollion ne l'empêchait pas d'être en même temps magistrat de sa patrie.

Dans les états du roi Bogude. Il régnait sur la Mauritanie.

Il a fait présent..... d'un anneau d'or. En disant qu'il excite ici César, on rappelle la violence que J. César fit à Laberius, en le forçant à jouer la comédie; ce qui le priva du rang de chevalier, qu'ensuite il lui rendit en lui remettant l'anneau qui en était le signe distinctif, et en y ajoutant une somme d'argent.

Et l'a conduit aux QUATORZE *bancs.* Dans la traduction, ce passage était entièrement défiguré. Prévost avait dit : « il l'a fait entrer dans le treizième banc. « On disait à Rome *in quatuordecim*, « dans les quatorze, » pour marquer que celui qui s'y asseyait était chevalier. Or, cette distinction qui existait à Rome, il paraît que Balbus l'introduisit à Gades, et qu'il la conféra au bateleur Herennius.

Page 107. *Mais voici d'autres excès pour lesquels il n'a pas eu l'exemple de César.* C'est encore une correction ; Prévost avait dit : « pour lesquels il n'a pas même eu besoin de l'exemple de César; » ce qui laisserait supposer que César a fait quelque chose de semblable, tandis qu'il s'agit d'une absurdité que Balbus a faite sans pouvoir le citer à l'appui de sa conduite.

Et le misérable gladiateur répétant. L'expression *quiritare* est devenue assez familière à l'érudition française, pour qu'on ne

prive pas la traduction de l'originalité piquante du latin : *quiritare* signifiait se donner des airs de *Quirite*. Il ne fallait pas dire, le *méprisable gladiateur;* car *miser* est ici une expression non de dédain, mais de pitié.

Page 107. *Un coureur de ventes.* C'est-à-dire un brocanteur qui de vente en vente publique achetait, revendait, etc.

C'est à un pareil monstre que j'ai eu affaire. Cette traduction, conforme à celle de Græter, est préférable au sens donné par Prévost : « J'ai eu moi-même un différent avec ce monstre. »

LETTRE DCCCXLVIII. Page 113. *Sur la perte de Dolabella.* Le latin dit *oppresso Dolabella;* ce qui ne signifie pas *la ruine* de Dolabella, mais sa défaite.

Le peu qui reste porte sur l'année de votre consulat. Nous avons vu que Brutus et Cassius avaient été préteurs en 708. Ils pouvaient donc se présenter au consulat deux ans après, et ils furent en effet désignés pour 712.

LETTRE DCCCXLIX. Page 115. Schütz fait remarquer qu'il règne beaucoup d'incertitude sur l'auteur de cette lettre. Ce ne peut être Quintus, le frère du proconsul C. Cassius, qui commandait l'Espagne. Quelques critiques croient que c'est Cassius Parmensis, qui, selon Appien, fut laissé à la tête de l'Asie par Cassius et Brutus; mais cette opinion est loin d'être solidement établie. Il est plus probable que c'est le neveu du proconsul Cassius : Appien le cite aussi au livre IV et dit, qu'à la bataille de Philippes il combattit vaillamment jusqu'à la mort. Strothius a imaginé d'attribuer cette lettre à Lentulus; ce qui est tout-à-fait inadmissible, car il écrivit de Perga les lettres 840, 841 de ce Recueil, et dans ces lettres il annonce le projet de parcourir toute la province pour y recueillir de l'argent. Il ne pouvait donc se trouver à l'île de Cypre aux ides de juin, lui qui, le 2 de ce mois, courait la Pamphilie; d'ailleurs il n'aurait pas manqué de rappeler ces deux lettres précédentes.

Si nous nous applaudissons de la victoire. C'est la victoire remportée à Modène, sur Marc-Antoine, dont la nouvelle venait seulement d'arriver en Asie.

Vous, le plus grand des citoyens. Il a fallu ramener au sens latin tout le reste de ce passage, noyé dans des périphrases sans fin.

Page 117. *J'ai suivi la flotte de Dolabella, commandée par Lucilius.* Il avait apparemment pour surnom Figulus, car Appien nous assure que c'était L. Figulus qui commandait la flotte de Dolabella. Manuce, par cette raison, veut qu'on lise ici Lucius. Il est certain, dit-il, que Figulus était un surnom des Marcius et des Nigidius, et non des Lucilius. Il cite de plus, en faveur de Lucius, deux fort anciens manuscrits. (PRÉVOST.)

Qui après m'avoir fait souvent espérer de passer à nous, et se retirait cependant toujours. Prévost avait compris que la promesse était de livrer ce passage en quittant son poste. Il me semble que c'est une erreur, et j'ai pour appui de cette opinion, Græter, qui a traduit comme moi : « Lucilius, soit qu'il n'osât point, soit qu'il ne le voulût pas, ne bougeait point pour opérer sa jonction; enfin il se retira. »

S'est enfin rendu à Corycum. Et non à Corcyre, comme le voulait Prévost. Corycum est un port de Cilicie.

Tullius Cimber. C'était parmi les meurtriers de César l'un des plus célèbres.

Turulius. Valère-Maxime rapporte que ce Turulius prit ensuite parti pour Antoine contre Octave, et qu'ayant manqué de respect pour Esculape, il fut puni de son impiété.

A l'exemple des Tarsiens. La ville de Tarse en Cilicie, est la patrie de l'apôtre saint Paul; elle a donné naissance aussi à plusieurs grands prophètes.

Page 119. *Notre cher Cassius a le sien à Paltos.* Paltos est une ville de Syrie, voisine de Laodicée, à ce que nous disent Pline et Strabon, dont le témoignage fait ainsi disparaître toutes les difficultés d'orthographe et de grammaire, ainsi que les mauvaises leçons des copistes.

Le blé vaut déjà douze drachmes au camp de Dolabella. Schütz croit qu'il s'agit du *medimnus;* ce qui ferait à peu près douze francs le boisseau. Prévost estime qu'il s'agit du boisseau romain pesant vingt-cinq livres; mais le *medimnus* contenait six boisseaux et deux amphores. Ces évaluations sont problématiques, 1° parce que la mesure n'est pas exprimée, 2° parce que le poids du froment est variable de sa nature.

Crommyu-acris. Nous avons rétabli cette leçon, qui n'est autre que le grec Κρόμυον ἄκρα. Strabon et Ptolémée nous indiquent dans

l'île de Cypre, un promontoire de ce nom. *Acris* apparaît ici sous la forme de diminutif.

LETTRE DCCCL. Page 121. *Je suis déjà à la seconde page.* Il fallait que les pages fussent bien courtes, ou que ce billet fût écrit sur de petites tablettes.

LETTRE DCCCLI. Page 121. Dans l'ordre des dates suivies par Schütz, cette lettre est la dernière que nous ayons conservée : Cicéron y laisse déjà percer de vives inquiétudes sur le salut de la république. Il ne se fie qu'aux consuls désignés, qui sont Decimus Brutus et Plancus; il ne dit pas un mot d'Octave : il n'est plus à ses yeux ce jeune homme sur lequel reposent tant d'espérances.

LETTRE DCCCLII. Page 125. PLANCUS A CICÉRON. Ce Plancus, que les historiens jugent si sévèrement, nous apparaît sous un jour bien favorable dans toute sa correspondance avec Cicéron. Il paraît que sérieusement il était dévoué à la république, et que la plus douce récompense de ses services, était l'approbation du grand homme auquel il écrit. Asinius Pollion céda longtemps avant Plancus : il passa au parti d'Antoine en novembre; mais Plancus résista jusqu'après la formation du triumvirat, il tint bon tant qu'il y eut espoir de sauver l'état. Quand il fit sa soumission, on ne pouvait être d'aucun secours à Cicéron ni à la république. Velleius Paterculus n'en a point jugé ainsi: *Adjutor D. Bruti designati consulis, collegæ sui, senatuique se litteris venditans mox ejusdem proditor.*

Page 129. *Que Jules César a adopté comme fils, et que vous avez accepté comme tel.* La version de Prévost est, « que César et vous, paraissez avoir adopté comme fils. » Contre-sens étrange, qui fait d'Octave le fils de Cicéron.

Qui leur est absolument hostile. C'est la leçon *illis,* au lieu d'*illi* selon laquelle Prévost rapportait cette disposition au seul Lepidus, en traduisant : « qui est absolument opposée à Lepidus. » Quelques manuscrits portent *aversissimum;* ce qu'un commentateur entend comme si Plancus eût voulu dire que l'Espagne était fort éloignée.

Pour solliciter un consulat de deux mois. Octave avait envoyé quatre cents soldats au sénat, pour demander au nom de l'armée qu'il fût nommé consul. C'est sans doute en cette occasion que

le centurion frappant de la main la garde de son glaive, s'écria : *Si vous ne le faites consul, celui-ci le fera.* Pourquoi est-il dit qu'il ne s'agit que d'un consulat de deux mois? il en restait cinq à courir, Plancus pensait-il qu'il s'en écoulerait plusieurs avant la nomination? ou bien; le mot *bimestris* s'employait-il proverbialement pour tout délai très-court? La difficulté est assez sérieuse.

Page 129. *Ses amis pourraient par leurs conseils.* Plancus indique ici L. Marcius Philippus, beau-père d'Octave, et Clodius Marcellus, le mari de sa sœur.

Page 131. *Si César voulait écouter ce que l'honneur demande de lui.* Plancus, quand il écrivait, ignorait encore que déjà César Octave marchait sur Rome pour se faire adjuger le consulat de vive force.

Ou si les légions d'Afrique arrivaient promptement. C'était l'armée que César avait laissée en Afrique, après avoir vaincu Scipion, beau-père de Pompée. Elle était commandée par Q. Cornificius; Dion y joint T. Sextius et D. Lélius. (Prévost.) L'arrivée de cette armée rendit le courage au sénat, et, repentant des concessions faites aux troupes d'Octave, il confia à l'armée d'Afrique la défense de Rome.

Au camp, le 28 *juillet.* Cette date a paru suspecte : frappés de ce que Plancus parle de la demande d'un consulat de deux mois, ils effacent le mot *sextiles* à la fin de la lettre, et supposent la date de beaucoup postérieure. Mais, supposons que Plancus n'ait écrit que v *kal.* sans y ajouter *sext.*, il faudrait toujours sous-entendre les *kalendas sextiles;* car c'est la veille des calendes de ce mois que Lepidus fut déclaré ennemi public. Or, Octave ne demanda le consulat qu'après ce sénatus-consulte. On ne peut pas non plus entendre les calendes de septembre, puisque Octave prit, en effet, possession du consulat le lendemain des ides d'aout. *Voyez* Dion, liv. xvi.

LETTRE DCCCLIII. Page 133. *D'imiter ma mère.* Nous n'avons guère d'autres renseignemens sur le caractère de la mère de Cicéron, que ce trait d'économie, ou, si l'on veut, d'avarice. La date de cette lettre et de toutes celles qui suivent est incertaine; cependant Wieland l'a classée dans son xiiie livre, ainsi que les deux suivantes.

LETTRE DCCCLIV. Page 135. Prévost croit que le personnage auquel est adressée cette lettre est ce Titius qui fut tribun du peuple après la mort de César. Glandorp l'adresse à C. Titius, auquel est écrite la 248e, et non à T. Titius, lieutenant de Pompée, pour lequel est la lettre 181e. Enfin, les opinions varient beaucoup. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette belle consolation a été donnée à un ami à l'occasion de son fils.

Page 137. *Dans le cours de cette dangereuse et funeste année.* Cette indication fait penser à Martyni-Laguna, que cette lettre a été écrite peu de temps après la bataille de Pharsale; d'où il conclut qu'elle est de l'an de Rome 706. Ragazzoni, au contraire, croit qu'elle est de 709, et qu'elle a précédé de peu la guerre civile suscitée par Antoine. Toutefois, Schütz remarque, avec beaucoup de raison, que l'épithète de *pestilentissimus annus* ne pouvait convenir à aucune de ces époques; car si la guerre civile ne faisait que menacer, les choses n'étaient pas désespérées. Quant à lui, il s'abstint de toute faction.

Le simple sentiment de notre propre peine. Schütz pense qu'il faut lire *causa doloris*, au lieu de *cura doloris;* ou plutôt il ne fait que reproduire l'opinion d'Ernesti, et s'abstient sagement de l'introduire dans le texte.

LETTRE DCCCLV. Page 139. A Cornificius. Il paraît que Cornificius était à la campagne, et parcourait le pays pour son plaisir, quand Cicéron lui écrivit ce billet où il est question du jugement porté sur ses divers domaines. Si la date se rapportait au départ de Cornificius pour l'Afrique, il eût été déraisonnable de lui écrire ainsi, et d'attendre de lui de longues épîtres, qu'il n'aurait pu écrire au milieu des soins que lui causait l'administration de sa province.

LETTRE DCCCLVI. Page 141. *Je vous ai expliqué l'affaire de Silius.* Dans un testament, Turpilia avait institué Silius pour héritier, soit en partie, soit pour le tout. Silius avait demandé l'envoi en possession, conformément à l'édit du préteur. Cependant les parens contestaient, et soutenaient que Turpilia n'avait pas eu le droit de faire un testament. Il s'agissait donc de transaction. Cicéron consulta Trebatius sur la teneur et la validité de la transaction, et Trebatius a répondu qu'elle pouvait se faire, tandis que le jurisconsulte Servius Sulpicius le niait, par la raison

que l'envoi en possession du préteur se faisait selon le testament, mais que l'acte de celui qui n'avait pu tester ne pouvait non plus motiver l'envoi en possession. Trebatius répondait qu'il suffisait, pour l'envoi en possession, qu'il y eût un testament quelconque, nul ou valable, et que dès-lors la transaction se pouvait conclure sans danger.

Page 141. *Si l'édit du préteur, etc.* Dans beaucoup d'éditions on ajoute le nom de Q. Cépion, et ceux qui adoptent cette leçon croient qu'il est question de M. Brutus, adopté par son oncle Servilius Cépion. En effet, dans la *Philippique* x, il est qualifié de Q. Cépion Brutus; mais dans beaucoup d'autres manuscrits on lit, au lieu du nom de Q. Cépion, *possessionem Q. Cæpio.* D'autres omettent le Q.; puis il n'est pas d'usage que Brutus figure sous le seul nom de Cépion : il est manifeste que ce nom n'est entré dans le texte que par une erreur de copiste.

Servius. C'était le premier jurisconsulte de l'époque. *Voyez Brutus* ou *des Orateurs illustres.*

Ofilius. C'était aussi un jurisconsulte célèbre. On trouve son nom dans Pomponius, *de Origine juris.*

LETTRE DCCCLVII. Page 143. *Si un héritier pouvait appeler quelqu'un en justice pour un vol fait avant l'héritage.* On soutenait que l'héritier n'avait de droit que sur la succession, laquelle ne se composait que des biens délaissés au jour de la mort; mais si le défunt avait action, cette action constituait un droit, une prétention : en sorte que je ne comprends pas que Trebatius ait si fort contesté l'opinion contraire. Paullus (*des Fastes*, liv. I, ch. 47) dit que l'action compète au propriétaire de la chose volée, à son héritier, au possesseur des biens, au père adoptif et au légataire.

Sext. Élius. Jurisconsulte subtile, qu'Ennius a honoré de l'épithète de *catus* dans ce vers :

> Egregie cordatus homo catus Cælius Sextius.

Voyez *de l'Orateur*, liv. I, ch. 56, et liv. III, ch. 33; *Brutus*, ch. XX; *Tusculanes*, liv. I, ch. 9; VARRON, liv. VI, et POMPONIUS, *de l'Origine du droit.*

M. Brutus. Savant en droit public et privé. Il écrivit sur le droit civil (*de l'Orateur*, liv. II, ch. 32; *pour Cluentius*, ch. LI).

Il paraît que les trois jurisconsultes ici désignés pensaient contrairement à l'avis de Trebatius, que l'héritier n'avait pas d'action.

Page 143. *M'. Manilius.* Qui fut consul avec E. Censorinus en l'an de Rome 609. Il était savant jurisconsulte, et répondait avec beaucoup de profondeur aux questions qui lui étaient adressées.

Scévola. P. Mucius Scévola. Il est compté, avec M'. Manilius et M. Brutus, parmi les principaux citoyens de Rome.

Testa. C'est le surnom de Trebatius, que, par plaisanterie, il accole à celui de Scévola; ce qui est plus piquant que s'il eût dit: « J'accède à l'opinion de Scévola et à la vôtre. »

LETTRE DCCCLVIII. Page 143. A Appius. Manuce, Grævius, Ernesti et d'autres ont voulu qu'on lût *Ampius*, au lieu d'*Appius*, en sorte que cette lettre fût adressée au même *Ampius Balbus*, pour lequel est la 514e. Pour que cela soit admissible, il faut qu'elle ait été écrite en 709, mais avant celle par laquelle Cicéron annonce qu'il a obtenu le rappel d'Ampius, alors exilé. Il se pourrait néanmoins que cette lettre fût adressée à Appius Claudius, fils de Caïus, à celui que Cicéron recommande à D. Brutus dans la lettre 817.

LETTRE DCCCLIX. Page 145. *De traiter convenablement Hippius à ma considération.* Il y a dans le texte de Schütz, *C. Valgius Hippiannus.* Manuce déclare que c'est le fils de Q. Hippius, dont il est parlé au commencement de cette lettre, et il pense qu'il a été adopté par un C. Valgius. Ernesti, au contraire, pense qu'il s'agit, dans les deux endroits, du même individu; mais s'il en était ainsi, le nom de Valgius eût été ajouté dès la première mention.

LETTRES A BRUTUS.

LETTRE III. Page 147. *Lucius Clodius.* On ne nous dit pas à quelle branche de la famille Clodienne appartenait ce tribun. Pighius, dans ses *Annales*, le prend pour ce C. Clodius dont Dion parle dans son Histoire; cependant tous les manuscrits s'accordent pour lui donner le prénom de Lucius, et le titre de

tribun désigné lui vient du choix qu'en avait fait César, lequel, à l'occasion de la guerre qu'il méditait contre les Parthes, avait nommé pour deux ans les consuls et tous les magistrats.

Page 147. *Il s'imagine que ses ennemis.* Le latin dit : *Aliquid a suis, vel per suos potius iniquos, ad te esse delatum.* Et Prévost dit en note : « Une information donnée *a suis iniquis* passe par un autre canal, *per alium* ou *per litteras;* mais *per suos iniquos* marque l'action immédiate et personnelle. C'est ainsi qu'on lit dans Térence : *Filius meus per alium offendit sententiam suam.* » A ces réflexions de Prévost, j'ajouterai que le sens de *per* est devenu, dans les siècles de décadence, d'un usage assez différent de sa signification primitive. Ainsi l'on trouve des impressions où il prend absolument le même sens que notre *par.* Je citerai celle de Pierre Pertuis dans le canton de Berne; on y lit : *Via facta per M. Durvum :* « Cette route ayant été faite par M. Durvus. » On en pourrait rapporter encore beaucoup d'exemples.

Page 149. *Clodius doit sa fortune à Antoine; cependant il vous a..... une grande partie de l'obligation.* Serait-ce que la désignation de son tribunat aurait été faite à la sollicitation d'Antoine, et sur l'avis de Brutus, alors préteur de la ville? Cette conjecture est de Manuce; mais j'aime mieux croire qu'il est question de tout autre bienfait. Le tribunat n'était pas si important que l'on pût se servir à cet égard d'expressions aussi pompeuses.

LETTRE IV. Page 149. Brutus, ayant quitté Rome après le meurtre de César, s'était rendu dans la Macédoine pour y affermir l'autorité du sénat. Il avait rendu compte à cette compagnie, par deux rapports, du succès de ses efforts, et ce sont ces rapports dont il est fait mention dans cette lettre. Non-seulement il entrait dans le détail des moyens par lesquels il agissait sur les troupes, mais il exposait l'état de l'esprit public dans la Grèce et l'Illyrie : il racontait comment Caïus, frère d'Antoine, avait été obligé de se retirer avec sept cohortes à Apollonie; comment ensuite le jeune Cicéron le battit et le fit prisonnier. Brutus annonçait aussi la perfidie de Dolabella, qui avait fait périr Trebonius. Ces rapports inspirèrent à Cicéron les *Philippiques* X et XI.

Page 151. *Caïus est encore mon prisonnier.* Nous avons parlé de lui dans la lettre précédente. Il avait été préteur de Rome l'année précédente, c'est-à-dire qu'il était en fonction quand

César fut tué. C'est par ordre de son frère qu'il avait couru en Macédoine pour prévenir Brutus et s'en emparer avant son arrivée. Prisonnier de Brutus, il fut traité avec beaucoup d'égards, et même il eût été rendu à la liberté, sans les remontrances de Cicéron. Quand le triumvirat eut donné cours à ses sanglantes proscriptions, Caïus Antoine fut mis à mort comme par voie de représailles.

Page 151. *Notre Cassius est maître de la Syrie.* — *Voyez*, pour plus de détails, les lettres 795 et 814, où Cassius lui-même rapporte les faits.

Murcus et Marcius l'ont appelé volontairement. L'un est L. Statius Murcus, l'autre Q. Marcius Crispus; tous deux étaient des chefs du parti de César, qui commandaient chacun trois légions. Ils s'étaient joints contre Cécilius Bassus, du parti de Pompée, qui n'avait qu'une légion. Celui-ci se soumit aussi à Cassius, qui se trouva de la sorte à la tête de toutes les forces romaines de la Syrie.

J'ai écrit à Tertia, ma sœur. Tertia était femme de Cassius. Servilie, mère de Brutus, était sœur de Caton par la même mère, mais elle était fille d'un autre père, qui se nommait Servilius. Les filles romaines prenaient ordinairement le nom de leur père, excepté lorsqu'elles étaient plusieurs sœurs; car on les désignait alors par l'ordre numérique de leur naissance, comme *Secunda*, *Tertia*, *etc.*

En obtenant qu'on m'envoie quelques troupes d'Italie. Pansa faisait alors des efforts inouïs afin de réunir assez de troupes pour que l'on pût dégager Decimus Brutus, qu'Antoine tenait assiégé dans Modène. Il n'aurait donc pas consenti à ce qu'on en détachât pour les envoyer en Macédoine. A dater de cette demande de Brutus à Cicéron, les anciens éditeurs commençaient une lettre nouvelle : Ragazzoni vit fort bien que ce n'était qu'un paragraphe de la même lettre; d'autres critiques ont adopté son opinion.

L'Asie, qui d'ailleurs est si maltraitée par Dolabella. Il en est parlé en beaucoup d'endroits. Mais *voyez* plus bas la lettre 6, qui est une réponse à celle-ci.

Page 153. *Que, pour s'élever aux honneurs paternels, il ne faudra point qu'il abuse de votre gloire.* C'est-à-dire qu'il a par

lui-même assez de mérite pour se passer de la réputation de son père, pour arriver aux emplois, autrement qu'à la faveur de ses grands souvenirs, ce qui est toujours un abus.

LETTRE V. Page 153. *Vous avez pu connaître par la lettre de Plancus.* Cette lettre était adressée au sénat et au peuple romain; c'est la 779e de ce Recueil (8e du livre x). Elle fut l'objet d'une délibération très-animée dans le sénat.

Lepidus. Les notes des volumes précédens l'ont assez fait connaître. On sait comment ses hypocrites démonstrations pour la liberté étaient toujours démenties par les faits. Dans cette circonstance, il avait envoyé ses lieutenans Silanus et Culléon au secours d'Antoine devant Modène; mais, dans sa lettre à Cicéron, il avait feint d'être trahi par eux : il les avait accusés de perfidie, de désertion. Cicéron, cependant, n'était pas sa dupe, et Decimus Brutus, dans une de ses lettres, l'appelle *hominem ventosissimum.* Tunstall croit que Cicéron s'emporte ici contre Lepidus, parce que celui-ci avait reçu Antoine dans son camp; mais c'est un véritable anachronisme, car, ainsi que l'a déjà fait remarquer Prévost, cela n'arriva que six semaines plus tard.

Qui, après son frère, ne hait rien tant que ses plus proches parens. Le frère de Lepidus était L. Paullus, qui fut consul avec C. Marcellus. A. Rullius fut abandonné à la proscription du consentement de Lepidus, et pour avoir demandé, après la bataille de Modène, que la quatrième légion et la légion Martiale fussent données à Decimus Brutus. Les consuls Hirtius et Pansa étant morts en combattant, ces troupes s'étaient volontairement rangées sous les ordres d'Octave, qui les voulait conserver, et qui garda rancune à Paullus de sa proposition. Quant à ses proches parens, la femme de Lepidus était sœur de Brutus, aussi bien que celle de Cassius, et toutes deux se trouvaient alors à Rome.

Ce furieux de Servilius ne me donne pas ici peu d'occupation. Il était consul avec César, pendant que celui-ci faisait contre Pompée la campagne de Pharsale.

Page 155. *Je reçus..... une lettre de notre ami Lentulus.* Ce Lentulus était fils de P. Lentulus Spinther, qui était consul pendant l'exil de Cicéron, et qui avait été le principal auteur de son rappel. Le fils était questeur de Trebonius dans la province d'Asie. Il en prit l'administration après la mort de Trebonius, et la dé-

fendit contre Dolabella, qui trouva néanmoins le moyen de l'en chasser. (PRÉVOST.)

LETTRE VI. Page 155. *J'avais donné une lettre à Scaptius.* Il est évident qu'il faut lire *ad* III *id april.*, et non *ad* VI; car, outre qu'il répond à toutes les parties de la lettre de Brutus, il annonce que, contrairement à la volonté de Pansa, il a proposé que l'on chargeât Cassius de faire la guerre à Dolabella. Il y avait deux Scaptius; on se rappelle combien ils donnèrent de besogne à Cicéron pendant son gouvernement de Cilicie. Ils l'importunaient sans cesse des réclamations de Brutus, dont ils étaient les agens d'affaires, l'un en Cappadoce, l'autre à Chypre. Brutus avait obtenu de Cicéron une préfecture pour l'un, une dignité de tribun des soldats pour l'autre; mais, quant aux demandes pécuniaires, Cicéron fut sévère appréciateur de leur justice, et ne déféra point à toutes leurs exigences.

Page 157. *Vous m'écrivez, etc.* Dans l'édition de Lemaire, les mots *non erit* sont suivis d'une répétition de la date, qui, cette fois, est celle des ides d'avril, *id. april.* Les mots *ad in Asiam censeo persequendum. Nihil mihi videris hoc tempore melius acturus....* y manquent tout-à-fait; puis on intercale une autre lettre, qui est notre cinquième, pour reprendre la suite de celle-ci sous le n° 24. Mais il est bien évident que Cicéron écrivit tout cela d'un seul contexte, ainsi que l'ont pensé Ragazoni et d'Olivet; car c'est toujours la réponse à la même lettre de Brutus.

Je ne connais point d'autre moyen de lever de l'argent que celui d'en emprunter des villes. Le sénat avait rendu un décret à cet égard; ce décret portait que, pour entretenir son armée, Brutus était autorisé à emprunter de qui il voudrait.

Pansa trouve mauvais qu'on laisse partir tant de volontaires pour vous joindre. Cette précaution de garder toutes les troupes en Italie avait paru suspecte à Brutus, qui ne rendait pas une entière justice aux bonnes intentions de Pansa, tandis que Cicéron ne cessait de se porter son garant et d'approuver ses plans.

Page 159. *Vous avez écrit à votre sœur Tertia de ne pas publier.* La précaution n'était pas inutile; car il fallait éviter de donner au parti d'Octave une idée exagérée des forces de Brutus et de Cassius. Au surplus, ces nouvelles étaient déjà connues : le premier détail en était venu par la lettre de Lentulus, qui arriva

deux jours avant celle de Brutus, et dont Cicéron fit la lecture au sénat.

LETTRE VII. Page 161. *Mes mesures ont peut-être été un peu plus fermes.* Cicéron aurait voulu qu'on fît périr Antoine avec César; en vingt endroits de sa correspondance, nous trouvons, à ce sujet, les plaintes les plus vives et les mieux fondées. Les conjurés, au contraire, et Brutus surtout, avaient voulu donner une preuve de leur respect pour l'autorité consulaire dont Antoine était revêtu. Ils se laissèrent même persécuter par lui, et sortirent de Rome, quand ils auraient fort bien pu résister. En frappant César, leur poignard ne s'était adressé qu'à un tyran en dehors des pouvoirs légaux, et par conséquent hors la loi. Néanmoins ce fut ce timide respect des formes établies, cette sanction des actes de César qui perdit et Rome et les conjurés eux-mêmes.

Et nous éteignîmes l'ardeur publique. Cicéron rappelle ici l'enthousiasme de liberté qui s'empara de l'Italie à la mort de César. Dans une lettre adressée collectivement à Antoine par Brutus et Cassius, ils disent qu'ils s'étaient jetés volontairement en son pouvoir, et que par son avis ils avaient congédié leurs amis, qui se rendaient en foule auprès d'eux, des principales villes d'Italie. Ici, comme en beaucoup d'autres circonstances, l'occasion fut perdue et ne se retrouva plus. Il fallut marcher de combat en combat, de défection en défection, et Rome fut asservie faute d'un meurtre de plus.

Si quelque dieu n'eût inspiré le cœur d'Octave. Neveu de César, fils adoptif institué son héritier par testament, il ne soutint d'abord la cause de la liberté et du sénat que parce qu'il craignait les prétentions et la rapacité d'Antoine. Il appela donc à lui tous les vétérans qui avaient servi César, et marcha vers Rome à la tête d'une forte armée. Antoine, ne pouvant s'en rendre maître, fut obligé de se retirer dans la Gaule Cisalpine, où il assiégea Modène.

Page 163. *On n'aurait pas manqué de décerner de justes honneurs aux dieux immortels.* Il s'agit de supplications. Plus la victoire était importante, plus ces espèces de *Te Deum* payens duraient de jours. Les chefs y attachaient une grande importance. On peut s'en convaincre par l'ardeur avec laquelle Cicéron insiste

pour en obtenir après son gouvernement de Cilicie. Dans la *Vie de César*, Suétone regarde aussi comme un bonheur inouï qu'il ait obtenu plus de supplications et d'un plus grand nombre de jours qu'aucun de ceux qui ont remporté des victoires avant lui.

Page 163. *Elles passèrent d'abord par les mains du tribun Servilius.* Les tribuns ayant le pouvoir de convoquer le sénat pendant l'absence des magistrats supérieurs, ils indiquèrent l'assemblée au 20 décembre; et ce fut dans cette occasion que la troisième *Philippique* fut prononcée : mais les préteurs, par leur office, étaient proprement les collègues des consuls, et leurs lieutenans en leur absence (Aulu-Gelle, liv. xiii, ch. 15). C'est ainsi que Cicéron écrivait, vers le même temps, à Plancus : « Nous avons porté directement vos lettres à Cornutus, préteur de la ville, qui, suivant l'ancien usage, exerçait les fonctions consulaires dans l'absence des consuls. » (Prévost).

Le titre de proconsul dont Caïus ose se revêtir. Il y avait inconséquence à Brutus à laisser prendre ce titre à Caïus Antoine. En effet, si ce Caïus était proconsul, Brutus ne devait pas lui faire la guerre; et, s'il ne l'était pas, pourquoi le reconnaître. Cicéron a donc bien raison de blâmer cette indulgence, qui déplut au sénat et qui devait lui déplaire.

*Si l'on avait vu prendre celui d'*imperator *à Dolabella.* Cela veut dire que la puissance peut bien appartenir de fait à qui l'exerce, mais qu'il n'est permis à aucun rebelle de s'arroger les titres que l'état seul peut conférer. D'où il suit que Caïus Antoine ne peut pas plus prétendre au titre de proconsul que Dolabella à celui d'*imperator.*

Page 165. *Mais notre ami Labéon.* Ce lieutenant de Brutus périt à la bataille de Philippes : il avait pris part à la conjuration contre César; c'était l'un des plus ardens défenseurs de la liberté, et Brutus fut très-affecté de sa mort. Ce fut aussi par zèle pour Brutus qu'il persuada que la lettre dont on se plaignait au sénat manquait absolument des caractères de l'authenticité, et par conséquent pouvait fort bien être étrangère à Caïus, et ne pas avoir été envoyée par Brutus; en sorte que ce ne serait pas lui qui lui aurait permis d'usurper le titre de proconsul.

Serons-nous ou ne serons-nous pas? Prévost avait traduit en employant le présent; mais ce qui est mis en question dans cette

crise politique, c'est l'existence future. J'ai donc cru qu'il fallait rétablir le futur.

LETTRE VIII. Page 169. VETUS ANTISTIUS. Ce Vetus, qui paraît si affectionné à Brutus, avait été propréteur de Syrie pendant le règne de Jules César, et, peu de temps avant sa mort, il avait assiégé dans l'Apamée Cécilius Bassus, officier du parti de Pompée, qui, après la bataille de Pharsale, avait rassemblé quelques troupes avec lesquelles il faisait face dans cette province contre le pouvoir de Jules César. Étant réduit presque à l'extrémité par Vetus, il fut délivré par Pacorus, prince des Parthes, et Alchandonius, tétrarque de l'Arabie, qui forcèrent Vetus de lever le siège. *Voyez* les *Lettres à Atticus*, liv. XIV, lettre 9; DION, liv. XLVII, page 343. (PRÉVOST.)

Je ne doute point qu'il n'eût rendu de grands services à la liberté commune, contre César et contre Antoine. Il y a dissentiment sur ce passage. Les uns pensent que par les mots *in Cæsare* il faut entendre Octave; les autres soutiennent qu'il s'agit du dictateur. Octave ne fut ennemi de la liberté qu'après la bataille de Modène, tandis que dans cette lettre il est question d'une succession de faits de guerre civile. César d'abord, Antoine ensuite, sont des ennemis publics. Antistius n'aurait pas manqué de les combattre efficacement l'un et l'autre, et tour-à-tour; mais l'occasion lui a toujours manqué. Si l'on applique la phrase à Octave, elle n'a plus de sens.

Dolabella, qui ne manquait alors ni de soldats ni de cavalerie. Il faisait des préparatifs pour se mettre en état d'attaquer Cassius et Brutus. Plutarque nous a conservé sur ce sujet une lettre de ce dernier aux habitans de Pergame, dans laquelle il leur reproche d'avoir fourni de l'argent à Dolabella, et leur en demande à son tour.

Page 169. *A moins que les consuls ne convoquent une assemblée.* Ou cette lettre a été écrite avant la mort de Hirtius et de Pansa, ou bien Brutus ne connaissait pas encore les évènemens de Modène lorsqu'il l'écrivit.

D'en recueillir un nouveau surcroît de dignité. C'est la leçon *perfructurus* au lieu de *perfuncturus*. L'édition Lemaire a adopté cette dernière, à laquelle nous n'accédons pas, bien que, dans une note, elle la recommande comme plus conforme à l'usage;

car le verbe *perfungor* est employé avec l'accusatif, non-seulement par les anciens écrivains, tels que Plaute, mais encore par un poète contemporain de Cicéron, Lucrèce, qui dit, livre III, v. 969 de son poëme *sur la Nature des choses :*

Omnia perfunctus vitai præmia, marces.

Nous avons pour nous l'autorité de M. J. V. Le Clerc.

LETTRE IX. Page 171. *Citoyen de Suessa.* Il ne s'agit pas de Suessa Aurunca, colonie de Rome dans la Campanie, mais de Suessa Pometia, l'antique capitale du pays des Volsques.

Il conduisait dans la guerre de Crète la huitième centurie des princes. Dans chaque légion, il y avait trois classes de soldats, rangés suivant les différens ordres d'âge et de service : le premier ordre, celui des hastaires; le second, celui des princes; le troisième, celui des triaires. A l'exception des vélites, ils étaient divisés, chaque classe en dix centuries ou manipules. L'usage du discours était d'appeler *primus hastatus, secundus hastatus*, ainsi de suite, la première, la deuxième, la troisième centurie des hastaires. L'on disait de même *primus princeps, secundus princeps*, jusqu'au dixième, pour désigner les princes par leurs numéros; mais on ne disait pas *primus triarius*, le terme technique était *primus pilus*. Quant aux centurions, voici comme on les désignait : *centurio primi hastati*, ou *centurio primi principis*, ou aussi *primi pili*. Dans ce passage, *octavum principem duxit* signifie *il conduisait la huitième centurie des princes.* On pense que les triaires furent supprimés par C. Marius.

Metellus. La conquête dont il est parlé dans cette lettre lui valut le surnom de *Creticus.*

LETTRE X. Page 173. Cette lettre est la 19e dans le recueil de Lemaire; et elle commence une nouvelle série avec titre particulier dans plusieurs autres. Chez les uns, on lit : *Epistolæ ad Brutum a Germanis repertæ et editæ;* chez les autres, il y a tout simplement : *Liber secundus.*

Dans le temps que je vous écris. Il parle de Decimus Brutus assiégé dans Modène par Antoine; en écrivant à Cassius, il se sert aussi de l'expression : *Quum hæc scribebam, res erat in extremum adducta discrimen.*

Page 175. *La fidélité des consuls ne mérite point d'être soupçonnée.* Il dit ailleurs : « Nous avons deux bons consuls, mais ils ne sont que bons. » Cicéron ne leur trouvait pas assez d'action et d'énergie; d'ailleurs ils ne s'étaient déclarés pour la liberté qu'après la mort de César, dont ils avaient été les amis, et ils héritaient de toutes ses préventions.

Page 175. *Toutes mes pensées tendent à la guerre.* On fait ici une observation grammaticale assez importante sur le texte latin : *meum quidem animum in aciem esse*, tandis qu'il faudrait *in acie*. On cite cette locution comme un archaïsme. Ainsi, dans le discours *pour la loi Manilia*, Cicéron dit : *Quum nostros portus in prædonum fuisse potestatem*; et Plaute, dans son *Amphitryon* : *Mihi in mentem non fuit*; et cependant il faudrait *in potestate* et *in mente*. Aulu-Gelle a consacré le chapitre 7 de son livre I à ces remarques.

LETTRE XI. Page 175. *Nos affaires semblent prendre une meilleure face.* Par l'évènement de la bataille de Modène dont Cicéron ne donne pas ici les détails. Toutefois la mort des deux consuls eut des effets bien funestes, car les légions de vétérans ne voulurent point obéir à Decimus Brutus, et se donnèrent à Octave. Jusque-là, celui-ci avait paru se laisser conduire par Cicéron; mais tout à coup, se voyant plus puissant qu'il ne s'y attendait, il dédaigna ses conseils et prépara sa défection.

Page 177. *Tout le corps du peuple.... me fit monter sur la tribune.* Pour y lire les nouvelles et les détails de la victoire. C'est ce que nous apprend Appien au livre III.

Prenez bien garde que votre indulgence ne paraisse ressembler un peu à la mollesse. Il s'agit de son indulgence pour le frère d'Antoine, qui alors était prisonnier de Brutus. Cicéron revient souvent sur ce sujet.

Page 179. *Decimus et César poursuivent les restes de nos ennemis.* Cicéron se trompait dans sa conjecture; car dès-lors Octave refusait de poursuivre Antoine, et Decimus Brutus ne le pouvait, faute de cavalerie.

Le 22 avril. Voici ce que dit Prévost sur cette date : « La première bataille de Modène fut livrée le 15 avril, suivant la relation de Galba (*Épîtres fam.*, liv. X, lett. 10), ou le 14, si l'on en

croit Ovide (*Fastes*, liv. IV), et la nouvelle en fut portée à Rome le 20. Ce fut à cette occasion que Cicéron prononça sa quatorzième *Philippique*, le jour suivant, c'est-à-dire le 21. On n'y voit rien qui fasse connaître qu'on fût encore informé de la seconde action et de la mort des deux consuls; il faut donc supposer que cette nouvelle arriva le même jour, après que le sénat eut été congédié, ou du moins le jour suivant, avant que Cicéron eut écrit cette lettre, parce qu'il y parle de la mort des consuls.

LETTRE XII. Page 179. *Servilius proposa de mettre Ventidius de ce nombre.* C'est le fils de Servilius Isauricus, qui avait été collègue de César dans le consulat. Il paraît que la défaite d'Antoine l'avait décidé à soutenir le parti républicain, tandis qu'auparavant il tenait un langage tout différent — *Ventidius.* De la condition de muletier, que Plancus lui reproche dans une lettre à Cicéron (*Épîtres fam.*), il s'était élevé aux honneurs civils et militaires : il était la créature d'Antoine, auquel il s'était attaché. Ayant rassemblé des troupes dans tous les cantons d'Italie, il s'était mis en marche pour joindre Antoine; mais n'ayant pu faire assez de diligence pour arriver avant sa défaite, il le joignit dans sa fuite avec trois légions, ce qui le fit déclarer personnellement ennemi de l'état (*Épîtres fam.*, liv. XI, lett. 13). Il paraît qu'il était alors préteur; mais avant la fin de l'année il fut élevé au consulat, sur la résignation de César Octave. (PRÉVOST.)

Vous deviez demeurer.... dans les mêmes quartiers où vous êtes. Il ne paraît pas que ce fût la Macédoine, car dans la lettre suivante, Brutus parle du fils de Cicéron qu'il a envoyé en avant de l'armée, en Macédoine.

Page 181. *Vous comprenez sans doute de quelle importance il est de se rendre maître de Dolabella.* Prévost avait traduit singulièrement. Il disait : *De quelle importance il est d'opprimer Dolabella ;* mais *quantopere intersit opprimi Dolabellam*, n'a d'autre signification que celle que nous lui donnons : *Il importe de vaincre Dolabella.*

Page 183. *Mais votre sentiment servira de règle aussi à Domitius et au jeune Caton.* L'un était le fils de L. Domitius Ahenobarbus, l'autre de Caton d'Utique, et tous deux étaient proches parens de Brutus; car des deux Porcia, filles de Caton, Brutus avait épousé l'une et Domitius Ahenobarbus l'autre. Le jeune Ca-

ton, dont il est parlé ici, périt à la bataille de Philippes, en combattant vaillamment pour la liberté.

Page 183. *Car tant qu'il n'y aura qu'un seul magistrat patricien, ils ne peuvent revenir au sénat.* J'ai complètement changé la traduction de Prévost. Celui-ci disait : « Car tandis qu'il restera un magistrat patricien, ils ne peuvent revenir au sénat; » comme s'il eût fallu pour que les auspices revinssent au sénat, qu'il n'y eût pas de magistrats patriciens. *Dum enim unus erit magistratus patricius,* me paraît avoir un tout autre sens. Il n'y avait que le préteur Cornutus qui ne plaisait point à Cicéron, et qui pouvait troubler l'élection par l'intermédiaire des auspices. Il aurait fallu qu'il y eût plusieurs magistrats patriciens qui fissent prendre les auspices au nom du sénat, c'est-à-dire de ses membres patriciens, en choisissant dans leur corps un inter-roi, les patriciens ayant seuls le droit de prendre les auspices. Cicéron préféra, vu la confusion des affaires, faire remettre l'élection des pontifes à l'année suivante.

LETTRE XIII. Page 183. *Quelle joie j'ai ressentie du succès de notre cher Decimus et des consuls.* Il s'agit de la victoire de Modène remportée par Decimus Brutus et les consuls Hirtius et Pansa. César Octave y avait pris part, et cependant Brutus ne le nomme pas. Soupçonnait-il déjà ses desseins ambitieux? devinait-il qu'il combattait moins pour la république que pour son propre compte? ou bien poursuivait-il de sa haine le fils adoptif de César?

Page 185. *J'ai cru devoir le retenir sous ma puissance pendant que la guerre a duré.* Il semble que Brutus regarde la lutte comme terminée par la bataille de Modène, et que désormais il n'ait plus qu'à renvoyer C. Antoine à Rome. Dans la suite, cependant, quand il apprit la mort de Decimus Brutus et celle de Cicéron, il ordonna de tuer C. Antoine. *Voyez* PLUTARQUE.

Que d'accumuler sur ceux qui sont en possession du pouvoir, des honneurs capables d'enflammer leur ambition et leur arrogance. C'est un trait lancé contre Cicéron. Brutus blâmait tout ce qu'il avait fait en faveur du jeune Octave.

Page 187. *Qu'on ne puisse pas nous reprocher toujours que les méthodes que nous employons pour extirper le premier mal en font renaître un plus dangereux.* Il y a dans le texte latin comme

une lacune qui produit l'obscurité; toutefois, il est possible qu'il ne soit pas altéré. Cicéron reprochait assez souvent l'obscurité au style de Brutus : le sens est qu'il faut extirper le mal dans sa racine, détruire la tyrannie d'Antoine, si bien qu'elle ne puisse renaître en Octave, et surtout se garder de lui fournir des occasions de puissance, dont il ne manquerait pas d'abuser.

Page 187. *Qu'il ne croira l'être, du point où il est, en devenant consul.* Notre leçon diffère totalement de celle de l'édition Lemaire, qui porte : *Quam inde, si consul factus sit, descensurum.* Nous avons préféré *adscensurum*, avec Prévost et d'autres critiques, et nous pensons que le sens est beaucoup plus naturel. Une note de Manuce explique le *descensurum* en ce sens, que l'élévation à la préture contre les règles fixées par les lois a été un honneur si grand, qu'Octave a été personnellement élevé si haut, que ce serait, pour lui, descendre que de devenir consul. Mais qui ne voit qu'il faut *adscensurum*, dont voici la pensée : Le pas franchi par César Octave de la condition de simple particulier à la préture, est plus grand que celui qui sépare la préture du consulat. Dès-lors, enflé qu'il est par nos décrets, il ne tardera pas à exiger le consulat. La prévision de Brutus était juste : à peine les consuls avaient-ils péri à Modène, qu'il demanda cette dignité; et, ne l'ayant pas obtenue, il en fut tellement irrité, qu'il transigea avec Antoine et Lepidus.

Page 189. *J'avais fini cette lettre, lorsque le bruit s'est répandu que vous étiez nommé consul.* Ce bruit était faux; Cicéron n'avait pas été nommé consul.

Votre fils..... Je lui ai fait prendre les devans avec la cavalerie pour aller en Macédoine. Nous avons déjà fait remarquer que cela prouve que Brutus n'y était pas lui-même. Le fils de Cicéron étudiait la philosophie à Athènes, quand Brutus l'emmena pour le mettre à la tête de sa cavalerie. *Voyez* les *Lettres fam.*, liv. XII, lett. 14; DION et PLUTARQUE.

LETTRE XIV. Page 189. *L. Bibulus.* Il était fils de M. Calpurnius Bibulus, qui avait été collègue de Jules César dans le consulat, et de la fille de Caton, Porcia, qui, après la mort de son premier mari, épousa Brutus.

Bibulus est résolu de solliciter au collège des prêtres la place vacante par la mort de Pansa. Le collège des prêtres était ordi-

nairement composé de tout ce que Rome avait de plus illustre, si bien que c'était une sorte de noblesse que d'y être reçu. Il fallait que le *rex sacrorum*, les trois principaux flamines et les saliens fussent patriciens; les autres étaient moitié patriciens, moitié plébéiens. Ils étaient choisis par une partie seulement des tribuns qu'on tirait au sort pour cette élection, et proposés par un ou deux membres du collège : leur inauguration se faisait ensuite par des augures. C'était une place au collège des pontifes que Bibulus sollicitait; cela était de haute importance, à raison de l'influence que le sacerdoce conservait encore sur les affaires publiques, parce que la religion se mêlait à tout. On conçoit donc l'ardeur avec laquelle les plus puissans demandaient ces distinctions en apparence si futiles; car c'était en quelque sorte une intervention perpétuelle dans le gouvernement, même pour le temps où ils n'occupaient point de dignités. *Voyez*, sur tout cela, le discours *pro Domo* de Cicéron, *pour sa Maison*, celui *sur la loi Agraire*, etc.

Page 191. *Apuleius*. C'était un ami de Cicéron, alors tribun du peuple. Il paraît que ce fut lui qui détacha l'armée de Macédoine de C. Antoine, qui tomba ensuite au pouvoir de Brutus. Cicéron fit valoir ce service dans le sénat.

Domitius était d'une des premières maisons de Rome, petit-fils de Caton par sa mère, et fils de ce L. Domitius Ahenobarbus, qui avait été nommé par le sénat successeur de César au gouvernement de la Gaule, et qui l'avait arrêté à Corfinium, au commencement de la guerre civile.

Pour Domitius. J'ai suivi l'édition de Prévost et celle de Lemaire. La plupart des autres donnent *sed Apuleius*. Les manuscrits se partagent. D'ailleurs Cicéron établit ici une différence entre la position des deux personnages; il faut donc qu'il les nomme tous les deux.

LETTRE XV. Page 191. *N'attendez point que je vous fasse des remercîmens*. Il s'agit du décret du sénat que Cicéron avait fait rendre en faveur de Brutus. Cicéron, toutefois, n'était pas trop satisfait des dispositions de ce dernier, qui le traitait avec assez de froideur, et n'estimait pas fort haut son courage politique.

Ou pour se mettre sur les rangs à la première occasion. C'est-

à-dire que s'il n'y avait pas possibilité d'être immédiatement nommé, on préparerait la candidature future, on obtiendrait une sorte de mention *ad commendationem honoris*, selon l'heureuse expression du texte.

Page 191. *Torquatus le soupçonne d'avoir eu part à la mort de Pansa.* Torquatus était questeur du consul Pansa. On lit dans Suétone, qu'à raison de ces soupçons le médecin Glycon fut détenu. Tacite dit la même chose. Achille paraît avoir été un de ces Grecs que Brutus entretenait dans sa maison. On invoque en faveur de Glycon son alliance avec cet Achille. On présumait qu'il s'était laissé gagner par Octave pour empoisonner les blessures de Pansa : supposition absurde, puisqu'au moment de la bataille de Modène, Octave était absolument sans intérêt pour commettre un crime de ce genre.

Page 193. *M'a remis une lettre de la part de Tullius.* C'est Tullius Cimber, l'un des meurtriers de César; il gouvernait alors la Bithynie en qualité de propréteur.

Flavius vous a pris pour juge dans son différent avec les Dyrrachiens. La ville de Dyrrachium était sous la protection spéciale de Cicéron.

De mon camp, dans la Basse Candavie. Ce pays de montagnes séparait l'Illyrie de la Macédoine. Pline nous dit que depuis Dyrrachium, au pied de cette chaîne, il y avait quatre-vingt mille pas. *Voyez* aussi LUCAIN, liv. VI, v. 331 :

> .....Qua vastos aperit Candavia saltus,
> Contigit Emathiam, bello quam fata parabant.

LETTRE XVI. Page 193. *On le disait prêt à fuir de l'Asie.* Appien nous dit en effet que Dolabella, fuyant l'Asie, entra dans Laodicée, où il fut assiégé par C. Cassius, qui en avait reçu l'ordre du sénat. C. Cassius avait douze légions. Dans ces circonstances, il était réellement étonnant que Dolabella pût envoyer cinq cohortes dans la Chersonèse.

Page 195. *Le parti que vous avez pris de ne pas quitter Apollonia et Dyrrachium.* L'armée de Brutus était ainsi placée pour observer les évènemens d'Italie. Si Decimus Brutus eût été forcé dans Modène, elle pouvait passer la mer et accourir pour sauver Rome. La bataille ayant eu une issue favorable, Brutus jugea

convenable de marcher contre Dolabella, et d'occuper la Macédoine. Cependant Hirtius et Pansa avaient péri; et ce fut peut-être une grande faute, que de s'en tenir à son gouvernement.

Page 195. *A l'égard de la sédition, etc.* C. Antoine, le frère de Marcus, qui déjà était en la puissance de Brutus, profita de sa générosité et de la liberté qu'on lui laissait, pour exciter les soldats à la sédition; mais cette manœuvre ayant été découverte, ils se soulevèrent contre les traîtres qui les avaient gagnés et en égorgèrent plusieurs. Ils demandaient à grands cris qu'on leur livrât le questeur et les lieutenans de C. Antoine; mais Brutus, plus disposé à l'indulgence qu'à la sévérité, les fit conduire sur un vaisseau sous prétexte de les faire jeter à la mer, et les sauva. Il épargna de même C. Antoine, qui deux fois déjà avait excité des troubles dans son armée. Caïus resta dans les prisons d'Apollonie, sous la garde de C. Clodius, et, pour lui, il marcha vers la Chersonèse pour réprimer la tentative de Dolabella. *Voyez* Dion, liv. xlvii.

Vous me dites que j'ai poursuivi les Antoines fort à mon aise. Cette traduction prouve l'excellence de la leçon *maximo otio,* que l'on voudrait en vain changer en *maximo animo.* Cicéron était très-fâché de la clémence de Brutus, et celui-ci, plus d'une fois, lui reproche de trop céder à son animosité contre les Antoines. Vous avez tout le loisir de songer à votre haine; j'ai, moi, autre chose à faire : j'ai les intérêts de la république et le succès de ses armes à soigner; je me conduis d'après les règles de la sagesse, etc., etc. Tel est le résumé de la correspondance; et si ces expressions ne s'y trouvent formellement, du moins elles sont l'image de la pensée de Brutus. Au surplus, la lettre à laquelle répond Cicéron n'existe plus.

Page 197. « *Je touche à la fin de ma vie.* » Cicéron exprime par un mot grec la même pensée dans la lettre 21 du livre xiv des *Lettres à Atticus.* Il était alors dans sa soixante-quatrième année.

Le 18 *mai.* Ici je me suis écarté de l'édition Lemaire, pour me rapprocher de la leçon adoptée par Prévost. En effet, cette lettre ne peut être du 14e jour des calendes de mai, ce qui remonterait au 17 avril; déjà elle fait mention de la seconde bataille de Modène et de la fuite d'Antoine, dont on ne reçut la nouvelle

à Rome que le 22 avril. De plus, elle cite le décret en faveur de Brutus, lequel ne fut rendu que le 27 du même mois. Il y a une faute de copiste : au lieu de *kal. maias*, il faut lire *kal. jun.* Cette simple correction fait tomber tous les argumens qu'on voulait tirer de ces anachronismes pour contester l'authenticité de la lettre.

LETTRE XVII. Page 199. *Puisque d'un trait il tue beaucoup de monde.* J'ai changé entièrement la traduction de Prévost, qui n'avait pas le sens commun. Il fait dire à Brutus que les paroles injurieuses de Cicéron contre tous ceux qui n'aiment pas Octave, retombent sur lui, *puisqu'il est l'auteur de plus d'un meurtre, et qu'il doit se reconnaître sicaire avant qu'il puisse faire ce reproche à Casca.* Cicéron a bien pu traiter inconsidérément Casca de sicaire, et c'est là ce que lui reproche Brutus; mais dire que Cicéron est l'auteur de plus d'un meurtre, c'est de la démence ! Il faut donc traduire : « Puisque d'un trait il tue beaucoup de monde, et se frappe lui-même le premier. » Alors le trait, l'épigramme ou l'injure, comme on voudra, retombe sur Cicéron, qui ayant été témoin du meurtre de César, et y ayant applaudi, n'a pas le droit de traiter Casca de sicaire.

Le traiter comme Bestia l'a traité lui-même. A l'occasion de la conspiration de Catilina, Bestia ne cessait de reprocher à Cicéron le jugement ou plutôt l'exécution des citoyens romains. Il paraît que Brutus s'était mépris, et que Cicéron n'avait donné à Casca que des conseils bienveillans sur la conduite qu'il avait à tenir envers Octave, de peur que celui-ci, qui détestait les meurtriers de César, ne le privât de son tribunat, charge qu'il ne tenait que de la volonté de César. Il se peut que l'esprit altier de Brutus ait pris ces sages avis pour une réprobation de la glorieuse action que jusque là Cicéron avait tant louée.

Qui reconnaîtrait ici un consulaire ? Qui reconnaîtrait Cicéron ? Cette leçon est évidemment la seule bonne. L'autre est ainsi conçue : *Pudet concupiscere fortunam, cujus nomen susceperit consularis, ut Ciceronis est.* Les interprétations de ce passage sont des plus embarrassées, et je les déclare presque inintelligibles. Celle de Prévost est toute naturelle, elle est d'ailleurs appuyée sur de bons manuscrits.

Puisque vous m'avez forcé de parler, vous lirez des choses qui

vous seront nécessairement désagréables. C'est-à-dire, vous lirez mon improbation de tout ce que fait Cicéron, et votre amitié pour lui vous rendra ma sévérité désagréable. On ne sait pourquoi Manuce entend par là que les reproches adressés à Cicéron retombent sur Atticus, en ce qu'il vivait dans la même inaction que lui; c'est une erreur manifeste: Atticus, voyant les mauvaises dispositions de Brutus pour Cicéron, avait évidemment provoqué une explication; peut-être même fut-ce à la prière de son ami. La réponse ne lui sera pas agréable, dit Brutus, parce qu'elle blessera Cicéron.

Page 201. *Quelle différence mettez-vous entre Salvidienus et lui?* Q. Salvidienus Rufus était l'un des plus zélés partisans d'Octave; mais, dans la suite, après en avoir obtenu des faveurs extraordinaires, il l'abandonna pour Antoine, conspira au profit de celui-ci, et fut mis à mort. (*Voyez* Suétone, *Vie d'Auguste*, ch. LXVI.) Quant aux honneurs que Cicéron fit décerner à Octave, voyez *Philip.* III, ch. 2, et XIV, ch. 10. Ce fut le titre de propréteur avec le commandement de la Gaule Cisalpine, l'entrée au sénat, puis le rang de questeur. Après la bataille de Modène, on lui décerna aussi des actions de grâces de quinze jours, avec le titre d'*imperator*. Après la seconde bataille et la mort des consuls, on lui donna une ovation.

Page 203. *Avec plus de réserve que Cicéron n'en marque à l'égard d'un étranger!* L. Marcius Philippus était consul en l'an de Rome 697. Il avait épousé Attia, mère d'Octave; il était donc son beau-père, sans que celui-ci puisse être qualifié de *gendre*, comme le dit improprement la traduction. Toutefois Brutus se trompait, en disant que ce Philippus trouvait les honneurs décernés à Octave d'une évidente exagération; car ce fut lui, au contraire, qui demanda qu'à toutes ces distinctions on joignît encore une statue, qu'il voulait placer dans les Rostres, à la tribune aux harangues.

Qu'il cesse donc d'insulter à nos douleurs, en affectant de vanter sa conduite. Cicéron ne cessait de répéter qu'il avait mieux mérité de la patrie que ceux qui avaient tué César, en ce qu'ils avaient laissé subsister la racine du mal dans la personne d'Antoine, qu'il ne fallait pas épargner, et que lui, Cicéron, ne cessa

depuis de combattre courageusement; cela importunait Brutus, qui souvent ravalait le patriotisme de Cicéron et le rabaissait à la mesure de sa haine pour Antoine.

Page 203. *Vos lettres même ne s'expliquent pas nettement sur l'état des affaires.* Atticus y avait seulement insinué qu'Antoine avait rétabli ses affaires depuis sa déroute de Modène. Octave lui avait laissé le temps de réunir ses troupes et d'opérer sa jonction avec Ventidius. Il est évident que cette lettre a été écrite avant l'union de Lepidus et d'Antoine, qui eut lieu le 29 mai, et qui donnerait à cette lettre de Brutus la date du milieu de juin.

Quoique Antoine, comme vous me l'écrivez, soit un fort bon homme. Il faut, pour n'être point trop surpris de l'assertion, se rappeler qu'Atticus était intimement lié avec cet Antoine, et qu'il prenait soin à Rome de sa femme et de ses enfans. Cela semble étrange de la part du confident de Cicéron. On a voulu pour cela même substituer Octave à Antoine dans le texte; mais Atticus n'avait aucune liaison, aucun rapport avec Octave. Cette proposition de Tunstall est donc inadmissible.

Mais soyez persuadé que je n'ai rien perdu de mon affection pour lui. En latin, *de voluntate propria mea nihil esse remissum.* L'attachement, en effet, est dans la volonté; l'opinion en est indépendante. La volonté est propriété de l'homme; l'opinion, le jugement qu'il porte sur les choses ou les actions d'autrui n'est pas soumis à cette volonté.

Page 205. *Si vous m'aviez écrit quelles sont les conditions qu'on propose à notre chère Attica.* Elle n'avait alors que onze ans; il est donc tout au plus question d'une négociation anticipée, s'il s'agit d'un mariage. Porcia, femme de Brutus, avait alors une santé fort compromise par les chagrins que lui donnaient les affaires publiques. Les sœurs dont il est parlé avaient épousé, l'une M. Lepidus, l'autre C. Cassius : elles étaient à Rome et avaient recommandé à leur frère un homme au sujet duquel il répond ici d'une manière assez singulière. Je soupçonnerais volontiers une légère altération dans le texte.

LETTRE XVIII. Page 205. *Je vous apporterais des motifs de consolation.* S'agit-il de la mort de Porcia? ou bien Brutus avait-il à pleurer sa mère? Manuce a tour-à-tour soutenu l'une et l'autre hypothèse. Dans une lettre précédente, il a été question du déplo-

rable état de la santé de Porcia. Ajoutez à cela que Plutarque cite une lettre qui existait encore de son tems, et dans laquelle Brutus s'abandonne à la plus vive douleur sur la mort de sa femme, en se plaignant amèrement qu'elle eût été négligée par ses amis. D'un autre côté, Servilia, mère de Brutus, lui survécut de plusieurs années; c'est un point avéré. Quoique Cicéron ne désigne personne, silence qu'il garde apparemment par ménagement pour la douleur de son ami, nos conjectures ne peuvent se fixer que sur la mère et la femme de Brutus. Dès-lors il reste démontré que c'est de Porcia qu'il est question.

Page 205. *Si je ne savais que les remèdes que vous m'offrîtes alors, vous sont familiers.* Cicéron, lorsqu'il perdit Tullia, en 708, avait reçu de Brutus une lettre pleine d'intérêt, où ce qui pouvait attendrir se mêlait si bien aux raisons de supporter courageusement l'infortune, qu'il en fut vivement ému, et qu'après avoir versé d'abondantes larmes, il y trouva des consolations. Aujourd'hui il rend service pour service; mais sa lettre est à la fois courte et sèche, et sans doute que celle de Brutus avait été beaucoup mieux appropriée à la situation.

Page 207. *Serait-il décent qu'un homme à qui nous attribuons l'accroissement de notre courage, laissât voir de la faiblesse et de l'abattement?* Les grands hommes, en général, savaient vaincre leur chagrin : aussi Horatius (quand pour le détourner de la dédicace du Capitole, on vint lui annoncer la mort de son fils) s'écria : *Il a vécu, jetez son corps, il n'est plus rien pour moi;* et il continua les cérémonies religieuses. Brutus lui-même, dans le moment où il se disposait à tuer César, projet dont il avait fait part à Porcia, fut un instant ébranlé, parce qu'on lui vint dire qu'elle était morte subitement, nouvelle fondée sur l'évanouissement dans lequel elle était tombée par suite de ses inquiétudes; mais Brutus n'en acheva pas moins son entreprise.

Vous avez dû sentir votre perte. Ici, sur les doutes réitérés de Manuce, voici venir un nouveau docteur, Robertel, qui le gourmande, de n'avoir pas deviné ce qu'il a trouvé et ce qu'assurément il gardera pour lui seul. Selon lui, le chagrin de Brutus vient de la mort de P. Servilius Isauricus, sénateur, son proche parent; mais quelque distingué que fût ce Servilius, quelque cher qu'il pût être à Brutus, la perte que celui-ci faisait en lui ne pouvait

e mettre dans un état aussi voisin du désespoir. Il devait d'ailleurs exister entre eux des dissentimens politiques, vu que le fils le Servilius avait été collègue de César dans le consulat. Robertel pense que la mort d'une femme ne cause jamais autant de douleur que celle d'un sénateur.

Page 207. *Nous vous attendons, vous et votre armée, sans quoi nous ne nous croirions pas tout-à-fait libres.* Manuce, qui s'accroche à tout pour contester l'authenticité de ces lettres, veut voir dans ces mots la preuve qu'au moment où celle-ci fut écrite, Antoine n'avait pas encore été vaincu à Modène; et cependant la 17e parle de cette défaite : d'où il suit, selon lui, qu'elle est d'une date postérieure, ce qui n'empêche pas qu'on n'y parle de Porcia comme d'une femme encore vivante. Mais qui donc a dit à Manuce qu'il s'agit ici des craintes qu'inspirait encore Antoine? tout prouve, au contraire, que cette lettre fut écrite long-temps après la bataille de Modène, et même après la jonction d'Antoine et de Lepidus. Cet évènement remettait tout en question, et faisait renaître les dangers dont on s'était cru un instant délivré. Ce ne fut qu'à partir de ce moment que Cicéron pressa vivement et Brutus et Cassius d'amener leurs forces en Italie, pour défendre Rome. Les lettres de cette époque sont toutes conformes à celle-ci. Prévost en a fait de nombreux extraits qu'il est inutile de transcrire ici; mais je citerai, entre beaucoup d'autres, la 9e lettre du livre XII.

Je me propose de vous écrire par Vetus. Prévost voit en cela encore une forte preuve que cette lettre fut écrite après la jonction d'Antoine et de Lepidus. Vetus était d'abord en Macédoine avec Brutus, avant la mort des consuls. Il était venu à Rome pour solliciter la préture; toutefois, il avait promis à Brutus de le rejoindre le plus tôt possible. Quand Cicéron écrivait, il était sur le point de satisfaire à cette promesse, et la lettre dont il se chargea prouverait, par son contenu, qu'il ne partit que plus d'un mois après la jonction d'Antoine et de Lepidus, car elle est du temps où Lepidus fut déclaré ennemi public.

LETTRE XIX. Page 207. *Quoique je me disposasse à vous écrire incessamment par Messala Corvinus.* — *Voyez* sur Messala, la lettre 23.

Je n'ai pas voulu que vous vissiez arriver notre ami Vetus sans

une lettre. Vetus retournait, au commencement de juillet, dans la Macédoine, selon la promesse qu'il avait faite à Brutus. Il continua vraisemblablement de demeurer auprès de lui jusqu'à la fin de la guerre. Cependant, quelques années après, on le trouva si bien réconcilié avec les vainqueurs, qu'il possédait la maison de campagne que Cicéron avait auprès de Pouzzoles. Il nous reste une épigramme sur Vetus et sur cette maison (Pline, *Hist. Nat.*, liv. xxxi, ch. 2; *Hist. de Cicéron*, § xii). (Prévost.)

Page 209. *Rien ne m'a causé plus de chagrin, que de n'avoir pu me rendre aux sollicitations de votre mère et de votre sœur.* Nous avons déjà dit que Lepidus avait épousé la sœur de Brutus. Il était naturel qu'elle et sa mère vinssent se jeter aux pieds de Cicéron. Celui-ci pensait, avec raison, qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à leurs plaintes, et fit déclarer Lepidus ennemi public, sans excepter ses enfans des conséquences fâcheuses de cette déclaration. Cicéron se flattait en vain de l'approbation de Brutus, qui trouva fort mauvais qu'il en eût agi de la sorte. Cependant Cicéron avait d'autant plus raison, qu'il y avait de la part de Lepidus une noire ingratitude à se révolter contre la république, après les honneurs extraordinaires qui lui avaient été décernés; le sénat lui avait même accordé une statue équestre et dorée auprès de la tribune aux harangues, distinction inouïe jusqu'alors.

Quand il abandonnerait les armes.... il est clair que.... son bien serait confisqué de même. Ceux qui prenaient les armes contre la république étaient appelés *perduelles.* S'ils persistaient dans leur rébellion, on les réduisait par la force à subir les conséquences de leur crime; ou bien, s'ils posaient les armes dans un délai donné, ils étaient condamnés et leurs biens étaient confisqués. La pensée de Cicéron est que les enfans de Lepidus n'auraient pu échapper dans aucun cas à cette confiscation, quand même leur père n'eût pas été déclaré ennemi public.

LETTRE XX. Page 211. Cette lettre a évidemment croisé la précédente.

Je vous conjure.... d'oublier que les enfans de Lepidus le sont aussi de ma sœur, et que je leur tiens lieu de père. J'ai changé la traduction de Prévost, qui s'éloigne beaucoup trop de l'original. Brutus avait été, sans doute, informé des dispositions de Cicéron, ou bien il les prévoyait. D'un autre côté, la défection de

Lepidus ne lui semblait encore qu'un vain bruit auquel il ne voulait pas ajouter foi entière. Il pensait que son beau-frère ne voulait jouer qu'un rôle de médiateur, sans prendre parti contre la république; mais il fut bientôt détrompé.

Page 213. *Le 1er juillet, dans mon camp.* C'était précisément la veille que Lepidus avait été déclaré ennemi public, à la demande de Cicéron. Les inquiétudes extraordinaires de Brutus sur une mesure qui, après tout, n'était que l'exécution des lois, sont peu conformes à son caractère, et, comme le remarque Prévost, il n'y avait réellement pas danger, puisque le vainqueur se trouvait nécessairement ou Brutus lui-même, oncle des enfans dont il s'agit, ou Lepidus, leur père; en sorte que dans l'un comme dans l'autre cas, il y avait du remède à la confiscation : mais il y avait honte, déshonneur, et c'est sans doute là ce qui excitait à un si haut degré la sollicitude de Brutus pour les enfans de Lepidus.

LETTRE XXI. Page 213. *Ni par la rumeur publique.* Prévost avait traduit : *Ni par aucune autre information;* ce qui est un contre-sens. Le latin dit : *ne famam quidem.*

Que, conformément à la résolution du sénat, etc. Cela rend mieux *l'auctoritas* que décret, qui a quelque chose de trop absolu. Cicéron avait fait rendre cette décision, qui rappelait Brutus en Italie; le danger était d'autant plus imminent, qu'Octave déjà demandait impérieusement à être substitué à l'un des consuls. Mais il était trop tard; le triumvirat se forma et soumit toute l'Italie à sa puissance avant que la résolution du sénat pût produire aucun effet.

Nos ennemis domestiques deviennent aussi redoutables que ceux du dehors. Il veut parler des partisans de Lepidus et d'Antoine, qui devenaient de jour en jour plus insolens et plus menaçans envers les bons citoyens.

Page 215. *Et même contre son beau-père.* Le beau-père de Pansa paraît avoir été Q. Fufius Calenus. Ce qui le fait présumer, c'est que, dans les *Philippiques* VIII et X, on dit que Pansa prit son avis avant celui des autres, et cependant il n'avait pas encore été consul, et le cédait de beaucoup à Cicéron pour le mérite et les services rendus. Manuce en conclut que Pansa s'était déterminé à en agir ainsi par des motifs de parenté.

Nos généraux ont négligé de les poursuivre. Decimus Brutus et

Plancus s'accordaient sur ce point, que la faute devait être imputée au seul Octave. Decimus Brutus ne commandait que la garnison de Modène, qui était très-fatiguée, qui n'avait point de cavalerie; tandis que celle d'Antoine n'avait presque pas souffert. Octave avait résisté à toutes les raisons qu'on lui donnait. Il laissa ainsi le temps s'écouler, si bien qu'Antoine put opérer sa jonction avec Ventidius, et renouveler la guerre, qui sans cela aurait été terminée par la bataille de Modène.

Page 217. *Dans une délibération sur les honneurs.* Prévost n'a peut-être pas suffisamment traduit cette phrase. Le latin dit : *in honore extraordinario*, parce qu'Octave demandait ou plutôt exigeait le consulat, qui, d'après la loi cependant, ne pouvait être conféré qu'à ceux qui avaient quarante-trois ans accomplis. Quand on l'accordait à de plus jeunes, c'était une exception, et elle avait lieu bien rarement : on appelait cela recevoir le consulat *extra ordinem*. Cette lettre réhabilite Cicéron contre les assertions de Plutarque, qui l'accuse d'avoir été complaisant envers Octave, au point de lui promettre de le prendre pour collègue quand il serait consul, et de se conduire uniquement selon ses inspirations. On voit ici que, loin de là, il s'opposait à ses vues ambitieuses; et si l'on rejetait ces lettres comme apocryphes, la défense de Cicéron se trouverait encore dans le récit de Suétone, car il lui prête une réponse énergique au centurion, qui mettant la main sur la garde de son épée, s'écria : *Si vous ne le faites consul, celle-ci le fera.*

Et je fuyais de l'Italie. Il fait allusion à son départ pour la Grèce; lorsque les vents l'ayant rejeté à Rhegium, il y apprit qu'Antoine manifestait de bonnes intentions, il revint à Rome dans la pensée de contribuer à la pacification.

Pour éprouver un sort plus cruel encore. Prévost traduit : *par des raisons plus tristes encore.* C'est un contre-sens. Cicéron, rappelant son exil, peut bien dire que son sort a été plus cruel encore; et c'est ce que dit le texte. Il a été plus cruel, d'abord parce qu'il était interdit à tous de le recevoir, parce qu'il n'était plus rien qu'un exilé. Au contraire, la prudence seule avait commandé à Brutus de s'éloigner de Rome, il gouvernait la Macédoine, il avait une armée, la patrie attendait de lui son salut. Ce sont là des circonstances bien différentes. Cicéron fait allusion à sa dernière entrevue avec Brutus, qui avait eu lieu à Vélie. Dans

sa première *Philippique*, il rapporte leur conversation d'une manière fort touchante.

Page 219. *La liberté n'a plus d'espoir que dans vos forces.* Je lis *præsidiis*, et non pas *principiis*, qui ne signifie rien. Je ne nierai pas que cette dernière leçon n'ait pour elle d'anciens manuscrits. Il y avait bien dans les camps un lieu appelé *principia*, mais on ne voit pas de quelle application cela peut être ici. Manuce déjà regrettait qu'il n'y eut pas un seul manuscrit en faveur de *præsidiis*. Gruter nous en indique un, le quatrième de la bibliothèque Palatine; et cela nous suffit pour en revenir à la véritable leçon, à la seule qui ait un sens raisonnable.

Nous avons, du côté de l'occident, des généraux et des armées qui nous demeurent fidèles. Decimus Brutus et L. Plancus avaient uni leurs armées pour la défense de la liberté. Sextus Pompée, quoiqu'il eût quitté l'Espagne, commandait des forces considérables qu'il avait offertes au service de la république (*Philip.* XIII, ch. 21). Asinius Pollion, qui était alors proconsul d'Espagne, avait donné dans ses lettres des assurances très-fortes de sa fidélité pour la même cause. (PRÉVOST.)

LETTRE XXII. Page 219. *Brutus peut-il se contenter de m'écrire trois lignes?* Je n'admettrai point, avec Prévost, que ce reproche s'adresse au style. Il est bien connu que Brutus aimait le laconisme, et que souvent il allait, en ce genre, jusqu'à l'obscurité; mais ici il s'agit non de la forme, mais du vide des lettres en elles-mêmes.

Page 221. *Mais celle-ci devait être plus remplie.* Ici Prévost, selon moi, s'est complètement mépris sur le sens : ces mots se rapportent à la première lettre, à celle qui en annonce une autre; lettre qui elle-même devait être plus nourrie et non plus *longue*.

Aussitôt que vous m'eûtes marqué le départ de mon fils. Le jeune Cicéron venait donner suite à sa demande du sacerdoce; il arriva, en effet, jusqu'en Italie, où il trouva l'ordre de son père, qui lui enjoignait de s'en retourner, avec l'avis que l'élection à laquelle il était intéressé avait été remise à l'année suivante. Il ajoute que cette remise eut lieu *après de grands débats*. Cela se conçoit; il y avait des intéressés, et, sans doute, il s'établit une controverse sur la possibilité de procéder à l'élection en l'absence

de tels ou de tels magistrats. Au commencement de la guerre civile, Lepidus était préteur. César voulant, à son arrivée de la Gaule, se faire nommer consul, ce Lepidus soutint qu'en l'absence des consuls il pouvait tenir l'assemblée : fort de l'autorité des livres des augures, Cicéron déclara qu'un préteur ne pouvait créer des consuls, ni même des préteurs, et il s'éleva vivement contre cette prétention. César eut alors recours à un subterfuge; il se fit déclarer dictateur par Lepidus, et, en cette qualité, tint l'assemblée dans laquelle il se nomma lui-même consul avec P. Servilius. Il est possible que pour différer l'élection à laquelle devaient prendre part, comme candidats, Domitius, Caton, Lentulus, les Bibulus et son fils, Cicéron ait eu non moins de peine à empêcher le préteur d'agir en l'absence des consuls. Il est certain qu'alors il n'y avait à Rome aucun autre magistrat. Les deux consuls étaient morts, et ne devaient être remplacés par D. Brutus et L. Plancus que le 1er janvier.

Page 221. *Decimus, à la vérité, s'est uni avec Plancus.* La défiance que marque Cicéron de la conduite future de Plancus était fondée : pendant que ce perfide ne cessait de prodiguer, dans ses lettres, l'assurance d'une entière fidélité à la cause de la république, il négociait avec Antoine. Il y eut même des lettres à ce dernier : interceptées par Decimus Brutus, elles lui firent concevoir des craintes, qui bientôt se réalisèrent. Ce chef fut obligé de fuir et fut tué par les soldats d'Antoine. Dans ces temps de malheur et de désordre, la république voyait s'unir contre elle tous ceux qui s'étaient d'abord déclarés ses amis : elle n'avait plus que Brutus, Cassius et Cicéron.

LETTRE XXIII. Page 225. *Peut-être me faites-vous également ces deux reproches.* Cette lettre est un des actes de la polémique qui s'établit entre Cicéron et Brutus sur la conduite à tenir dans ces circonstances, et sur le système qu'il convenait de suivre envers les ennemis de la république. Brutus, quoique d'un caractère plus ferme, inclinait toujours pour le parti de la douceur; Cicéron réclamait une grande sévérité. C'est ainsi qu'ils ne peuvent s'accorder sur Caïus Antoine. Ici encore Cicéron défend son opinion avec quelque chaleur.

Page 227. *Je vous déclarai ce qui avait manqué à votre entreprise.* Cicéron ne cessait de regretter qu'Antoine n'eût pas été

frappé du même poignard. Il voyait bien que cette indulgence faisait perdre à la république tout le succès de l'action et toutes les chances d'avenir.

Page 227. *Dans la saison des vents étésiens.* Les vents étésiens étaient ainsi nommés, parce qu'ils étaient annuels, c'est-à-dire qu'ils soufflaient régulièrement dans la Canicule. Leur cours étant du nord au nord-ouest, ils étaient favorables pour aller de la Sicile dans la Grèce. *Voyez* PLINE, *Hist. Nat.*, liv. II, ch. 47. (PRÉVOST.) Les étésiens sont favorables à ceux qui voguent vers l'Orient, l'Auster pousse à l'Occident; cette apparition inattendue de l'Auster au moment où devaient souffler les vents étésiens, était donc comme un avertissement des dieux de ne point continuer la navigation. Ce pouvait être la pensée de Cicéron, qui, par une belle expression, appelle l'Auster : *dissuasor consilii mei;* mais l'évènement prouva qu'en cela l'Auster était bien mal avisé, car s'il eût poussé en Grèce, Cicéron, peut-être, eût échappé au glaive des triumvirs et serait mort glorieusement avec Brutus et Cassius.

Car vous vous retiriez..... puisque vos stoïciens ne veulent point que leur sage puisse fuir. Instruit par son oncle, M. Caton, aux préceptes des stoïciens, Brutus, quoiqu'il appartînt à la vieille académie, soutenait avec eux et comme eux « que le sage ne doit pas être ému, qu'il ne doit craindre ni fuir, ni même s'émouvoir. » Il se retirait donc et ne fuyait pas.

Page 229. *Avant que la vertu de Decimus Brutus eût déployé toute sa force.* Avant la mort de César il était peu connu, n'ayant absolument rien fait qui pût indiquer quelle serait plus tard la grandeur de son courage et sa constance à défendre la république.

Servius, qu'il pût obtenir les dignités publiques. Il paraît que Servius avait fait décréter qu'Octave serait éligible aux magistratures dix ans avant l'âge fixé par les lois, et que Servilius, ne trouvant point encore la concession assez grande, renchérit sur cette faveur. Peut-être Servius avait-il décidé qu'Octave serait considéré comme ayant été questeur, tandis que Servilius, le fils d'Isauricus, voulut qu'il fût traité comme si déjà il eût été préteur. Du reste, Servius Sulpicius était un sénateur de la première distinction, qui mourut en accomplissant la mission dont le sénat l'avait chargé auprès d'Antoine.

Page 231. *Nos ancêtres, qui ont rendu le même honneur à une femme, à Larentia.* Et non pas *Latentia*, comme l'écrit Prévost. Il faut consulter, sur cette intéressante tradition, Varron, Ovide, Macrobe. Larentia avait donné au peuple romain beaucoup de terres, ce qui fit décréter en son honneur des fêtes annuelles. L'excuse de Cicéron ne vaut rien. Il y avait certes adulation à faire célébrer le jour de la naissance d'Octave comme celui d'un être fabuleux, mêlé aux premiers souvenirs de Rome. La nourrice de Romulus avait droit à une place dans le calendrier, et le temps n'était pas encore assez loin où Octave n'avait droit qu'à une nourrice.

Dont nos prêtres célèbrent religieusement la fête. C'était, comme le dit le texte, au *Velabrum*, place de Rome où étaient le marché aux bœufs et le temple de Janus.

Ce fut aussi dans ces mêmes jours que je prodiguai..... des honneurs à la mémoire de Pansa, d'Hirtius et même d'Aquila. Avant que l'on connût la mort des deux consuls, Cicéron leur avait fait décréter des supplications de cinquante jours. Quant à ce qui eut lieu une fois qu'on sut la nouvelle de leur mort, on ne trouve absolument rien dans les écrits de Cicéron, non plus qu'en ce qui concerne Pontius Aquila, qui avait été l'un des conjurés contre César. Néanmoins Dion rapporte (liv. XLVI) qu'on éleva une statue à ce dernier.

De peur qu'on ne m'accuse d'avoir été plus prévoyant que reconnaissant. Il appert de ce passage que Cicéron ne voulait, en décernant des honneurs à Octave, que l'amener à se défaire du commandement pour jouir des honneurs de l'ovation : or, pour perdre l'*imperium*, il suffisait qu'un chef militaire fût entré dans la ville. Cette démarche aurait eu pour conséquence inévitable la remise du commandement à un autre ; et si Octave eût pu y être amené, cette ruse sauvait la république. Voilà pourquoi Cicéron vante sa prévoyance. Au surplus, j'ai dû changer la traduction de Prévost quant à l'expression.

Page 233. *Je n'ai pas fait tant de mal en lui élevant une statue, que de bien en la faisant abattre.* Il s'agit de la statue équestre dorée que Cicéron avait décernée à Lepidus, laquelle fut vraisemblablement abattue dans ces circonstances : c'était une conséquence inévitable du décret qui le déclarait ennemi public. Ces

détails prouvent que la lettre que nous analysons n'a pas été écrite avant le mois de juillet.

Page 233. *Il est certain qu'il n'y a plus de république à espérer.* Cicéron compte quatre guerres civiles avant celle-ci; c'est-à-dire, celle de Sylla avec Marius et Sulpicius, celle de Cinna avec Octavius, celle de Sylla avec le jeune Marius et Carbon, et celle de César avec Pompée.

Page 235. *D'arrêter à l'avenir cette témérité par un grand exemple.* En latin, *documentum;* mot qui a paru à Gruter suffisant pour révoquer en doute l'authenticité de toute la lettre; mais les exemples n'ont pas manqué à Gronove pour justifier l'expression et faire justice du purisme des commentateurs. Nous ne rapporterons pas ces exemples, et nous renverrons aux dictionnaires, et particulièrement au grand Vocabulaire de Facciolati.

Les enfans de Thémistocle furent réduits à la dernière pauvreté. Condamné pour trahison, il vit confisquer ses biens. Les noms de ses fils étaient Néoclès, Démophile et Diophante. Ceux-ci revinrent à Athènes, où les deux premiers gagnèrent, sans être reconnus, le prix de la course, et furent couronnés; ce qui pensa leur coûter cher, car dès qu'on sut qui ils étaient, les ennemis de leur père les assaillirent à coups de pierres. Diophante est cité par Platon comme ayant excellé dans les arts.

Vous avez, je le pense, appris et ce que je veux et ce que j'ai voulu. Prévost avait eu recours à une circonlocution : «Vous n'avez point ignoré mes sentimens et mes décisions. » Cela est loin de la précision du *quid senserim, quidque censuerim.*

Page 237. *Vous apprendrez.... avec combien de zèle je vais embrasser l'intérêt de vos neveux.* Des fils de Lepidus. Ce que n'avaient pu les larmes de Servilia et de la sœur de Brutus, Cicéron l'accordait à la simple observation de ce dernier, pour lequel sa déférence ne se démentit jamais.

LETTRE XXIV. Page 237. Atticus avait cru obliger Brutus envers Cicéron, et répondre suffisamment à tous ses reproches, en lui communiquant une lettre de ce grand homme à Octave, lettre dans laquelle apparaissait une grande sollicitude pour Brutus. Quoique Cicéron donnât au jeune César de sages conseils, le ton de cette lettre n'était pas celui d'un consulaire pénétré de

sa dignité, il avait trop l'air de supplier au lieu de reprendre; et c'est ce qui blesse Brutus. Cette réponse ou plutôt cette remontrance est un chef-d'œuvre de noblesse et d'élévation. « En sommes-nous venus à ce point d'abjection, qu'il faille nous recommander à Octave? etc., etc. »

Page 239. *Pouvez-vous souhaiter que je paraisse à Rome?* Brutus ne voulait pas y venir, puisque la première condition de sécurité eût été dans la bienveillance d'Octave. Or, c'était manquer à son honneur, que de supposer qu'il pût s'y soumettre.

C'est au successeur d'un tyran. Si Octave est le vengeur de la liberté, s'il punit l'usurpation d'Antoine, comme vous le croyez, au lieu d'en être, comme je le crains, le suppôt, l'instrument, vous n'avez pas à le supplier en faveur de ceux qui ont bien mérité de la république; car, dans ce cas, ils sont ses amis : ils ont fait cause commune avec lui.

Page 241. *A moins toutefois que, dans notre querelle, il ne fût pas autant question de liberté que des conditions de notre esclavage?* J'ai rapproché la traduction du texte; Prévost s'en était beaucoup écarté. Brutus reproche souvent à Cicéron de vouloir un maître qui lui plaise, et de ne pas avoir autant d'aversion pour la tyrannie que pour la personne d'Antoine. Il revient à chaque instant sur cette pensée, qui devait d'autant plus blesser Cicéron, qu'elle n'était pas sans quelque vérité.

Page 243. *Demeure qui voudra dans l'indifférence.* En latin, l'expression est plus forte : *Nulla cura adhibeatur;* ce qui, selon moi, est une concession de dépit. *Eh bien! soit; j'y consens, n'en ayons aucun souci. Je prie les dieux et les déesses de me laisser, à moi, ma constance, ma fermeté, que je prise plus que tous les autres biens.*

Page 245. *Contre l'usage des villes de la Grèce, où les rejetons des tyrans sont punis avec eux.* Brutus rappelle ici à Cicéron qu'Octave, fils adoptif de César, au lieu de mériter les honneurs qu'on lui avait décernés, devait perdre la vie avec son père, suivant l'usage de l'ancienne Grèce.

Page 247. *Ce qui a été fait pouvait et devait se faire : ce sont choses accomplies, irrévocables.* J'ai dû changer la traduction de Prévost, qui était absolument opposée à la pensée de Brutus, en ce qu'elle personnalisait l'action dont il s'agit et la concentrait sur

lui seul ; tandis qu'il s'agit des évènemens et des décisions communes à tous.

Page 247. *L'exemple de la vertu d'autrui.* C'est de la sienne que Brutus veut parler. Il oppose avec quelque dureté sa conduite à celle de Cicéron, qui ne doit pas être jugée avec autant de rigueur, et qui avait bien aussi son mérite, puisque la prudence le pouvait conduire à sauver l'état, alors même que la force des armes tournait contre la république. L'évènement, peut-être, aurait justifié ses prévisions, s'il n'eût trop tôt péri par le plus lâche des crimes.

Page 251. *Et ne doutez pas que cette ville, où vous avez accompli de si grandes choses.* Ce souvenir vient assez convenablement terminer une lettre de reproches. Prévost avait traduit : « où vous faites depuis si long-temps un si grand rôle; » ce qui était un contre-sens manifeste. Il ne s'agit ni de rôle, ni de temps, mais de grandes actions.

LETTRE XXV. Page 251. *Votre mère, cette femme attentive à tout.* Cicéron flatte ici le sentiment de respect que Brutus éprouvait pour sa mère, au point de ne se conduire que par ses inspirations : cependant il était loin d'être satisfait de l'influence de cette femme, et ces éloges sont pur artifice, car Servilia contrariait la pensée de Cicéron, qui depuis la jonction d'Antoine et de Lepidus ne cessait de tourmenter Brutus pour qu'il revînt. L'opposition de sa mère était donc un nouvel embarras.

Page 253. *Où un chef..... se déclare ennemi de la république.* Prévost avait dit au pluriel : *où des généraux ;* mais le texte ne parle que d'un *imperator,* ce qui s'applique nécessairement à Lepidus.

M'étant rendu le garant d'un jeune homme, ou plutôt d'un enfant. Dans sa cinquième *Philippique,* Cicéron avait fondé sur Octave les plus grandes espérances. « Il n'y avait pas d'apparence, disait-il, que celui qui marchait pour dégager D. Brutus eût conservé de la mort de César un ressentiment capable de l'emporter sur l'intérêt de la patrie. » Cicéron était allé jusqu'à promettre que le jeune César serait toujours semblable à lui-même ; il s'était servi des expressions solennelles : *Promitto, recipio, spondeo, patres conscripti, C. Cæsarem talem semper fore civem qualis hodie sit, qualemque eum maxime velle et optare debemus.* Octave n'avait alors que vingt ans.

Page 255. *L'aversion des honnêtes gens augmente tous les jours pour tout ce qui porte le nom de tribut.* Il y a des leçons qui portent *obsurdescunt*, ils deviennent sourds à tout appel de fonds; *ad vocem tributi*, ils n'entendent plus, ne répondent plus au mot tribut. C'était un impôt proportionné à la fortune de chaque individu. Paul-Émile, par la conquête de la Macédoine, en avait affranchi le peuple romain, parce qu'on avait tiré de sa victoire le fonds d'un revenu suffisant pour remplacer ce tribut. Il était fort difficile d'en revenir à l'ancien pied : les murmures les plus violens éclataient de toutes parts.

Ce qu'on a tiré du centième denier, qui s'est levé sur les personnes riches avec de honteux ménagemens Ce centième devait être une taxe une fois payée, une sorte de charge de guerre frappée d'un seul coup, en évaluant les capitaux et en prenant le centième. Je ne pense pas, avec Prévost, qu'il soit question d'un impôt payé par mois. Le trésor était dans le dénûment; il fallait payer deux légions : on s'adressa aux riches, en taxant chacun arbitrairement, et en commettant mille injustices, comme dans toutes les opérations précipitées. Voilà ce que signifie *impudenti censu.* Cela prouve que l'arbitraire avait été poussé jusqu'à l'impudence. Ce sens vaut mieux que celui de Prévost : « le centième denier qui s'est levé impudemment sur les personnes riches. » Il n'y aurait pas eu d'impudence à cela. Il s'agit de récompenses extraordinaires aux soldats, et non de leur paye accoutumée.

Page 257. *Ce que je croirai utile à vos intérêts et conforme à vos inclinations.* C'est la leçon *arbitrabor.* On lit aussi *arbitror* et même *arbitrer.* Cicéron a bien soin de laisser Brutus dans l'opinion que son arrivée pourra être fort utile aux enfans de Lepidus; car, avant tout, il tient à l'attirer en Italie et à vaincre la résistance de ceux qui donnent des conseils contraires, et, pour parvenir à ce but, il emploie tous les moyens possibles.

LETTRE A OCTAVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR M. J. MANGEART

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU COLLÈGE ROYAL DE L'ARC A DOLE.

INTRODUCTION.

Deux questions peuvent s'élever relativement à l'authenticité de cette lettre : 1° Est-elle ou non de Cicéron? 2° Si elle n'est pas de l'orateur romain, est-elle ou non de son époque ? La première question nous semble facile à résoudre : non, cette lettre n'a jamais été de Cicéron. Ce n'est pas qu'elle n'ait long-temps passé pour authentique, et que des commentateurs érudits n'aient cru trouver quelque rapport entre le style de l'auteur des *Philippiques* et celui de cette lettre : telle est l'opinion de Victorius et d'Érasme lui-même; mais la simple lecture de la *Lettre à Octave* nous a convaincus, à n'en pas douter, qu'elle n'est point sortie de la plume de Cicéron. Celui-ci n'aurait jamais dit qu'il regrettait de n'avoir pas souffert Antoine pour maître. Mais sans insister plus long-temps sur l'invraisemblance du parallèle d'Antoine et d'Octave, ne considérons que le style; au lieu de l'homme politique, n'examinons que l'écrivain. Eh bien, sous cet aspect encore, notre opinion reste la même : cette œuvre, en effet, est remplie de phrases affectées ou mal construites, de mots impropres ou de mauvais goût. *Publicam dilapidabat pecuniam..... ut imperio se adversum armaret..... ut sua cæde cæsus ille fugiens exercitus..... Junonium puerum, partum aureum.* Est-ce bien là le langage de Cicéron? et ne serait-on pas tenté de dire, avec Middleton, que cette lettre n'est « qu'une production dure et forcée, sans beauté dans le style ni dans le sens, plate et languissante dans les endroits même où l'auteur fait le plus d'efforts pour s'échauffer? » Ajoutons que l'abbé Prévost en porte à peu près le même jugement. Maintenant qu'il est démontré que Cicéron n'est point l'auteur de cette lettre, cherchons à répondre à la seconde question : Est-elle ou non de son époque? M. Victor

Le Clerc semble se prononcer pour l'affirmative, et nous avouerons que son opinion nous paraît assez fondée. « Les connaissances historiques et locales, dit-il, qu'on trouve çà et là dans cette composition, nous engagent à croire qu'elle n'est point postérieure aux premiers Césars. Peut-être même fut-elle écrite sous le règne d'Auguste par quelques ennemis du gouvernement, qui, après avoir étudié les ouvrages de Cicéron, et surtout les *Philippiques*, aura pris pour sujet d'exercice les plaintes de Cicéron à Octave, et aura fait circuler cet écrit sous le nom du plus illustre défenseur de la liberté et des lois. »

J. M.

EPISTOLA AD OCTAVIUM.

CICERO OCTAVIO S.

Si per tuas legiones mihi licitum fuisset, quæ nomini meo populoque romano sunt inimicissimæ, venire in senatum, coramque de republica disputare, fecissem; neque tam libenter, quam necessario : nulla enim remedia, quæ vulneribus adhibentur, tam faciunt dolorem, quam quæ sunt salutaria. Sed quoniam cohortibus armatis circumseptus senatus, nihil aliud vere potest decernere, nisi timere; in Capitolio signa sunt, in urbe milites vagantur, in Campo castra ponuntur, et Italia tota legionibus ad libertatem nostram conscriptis, ad servitutem adductis, equitatuque exterarum nationum, distinetur : cedam tibi in præsentia Foro, Curia, et sanctissimis deorum immortalium templis; in quibus, reviviscente jam libertate, deinde rursus oppressa, senatus nihil consulitur, timet multa, assentitur omnia. Post etiam paullo, temporibus ita postulantibus, cedam Urbe; quam per me conservatam, ut esset libera, in servitute videre non potero. Cedam vita, quæ quanquam sollicita est, tamen, si pro-

LETTRE A OCTAVE.

CICÉRON A OCTAVE, SALUT.

Si la haine implacable de vos légions contre le peuple romain et contre moi m'avait permis de venir au sénat et d'y parler de ce qui concerne la république, je l'aurais fait, et cela bien moins par plaisir que par devoir; car, de tous les remèdes qu'on peut appliquer à une blessure, les plus douloureux sont toujours ceux qui sont les plus salutaires. Mais quand des cohortes armées assiègent le sénat; quand on n'y peut délibérer que sous l'influence de la terreur; quand je vois sur le Capitole flotter vos étendards, vos soldats inonder la ville, votre camp assis dans le Champ-de-Mars, l'Italie entière au pouvoir de légions qui, enrôlées pour défendre notre liberté, viennent, avec la cavalerie des nations étrangères, assurer notre servitude, je vous abandonne le Forum, le sénat, les temples sacrés des dieux immortels : les circonstances m'en font un devoir, aujourd'hui que notre liberté, à peine renaissante, est de nouveau anéantie; aujourd'hui que le sénat n'est consulté sur rien, qu'il a beaucoup à craindre, et qu'il doit consentir à tout. Dans quelques heures, puisque les circonstances l'exigent, j'aurai quitté Rome : moi qui l'ai sauvée pour qu'elle fût libre, je ne pourrai jamais la voir esclave. Bientôt, peut-être, j'aurai quitté la vie : aussi bien je ne

dabat pecuniam, ærarium exhauriebat, minuebat vectigalia, donabat civitates; ex commentario dictaturam gerebat; leges imponebat; prohibebat dictatorem creari plebiscito; ipse regnabat in consulatu; provincias unus omnes concupiebat: cui sordebat Macedonia provincia, quam victor sibi sumserat Cæsar, quid de hoc sperare, aut exspectare nos oportebat? Exstitisti tu vindex nostræ libertatis, ut tunc quidem, optimus (quod utinam neque nostra nos opinio, neque tua fides fefellisset!), et veteranis in unum conductis, et duabus legionibus a pernicie patriæ ad salutem avocatis, subito prope jam affectam ac prostratam rempublicam tuis opibus extulisti. Quæ tibi non ante, quam postulares; majora, quam velles; plura, quam sperares, detulit senatus? Dedit fasces, ut cum auctoritate defensorem haberet, non ut imperio se adversum armaret. Appellavit imperatorem, hostium exercitu pulso, tribuens honorem, non ut sua cæde cæsus ille fugiens exercitus te nominaret imperatorem. Decrevit in Foro statuam, locum in senatu, summum honorem ante tempus. Si quid aliud est, quod dari possit, addat. Quid aliud est majus, quod velis sumere? Sin autem supra ætatem, supra consuetudinem, supra etiam mortalitatem tuam tibi sunt omnia tributa: cur aut ingratus crudeliter, aut immemor beneficii scelerate circumscribis senatum? Quo te misimus? a quibus reverteris? Contra quos armavimus?

libre : il dilapidait les fonds de l'état, épuisait le trésor, diminuait les revenus, prodiguait le droit de cité, s'appuyait des mémoires du dictateur pour lui succéder, imposait des lois, abolissait la dictature par un plébiscite, quand lui-même régnait sous le nom de consul, et voulait pour lui seul toutes les provinces, jugeant trop au dessous de lui le gouvernement de la Macédoine, que César vainqueur s'était réservé. Que nous fallait-il espérer, qu'avions-nous à attendre d'un tel homme? C'est vous qui fûtes, au moins dans les premiers momens, le plus salutaire vengeur de notre liberté (et plût aux dieux que notre confiance et vos sermens ne nous eussent point trompés!); c'est vous qui avez réuni les vétérans; vous qui avez fait servir au salut de Rome deux légions armées pour sa ruine; vous qui, par vos nobles efforts, avez relevé la république abattue et près de succomber. Les récompenses n'ont-elles pas alors prévenu votre demande? leur grandeur dépassé vos vœux? leur nombre, votre espoir? en est-il une que le sénat ne vous ait accordée? Il vous a donné les faisceaux, mais pour que votre autorité servît à sa défense, et non votre pouvoir à sa ruine. Il vous a proclamé *imperator*, mais pour récompenser votre victoire sur les rebelles, et non pour que ce titre vous fût conféré par une armée vaincue et mise en fuite. Il vous a décrété une statue dans le Forum, une place dans le sénat, le souverain pouvoir avant le temps. S'il pouvait à tous ces honneurs en ajouter quelque autre, il le ferait. Que voudriez-vous obtenir de plus? Si, pour vous combler de tant de faveurs, on n'a eu égard ni à la coutume, ni à votre âge, ni même à votre condition de simple mortel, pourquoi l'ingratitude vous rend-elle

quibus arma cogitas inferre? A quibus exercitum abducis? et quos adversus aciem struis? Cur hostis relinquitur? civis hostis loco ponitur? Cur castra medio itinere longius adversariorum castris, et propius urbem moventur?

O me nunquam sapientem, et aliquando id, quod non eram, frustra existimatum! quantum te, popule romane, de me fefellit opinio! O meam calamitosam ac præcipitem senectutem! o turpem exacta dementique ætate canitiem! Ego patres conscriptos ad parricidium induxi; ego rempublicam fefelli; ego ipse senatum sibi manus afferre coegi, quum te, Junonium puerum, et matris tuæ partum aureum esse dixi. At te fata patriæ Paridem futurum prædicabant, qui vastares urbem incendio, Italiam bello, qui castra in templis deorum immortalium, senatum in castris habiturus esses. O miseram, et in brevi tam celerem et tam variam reipublicæ commutationem! Quisnam tali futurus ingenio est, qui possit hæc ita mandare litteris, ut facta, non ficta videantur esse? Quis erit tanta animi facilitate, qui, quæ verissime memoria propagata fuerint, non fabulæ similia sit existimaturus?

Cogita enim Antonium hostem judicatum, ab eo circumsessum consulem designatum, eumdemque reipu-

assez barbare, ou l'oubli de vos anciens services assez scélérat, pour que vous teniez aujourd'hui le sénat assiégé? Où vous avons-nous envoyé? de chez quels ennemis revenez-vous? Contre qui vous avons-nous armé? ces armes, contre qui voulez-vous les tourner? De quel pays retirez-vous vos légions? contre quel pays les conduisez-vous? Pourquoi laisser en repos l'ennemi? pourquoi ne chercher d'ennemi que parmi les citoyens? Pourquoi, parvenu à moitié chemin, éloigner votre camp de celui des rebelles? pourquoi le rapprocher de Rome?

O insensé que j'ai toujours été! objet d'une estime que je ne méritais pas! combien, peuple romain, tu t'es abusé sur mon compte! ô vieillesse misérable et désastreuse! ô aveuglement et folie! ô honte pour mes cheveux blancs! c'est moi qui ai poussé les pères conscrits au parricide; c'est moi qui ai trompé la république; c'est moi qui ai forcé le sénat à se déchirer de ses propres mains, lorsque je vous appelai l'enfant chéri de Junon, le gage d'un autre âge d'or pour la patrie. Vos destins lui annonçaient en vous un nouveau Pâris, qui dévasterait Rome par la flamme, l'Italie par la guerre; qui des temples des dieux ferait son camp, de son camp le sénat. Sort affreux de la république! bouleversement aussi rapide que funeste et imprévu! se trouvera-t-il jamais un génie assez puissant, pour écrire l'histoire de nos malheurs, sans donner à la vérité l'air du mensonge? se trouvera-t-il jamais un esprit assez crédule, pour lire cette histoire malheureusement trop vraie, sans la traiter de fabuleuse?

Rappelez-vous, en effet, ce qui s'est passé. Antoine était déclaré ennemi public; il tenait assiégé un consul

blicæ parentem; te profectum ad consulem liberandum et hostem opprimendum, hostemque a te fugatum, et consulem obsidione liberatum; deinde paullo post fugatum illum hostem arcessitum, tanquam coheredem mortua republica ad bona populi romani rapienda; consulem designatum rursum inclusum eo, ubi se non mœnibus, sed fluminibus et montibus tueretur. Hæc quis conabitur exponere? quis credere audebit? Liceat semel impune peccasse; sit erranti medicina confessio. Verum enim dicam. Utinam te potius, Antoni, dominum non expulissemus, quam hunc reciperemus! non quod ulla sit optanda servitus, sed quia dignitate domini minus turpis est fortuna servi: in duobus autem malis quum fugiendum majus sit, levius est eligendum. Ille tamen ea exorabat, quæ volebat auferre; tu extorques. Ille consul petebat; tu privatus concupisti. Ille ad malorum salutem judicia constituebat, et leges ferebat; tu ad perniciem optimorum. Ille a sanguine et incendio servorum Capitolium tuebatur; tu cruore et flamma cuncta delere vis. Si, qui dabat provincias Cassio et Brutis, et illis custodibus nominis nostri, regnabat, quid faciet qui vitam adimit? si qui urbe ejiciebat, tyrannus erat, quem hunc vocemus, qui ne locum quidem reliquit exsilio?

Itaque si quid illæ majorum nostrorum sepultæ reliquiæ sapiunt, si non una cum corpore sensus omnis

désigné, le père de la patrie; vous partîtes alors et pour délivrer le consul et pour écraser l'ennemi : l'ennemi vous dut sa ruine, et le consul sa délivrance; mais cet ennemi vaincu, vous le rappelâtes bientôt près de vous, pour qu'il eût sa part dans la succession du peuple romain, ouverte par la mort de la république; et le consul désigné, investi une seconde fois, n'eut plus pour remparts des murailles, mais des fleuves et des montagnes. Qui essaiera d'exposer de tels faits? qui osera les croire? ah! qu'on nous passe une première faute, et que l'aveu de notre erreur en soit la réparation. Oui, je dirai la vérité. Plût aux dieux, Antoine, que nous ne t'eussions point chassé, pour revoir ce nouveau tyran! non que la servitude soit jamais à désirer, mais parce que la dignité du maître rend moins humiliante la condition de l'esclave : car, puisque de deux maux il faut éviter le plus grand, c'est le moindre qu'il faut choisir. Lui, au moins, sollicitait ce qu'il voulait obtenir; vous, c'est à force ouverte que vous l'arrachez. Consul, il demandait une province; vous, simple particulier, vous l'avez convoitée. Il constituait des juges, et portait des lois pour sauver des coupables; vous, pour perdre des innocens. Il mettait le Capitole à l'abri du fer et des torches des esclaves; vous voulez, vous, mettre tout à feu et à sang. Si celui-là régnait, qui donnait des gouvernemens à Cassius, aux Brutus, à ces conservateurs du nom romain, que fera celui qui leur arrache la vie? Si celui-là était tyran, qui chassait de la ville un citoyen, quel nom donnerons-nous à celui qui ne laisse pas même un asile aux exilés?

Aussi, si le tombeau n'a pas rendu tout-à-fait insensibles les restes de nos aïeux; si le feu qui a consumé

uno atque eodem consumtus est igni; quid illis interrogantibus, quid agat nunc populus romanus, respondebit aliquis nostrum, qui proximus in illam æternam domum decesserit? aut quem accipient de suis posteris nuntium illi veteres Africani, Maximi, Paulli, Scipiones? quid de sua patria audient, quam spoliis triumphisque decorarunt? an esse quemdam annos XVII natum, cujus avus fuerit argentarius, adstipulator pater; uterque vero precarium quæstum fecerit, sed alter usque ad senectutem, ut non negaret, alter a pueritia, ut non posset non confiteri : eum agere, rapere rempublicam, cui nulla virtus, nullæ bello subactæ et ad imperium adjunctæ provinciæ, nulla dignitas majorum conciliasset eam potentiam, sed forma per dedecus pecuniam, et nomen nobile consceleratum impudicitia dedisset; veteres vulneribus et ætate confectos Julianos gladiatores, egentes reliquias Cæsaris ludi, ad rudem compulisse? quibus ille septus omnia misceret, nulli parceret, sibi viveret; qui tanquam in dotali matrimonio rempublicam testamento legatam sibi obtineret. Audient duo Decii, servire eos cives, qui ut hostibus imperarent, victoriæ se devoverunt. Audiet C. Marius, impudico domino parere nos, qui ne militem quidem habere voluit nisi pudicum. Audiet Brutus, eum populum, quem ipse primo, post progenies ejus a regibus liberavit, pro turpi stupro datum in servitutem. Quæ

leur corps ne leur a pas ôté toute espèce de sentiment, lorsqu'ils demanderont des nouvelles du peuple romain, que leur répondra celui d'entre nous qui viendra de descendre dans cette demeure éternelle? qu'apprendront de leurs descendans ces vieux héros, les deux Africains, les Maximes, les Pauls, les Scipions? et cette patrie qu'ils ont ornée de leurs trophées et de leurs victoires, leur dira-t-on qu'elle est au pouvoir d'un enfant de dix-sept ans, dont l'aïeul et le père vécurent, l'un du métier d'*argentarius*, l'autre de celui d'adstipulateur; et cela, l'un jusqu'à sa vieillesse, comme il ne pouvait le nier, et l'autre depuis son enfance, comme il était forcé d'en convenir? leur dira-t-on que cet enfant mène la république au gré de son caprice et de sa rapacité, sans se recommander par aucun titre, sans avoir, par ses armes, ajouté aucune province à l'empire, sans compter même aucun aïeul illustre? leur dira-t-on qu'il ne doit son pouvoir, sa fortune et son nom odieux et célèbre, qu'à sa beauté honteusement prostituée? que les anciens gladiateurs de Jules, épuisés par l'âge et par les blessures, misérables débris des jeux de César, ont été, par son ordre, rappelés au combat? que, fort de ce cortège, il bouleverse tout, ne fait grâce à personne, ne vit que pour lui seul, et dispose de la république comme si elle lui avait été léguée en dot par testament? Ils apprendront, les deux Decius, que l'esclavage pèse sur les citoyens auxquels ils voulaient assurer l'empire en se dévouant à la victoire. Il apprendra, C. Marius, que nous obéissons à un impudique tyran, lui qui ne souffrait pas même dans un soldat l'oubli de la pudeur. Il apprendra, Brutus, que ce peuple, que lui d'abord, puis un de ses descendans ont délivré des rois, a payé

quidem si nullo alio, me tamen internuntio ad illos celeriter deferentur. Nam si vivus ista subterfugere non potero, una cum istis vitam simul fugere decrevi.

e sa liberté l'infamie de son maître. Ces attentats, s'ils e les savent point par d'autres, j'irai moi-même bien-ôt les en instruire; car, si je ne puis éviter, vivant, le ɔectacle de tant de crimes, le parti en est pris, je sau-ıi m'y soustraire par la mort.

NOTES

SUR LA LETTRE A OCTAVE.

Page 319. *Et non le courage, qui m'a manqué.* Sans prétendre que Cicéron fût homme à se donner la mort, pour ne pas survivre à l'asservissement de sa patrie, nous avouerons, du moins, qu'il était homme à se vanter d'un pareil dévoûment. L'auteur de cette lettre, quel qu'il soit, a donc pu mettre ces paroles dans la bouche de l'orateur romain. D'ailleurs, si l'on en croit Plutarque, Cicéron, là dessus, ne s'en tint pas toujours à de vaines paroles; et, s'il n'avait pas assez de courage pour se donner la mort de sa propre main, il en avait assez, du moins, pour en former la résolution, comme le prouve ce passage (*Vie de Cicéron*, ch. LXIII) : Ὥστε καὶ παρελθεῖν εἰς τὴν Καίσαρος οἰκίαν διενοήθη κρύφα, καὶ σφάξας ἑαυτὸν ἐπὶ τῆς ἑστίας ἀλάστορα προσβαλεῖν.

Page 321. *Abolissait la dictature par un plébiscite.* Tous ces faits sont extraits sommairement des *Philippiques*, et surtout de la seconde, ch. XXXVI, où nous lisons : « Optimum vero, quod dictaturæ nomen in perpetuum de republica sustulisti. »

Il vous a donné les faisceaux. Si cette lettre était de Cicéron, il n'eût pas manqué de rappeler à Octave que c'était à sa propre recommandation qu'il devait d'avoir obtenu tous ces honneurs. Plutarque (*Vie de Cicéron*, ch. LIX) nous apprend, en effet, que ce fut l'orateur romain qui persuada au sénat de décerner au jeune César les faisceaux et toutes les marques du commandement : Καίσαρι δὲ ῥαβδούχους καὶ στρατηγικὸν κόσμον, ὡς δὴ προπολεμοῦντι τῆς πατρίδος, ἔπεισε ψηφίσασθαι τὴν σύγκλητον.

Page 325. *Vous partîtes alors.* Antoine, après avoir reçu à Brindes les légions qu'il avait fait venir de la Macédoine, se proposait de les conduire contre Rome. Il fut arrêté par l'in-

tervention inattendue d'Octave, qui avait rassemblé dans la Campanie dix mille vétérans de l'armée de son père.

Page 325. *Lui, au moins, sollicitait ce qu'il voulait obtenir.* Cicéron, dans toutes ses *Philippiques*, s'attache à faire considérer Antoine comme un ennemi public. Suivant lui, c'est le plus infâme des brigands, un monstre, la honte et l'horreur du genre humain, *propudium illud et portentum, L. Antonius, insigne odium omnium hominum..... Hostis hujus urbis, quam ille ad explendas egestates latrocinii sui concupivit* (quatorzième *Philippique*, ch. III et IV). On voit par là qu'Antoine ne se bornait pas à solliciter humblement une province. A qui donc, de Cicéron ou d'Antoine, pourrons-nous appliquer ces mots :

. . . . . Quantum mutatus ab illo?

Malgré toute la versatilité de Cicéron, nous ne consentirons jamais à croire qu'il ait cherché à excuser la conduite d'un homme pour lequel il professait une haine implacable, et qu'il avait si souvent traité d'ennemi public. Nous voyons, dans ce parallèle d'Antoine et d'Octave, une preuve évidente que Cicéron n'est point l'auteur de cette Lettre.

Il constituait des juges. Les mots *judex, judicium,* chez les Romains, n'avaient pas le sens que nous leur donnons dans notre jurisprudence. Le *judex* n'était bien souvent qu'un simple particulier désigné pour *juge* par le préteur ou le magistrat *qui jus dicebat.* Les parties étaient *in jure* devant le préteur, et *in judicio* devant le *judex* désigné par lui. *Judicium*, comme l'a dit M. Ducaurroy, *est judicis datio.*

Page 327. *L'un du métier d'*ARGENTARIUS, *l'autre de celui d'adstipulateur.* Nous avons dû conserver à ces mots leur physionomie latine, parce qu'ils n'ont guère d'équivalent dans notre langue. M. Victor Le Clerc traduit *argentarius* par *usurier,* et *adstipulator* par *répondant.* Il y a ici double erreur : *argentarius* désigne une sorte de banquier qu'on employait, comme intermédiaire, dans les ventes, les prêts et autres négociations de ce genre. *Adstipulator* peut encore moins se traduire par *répondant.* L'adstipulateur était au stipulant ce qu'était le fidéjusseur au promettant. Le *répondant* s'adjoint à l'obligé ; l'*adstipulateur,* au contraire, s'adjoignait à celui envers lequel on s'obligeait.

Page 327. *Mène la république au gré de son caprice et de sa rapacité.* Nous retrouvons à peu près la même expression dans Tacite, *Hist.*, 1, 2 : *Agerent, ferrent cuncta.* Seulement, au lieu de *ferre*, nous avons ici *rapere.* M. Burnouf s'exprime ainsi à propos du passage de Tacite : « *Agere, ferre* (en grec ἄγειν καὶ φέρειν) est une locution presque proverbiale, qui signifie *disposer de tout en maître, tout conduire, tout bouleverser.* Primitivement elle signifiait *piller.* Elle vient de ce qu'en pillant on emmenait (*agebant*) les animaux et les hommes, on emportait (*ferebant*) les denrées et les meubles. »

Ont été par son ordre rappelés au combat. Ces mots, *ad rudem compellere*, d'après Cicéron lui-même, ne signifient-ils pas plutôt, *forcer quelqu'un de prendre son congé ?* Nous lisons, en effet, *Philippique* 11, ch. 29 : « Tam bonus gladiator rudem tam cito accepisti ? » Nouvelle preuve encore que cette Lettre n'est pas de Cicéron.

FRAGMENS

DES LETTRES

DE M. T. CICÉRON

TRADUCTION NOUVELLE

PAR M. DE GOLBERY

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR

FRAGMENTA

EX

M. T. CICERONIS EPISTOLIS.

EX EPISTOLA AD M. TITINIUM.

EQUIDEM memoria teneo, pueris nobis primum latine docere cœpisse L. Plotium quemdam; ad quem quum fieret concursus, quod studiosissimus quisque apud eum exerceretur, dolebam mihi idem non licere. Continebar autem doctissimorum hominum auctoritate, qui existimabant, græcis exercitationibus ali melius ingenia posse. SUETONIUS, *de Clar. rhet.*, c. II.

AD CORNELIUM NEPOTEM EPIST. LIB. II.

Itaque nostri, quum omnia, quæ dixissemus, dicta essent; quæ facete, et breviter, et acute locuti essemus, ea proprio nomine appellari dicteria voluerunt. MACROBIUS, *Saturn.*, lib. II, c. I.

Ad eumdem, ex libro incerto.

Hoc restituerat etiam, ut a te fictis aggrederer donis. PRISCIANUS, lib. VIII, p. 792.

FRAGMENS

DES

LETTRES DE M. T. CICÉRON.

EXTRAIT D'UNE LETTRE A M. TITINIUS.

Je me rappelle que dans notre enfance le premier qui se mit à enseigner en latin fut un certain Lucius Plotius. On accourait en foule chez lui, et les plus studieux allaient s'y exercer. Aussi éprouvai-je beaucoup de chagrin de ce qu'il ne m'était pas permis de les imiter; mais j'étais retenu par l'influence des plus savans hommes, qui pensaient que l'esprit avait plus à gagner aux exercices grecs. SUÉTONE, *des Rhéteurs illustres*, ch. II.

LETTRES A CORNELIUS NEPOS, LIV. II.

En conséquence, le langage étant composé de mots (*dicta*), nos pères voulurent que d'un mot particulier, *licteria* (bons mots), on signalât tout ce qu'il y avait d'enjoué, de vif ou de piquant dans l'expression. MACROBE, *Saturnales*, liv. II, ch. I.

Au même, on ne sait de quel livre.

Il ne manquait plus que de vous voir m'attaquer par les dons imaginaires. PRISCIEN, liv. VIII, page 792.

*

Qui habet, ultro appetitur; qui est pauper, aspernatur. PRISCIANUS, lib. VIII, p. 792.

Quid? oratorum quem huic antepones eorum, qui nihil aliud egerunt? quis sententiis aut acutior, aut crebrior? quis verbis aut ornatior, aut elegantior? SUETONIUS, *Jul. Cæs.*, c. LV.

Neque enim quidquam aliud est felicitas, nisi honestarum rerum prosperitas : vel, ut alio modo definiam, felicitas est fortuna adjutrix consiliorum bonorum; quibus qui non utitur, felix nullo pacto esse potest. Ergo in perditis impiisque consiliis, quibus Cæsar usus erat, nulla potuit esse felicitas; feliciorque meo judicio Camillus exsulans, quam temporibus iisdem Manlius, etiamsi, id quod cupierat, regnare potuisset. AMMIANUS MARCELLINUS, lib. XXI, c. 16.

AD C. CÆSAREM EPIST. LIB. I.

M. Cicero C. Cæsari S.

Balbum quanti faciam, quamque ei me totum dicaverim, ex ipso scies. NONIUS, c. IV, 139.

Tunc quum ea, quæ es ab senatu summo cum honore tuo consecutus.... *Idem*, c. IV, 95, 231.

Debes odisse improbitatem ejus, quia impudentissimum nomen delegerit. *Idem*, c. IV, 250.

.....Ut sciret, majore cura tuenda esse, quæ parta sunt. *Idem*, c. IV, 468.

On court au devant de celui qui possède; on néglige le pauvre. PRISCIEN, liv. VIII, page 792.

Quel est, parmi ceux qui n'ont jamais fait autre chose, l'orateur que vous lui préférez? qui pourrait l'emporter sur lui par la vigueur ou l'abondance des pensées, par la beauté ou l'élégance de l'expression? SUÉTONE, *Vie de Jules César*, ch. LV.

La félicité, en effet, n'est autre chose que le succès dans les bonnes actions; on peut recourir à une autre définition : la félicité c'est la fortune qui vient au secours de la sagesse de conseils; celui qui ne prend point conseil de la vertu, ne peut être heureux. Il ne pouvait donc exister aucune félicité dans les projets coupables et impies conçus par César; et, selon moi, Camille exilé était plus heureux que son contemporain Manlius, lors même que celui-ci serait parvenu à régner, comme c'était l'objet de tous ses vœux. AMMIEN MARCELLIN, liv. XXI, ch. 16.

LETTRES A CÉSAR, LIV. I.

M. Cicéron à C. César, salut.

Vous saurez par Balbus lui-même, combien je l'estime, et que je me suis tout entier dévoué à lui. NONIUS, ch. IV, 139.

Lorsque ces distinctions que vous avez obtenues du sénat avec tant de gloire..... *Idem*, ch. IV, 95, 231.

Vous devez haïr la méchanceté d'un homme qui a eu assez d'impudence pour choisir ce nom. *Id.*, ch. IV, 250.

.....Afin qu'il sût qu'il faut apporter plus de soin à garder ce que l'on a acquis. *Idem*, ch. IV, 468.

Ad eumdem epist. lib. II.

....Vel quod locatio ipsa pretiosa. NONIUS, c. IV, 288.

Quod sapientes homines ac boni putant. *Idem*, c. IV, 362.

Neque pro cauto ac diligente se castris continuit. CHARISIUS, lib. I, p. 101.

Sed ego, quæ monimenti ratio sit, nomine ipso admoneor. Ad memoriam magis spectare debet posteritatis, quam ad præsentis temporis gratiam. NONIUS, c. I, 136.

Ad eumdem epist. lib. III.

Quæ si videres non de exercitu retinendo tueri, sed eo tradito, aut dimisso.... NONIUS, c. IV, 135.

Amici nonnulli a te contemni, ac despici, ac pro nihilo haberi senatum velint. *Idem*, c. V, 57.

Ad eumdem, ex libro incerto.

Jam amplitudinem gloriamque tuam magno mihi ornamento fore existimo, quod me levas cura. NONIUS, c. IV, 279.

Extrema vero nec quanta, nec qualia sint, verbis consequi possum. *Idem*, c. IV, 95.

Au même, liv. II.

.... Ou parce que la location elle-même est lucrative. NONIUS, ch. IV, 288.

C'est ce que les hommes sages et les hommes de bien croient. *Idem*, ch. IV, 362.

Il ne se renferme point dans son camp en homme sage et prudent. CHARISIUS, liv. I, page 101.

Le nom seul suffit à me rappeler qu'il doit être un monument. Il faut qu'il soit plus propre à transmettre un souvenir à la postérité, qu'à plaire aux contemporains. NONIUS, ch. I, 136.

Au même, liv. III.

Si vous le voyiez, vous sauriez qu'il n'est point question de conserver l'armée, mais d'en remettre le commandement ou de la dissoudre..... NONIUS, ch. IV, 135.

Il est quelques-uns de vos amis qui voudraient que le sénat fût négligé, méprisé par vous, et compté pour rien. *Idem*, ch. V, 57.

Au même, on ne sait de quel livre.

Je vois déjà que je tirerai beaucoup d'honneur de votre élévation et de votre gloire, puisque déjà vous me débarrassez de tout souci. NONIUS, ch. IV, 279.

Quant aux dernières choses, je ne saurais exprimer par des paroles de quelle importance et de quelle nature elles sont. *Idem*, ch. IV, 95.

AD CÆSAREM JUNIOREM, EPIST. LIB. I.

Cicero Cæsari juniori S.

Pridie nonas febr., quum ad te litteras mane dedissem, descendi ad Forum togatus, quum reliqui consulares sagati vellent descendere. NONIUS, c. XIV, 10.

.....Et aut ad consules, aut ad te, aut ad Brutum adissent, his fraudi ne esset, quod cum Antonio fuissent. *Idem*, c. IV, 9.

Sed hæc viderimus, quum legati responsa retulerint. *Idem*, c. IV, 391.

Quasi si me ad id beneficium arcesseres, quo per te me una cum republica in libertatem vindicassem. *Idem*, c. IV, 487.

Roga ipsum, quemadmodum ego eum Arimini acceperim. *Idem*, c. IV, 15, 397.

Sed cito pœnituit; domum rediit; ceteri cunctabantur. *Idem*, c. IV, 55.

Erat opinio bona de Planco, bona de Lepido. *Idem*, c. IV, 329.

Neminem tibi profecto hominem ex omnibus aut anteposuissem unquam, aut etiam comparassem. *Idem*, c. IV, 64.

Ex ceteris autem generibus tunc pecunia expedietur, quum legionibus victricibus erunt, quæ spopondimus, persolvenda. *Idem*, c. IV, 165.

In singulas tegulas impositis sexcentis, sexcenties confici posse. *Idem*, c. IV, 93.

LETTRES AU JEUNE CÉSAR, LIV. I.

Cicéron au jeune César, salut.

Le 4 février, après vous avoir écrit, je descendis au Forum revêtu de la toge, tandis que les autres consulaires voulurent y paraître en habit militaire. NONIUS, ch. XIV, 10.

.... Qu'ils n'aient rien à craindre pour avoir été avec Antoine, soit qu'ils se rendissent auprès des consuls, soit qu'ils vinssent à vous, ou à Brutus. *Idem*, ch. IV, 9.

Mais nous prendrons un parti quand les députés auront rapporté une réponse. *Idem*, ch. IV, 391.

Comme si vous m'appelliez pour participer à ce bienfait, qui, grâce à vous, me ferait recouvrer la liberté pour moi, et pour la république. *Idem*, ch. IV, 487.

Demandez-lui comment je l'ai reçu à Ariminum. *Idem*, ch. IV, 15, 397.

Mais il s'en repentit sur-le-champ, et s'en retourna chez-lui; les autres hésitaient. *Idem*, ch. IV, 55.

On avait bonne opinion de Plancus, bonne opinion de Lepidus. *Idem*, ch. IV, 329.

Je ne me serais certainement jamais avisé de vous préférer aucun homme, ni même de vous le comparer. *Idem*, ch. IV, 64.

On obtiendra de l'argent par d'autres ressources quand il faudra payer aux légions victorieuses ce que nous leur avons promis. *Idem*, ch. IV, 165.

En imposant chaque toit à six cents sesterces, on pourra en retirer six millions. *Idem*, ch. IV, 93.

Ne res duceretur, fecimus, ut Hercules Antianus in alium locum transferretur. NONIUS, c. IV, 130.

Sed quod videret nomine pacis bellum involutum fore.... *Idem*, c. IV, 252.

Quod mihi et Philippo vacationem das, bis gaudeo. Nam et præteritis ignoscis, et concedis futura. *Idem*, c. V, 56.

Itaque vereor, ne ferociorem eum faciant tua tam præclara de eo judicia. *Idem*, c. IV, 192.

Ad eumdem epist. lib. II.

Sed ita locutus insulse est, ut mirum senatus convicium exceperit. NONIUS, c. I, 141.

In quo tua me provocavit oratio, me consecuta est segnis. *Idem*, c. I, 142.

Bellum, ut opinio mea fert, ex consensu civitatis confectum jam haberemus. *Idem*, c. IV, 93.

Quum constet, Cæsarem Lupercis id vectigal dedisse, qui ante poterat id constare? *Idem*, c. IV, 99.

Adest Albæ nescio quis Claudius, quem quum restitui jussisset, Ancone cum eo dejectus est ex senatusconsulto. *Idem*, c. IV, 142.

Insolens, arrogans, jactans. *Idem*, c. IV, 234.

Scriptum erat equestre prœlium valde secundum; quin potius adversum. *Idem*, c. IV, 416.

Quem perisse ita de republica merentem consulem, vehementer doleo. *Idem*, c. IV, 296.

Pour éviter les longueurs, nous avons fait transporter ailleurs l'Hercule d'Antium. NONIUS, ch. IV, 130.

Mais parce qu'il voyait que la guerre serait cachée sous le nom de paix..... *Idem*, ch. IV, 252.

Si je me réjouis doublement de la dispense que vous nous donnez à Philippus et à moi; car elle implique de votre part et le pardon du passé, et la sécurité de l'avenir. *Idem*, ch. V, 56.

Aussi je crains que les éloges que vous en faites ne lui donnent trop de fierté. *Idem*, IV, 192.

Au même, liv. II.

Mais il parla d'une manière si absurde, que les murmures du sénat accueillirent son discours. NON., ch. I, 141.

C'est votre discours qui m'a décidé, le discours qui m'a succédé était dépourvu de nerf. *Idem*, ch. I, 142.

La guerre, du moins c'est mon opinion, serait terminée du consentement général. *Idem*, ch. IV, 93.

Puisqu'il est constant que ce fut César qui donna ce revenu aux Luperques, comment pouvait-il en être question avant lui? *Idem*, ch. IV, 99.

Il existe à Albe je ne sais quel Claudius, qu'il avait ordonné de rétablir, mais qui fut repoussé d'Ancône avec lui par un sénatus-consulte. *Idem*, ch. IV, 142.

Insolent, arrogant, plein de jactance. *Id.*, ch. IV, 234.

On avait écrit qu'un combat de cavalerie avait été fort heureux; c'est funeste qu'il fallait dire. *Id.*, ch. IV, 416.

Je suis profondément affligé de la mort d'un consul qui avait si bien mérité de la république. *Id.*, ch. IV, 296.

Tu si meam fidem præstiteris, quod confido te esse facturum.... NONIUS, c. IV, 367.

Quum iter facerem Claternam tempestate spurcissima..... *Idem*, c. IV, 425.

Nihil omnino certi, nec locupletem ad hoc auctorem habebamus. *Idem*, c. VI, 78.

Antonius demens ante lucem, paludatus.... *Idem*, c. XIV, 11.

Ad eumdem epist. lib. III.

Itaque in eum palam vehementer est invectus. NONIUS, c. IV, 259.

Ego autem antiquissimum Scythis oriundum, quibus antiquior lætitia est, quam lucrum.... *Idem*, c. V, 17.

Ad eumdem, ex libro incerto.

Posthac quod voles a me fieri, scribito. Vincam opinionem tuam. NONIUS, c. IV, 329.

Promissa tua memoria teneas. *Idem*, c. IV, 348.

AD C. PANSAM, EPIST. LIB. I.

M. Cicero C. Pansæ S. D.

De Antiocho fecisti humaniter; quem quidem ego semper dilexi, meque ab eo diligi sensi. NONIUS, c. XI, 1; PRISCIANUS, lib. XV, p. 1010.

Quorum erupit illa vox, de qua ex te primum quiddam inaudieram. NONIUS, c. II, 442.

Vous, si vous faites honneur à ma parole, ce que vous ferez, j'en ai la confiance..... NONIUS, ch. IV, 367.

Comme j'étais en route pour Claterna par le plus mauvais temps..... *Idem*, ch. IV, 425.

Il n'y a à cet égard rien de certain, et nous n'en avons point de témoignage digne de foi. *Idem*, ch. VI, 78.

Antoine, dans son extravagance, paraît en habit de guerre avant le jour. *Idem*, ch. XIV, 11.

Au même, liv. III.

Il se répandit donc publiquement en invectives contre lui. NONIUS, ch. IV, 259.

Pour moi, je prise infiniment le très-ancien précepte des Scythes, de préférer le plaisir à la richesse..... *Idem*, ch. V, 17.

Au même, on ne sait de quel livre.

Après cela, écrivez-moi ce que vous voulez que je fasse. Je triompherai de votre défiance. NON., ch. IV, 329.

Rappelez-vous bien vos promesses. *Idem*, ch. IV, 348.

LETTRES A C. PANSA, LIV. I.

M. Cicéron à C. Pansa, salut.

Vous avez traité Antiochus avec bonté; je l'ai toujours aimé, et j'ai toujours eu la preuve qu'il m'aimait aussi. NONIUS, ch. XI, 1; PRISCIEN, liv. XV, page 1010.

Ils laissèrent échapper le mot duquel la première nouvelle m'avait été donnée par vous. NONIUS, ch. II, 442.

Ad eumdem epist. lib. III.

Nos Ventidianis rumoribus concalfecimus. NONIUS, c. II, 182.

AD A. HIRTIUM EPIST. LIB. II.

Qua in re si mediocriter lapsus sum, defendas velim tolerabile erratum. NONIUS, c. III, 86.

Ad eumdem epist. lib. V.

Et quoniam, ut hoc tempus est, nihil habeo, patriæ quod impertiam. ... NONIUS, c. I, 170.

Ad eumdem epist. lib. IX.

Dices, Quid, quæso, istuc intererat? Nescio, nisi tamen erat mihi verendum sæpius, ne qui casus perimeret superiora. NONIUS, c. VI, 9.

Ad eumdem, ex libro incerto.

Quum enim nobilitas sit nihil aliud, quam cognita virtus, quis in eo, quem veterascentem videat ad gloriam, generis antiquitatem desideret? NONIUS, c. V, 63.

Luta et limum aggerebant. *Idem*, c. III, 132.

Au même, liv. III.

On nous a échauffé les oreilles de bruits sur Ventidius. NONIUS, ch. II, 182.

LETTRES A HIRTIUS, LIV. II.

Que si je me suis trompé quelque part sur ce point, faites excuser, je vous prie, une erreur de peu d'importance. NONIUS, ch. III, 86.

Au même, liv. V.

Et parce que, grâce aux circonstances, je n'ai absolument rien que je puisse offrir à la patrie..... NONIUS, ch. I, 170.

Au même, liv. IX.

Vous me demanderez en quoi cela importait? Je l'ignore, si ce n'est toutefois que j'avais souvent à craindre que quelque malheur ne me fît perdre tout le fruit du passé. NONIUS, ch. VI, 9.

Au même, on ne sait de quel livre.

La noblesse n'étant autre chose que la vertu reconnue, comment reprocherait-on à celui qui a vieilli pour la gloire, de n'avoir point en sa faveur l'antiquité de sa race. NONIUS, ch. V, 63.

Il amoncelait le limon et la boue. *Idem*, ch. III, 132.

AD M. BRUTUM EPIST. LIB. VII.

His contraria atque parata, ut esse solent, expertus sum. NONIUS, c. IV, 163.

Ad eumdem epist. lib. VIII.

Et quod te tantum amant, ut vel me audeant provocare.... NONIUS, c. XII, 34.

Sic igitur facies, et me aut amabis, aut, quo contentus sum, diliges. *Idem*, c. IV, 78; c. V, 3.

Ad eumdem, ex libro incerto.

Veritus fortasse, ne nos in Catonem nostrum transferamus illinc mali aliquid : etsi argumentum simile non erat. QUINTILIANUS, lib. V, c. 10.

Nam eloquentiam, quæ admirationem non habet, nullam judico. *Idem*, lib. VIII, c. 3.

Et eum amorem, et eum, ut hoc verbo utar, favorem in consilium advocabo. *Idem, ibid.*

Ego quum in gratiam redierim cum Appio Claudio, et redierim per Cn. Pompeium, et ego ergo quum redierim.... *Idem*, lib. IX, c. 3.

Sermo nullus scilicet, nisi de te; quid enim potius? Tum Flavius, Cras, inquit, tabellarii; et ego ibidem has inter cœnam exaravi. *Idem, ibid.*.

Præstat enim nemini imperare, quam alicui servire :

LETTRES A M. BRUTUS, LIV. VII.

J'ai éprouvé le contraire, les évènemens ont marché, comme c'est l'ordinaire. NONIUS, ch. IV, 163.

Au même, liv. VIII.

Ils vous aiment au point d'oser me défier moi-même..... NONIUS, ch. XII, 34.

Vous en agirez ainsi, et vous me chérirez; ou bien, et je m'en contenterai, vous m'aimerez. *Idem*, ch. IV, 78; ch. V, 3.

Au même, on ne sait de quel livre.

Craignant qu'on ne pût en induire quelque chose de fâcheux pour notre Caton, quoique l'argument soit bien différent. QUINTILIEN, liv. V, ch. 10.

Je ne fais aucun cas de l'éloquence quand elle ne fait pas naître l'admiration. *Idem*, liv. VIII, ch. 3.

J'appellerai à mon aide cette amitié, et, qu'on me passe l'expression, cette faveur. *Idem*, *ibid.*

Quant à moi, quand je me suis réconcilié avec Appius Claudius; réconcilié, il est vrai, par l'intermédiaire de Cn. Pompée, mais enfin réconcilié.... *Idem*, liv. IX, ch. 3.

Nul bruit que de vous; car de quoi s'entretiendrait-on? A demain les courriers, dit alors Flavius; et moi de vous tracer cette lettre à la hâte et pendant mon souper. *Idem*, *ibid.*

Il vaut mieux ne commander à personne, que de dé-

sine illo enim vivere honeste licet, cum hoc vivendi nulla conditio est. QUINTILIANUS, lib. IX, c. 3.

Simne bonus vir, si hæc suadeam? Minime; suasoris enim est finis, utilitas ejus, cui quisque suadet. At recta sunt. Quis negat? sed non est semper rectis in suadendo locus. *Idem*, lib. III, c. 8.

Populo imposuimus, et oratores visi sumus. *Idem*, lib. VIII, c. 6.

Res mihi invisæ visæ sunt, Brute. *Idem*, lib. IX, c. 4.

AD MARCUM FILIUM EPIST. LIB. I.

Quare effice, et elabora, ut excelleas. PRISCIANUS, lib. VIII, p. 838; lib X, 896.

Ad eumdem, lib. II.

Cui ego, quibuscumque rebus potero, libentissime commodabo. NONIUS, c. IV, 107.

Ad eumdem, ex libro incerto.

Ceris delitis. DIOMEDES, lib. I, p. 372.

Philosophiæ quidem præcepta noscenda, vivendum autem civiliter. LACTANTIUS, lib. IV, c. 14.

AD LICINIUM CALVUM EPIST. LIB. I.

Tuli moleste, quod litteræ delitæ sunt mihi a te redditæ. PRISCIANUS, lib. IX, p. 873.

pendre de quelqu'un. Dans la première condition, on peut vivre honorablement; dans la seconde, la vie n'est pas supportable. QUINTILIEN, liv. IX, ch. 3.

Serais-je homme de bien, si je lui donnais de tels conseils? Non, sans doute; car le but que doit se proposer tout donneur d'avis, c'est l'intérêt de celui qui le consulte. Mais ces conseils sont conformes à l'honneur. D'accord; mais est-ce toujours sur l'honneur qu'il faut régler ses avis? *Idem*, liv. III, ch. 8.

Nous avons imposé au peuple, et on nous a pris pour des orateurs. *Idem*, liv. VIII, ch. 6.

J'ai vu, Brutus, des choses qu'on n'avait jamais vues. *Idem*, liv. IX, ch. 4.

LETTRES A MARCUS SON FILS, LIV. I.

Faites donc des efforts, et travaillez pour vous distinguer. PRISCIEN, liv. VIII, page 838; liv. X, page 896.

Au même, liv. II.

Quelques services que je puisse lui rendre, je m'accommoderai très-volontiers à ses désirs. NONIUS, ch. IV, 107.

Au même, on ne sait de quel livre.

Les tablettes effacées. DIOMÈDE, liv. I, page 372.

Il faut connaître les principes de la philosophie, mais il faut vivre en citoyen. LACTANCE, liv. IV, ch. 14.

LETTRES A LICINIUS CALVUS, LIV. I.

J'ai éprouvé du chagrin, que l'on me remît de votre part une lettre effacée. PRISCIEN, liv. IX, page 873.

Præsentit animus, atque augurat quodam modo, quæ futura sit suavitas. NONIUS, c. VII, 7.

AD Q. AXIUM EPIST. LIB. I.

Ad M. Bibulum adierunt. FRONTO, p. 365.

Si tu nos aliquid adjutare potes.... *Idem, ibid.*

Cæsar in consulatu confirmavit, regnum, de quo ædilis cogitarat. SUETONIUS, *Jul. Cæs.*, c. IX.

AD CATONEM EPISTOLA.

Nec idcirco mihi desiderandam esse dignitatem meam, quod eam multi impugnarint, sed eo magis recolendam, quod plures desiderarint. NONIUS, c. V, 68.

AD CÆRELLIAM EPISTOLA.

Hæc aut animo Catonis ferenda sunt, aut Ciceronis stomacho. QUINTILIANUS, lib. VI, c. 3.

AD L. PLANCUM.

Nam neque deesse reipublicæ volo, neque superesse. AULUS GELLIUS, lib. I, c. 22.

AD HOSTILIUM.

.....requietem. CHARISIUS, *Inst. gram.*, lib. I, p. 52, ed. Putsch.

Notre âme pressent, elle augure en quelque sorte le bonheur qui lui est réservé. NONIUS, ch. VII, 7.

LETTRES A Q. AXIUS, LIV. I.

Ils allèrent chez Bibulus. FRONTON, page 365.

Si vous pouvez nous aider en quelque chose. *Idem, ibid.*

César, dans son consulat, a effectué le projet de domination qu'il avait conçu étant édile. SUÉTONE, *Vie de Jules César*, ch. IX.

LETTRE A CATON.

Je ne pense pas que je doive essayer de reprendre ma haute position, par le motif que j'y ai souffert de nombreuses attaques; mais je dois prendre soin de ma dignité, parce qu'un plus grand nombre encore a regretté ma perte. NONIUS, ch. V, 68.

LETTRE A CÉRELLIA.

Il faut supporter tout cela avec la grandeur d'âme de Caton, ou avec le dédain de Cicéron. QUINTILIEN, liv. VI, ch. 3.

A L. PLANCUS.

Car je ne veux ni manquer à la république, ni lui survivre. AULU-GELLE, liv. I, ch. 22.

A HOSTILIUS.

.....le repos. CHARISIUS, *Inst. gram.*, liv. I, page 52, édition de Putschius.

EX EPISTOLIS INCERTIS.

Data Lupercalibus, quo die Antonius Cæsari..... QUINTILIANUS, lib. IX, c. 3.

Næ illi sunt pedes faceti, ac deliciis ingredienti molles. *Idem*, lib. VI, c. 3.

FRAGMENS DE LETTRES INCONNUES.

Datée des Lupercales, ce jour où Antoine à César..... QUINTILIEN, liv. IX, ch. 3.

O qu'ils sont jolis, ses pieds, qui effleurent avec tant de mollesse cette route parsemée de délices. *Idem*, liv. VI, ch. 3.

NOTES

SUR LES FRAGMENS DES LETTRES DE CICÉRON.

Ces fragmens peuvent faire juger de la quantité de lettres que Cicéron avait laissées. Ils attestent qu'il y en avait des recueils adressés à Titinius, à Cornelius Nepos, à César, à Hirtius, à Pansa, au jeune César, à Calvus, à son fils, à Axius, à Brutus. Il y a des savans qui prétendent que le seul Cornelius Nepos en avait reçu seize livres. Aulu-Gelle (liv. xv, ch. 28) cite cet historien comme l'un des plus intimes amis de Cicéron, et, selon lui, il aurait écrit quelques livres sur sa vie.

Page 335. *L. Plotius.* Nonius Marcellus cite ses ouvrages, et il paraît que ce romain était fort érudit. On écrit aussi Plautius, selon une variation d'orthographe et peut-être de prononciation assez familière aux Romains. Quintilien parle de ce rhéteur (liv. II, ch. 4), et Eusèbe marque, dans sa *Chronique*, qu'il vécut au temps de Sylla.

Dicteria. M. V. Le Clerc a rejeté le mot *dicteria* du texte, comme ne pouvant avoir appartenu à la vieille langue latine et comme n'étant pas encore usité au temps de Cicéron. Il s'en est sagement référé à Cicéron lui-même, qui dit (*de Orat.*, lib. II, c. 54) : « Nam ea dicta appellantur proprio jam nomine. » En sorte que le sens serait que le mot *dictum*, bien qu'il soit en général toute expression de la pensée, s'applique plus particulièrement au trait, à ce qui est remarquable, à ce que nous appelons bons mots. Quant à moi, tout convaincu que je puisse être de la justesse de l'observation, je crois qu'il ne faut pas légèrement changer le texte de Macrobe, qui fait ici le grammairien et qui a l'air de jouer avec les synonymes, en marquant une différence entre les diverses flexions d'un même mot. J'ai donc, à l'exemple de Lemaire, conservé *dicteria* dans le texte.

Il ne manquait plus que de vous voir m'attaquer. Priscien, au

livre VIII, fait remarquer que le verbe *aggredi* se présente ici dans une signification passive. M. V. Le Clerc y ajoute l'exemple de Justin, liv. VII, ch. 6; Prisc., *ibid.*

Page 337. *On court au devant de celui qui possède, on néglige le pauvre.* Ici encore *aspernatur* est, quoique déponent, pris dans une acception passive. M. V. Le Clerc en cite un autre exemple, emprunté à la *Guerre d'Afrique*, ch. XCIII. Ce jugement de l'éloquence de César est parfaitement en harmonie avec ce qu'en dit Cicéron dans son *Brutus*, ch. LXXII; et Quintilien dit qu'il parla avec le même génie qui présidait à ses expéditions militaires : « Ut illum eodem animo dixisse quo bellavit appareat. »

Les projets coupables et impies conçus par César. — *Voyez* ce qu'en dit Cicéron, dans sa deuxième *Philippique*, où il reproche énergiquement à Antoine la bassesse de sa conduite, et proclame hautement que si lui, Cicéron, eût pris part au meurtre, il aurait fait une action glorieuse. « Excepté vous, s'écrie-t-il, et ceux qui avaient à se féliciter de voir régner César, est-il un seul homme qui n'ait pas voulu que César fût tué, ou qui ait improuvé cette action? Tous sont donc coupables, car tous les gens de bien, autant qu'ils ont pu, ont tué César : la pensée n'en est pas venue aux uns, la résolution a manqué aux autres, l'occasion à plusieurs, la volonté n'a manqué à personne. »

Tous ces exemples sont pris dans trois livres de lettres adressées à Caïus César. Il y a lieu de croire qu'elles furent écrites après la bataille de Pharsale, alors que César était encore retenu loin de Rome par les guerres civiles. Du reste, d'autres lettres mêlées à la correspondance avec Atticus montrent assez combien Balbus était cher à César.

Page 339. *Qu'il doit être un monument.* Sans doute, Cicéron donnait cette explication au sujet de la mort de Tullie et du monument dont il a si long-temps parlé dans ses lettres à Atticus. Il est probable qu'il eut besoin de César pour obtenir une dispense de certaines conditions de la loi somptuaire, dans laquelle il y avait une disposition sur les tombeaux, et c'est peut-être pour cela que Cicéron soutient en beaucoup d'endroits que ce n'est pas un tombeau, mais un temple.

Il est quelques-uns de vos amis. Partout Cicéron cherche par ses conseils à ramener au respect envers les lois, et le sénat, et

César, et les autres chefs qui s'arrogent la souveraine puissance. Ses lettres à Octave ont été écrites quand, revenu d'Apollonie, celui-ci se disposait à faire la guerre à Antoine. Déjà Cicéron avait rédigé au moins six *Philippiques* et publié la deuxième : c'était le moment où l'on négociait avec Antoine, et ce motif pouvait diviser les esprits sur la convenance de revêtir, soit la toge qui indiquait la paix qu'on espérait, soit le *sagum*, costume guerrier.

Page 341. *Qu'ils n'aient rien à craindre.* Voici ce que disposait le senatus-consulte : « Les partisans d'Antoine qui auront déposé les armes, et qui, avant les ides de mars prochain, seront venus trouver C. Pansa ou A. Hirtius, consuls, ou D. Brutus, *imperator*, consul désigné, ou C. César, propréteur, ne seront point inquiétés pour s'être trouvés avec Antoine. »

Les députés. Ce sont L. Philippus, L. Pison, Serv. Sulpicius, qui furent envoyés à Antoine pendant qu'il assiégeait Modène.

On avait bonne opinion de Plancus, bonne opinion de Lepidus. Après la bataille de Modène, la liberté de Rome paraissait sauvée, et l'était en effet, sans la perfidie de ceux qui avaient jusque là combattu pour elle, et qui prouvèrent qu'ils n'étaient que les défenseurs d'un parti, les hommes de tel ou tel chef, mais non les soutiens de la patrie, puisqu'ils pactisèrent dès qu'ils purent assurer le succès de leur ambition, et malgré toutes les protestations qu'ils avaient faites à Cicéron.

Ce que nous leur avons promis. — *Voyez* la quatrième *Philippique*, ch. XIV. Le fragment qui suit est-il la conséquence de celui-ci ? cette imposition sur les maisons doit-elle subvenir aux besoins de l'armée et payer les récompenses promises ? On serait tenté de le croire; mais cela est fort douteux.

Page 343. *La dispense que vous nous donnez à Philippus et à moi.* C'est toujours L. Marcus Philippus qui avait épousé Attia, mère d'Octave, après la mort de C. Octavius.

Le discours qui m'a succédé. Je sais fort bien que je crée ici un sens nouveau; mais je lis *me*, au lieu de *mea*. Puis il n'y a rien de certain pour d'aussi courts fragmens; il n'y a pour saisir la pensée ni antécédens ni subséquens.

Ce revenu aux Luperques. Il est question de la même concession dans la septième *Philippique*, puis dans la treizième. Antoine, dans sa lettre à Octave et à Hirtius, leur reprochait d'avoir

ôté aux Luperques le revenu qu'ils devaient à César. *Vectigalia Juliana Lupercis ademistis.* Un tribun fit un rapport à ce sujet.

Page 343. *C'est funeste qu'il fallait dire.* Il s'agit sans doute du combat livré par Octave et les consuls à Antoine, près de Modène, et duquel Galba rendit compte à Cicéron.

De la mort d'un consul. Cela paraît se rapporter au même évènement. Les deux consuls ne moururent pas en même temps. Ces fragmens, s'ils se succèdent, racontent les diverses nouvelles qui arrivaient les unes après les autres.

Page 345. *Comme j'étais en route pour Claterna.* M. V. Le Clerc croit qu'il faut lire *quum iterfaceret,* parce que ce n'est pas Cicéron qui a fait le voyage, ou bien il suppose que Cicéron transcrit un passage d'une lettre d'Hirtius. Il est vrai qu'on lit au livre XII, lettre 5, à la date de février 710, qu'Hirtius était alors à Claterna; mais ceci paraît trop conjectural. Dans tous les cas, nous n'avons rien pour nous décider.

Antoine..... paraît en habit de guerre avant le jour. Ce fragment peut, il est vrai, se rapporter au récit du départ précipité d'Antoine pour la Gaule Cisalpine, dont il est parlé dans la troisième *Philippique;* mais il est bien difficile d'établir de pareilles conjectures, et tout ingénieuses qu'elles soient, elles demeurent toujours hasardées.

De préférer le plaisir à la richesse. Je me suis totalement écarté de la traduction que M. V. Le Clerc nous a donnée de ce fragment; c'est dire assez que je me méfie de mon opinion, mais je ne sais où il prend *l'ancien sage,* et fait de *Lætitia,* « la paix de l'âme : » c'est peut-être aller un peu loin.

Je triompherai de votre défiance. Encore une version qui se sépare de celle de M. V. Le Clerc, quoique je la reconnaisse excellente. Je crois que Cicéron écrit au jeune César qu'il viendra à bout de lui prouver que c'est à tort qu'il se méfie de son zèle et de ses dispositions à son égard.

Vous avez traité Antiochus avec bonté. Il y avait trois livres de lettres de Cicéron à Plancus; elles étaient toutes écrites à l'époque où la guerre contre Antoine se préparait, et toutes, ainsi que celles adressées à Hirtius, ont pour but de stimuler le zèle de ces consuls, et de les secourir par de bons conseils.

Page 347. *De bruits sur Ventidius.* Sigonius pense qu'il s'agit

de Ventidius Bassus, chef du parti contraire qui préparait la guerre en Syrie. Ce Ventidius est quelquefois cité dans les *Lettres à Atticus*. — *Voyez* aussi AULU-GELLE, liv. XV, ch. 14. On peut penser que les bruits dont il est question regardaient sa marche sur Ancône (*Philippique* XII, ch. 9). Après la bataille de Modène, Antoine le rejoignit.

Page 347. *La noblesse n'étant autre chose que la vertu.* Il est probable, ainsi que l'a pensé Ragazzoni, que dans ce passage Cicéron s'adressait à Hirtius pour l'exciter à bien faire, quoiqu'il n'eût pas d'aïeux. On est toujours assez noble, quand on sert bien son pays.

Page 349. *Ils vous aiment, etc.* L'édition Lemaire porte *amant.... audeat.* Il faut évidemment faire accorder le nombre des verbes, et lire avec M. V. Le Clerc, *amat, audeat*, ou, avec nous, *amant, audeant.*

Vous me chérirez.... vous m'aimerez. Il fallait atteindre le but, c'est-à-dire créer une distinction entre *amare* et *diligere*, qui tous deux signifient *aimer*. Cependant je reconnais que « vous me chérirez » est trop fort; mais M. V. Le Clerc me paraît n'avoir pas été plus heureux, en établissant sa distinction entre *aimer* et *distinguer : diligere* est moins qu'*amare*, mais il n'a rien de commun avec *distinguer*, si n'est toutefois l'idée de choisir *diligere*. Ce passage est fort difficile à rendre, et peut-être est-il impossible à bien traduire.

Craignant qu'on ne pût en induire quelque chose de fâcheux pour notre Caton. La traduction que je donne ici est celle de M. Ouizille, dans son *Quintilien*. Toutefois, je préférerais le sens de M. V. Le Clerc : « Il craint peut-être que je ne transporte de là dans mon *Caton* quelque trait satirique; mais le sujet n'est pas le même. » En effet, Quintilien s'applique surtout à expliquer, dans ce passage, quel est le sens d'*argumentum*, et ce n'est qu'après avoir cité cette première signification de *sujet*, et le passage de Cicéron, qu'il passe à une autre acception, à celle de *preuve, induction, raisonnement, etc.* Du reste, *voyez* sur l'éloge de Caton, les *Fragmens philosophiques*, tome XXXVI de notre édition.

Je ne fais aucun cas de l'éloquence, etc. Dans le *Brutus*, ch. LXX, nous lisons : « Eloquens vero qui non approbationes solum, sed admirationes, clamores, plausus si liceat, movere debet. »

Page 349. *Et, qu'on me passe l'expression, cette faveur.* Toute la discussion de Quintilien porte sur le mot *favor*, qu'il croit nouveau parce que Cicéron dit : *ut hoc verbo utar;* précaution oratoire qui évidemment ne se rapporte qu'à l'acception nouvelle, non au mot lui-même, qui était fort ancien quand Cicéron écrivait. Salluste l'emploie sans aucune précaution, et Cicéron lui-même s'en sert dans le discours *pour Sextus*, ch. LIV, en ajoutant, il est vrai, *ut ipsi loquuntur;* ce qui a fait penser que le mot *favor* s'employait surtout pour désigner l'approbation des spectateurs envers les acteurs. Mais les exemples de Salluste sont plus étendus : « Ex maxuma invidia in gratiam et favorem nobilitatis Jugurtha venit. »

Mais enfin réconcilié. Tout le mérite de cette citation est dans la répétition du mot *redierim.* Quintilien appelle cette figure πλοκὴ, complication, soit que le mot soit répété tel qu'il est, soit qu'il reparaisse avec diverses inflexions. Appius Claudius Pulcher, qui avait géré le consulat et la censure, avait hérité de la haine de son frère Clodius contre Cicéron. Pompée, qui était beau-père de la fille d'Appius, mit fin à cette inimitié.

Et moi de vous tracer cette lettre. La traduction que je transcris ici est de M. Ouizille, dans son *Quintilien*, tome IV, p. 295. Il a suivi les corrections de Burmann; on lisait avant lui : « Tum Flavius, Erras inquit tabellarii et ego ibidem orans inter cœnam exoravi. » Ce qui était visiblement dépourvu de sens.

Il vaut mieux ne commander à personne. M. V. Le Clerc a sauté ce fragment, qui n'est pas de Cicéron, mais de Brutus. Néanmoins je l'ai conservé, car ce recueil contient les lettres de Brutus; en conséquence il doit aussi nous donner les fragmens de ces lettres. Ces paroles de Brutus s'appliquent au projet de créer Pompée dictateur.

Page 351. *Serais-je homme de bien, si je lui donnais de tels conseils? Non, sans doute, car le but que, etc.* Il s'agit d'une lettre à César Octave, et non de celle qui avait pour objet la politique générale et dont il est question dans la correspondance avec Atticus. Pour cela, il faudrait faire remonter le recueil des lettres à Brutus au delà des ides de mars. Cela est possible, mais du moins en faudrait-il d'autres indices que ce simple rapprochement, fondé uniquement sur une conjecture.

Page 351. *J'ai vu, Brutus, des choses qu'on n'avait jamais vues.* Quintilien cite cette redondance que produit *invisæ, visæ sunt*, pour prouver que Cicéron a quelquefois négligé son style, et sur-le-champ il ajoute l'autre exemple si connu :

O fortunatam natam me consule Romam.

Il nous paraît, à nous, que bien ou mal Cicéron a cherché ici à faire un jeu de mots : *J'ai vu des choses qu'on n'avait jamais vues*, car *invisæ*, au lieu du sens *odieux*, peut avoir celui de la nouveauté. Aussi, dans le discours *de Harusp. resp.*, c. XXVII, Cicéron a dit : « Sacra occulta et maribus non invisa solum, sed etiam inaudita. »

Travaillez pour vous distinguer. Il y a lieu de penser que les livres de lettres à son fils furent écrits par Cicéron à l'époque où ce jeune homme suivait à Athènes les leçons de Cratippe, puis quand il commanda sous Brutus en Macédoine; car c'est à ces époques qu'il en est le plus question dans la correspondance entre Cicéron et Brutus. Le père paraît avoir donné fréquemment des leçons de style à son fils, car Quintilien, au liv. I, ch. 7, nous le dit formellement, et Cicéron lui-même, dans son traité *des Devoirs :* « Multa enim sæpe ad te cohortandi gratia scripsimus. » Servius, sur le livre VIII de l'*Énéide*, cite une de ces réprimandes : le jeune Cicéron ayant employé *littera* au singulier pour dire *lettre*, le père lui apprend que dans ce sens il faut le pluriel.

Les tablettes effacées. Le mot *ceræ* indique assez qu'il s'agit de tablettes à écrire. *Delitis* est ici pour *deletis*, comme dans la quatrième *Verrine :* « Ex qua tantum tectorium vetus delitum sit. »

Une lettre effacée. La même remarque sur le mot *delitus*.

Page 353. *Notre âme pressent.* Le Licinius Calvus dont il est ici question, est celui dont il est parlé dans *Brutus*, ch. LXXXI, où il en est fait un grand éloge. *Voyez* aussi QUINTILIEN, liv. X, ch. 2, et liv. XII, ch. I.

Je ne pense pas, etc. Il faut supposer que cette lettre a été écrite peu de temps après son exil. En adoptant le *plures* de l'édition Le Clerc, je me suis un peu écarté du sens qu'il a donné à ce passage.

Page 353. *Ou avec le dédain de Cicéron.* Je ne puis me résoudre à traduire « avec l'estomac de Cicéron, » comme l'a fait M. V. Le Clerc, quoique Quintilien indique que dans le mot *stomacho* il y a de la plaisanterie, et que par là il autorise cette interprétation. Caton était-il déjà mort quand cette lettre fut écrite? Cela peut paraître douteux; cependant le sens le plus naturel, le plus trivial, et si l'on veut le plus plaisant, serait : *ou il faut en mourir comme Caton, ou il faut la digérer comme fait Cicéron;* mais où est la probabilité que Cicéron se moque ainsi de lui-même et s'accuse de faiblesse politique, en établissant de Caton à lui une comparaison défavorable?

Je ne veux ni manquer à la république, ni lui survivre. On ne peut rendre en français le *neque deesse reipublicæ, neque superesse.* Asinius Pollion s'était exprimé dans les mêmes termes, liv. II, ch. 33. Il ne fut pas aussi fidèle à sa protestation que Cicéron.

.....*Le repos.* M. V. Le Clerc a indiqué ce fragment à la fin de ses notes, et je l'ai transcrit ici comme devant faire partie de la Collection.

Page 355. *Ce jour où Antoine à César.....* Nous laissons le sens en suspens, comme l'avait fait Cicéron lui-même, qui, d'après Quintilien, qui connaissait la lettre entière, n'achevait pas sa phrase. Cependant Quintilien, qui dans cet endroit explique la figure appelée *apeosiopsis* ou *réticence*, hésite à donner ce nom à cette suspension, parce que, dit-il, il n'y a de possible qu'un seul sens : il faut achever par *diadema imposuit*, « imposa le diadème. » Cette lettre fut donc écrite le 15 février 709, ou un an plus tard. *Voyez* aussi les *Philippiques* II, ch. 34; III, ch. 5, XIII, ch. 15. Je crois qu'il s'agit plutôt de l'anniversaire que du père même. Si Cicéron ne rappelait un évènement connu, il faudrait du moins qu'il en donnât la nouvelle.

O qu'ils sont jolis, ses pieds, etc. A quoi se rapporte ce fragment : le but de la citation de Quintilien est de prouver que le mot *facetum* n'a pas toujours un sens ridicule, mais qu'il signifie plutôt une certaine perfection soutenue de beauté et d'élégance. Bien qu'Isaïe ait dit : « Qu'ils sont beaux, les pieds de ces hommes qu'on voit venir du haut des montagnes pour appeler la paix, annoncer des biens éternels, prêcher le salut, et dire : O

Sion ! ton dieu règnera sur toi. » Mais le *pulchri pedes* n'a pas de rapport avec *faceti pedes*. Il faut que dans la lettre de Cicéron il ait été question de pieds de femme ou d'enfant ; *facetum* indique quelque chose de petit, de *mignon*, et il y avait sans doute quelque rapport dans le sens que lui donne ici Cicéron, avec le *molle atque facetum* d'Horace.

TABLE

DES PRINCIPALES ÉPOQUES OU LES LETTRES DE CICÉRON ONT ÉTÉ ÉCRITES.

I. Lettres de Cicéron écrites avant son consulat, de l'an de Rome 685 à 688 : lettres I-XI.

II. — après son consulat, et avant son exil, de l'an de Rome 691 a 694 : lettres XII-LII.

III. — pendant son exil, de l'an de Rome 695 à 696 : lettres LIII-LXXXVI.

IV. — après son rappel de l'exil, jusqu'à son proconsulat en Cilicie, de l'an de Rome 696 à 702 : lettres LXXXVII-CLXXXII.

V. — pendant son proconsulat en Cilicie, de l'an de Rome 702 à 703 : lettres CLXXXIII-CCLXV.

VI. — après son départ de la Province, jusqu'au commencement de la guerre civile, derniers mois de l'an de Rome 703 : lettres CCLXVI-CCC.

VII. — du commencement de la guerre civile, jusqu'à son retour de la bataille de Pharsale, de l'an de Rome 704 à 705 : lettres CCCI-CCCXCIV.

VIII. — après son retour de la bataille de Pharsale, jusqu'au départ de César pour la guerre d'Afrique, de la fin de l'an de Rome 705 à 706 : lettres CCCXCV-CCCCXXX.

IX. — l'an de Rome 707 : consuls, C. Julius César pour la troisième fois, et M. Émilius Lepidus : lettres CCCCXXXI-CCCCLXX.

X. — l'an de Rome 707, mois incertains, lettres CCCCLXXI-DXVI.

XI. — l'an de Rome 708 : C. Julius César, dictateur et en même temps consul pour la quatrième fois; M. Émilius Lepidus, maître de la cavalerie; remplacés pendant les trois derniers mois par les consuls Q. Fabius Maximus et C. Trebonius : lettres DXVII-DCLII.

XII. — en janvier et février de l'an de Rome 709 : consuls, C. Julius César, pour la cinquième fois, et M. Antoine : lettres DCLIII-DCLVII.

XIII. — de l'an de Rome 699 à 709 (années et mois incertains) : lettres DCLVIII-DCLXXVII.

XIV. — du 15 mars de l'an de Rome 709, à la fin de la même année : M. Antoine et Cn. Cornelius Dolabella, consuls : lettres DCLXXVIII-DCCLXXXVI.

XV. — l'an de Rome 710, sous le consulat de C. Vibius Pansa et d'A. Hirtius : lettres DCCLXXXVII-DCCCLII.

XVI. — de dates incertaines : lettres DCCCLIII-DCCCLIX.

TABLE GÉNÉRALE

DES LETTRES DE CICÉRON

PRÉSENTANT CES LETTRES DANS L'ORDRE HABITUEL, ET INDIQUANT LA PLACE QU'ELLES OCCUPENT DANS NOTRE RECUEIL *.

LETTRES FAMILIÈRES.

LIVRE PREMIER.

Lettres.	Numéros.	Tomes.	Pages.
1. Cicéron à P. Lentulus, proconsul	92	19	35
2. Au même	93	19	41
3. Au même	94	19	45
4. Au même	95	19	47
5. Au même	96	19	49
	100	19	67
6. Au même	101	19	69
7. Au même	113	19	111
8. Au même	125	19	155
9. Au même	148	19	253
10. Cicéron à Valerius, jurisconsulte	165	19	367

LIVRE DEUXIÈME.

1. Cicéron à C. Curion	166	19	369
2. Au même	168	19	375
3. Au même	169	19	377
4. Au même	174	19	389
5. Au même	175	19	391

* La première colonne de chiffres indique l'ordre suivi dans les anciennes éditions ; la deuxième, la place de chaque lettre dans notre recueil ; la troisième donne le volume, et la quatrième la page.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
6. Cicéron à C. Curion	178	19	399
7. Cicéron, proconsul, à C. Curion, tribun du peuple	227	20	173
8. Cicéron, proconsul, à M. Célius	199	20	53
9. Cicéron à C. Célius Rufus, désigné édile curule	224	20	161
10. Cicéron, *imperator*, à M. Célius Rufus, designé édile curule	226	20	169
11. Au même	255	20	319
12. Cicéron à C. Célius L. F. Caldus, questeur désigné	263	20	361
13. Cicéron, *imperator*, à M. Célius, édile curule	257	20	335
14. Au même	245	20	253
15. Au même	273	21	29
16. Au même	372	22	89
17. Cicéron, *imperator*, à Caninius Sallustianus, proquesteur	271	21	21
18. Cicéron, *imperator*, à Q. Thermus, propréteur	258	20	339
19. Cicéron, *imperator*, à C. Célius L. F. Caldus, désigné questeur	262	20	357

LIVRE TROISIÈME.

1. Cicéron à Appius Pulcher, *imperator*	180	19	407
2. Au même	183	20	3
3. Au même	191	20	23
4. Au même	194	20	33
5. Au même	205	20	71
6. Au même	213	20	101
7. Au même	244	20	245
8. Au même	222	20	137
9. Au même	249	20	259
10. Au même	241	20	343
11. Cicéron à Appius Pulcher, censeur	265	20	375
12. Au même	275	21	35
13. Au même	277	21	45

LIVRE QUATRIÈME.

1. Cicéron à Ser. Sulpicius	365	22	55
2. Au même	371	22	85
3. Au même	461	23	15
4. Au même	469	23	35
5. Servius Sulpicius à Cicéron	557	23	297
6. Cicéron à Servius Sulpicius	565	23	327

	Numéros.	Tomes.	Pages.
7. Cicéron à M. Marcellus	464	23	31
8. Au même	466	23	41
9. Au même	468	23	47
10. Au même	525	23	211
11. M. Marcellus à Cicéron	480	23	105
12. Servius Sulpicius à Cicéron	566	23	331
13. Cicéron à Nigidius Figulus	463	23	23
14. Cicéron à Cn. Plancius	516	23	177
15. Au même	433	22	273

LIVRE CINQUIÈME.

1. Q. Metellus Céler, fils de Quintus, proconsul, à M. T. Cicéron	13	18	37
2. Cicéron à Q. Metellus Céler, proconsul	14	18	39
3. Q. Metellus Nepos à Cicéron	112	19	109
4. Cicéron à Q. Metellus Nepos, consul	86	18	399
5. Cicéron à Antonius, *imperator*	17	18	55
6. Cicéron à P. Sextius, proquesteur	15	18	49
7. Cicéron à Cn. Pompée-le-Grand, *imperator*	12	18	35
8. Cicéron à M. Licinius Crassus	131	19	173
9. Vatinius, *imperator*, à son cher Cicéron	599	24	55
10. P. Vatinius à son cher Cicéron	655	24	195
	649	24	181
11. Cicéron à P. Vatinius, *imperator*	647	24	175
12. Cicéron à L. Lucceius	108	19	89
13. Au même	558	23	305
14. L. Lucceius à Cicéron	568	23	339
15. Cicéron à L. Lucceius	569	23	343
16. Cicéron à Titius	854	26	135
17. Cicéron à P. Sextius	176	19	393
18. Cicéron à T. Fadius	179	19	405
19. Cicéron à Rufus	373	22	95
20. Au même	302	21	145
21. Cicéron à L. Mescinius	438	22	289

LIVRE SIXIÈME.

1. Cicéron à Torquatus	517	23	181
2. Au même	559	23	311
3. Au même	524	23	207
4. Au même	526	23	213
5. Cicéron à A. Cécina	479	23	103

	Numéros.	Tomes.	Pages.
6. Cicéron à A. Cécina	470	23	59
7. A. Cécina à M. Cicéron	478	23	95
8. Cicéron à A. Cécina	476	23	89
9. Cicéron à T. Furfanius, proconsul	477	23	93
10. Cicéron à Trebianus	527	23	219
11. Au même	640	24	155
12. Cicéron à Ampius	514	23	169
13. Cicéron à Ligarius	465	23	37
14. Au même	475	23	87
15. Cicéron à Basilus	678	24	239
16. Bithynicus à Cicéron	679	24	239
17. Cicéron à Bithynicus	695	24	293
18. Cicéron à Lepta	521	23	197
19. Au même	631	24	133
20. Cicéron à Torannius	632	24	137
21. Au même	597	24	51
22. Cicéron à Domitius	432	22	271

LIVRE SEPTIÈME.

1. Cicéron à Marius	126	19	161
2. Au même	182	19	413
3. Au même	452	22	341
4. Au même	458	23	11
5. Cicéron à César, *imperator*	133	19	185
6. Cicéron à Trebatius	135	19	191
7. Au même	136	19	193
8. Au même	139	19	201
9. Au même	143	19	219
10. Au même	145	19	225
11. Au même	147	19	373
12. Au même	170	19	379
13. Au même	171	19	381
14. Au même	177	19	397
15. Au même	172	19	383
16. Au même	147	19	251
17. Au même	150	19	311
18. Au même	173	19	385
19. Au même	754	25	137
20. Au même	753	25	133
21. Au même	856	26	141
22. Au même	857	26	143
23. Cicéron à Fabius Gallus	124	19	149
24. Au même	636	24	147

	Numéros.	Tomes.	Pages.
25. Cicéron à Fabius Gallus	639	24	153
26. Cicéron à Gallus	91	19	33
27. Au même	367	23	45
28. Cicéron à Curius	472	23	75
29. Curius à M. Cicéron	648	24	179
30. Cicéron à Curius	653	22	189
31. Au même	657	24	199
32. Cicéron à Volumnius	229	20	189
33. Au même	471	23	71

LIVRE HUITIÈME.

1. M. Célius à Cicéron	192	20	27
2. Au même	202	20	63
3. Au même	203	20	65
4. Au même	206	20	77
5. Au même	210	20	91
6. Au même	242	20	239
7. Au même	243	20	243
8. Au même	223	20	149
9. Au même	211	20	95
10. Au même	225	20	163
11. Au même	267	21	5
12. Au même	279	21	51
13. Au même	272	21	27
14. Au même	280	21	53
15. Au même	335	21	281
16. Au même	367	22	73
17. Au même	388	22	159

LIVRE NEUVIÈME.

1. Cicéron à M. Terentius Varron	431	22	267
2. Cicéron à Varron	440	22	297
3. Au même	439	22	295
4. Au même	443	22	307
5. Cicéron à M. Terentius Varron	448	22	321
6. Au même	446	22	313
7. Au même	447	22	317
8. Au même	617	24	101
9. Dolabella à Cicéron	389	22	163
10. Cicéron à P. Dolabella	519	23	191
11. Au même	537	23	247
12. Au même	650	24	181

	Numéros.	Tomes.	Pages.
13. Cicéron à P. Dolabella	553	23	285
14. Au même	700	24	305
15. Cicéron à Papirius Pétus	473	23	77
16. Au même	450	22	327
17. Au même	455	23	3
18. Au même	451	22	337
19. Au même	454	22	351
20. Au même	456	23	7
21. Au même	658	24	201
22. Au même	659	24	205
23. Au même	457	23	11
24. Au même	793	25	261
25. Au même	246	20	255
26. Au même	474	23	83

LIVRE DIXIÈME.

1. Cicéron à Plancus	758	25	155
2. Au même	763	25	171
3. Au même	789	25	247
4. Plancus à Cicéron	786	25	237
5. Cicéron à Plancus	794	25	265
6. Au même	797	25	277
7. Plancus à Cicéron	800	25	289
8. Plancus, *imperator*, consul désigné, aux consuls, aux préteurs, aux tribuns du peuple, au sénat et au peuple romain	799	25	283
9. Plancus à Cicéron	808	25	313
10. Cicéron à Plancus	802	25	293
11. Plancus à Cicéron	815	25	337
12. Cicéron à Plancus	803	25	295
13. Au même	828	26	33
14. Au même	812	25	329
15. Plancus à Cicéron	816	25	341
16. Cicéron à Plancus	819	26	7
17. Plancus à Cicéron	818	26	5
18. Au même	825	26	25
19. Cicéron à Plancus	829	26	35
20. Au même	837	26	65
21. Plancus à Cicéron	832	26	45
22. Cicéron à Plancus	826	26	30
23. Plancus à Cicéron	845	26	99
24. Plancus, *imperator*, consul désigné, à Cicéron	852	26	125
25. Cicéron à Furnius	824	26	23

	Numéros.	Tomes.	Pages.
26. Cicéron à Furnius	833	26	51
27. Cicéron à Lepidus	798	25	281
28. Cicéron à Trebonius	791	25	253
29 Cicéron à Appius	858	26	143
30. Galba à Cicéron	807	25	309
31. C. Asinius Pollion à Cicéron	796	25	271
32. Au même	846	26	105
33. Au même	831	26	39
34. M. Lepidus, *imperator II*, grand-pontife, à Cicéron	823	26	19
35. Lepidus, *imperator II*, grand-pontife, au sénat et au peuple romain	838	26	67

LIVRE ONZIÈME.

1. D. Brutus à M. Brutus et à Cassius	686	24	253
2. M. Brutus et Cassius, préteurs, à M. Antoine, consul	714	25	5
3. Brutus et Cassius, préteurs, à M. Antoine, consul.	755	25	139
4 Decimus Brutus, *imperator*, consul désigné, à Cicéron	759	25	159
5. Cicéron à Decimus Brutus, *imperator*, consul désigné	774	25	209
6. Au même	775	25	211
7. Au même	776	25	213
8. Au même	788	25	245
9. Decimus Brutus à Cicéron	809	25	317
10. Au même	811	25	325
11. Au même	813	25	329
12. Cicéron à Decimus Brutus	830	26	37
13. Decimus Brutus à Cicéron	839	26	69
14. Cicéron à Decimus Brutus	834	26	55
15. Au même	827	26	33
16. Au même	784	25	233
17. Au même	785	25	237
18. Au même	821	26	15
19. Decimus Brutus à Cicéron	821	26	17
20. Au même	835	26	59
21. Cicéron à Decimus Brutus	843	26	93
22. Au même	817	26	3
23. Decimus Brutus à Cicéron	836	26	63
24. Cicéron à Decimus Brutus	844	26	97
25. Au même	850	26	119
26. Decimus Brutus à Cicéron	842	26	91

	Numéros.	Tomes.	Pages.
27. Cicéron à Matius	716	25	13
28. Matius à Cicéron	717	25	21
29. Cicéron à Oppius	744	25	99

LIVRE DOUZIÈME.

1. Cicéron à C. Cassius	712	24	353
2. Au même	760	25	159
3. Au même	761	25	165
4. Au même	790	25	251
5. Au même	792	25	257
6. Au même	806	25	307
7. Au même	801	25	291
8. Au même	847	26	111
9. Au même	848	26	113
10. Au même	851	26	121
11. C. Cassius à Cicéron	795	25	269
12. Au même	814	25	331
13. Au même	849	26	115
14. Lentulus à Cicéron	841	26	83
15. P. Lentulus, proquesteur, propréteur, aux consuls, aux préteurs, aux tribuns du peuple, au sénat et au peuple romain	840	26	73
16. Trebonius à Cicéron	715	25	9
17. Cicéron à Cornificius, son collègue	641	24	157
18. Au même	646	24	173
19. Au même	656	24	197
20. Au même	855	26	139
21. Au même	781	25	229
22. Au même	777	25	217
23. Au même	762	25	167
24. Au même	787	25	243
25. Au même	810	25	319
26. Au même	782	25	231
27. Au même	783	25	233
28. Au même	804	25	301
29. Au même	805	25	303
30. Au même	820	26	9

LIVRE TREIZIÈME.

1. Cicéron à C. Memmius	197	20	43
2. Au même	259	20	341

	Numéros.	Tomes.	Pages.
3. Cicéron à C. Memmius	260	20	343
4. Cicéron à Q. Valerius Orca, lieutenant, propréteur	642	24	159
5. Au même	643	24	163
6. Au même	114	19	125
	115	19	127
7. Cicéron à Cluvius	645	24	169
8. Cicéron à M. Rutilius	644	24	165
9. Cicéron à Crassipès	237	20	207
10. Cicéron à Brutus	437	22	285
11. Au même	481	23	107
12. Au même	482	23	111
13. Au même	483	23	113
14. Au même	484	23	113
15. Cicéron à César, *imperator*	554	23	289
16. Au même	555	23	293
17. Cicéron à Ser. Sulpicius	485	23	115
18. Cicéron à Servius	486	23	117
19. Cicéron à Ser. Sulpicius	487	23	121
20. Cicéron à Servius	488	23	123
21. Cicéron à Ser. Sulpicius	489	23	125
22. Cicéron à Servius	490	23	127
23. Au même	491	23	129
24. Au même	492	23	131
25. Au même	493	23	133
26. Au même	494	23	135
27. Au même	495	23	137
28. Au même	496	23	141
	497	23	143
29. Cicéron à C. Plancus	434	22	275
30. Cicéron à Acilius, proconsul	498	23	145
31. Au même	499	23	147
32. Au même	500	23	149
33. Au même	501	23	149
34. Au même	502	23	151
35. Au même	503	23	153
36. Au même	504	23	153
37. Au même	505	23	155
38. Au même	506	23	157
39. Au même	507	23	157
40. Cicéron à Q. Ancharius, proconsul	128	19	169
41. Cicéron à Culleolus	163	19	365
42. Au même	162	19	363

	Numéros.	Tomes.	Pages.
43. Cicéron à Quintius Gallus	670	24	229
44. Au même	671	24	231
45. Cicéron à Apuleius, proquesteur	672	24	233
46. Au même	673	24	233
47. Cicéron à Silius	674	24	235
48. Cicéron à C. Sextilius Rufus, questeur	675	24	235
49. Cicéron à Curius, proconsul	164	19	367
50. Cicéron à Acilius*, proconsul	654	24	193
51. Cicéron à P. Césius	676	24	237
52. Cicéron à Rex	677	24	237
53. Cicéron à Thermus, propréteur	230	20	193
54. Au même	253	20	315
55. Au même	232	20	197
56. Au même	231	20	195
57. Au même	254	20	317
58. M. Cicéron à C. Titius L. F. Rufus, préteur de la la ville	248	20	259
59. Cicéron à C. Curtius Peducéanus, préteur	247	20	257
60. Cicéron à Munatius	160	19	359
61. Cicéron à Silius, propréteur	233	20	199
62. Au même	234	20	201
63. Au même	251	20	283
64. Au même	235	20	203
65. Au même	236	20	205
66. Cicéron à P. Servilius, propréteur	508	23	159
67. Au même	509	23	161
68. Cicéron à P. Servilius Isauricus, proconsul, son collègue	472	23	21
69. Au même	510	23	163
70. Au même	511	23	165
71. Au même	512	23	165
72. Au même	513	23	167
73. Cicéron à Q. Philippus, proconsul	161	19	361
74. Au même	127	19	167
75. Cicéron à Titius, lieutenant	181	19	411
76. Cicéron aux quatuorvirs et aux décurions	859	26	145
77. Cicéron à P. Sulpicius, *imperator*	619	24	109
78. Cicéron à Allienus, proconsul	435	22	283
79. Au même	438	22	285

* Dans presque toutes les éditions, cette lettre est adressée à Auctus; mais tout porte à croire qu'on doit ici rétablir le nom d'Acilius.

LIVRE QUATORZIÈME.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1. Cicéron à Terentia sa femme, à Tullia sa fille, et à son fils	79	18	377
2. Aux mêmes	76	18	369
3. Aux mêmes	81	18	389
4. Aux mêmes	59	18	303
5. Cicéron à Terentia	283	21	65
6. A la même	394	22	173
7. Cicéron à Terentia et à sa fille Tullia	385	22	153
8. Cicéron à Terentia	390	22	167
9. A la même	399	22	185
10. A la même	418	22	239
11. A la même	413	22	229
12. A la même	395	22	175
13. A la même	419	22	239
14. Tullius à Terentia et Tulliola, ses deux âmes; et Cicéron à son excellente mère, et à sa chère sœur	306	21	167
15. Cicéron à Terentia	415	22	231
16. A la même	403	22	195
17. A la même	401	22	193
18. Tullius à Terentia et Tullia à ses deux âmes, et Cicéron à sa chère mère et à sa chère sœur	312	21	191
19. Cicéron à Terentia	397	22	179
20. A la même	429	22	261
21. A la même	393	22	173
22. A la même	428	22	261
23. A la même	423	22	247
24. A la même	422	22	247

LIVRE QUINZIÈME.

1. Cicéron, proconsul, aux consuls, aux préteurs, aux tribuns du peuple, au sénat	221	20	131
2. Aux mêmes	219	20	121
3. Cicéron à Marcus Caton	212	20	99
4. Au même	238	20	211
5. M. Caton à Cicéron, *imperator*	266	21	3
6. Cicéron à M. Caton	278	21	47
7. Cicéron, proconsul, à C. Marcellus, consul désigné	215	20	113

		Numéros.	Tomes.	Pages.
8.	Cicéron, proconsul, à C. Marcellus, son collègue.	216	20	115
9.	Cicéron à M. Marcellus, consul	217	20	117
10.	Cicéron à C. Marcellus, consul désigné	239	20	229
11.	Au même	274	21	33
12.	Cicéron, proconsul, à L. Paullus, consul désigné.	218	20	119
13.	Cicéron, *imperator*, au même	240	20	231
14.	Cicéron, *imperator*, à C. Cassius, proquesteur	241	20	233
15.	Au même	424	22	249
16.	Au même	522	23	201
17.	Au même	520	23	193
18.	Au même	518	23	189
19.	C. Cassius à Cicéron	523	23	203
20.	Cicéron à Trebonius	713	25	3
21.	Au même	430	22	263

LIVRE SEIZIÈME.

1.	Cicéron et son fils, Quintus son frère et le fils de Quintus à Tiron	285	21	79
2.	Tullius à son cher Tiron	286	21	81
3.	M. T. Cicéron, son fils, Quintus son frère et le fils de Quintus à Tiron	287	21	83
4.	Cicéron, Quintus et son fils à Tiron	288	21	83
5.	M. T. Cicéron et son fils, et les deux Quintus, à leur bon et cher Tiron	289	21	87
6.	Cicéron, son fils, et les deux Quintus, à Tiron	290	21	89
7.	Cicéron à Tiron	291	21	91
8.	Quintus Cicéron à Tiron	313	21	193
9.	Cicéron, son fils et Quintus, à Tiron	292	21	93
10.	Cicéron à Tiron	666	24	223
11.	Cicéron et son fils, Terentia et Tullia, Quintus son frère, et son fils, à Tiron	301	21	143
12.	Cicéron à Tiron	310	21	183
13.	Au même	663	24	217
14.	Au même	664	24	219
15.	Au même	665	24	221
16.	Quintus Cicéron à Marcus Cicéron son frère	669	24	227
17.	Cicéron à Tiron	661	24	215
18.	Tullius à Tiron	667	24	225
19.	Au même	668	24	227
20.	Au même	662	24	217
21.	Cicéron le fils à son cher Tiron	779	25	221

	Numéros.	Tomes.	Pages.
Tullius à Tiron	660	24	211
23. Au même	696	24	295
24. Au même	703	24	319
25. Cicéron le fils à Tiron	780	25	227
26. Quintus Cicéron à son cher Tiron	853	26	133
27. Au même	778	25	219

LETTRES A ATTICUS.

LIVRE PREMIER.

	Numéros.	Tomes.	Pages.		Numéros.	Tomes.	Pages.
1	10	18	25	11	7	18	17
2	11	18	31	12	16	18	51
3	8	18	21	13	18	18	59
4	9	18	23	14	19	18	65
5	1	18	3	15	20	18	73
6	2	18	7	16	21	18	75
7	3	18	9	17	22	18	93
8	4	18	11	18	23	18	103
9	5	18	13	19	24	18	111
10	6	18	15	20	25	18	121

LIVRE DEUXIÈME.

1	26	18	127	14	40	18	221
2	27	18	141	15	41	18	223
3	28	18	143	16	42	18	227
4	30	18	191	17	43	18	233
5	31	18	195	18	44	18	235
6	32	18	199	19	45	18	239
7	33	18	201	20	46	18	245
8	34	18	205	21	47	18	251
9	35	18	209	22	48	18	257
10	36	18	213	23	49	18	261
11	37	18	213	24	50	18	265
12	38	18	215	25	51	18	271
13	39	18	219				

LIVRE TROISIÈME.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1	56	18	299
2	54	18	295
3	53	18	295
4	55	18	297
5	57	18	299
6	58	18	301
7	60	18	307
8	61	18	311
9	62	18	317
10	64	18	329
11	65	18	333
12	66	18	335
13	67	18	337
14	68	18	339
15	70	18	347
16	71	18	359
17	72	18	359
18	73	18	361
19	74	18	363
20	75	18	367
21	77	18	373
22	78	18	375
23	80	18	381
24	82	18	393
25	83	18	397
26	84	18	397
27	85	18	399

LIVRE QUATRIÈME.

1	87	19	3
2	88	19	11
3	89	19	19
4	98	19	57
	105	19	83
5	106	19	85
6	109	19	101
7	110	19	105
8	111	19	107
9	117	19	131
	119	19	137
10	118	19	135
11	122	19	145
12	123	19	149
13	129	19	169
14	137	19	195
15	142	19	211
16	149	19	293
17	156	19	339
18	157	19	343

LIVRE CINQUIÈME.

1	184	20	5
2	185	20	9
3	186	20	13
4	187	20	15
5	188	20	19
6	189	20	21
7	190	20	23
8	193	20	31
9	195	20	35
10	196	20	39
11	198	20	49
12	200	20	57
13	201	20	59
14	204	20	69
15	207	20	81
16	208	20	85
17	209	20	87
18	214	20	109
19	220	20	129
20	228	20	179
21	250	20	265

LIVRE SIXIÈME.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1	252	20	285
2	256	20	321
3	264	20	363
4	268	21	11
5	269	21	13
6	276	21	39
7	270	21	17
8	281	21	59
9	282	21	61

LIVRE SEPTIÈME.

1	284	21	69
2	293	21	97
3	294	21	105
4	295	21	117
5	296	21	119
6	297	21	123
7	298	21	125
8	299	21	131
9	300	21	137
10	303	21	157
11	304	21	159
12	305	21	163
13	307	21	169
14	308	21	177
15	309	21	179
16	311	21	187
17	314	21	195
18	315	21	199
19	316	21	203
20	317	21	205
21	318	21	207
22	319	21	211
23	320	21	213
24	321	21	215
25	322	21	217
26	323	21	219

LIVRE HUITIÈME.

1	324	21	221
2	325	21	225
3	326	21	231
4	327	21	241
5	328	21	245
6	329	21	247
7	330	21	249
8	331	21	251
9	332	21	253
10	333	21	259
11	334	21	261
Pompée à Cicéron			267
Cicéron à Pompée			267
Pompée à Cicéron			271
Cicéron à Pompée			271
12	336	21	283
Pompée aux consuls			287
Pompée à Domitius			291
Pompée au même			293
Pompée au même			297
13	337	21	299
14	338	21	301
15	339	21	305
Balbus à Cicéron			309
16	340	21	311

LIVRE NEUVIÈME.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1	341	21	315
2	342	21	319
	343	21	321
3	344	21	325
4	345	21	327
5	346	21	331
6	347	21	335
César à Cicéron			343
7	348	21	343
Balbus et Oppius à Cicéron			351
Balbus à Cicéron			353
*César à Oppius et à Balbus**			357
8	349	21	359
9	350	21	361
10	351	21	371
11	352	22	3
Cicéron à César			7
12	353	22	11
	354	22	15
13	354	22	15
Balbus à Cicéron			23
César à Oppius et à Balbus			23
14	355	22	25
15	356	22	27
Matius et Trebatius à Cicéron			33
16	357	22	33
César à Cicéron			35
17	358	22	35
18	359	22	37
19	360	22	41

LIVRE DIXIÈME.

1	361	22	45
2	362	22	51
3	363	22	53
	364	22	55
4	366	22	59
5	368	22	77
6	369	22	79
7	370	22	81
8	374	22	99
Antoine à Cicéron			111
César à Cicéron			113
9	375	22	115
Célius à Cicéron			73
10	376	22	117
11	377	22	121
12	378	22	127
13	379	22	133
14	380	22	135
15	381	22	139
16	382	22	143
17	383	22	147
18	384	22	149

LIVRE ONZIÈME.

1	386	22	155
2	387	22	157
3	391	22	167
4	392	22	171
5	396	22	175
6	388	22	179

* Ces trois lettres, dans quelques éditions, et particulièrement dans la dernière d'Ernesti, précèdent la septième lettre.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
7	400	22	185
8	402	22	193
9	404	22	197
10	405	22	201
11	406	22	203
12	407	22	205
13	408	22	209
14	409	22	213
15	410	22	217
16	411	22	221
17	412	22	225
18	414	22	229
19	420	22	241
20	425	22	253
21	426	22	255
22	427	22	257
23	417	22	235
24	421	22	243
25	416	22	231

LIVRE DOUZIÈME.

1	441	22	303
2	442	22	305
3	444	22	309
4	445	22	311
5	449	22	323
6	453	22	347
7	539	23	253
8	551	23	283
9	459	23	13
10	460	23	13
11	515	23	175
12	528	23	225
13	529	23	227
14	530	23	229
15	531	23	233
16	532	23	235
17	534	23	241
18	533	23	235
19	535	23	243
20	536	23	245
21	538	23	249
22	540	23	257
23	541	23	259
24	542	23	263
25	543	23	265
26	544	23	267
27	545	23	269
28	546	23	271
29	547	23	275
30	548	23	277
31	549	23	279
32	550	23	281
33	552	23	285
34, 35 première partie	556	23	295
35 seconde partie	560	23	313
36	561	23	315
37	562	23	317
38	563	23	321
39	564	23	325
40	567	23	335
41	570	23	347
42	572	23	351
43	573	23	353
44	574	23	355
45	575	23	359
46	576	24	3
47	577	24	3
48	578	24	7
49	579	24	7
50	580	24	9
51	581	24	11
52	582	24	13
53	583	24	15

LIVRE TREIZIÈME.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1	584	24	15
2	585	24	19
3	586	24	21
4	595	24	47
5	596	24	49
6	594	24	45
7	598	24	53
8	600	24	59
9	601	24	59
10	602	24	61
11	603	24	65
12	604	24	67
13	605	24	69
14	607	24	73
15	608	24	75
16	606	24	71
17	609	24	77
18	610	24	77
19	611	24	79
20	612	24	83
21	613	24	87
22	614	24	93
23	615	24	97
24	616	24	99
25	618	24	105
26	571	23	349
27	587	24	23
28	588	24	25
29	589	24	29
30	590	24	31
31	591	24	35
32	592	24	37
33	593	24	39
34	630	24	133
35, 36	620	24	111
37	621	24	113
38	622	24	115
39	623	24	119
40	624	24	119
41	625	24	123
42	652	24	187
43	626	24	125
44	627	24	125
45	628	24	127
46	629	24	129
47	633	24	139
48	634	24	141
49	635	24	143
50	637	24	149
51	638	24	151
52	651	24	183

LIVRE QUATORZIÈME.

1	680	24	241
2	681	24	243
3	682	24	245
4	683	24	247
5	684	24	249
6	685	24	251
7	687	24	257
8	688	24	259
9	689	24	261
10	690	24	265
11	691	24	269
12	692	24	271
13	693	24	275
Antoine à Cicéron			281
Cicéron à Antoine			283
14	694	24	287
15	697	24	297
16	698	24	299
17	699	24	303
Cicéron à Dolabella			305
18	702	24	317
19	701	24	313
20	704	24	321
21	705	24	327
22	706	24	331

LIVRE QUINZIÈME.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1	707	24	335
	708	24	339
2	709	24	341
3	710	24	345
4	711	24	347
5	718	25	27
6	720	25	33
Hirtius à Cicéron			33
7	721	25	37
8	719	25	31
9	722	25	37
10	723	25	41
11	724	25	43
12	725	25	47
13	764	25	173
14	737	25	73
Cicéron à Dolabella			75
15	728	25	51
16	726	25	49
	727	25	51
17	729	25	55
18	730	25	59
19	731	25	61
20	732	25	63
21	733	25	67
22	736	25	71
23	734	25	69
24	735	25	71
25	739	25	87
26	740	25	87
27	742	25	93
28	741	25	93
29	743	25	95

LIVRE SEIZIÈME.

1	745	25	103
2	748	25	117
3	746	25	107
4	752	25	129
5	746	25	107
6	756	25	143
7	757	25	147
8	765	25	179
9	766	25	181
10	769	25	193
11	767	25	183
12	768	25	191
13	770	25	193
	771	25	193
14	772	25	197
15	773	25	201
16	738	25	77
Cicéron à Plancus			77
Cicéron au même			123
Cicéron à Capiton			81
Cicéron à Cupiennius			85
Cicéron à Plancus			125
Cicéron à Capiton			127

LETTRES A QUINTUS.

LIVRE PREMIER.

	Numéros.	Tomes.	Pages.
1	29	18	147
2	52	18	273
3	63	18	319
4	69	18	343

LIVRE DEUXIÈME.

1	90	19	27
2	97	19	53
3	99	19	59
4	102	19	71
5	103	19	73
6	104	19	75
7	107	19	89
8	116	16	129
9	120	19	139
10	121	19	141
11	130	19	171
12	132	19	181
13	134	19	189
14	138	19	197
15	140	19	203
	141	19	207
16	144	19	221

LIVRE TROISIÈME.

1	146	19	229
2	151	19	315
3	152	19	319
4	153	19	323
5, 6	154	19	331
7	155	19	337
8	158	19	347
9	159	19	353

LETTRES A BRUTUS.

Lettres.	Tomes.	Pages.
1. Brutus et Cassius à M. Antoine	25	5
2. Au même	25	139
3. Cicéron à Brutus	26	147
4. Brutus à Cicéron	26	149
5. Cicéron à Brutus	26	153
6. Au même	26	155
7. Au même	26	159
8. Brutus à Cicéron	26	167

Lettres.		Tomes.	Pages.
9.	Cicéron à Brutus	26	171
10.	Au même	26	173
11.	Au même	26	175
12.	Au même	26	179
13.	Brutus à Cicéron	26	183
14.	Au même	26	189
15.	Au même	26	191
16.	Cicéron à Brutus	26	193
17.	Brutus à Atticus	26	197
18.	Cicéron à Brutus	26	205
19.	Au même	26	207
20.	Brutus à Cicéron	26	211
21.	Cicéron à Brutus	26	213
22.	Au même	26	219
23.	Au même	26	223
24.	Brutus à Cicéron	26	237
25.	Cicéron à Brutus	26	251

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES CORRESPONDANS DE CICÉRON*.

Acilius, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 654.
A. Allienus, 435, 436.
T. Ampius Balbus, 514.
Q. Ancharius, 128.
M. Antoine, 374, 693.
C. Antonius, 17.
Appius (Claudius, fils de C.?), 858.
Appius Claudius Pulcher, 180, 183, 191, 194, 205, 213, 222, 244, 249, 261, 265, 275, 277.
Apuleius, 672, 673.
Atticus. (Pour les numéros de notre recueil sous lesquels sont classées les *Lettres à Atticus*, consultez la Table ci-dessus, pages 379-388 de ce volume.)
Auctus, ou plutôt Acilius, 654.
L. Cornelius Balbus, 339, 348, 354.
Basilus, 678.
A. Pompeius Bithynicus, 679, 695.
Dec. Junius Brutus, 686, 759, 774, 775, 776, 784, 785, 788, 809, 811, 813, 817, 821, 822, 827, 830, 834, 835, 836, 839, 842, 44, 850. (Pour les lettres vulgairement dites *à Brutus*, voyez pages 147-257, et la Table, page 386 de ce volume.)
M. Junius Brutus, 437, 481, 482, 483, 484, 714, 755. (*Voyez* la Table des lettres dites *à Brutus*, page 386 de ce volume.)
Capiton, 738, 751.
(L.?) Cassius, 849.
C. Cassius Longinus, 241, 424, 518, 520, 522, 523, 712, 714, 755, 760, 761, 790, 792, 795, 801, 806, 814, 847, 848, 851.
M. Porcius Caton, 212, 238, 266, 278.
Q. Cécilius, fils de Pomponianus Atticus, 75.
A. Licinius Cécina, 470, 476, 478, 479.
C. Célius L. F. Caldus, 262, 263.
M. Célius Rufus, 192, 199, 202, 203, 206, 210, 211, 223, 224, 225, 226, 242, 243, 245, 255, 257, 267, 272, 273, 279, 280, 335, 367, 372, 388.
C. Jules César, 133, 347, 348, 352, 354, 357, 374, 554, 555.
P. Césius, 676.
Q. T. Cicéron, 669. (Pour les numéros de notre recueil sous lesquels sont classées les *Lettres à Quintus*, consultez la Table, page 386 de ce volume.)

* Les chiffres qui accompagnent chaque nom indiquent les numéros de notre recueil sous lesquels sont classées les lettres écrites par Cicéron à ce personnage, ou par celui-ci à Cicéron.

M. T. Cicéron le fils, 779, 780.
Cluvius, 645.
Cornificius, 641, 646, 656, 762, 777, 781, 782, 787, 804, 805, 810, 820, 855.
Crassipès, 237.
M. Licinius Crassus, 131.
L. Culleolus, 162, 163.
C. Cupiennius, 738.
C. Scribonius Curion, 166, 168, 169, 174, 175, 178, 227.
M'. Curius, 472, 648, 653, 657.
Curius, proconsul, 164.
C. Curtius Peducéanus, 247.
P. Cornelius Dolabella, 389, 519, 537, 553, 650, 700, 737.
Cn. Domitius Ahenobarbus, 432.
M. Fabius Gallus, 91, 124, 636, 639.
T. Fadius Gallus, 179, 467.
T. Furfanius Postumus, 477.
C. Furnius, 824, 833.
Ser. Sulpicius Galba, 807.
Gallus, 91.
Hirtius, 720.
P. Cornelius Lentulus Spinther, 92, 93, 94, 95, 96, 100, 101, 113, 125, 148.
P. Cornelius Lentulus Spinther, fils du précédent, 840, 841.
M. Émilius Lepidus, 798, 823, 838.
Lepta, 521, 631.
Q. Ligarius, 465, 475.
L. Lucceius, 108, 558, 568, 569.
C. Claudius Marcellus, 216.
C. Marcellus, fils du précédent, 215, 239, 274.
M. Claudius Marcellus, 217, 464, 466, 468, 480, 525.
M. Marius, 126, 182, 452, 458.
C. Matius, 356, 716, 717.
C. Memmius, 197, 259, 260.
L. Mescinius Rufus, 302, 373, 438.
Q. Metellus Celer, fils de Quintus, 13, 14.
Q. Metellus Nepos, 86, 112.
C. Munatius, 160.
P. Nigidius Figulus, 463.
C. Oppius, 744.
L. Émilius Paullus, 218, 240.
L. Papirius Pétus, 246, 450, 451, 454, 455, 456, 457, 473, 474, 658, 659, 793.
Q. Marcius Philippe, 127, 161.
Cn. Plancius, 433, 516.
L. Munatius Plancus, 434, 758, 763, 786, 789, 794, 797, 799, 800, 802, 803, 808, 812, 815, 816, 818, 825, 826, 828, 829, 832, 837, 845, 852.
Cn. Munatius Plancus, fils de Lucius, frère du précédent, 738, 749, 750.
C. Asinius Pollion, 796, 831, 846.
Cn. Pompée-le-Grand, 12, 334, 336.
Quatuorvirs et décurions de la ville municipale de Frégelles, 859.
Quintius Gallus, 670, 671.
Rex, 677.
M. Rutilius, 644.
Caninius Sallustianus, 271.
Sénat romain, 219, 221.
P. Servilius Vatia Isauricus, 462, 508, 509, 510, 511, 512, 513.
C. Sextilius Rufus, 675.
Sextius, fils de Lucius, 15.
P. Sextius, fils de Publius, 176.
P. Silius, 233, 234, 235, 236, 251, 674.
Ser. Sulpicius Rufus, fils de Quintus, 365, 371, 461, 469, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 557, 565, 566.
P. Sulpicius, 619.
Terentia, 59, 76, 79, 81, 283, 306, 312, 385, 390, 393, 394, 395, 397, 399, 401, 403, 413, 415, 418, 419, 422, 423, 428, 429.
Q. Minucius Thermus, 230, 231, 232, 253, 254, 258.

Tiron, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 301, 310, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 696, 703, 778, 779, 780, 853.
C. Titius Rufus, fils de Lucius, 248.
T. Titius, fils de T., 181, 854.
C. Torannius, 597, 632.
A. Manlius Torquatus, 517, 524, 526, 559.
C. Trebatius Testa, 135, 136, 139, 143, 145, 147, 150, 167, 170, 171, 172, 173, 177, 356, 753, 754, 856, 857.
Trebianus, 527, 640.
C. Trebonius, 430, 713, 715, 791.
L. Valerius, jurisconsulte, 165.
Q. Valerius Orca, fils de Quintus, 114, 115, 642, 643.
M. Terentius Varron, 431, 439, 440, 443, 446, 447, 448, 617.
P. Vatinius, 599, 647, 649, 655.
P. Volumnius, 229, 471.

TABLE

DES MATIÈRES.

Lettres.	Pages.
817. Cicéron à D. Brutus, imperator	3
818. Plancus à Cicéron	5
819. Cicéron à Plancus	7
820. Cicéron à P. Cornificius.	9
821. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné.	15
822. Brutus à Cicéron	17
823. Lepidus, imperator II, grand-pontife, à Cicéron	19
824. Cicéron à Furnius.	23
825. Plancus à Cicéron	25
826. Cicéron à Plancus	31
827. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné.	33
828. Cicéron à Plancus	33
829. Au même	35
830. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné.	37
831. Pollion à Cicéron	39
832. Plancus à Cicéron	45
833. Cicéron à Furnius	51
834. Cicéron à D. Brutus, imp., consul désigné.	55
835. D. Brutus, imp., consul désigné, à Cicéron	59
836. D. Brutus à Cicéron	63
837. Cicéron à Plancus	65
838. Lepidus, imp. II, grand-pontife, au sénat et au peuple romain	67
839. D. Brutus à Cicéron	69
840. Lentulus, proq., propr., aux cons., aux prét., aux tribuns du peuple, au sénat et au peuple romain	73
841. Lentulus à Cicéron	83
842. D. Brutus à M. Cicéron.	91
843. Cicéron à D. Brutus, imperator	93
844. Cicéron à D. Brutus	97
845. Plancus à Cicéron	99
846. C. Asinius Pollion, à Cicéron	105
847. Cicéron à C. Cassius	111
848. Au même	113
849. Cassius à Cicéron	115
850. M. Cicéron à D. Brutus.	119
851. Cicéron à C. Cassius	121
852. Plancus, imp., consul désigné, à Cicéron	125
853. Cicéron à son cher Tiron	133
854. Cicéron à Titius	135
855. Cicéron à Cornificius	139
856. Cicéron à Trebatius	141
857. Au même	143
858. Cicéron à Appius	143
859. Cicéron aux quatuorvirs et aux décurions	145

Lettres de M. T. Cicéron a Brutus et de Brutus a Cicéron.

Préface	ij
Lettres à Brutus	147
Notes	258

Pages.
LETTRE A OCTAVE. 313
Introduction. 314
Cicéron à Octave. 317
Notes sur la lettre à Octave. 330
FRAGMENS DES LETTRES DE CICÉRON. 333
TABLE des principales époques où les lettres de Cicéron ont été écrites. 365
TABLE GÉNÉRALE DES LETTRES. 367
Lettres Familières. 367
Lettres à Atticus. 379
Lettres à Quintus. 386
Lettres à Brutus. 386
TABLE alphabétique des correspondans de Cicéron. 388

FIN DU TOME VINGT-SIXIÈME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410